

Systemes judiciaires europeens

Rapport d'evaluation de la CEPEJ



Partie 2

Fiches
pays

Cycle d'evaluation 2022
(donnees 2020)

Systemes judiciaires europeens

Rapport d'évaluation de la CEPEJ

Cycle d'évaluation 2022 (données 2020)

Partie 2
Fiches pays

Édition anglaise :

European judicial systems
CEPEJ Evaluation Report
2022 Evaluation cycle
Country Profiles (Part 2)

Tous droits réservés.

Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou de toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à :
cepej@coe.int

Couverture et mise en page :
Service de la production des documents
et des publications (SPDP)
Conseil de l'Europe

Photos : ©shutterstock

ISBN 978-92-871-9277-6
© Conseil de l'Europe, Septembre 2022
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de Europe

Le Rapport d'évaluation des
systèmes judiciaires de la CEPEJ
se compose de trois parties :

- ▶ Tableaux, graphiques et analyses (Partie 1)
- ▶ Fiches pays (Partie 2)
- ▶ La base de données dynamique CEPEJ-STAT (<https://www.coe.int/fr/web/cepej/dynamic-database-of-european-judicial-systems>)

TABLE DES MATIÈRES

ALBANIE	10	MALTE	85
ANDORRE	13	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	88
ARMÉNIE	16	MONACO	91
AUTRICHE	19	MONTÉNÉGRO	94
AZERBAÏDJAN	22	PAYS-BAS	97
BELGIQUE	25	MACÉDOINE DU NORD	100
BOSNIE-HERZÉGOVINE	28	NORVÈGE	103
BULGARIE	31	POLOGNE	106
CROATIE	34	PORTUGAL	109
CHYPRE	37	ROUMANIE	112
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	40	SERBIE	115
DANEMARK	43	RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	118
ESTONIE	46	SLOVÉNIE	121
FINLANDE	49	ESPAGNE	124
FRANCE	52	SUÈDE	127
GÉORGIE	55	SUISSE	130
ALLEMAGNE	58	TÜRKIYE	133
GRÈCE	61	UKRAINE	136
HONGRIE	64	ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES (RU)	139
ISLANDE	67	IRLANDE DU NORD (RU)	142
IRLANDE	70	ÉCOSSE (RU)	145
ITALIE	73	ISRAËL	148
LETTONIE	76	KAZAKHSTAN	151
LITUANIE	79	MAROC	154
LUXEMBOURG	82		

INTRODUCTION

Ce document comprend 49 différents fiches pays pour l'ensemble des Etats membres/entités du Conseil de l'Europe participants au cycle d'évaluation, ainsi que les 3 Etats observateurs. Ces fiches pays contiennent les éléments d'information clés permettant de comprendre le fonctionnement du système judiciaire de chaque Etat membre/entité ou Etat observateur. Les informations présentées sont fondées sur les données et commentaires collectés auprès des correspondants nationaux de la CEPEJ au travers du questionnaire d'évaluation (la référence aux questions pertinentes est entre parenthèses ci-dessous). Trois pages sont dédiées à chaque Etat ou entité.

Sur la première page figurent :

- ▶ des informations démographiques et économiques générales permettant de contextualiser l'ensemble des données. Il s'agit de la taille de la population (**Q1**), du PIB par habitant (**Q3**) et du salaire moyen brut annuel (**Q4**) ;
- ▶ une analyse synthétique du budget exécuté du système judiciaire et de ses trois composantes (les tribunaux (**Q6**), l'aide judiciaire (**Q12-1**) et les services du ministère public (**Q13**)), illustrant à la fois le degré d'investissement et l'effort budgétaire de l'Etat concerné au regard de la justice ;
- ▶ un examen général de l'efficacité des tribunaux en 2020 à partir des deux indicateurs de la CEPEJ – le Disposition Time¹ et le Clearance Rate² (**Q91 à Q100**) ;
- ▶ une brève analyse des éléments spécifiques à chaque pays pour le présent cycle d'évaluation.

Sur la deuxième page figurent des informations sur :

- ▶ l'évolution du nombre de juges professionnels (**Q46**), personnel non-juge (**Q52**), procureurs (**Q55**), personnel non-procureur (**Q60**), avocats (**Q146**), ainsi que la répartition hommes-femmes au sein de ces professions ;
- ▶ les salaires des juges et des procureurs en valeur absolue (**Q132**) et en rapport avec le salaire moyen brut annuel (**Q32** et **Q4**) ;
- ▶ l'organisation des tribunaux concernant le nombre de tribunaux de première instance de droit commun et spécialisés (**Q42** et **Q43**), ainsi que le nombre d'implantations géographiques de l'ensemble des tribunaux, toutes instances confondues (**Q44**) et son évolution depuis 2012 ;
- ▶ l'index TIC mesurant le degré de développement des TIC dans trois catégories : taux de déploiement, communication avec les tribunaux, gestion des tribunaux et des affaires et aide à la décision.

Sur la troisième page figurent des informations sur :

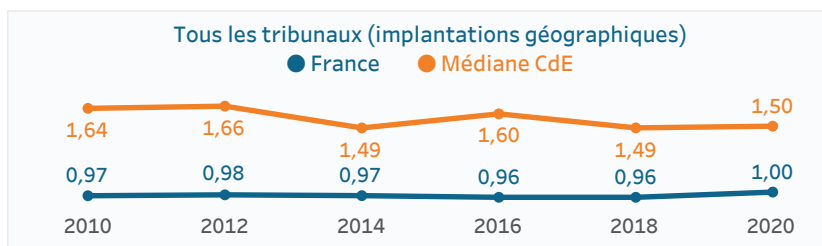
- ▶ l'évolution de l'efficacité des tribunaux par instance et par matière sur le plus long terme, toujours à partir du Disposition Time, du Clearance Rate et des médianes européennes respectives (**Q91 à Q100**) ;
- ▶ l'évolution de la charge de travail des services du ministère public (**Q107**) ;
- ▶ les liens vers des sites internet dédiés à la justice (**Q28**).

1 Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) = (Affaires pendantes/Affaires terminées) * 365
Affaires terminées = affaires finalisées à une instance spécifique au cours de l'année
Affaires pendantes = affaires qui n'ont pas été terminées au 31 décembre

2 Taux de variation du stock d'affaires pendantes (CR) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles) * 100
Affaires nouvelles = toutes les nouvelles affaires introduites à une instance spécifique au cours de l'année

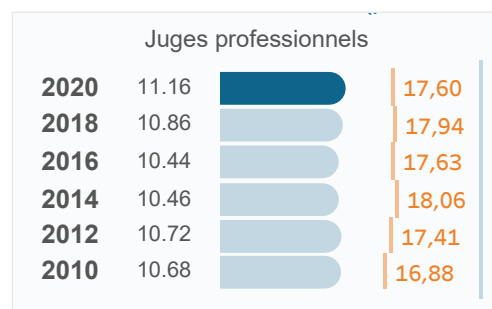
COMMENT LIRE LES GRAPHIQUES DANS LES FICHES PAYS ?

Les données présentées dans ces fiches pays sont illustrées à l'aide de deux types de graphiques : les graphiques linéaires et les graphiques en barres/colonnes. La Partie 2 analyse chaque pays séparément. Par conséquent, la taille des barres/ carrés des graphiques correspond aux valeurs d'un pays spécifique. Des comparaisons entre pays sont incluses dans la Partie 1 du Rapport, ainsi que dans les tableaux de bord sur CEPEJ-STAT. Les graphiques linéaires sont utilisés pour montrer les évolutions dans le temps comme sur la page 1 pour le budget et la page 2 pour les tribunaux, comme dans cet exemple :



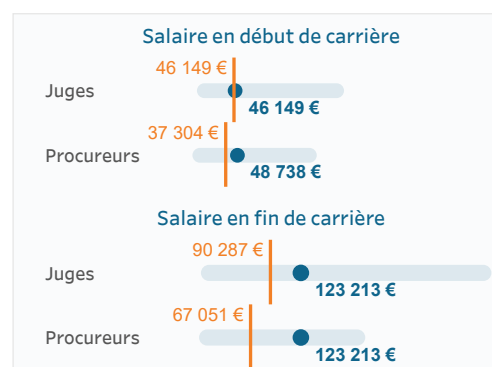
La couleur bleue représente la valeur au fil du temps pour l'État en question, tandis que la couleur orange représente l'évolution de la valeur médiane du Conseil de l'Europe.

Les autres illustrations sont des diagrammes à barres horizontales et verticales et des variations de ceux-ci. Par exemple, les diagrammes à barres verticales (colonnes) sont utilisés pour les affaires traitées par les procureurs et le Disposition Time, tandis que les barres horizontales sont utilisées pour presque toutes les autres données. Dans tous ces cas, la valeur orange correspond à la valeur médiane du Conseil de l'Europe, comme le montre cet exemple de diagramme à barres pour les juges professionnels.



Il existe également divers diagrammes à barres présentés dans les TIC et dans les salaires où :

- ▶ la valeur du pays est représentée par le point bleu ;
- ▶ la médiane du Conseil de l'Europe est représentée par la ligne orange ;
- ▶ le minimum et le maximum en Europe comme début et fin de la barre en bleu clair permettent de contextualiser l'ensemble des valeurs.





Habitants
2 845 955

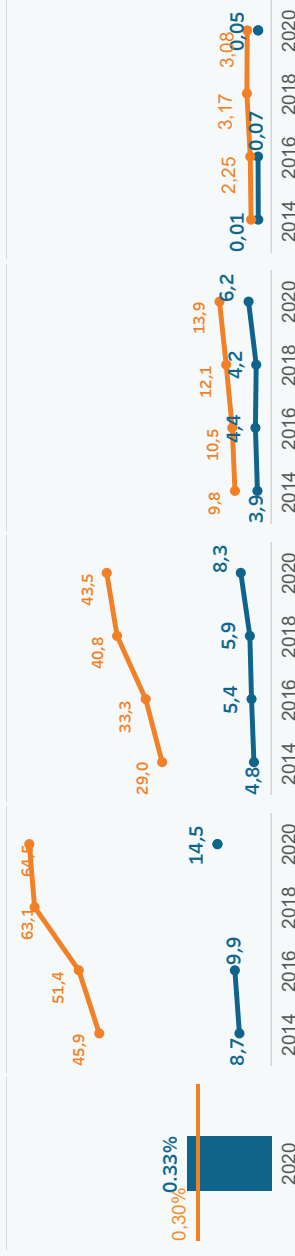


PIB
4 460 €
Médiane CdE : 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
5 200 €
Médiane CdE : 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
0.33% de PIB	14.5 par hab.	8.3 par hab.	6.2 par hab.	0.05 par hab.			
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08			



Budget : En 2020, l'Albanie a consacré 41 359 048 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 14,53 € par habitant (bien en dessous de la médiane CdE). Cependant, l'Albanie a augmenté le budget dédié aux tribunaux, passant de 5,9 € par habitant en 2018 à 8,3 € en 2020. Après l'approbation de la réforme de l'aide judiciaire en 2018, l'Albanie a dédié un montant plus élevé de fonds à l'aide judiciaire, mais ce budget reste inférieur à la médiane.

Professionnels de la justice

La "procédure de vérification de l'intégrité" a débuté en 2014 et a affecté le nombre de juges et de procureurs. Beaucoup d'entre eux ont en effet été licenciés ou ont pris volontairement leur retraite. En 2020, le nombre de juges en Albanie pour 100 000 habitants (10,8) est nettement inférieur à la médiane du CdE. Le faible nombre de juges est particulièrement visible en 3ème instance, où 13 postes sur 17 restaient à pourvoir. La proportion des femmes parmi les procureurs, les présidents de tribunaux et les chefs de ministères publics est restée modeste.

Aide judiciaire

Comme déjà mentionné, suite à l'approbation de la loi sur l'aide judiciaire, le budget de l'aide judiciaire a été considérablement augmenté. La loi sur l'aide judiciaire est entrée en vigueur le 1er juin 2018. Elle prévoit un système complet d'assistance juridique et de représentation juridique gratuite devant les tribunaux, ainsi que l'exonération des frais de justice et des coûts de procédure. Cependant, le nombre d'affaires pour lesquelles une aide judiciaire a été accordée pour 100 000 habitants est resté bien en dessous de la médiane CdE.

Salaires

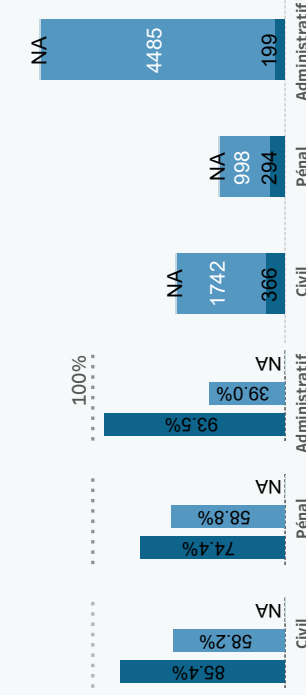
Le 1er janvier 2019, un nouveau régime salarial est entré en vigueur pour les juges et les procureurs et a presque doublé leurs salaires, en particulier au niveau de la première instance. En effet, le salaire des juges en début de carrière est quatre fois supérieur au salaire moyen national (la médiane CdE étant de 2 fois), tandis que leur salaire au niveau de la plus haute instance est près de 5 fois supérieur au salaire moyen national (la médiane CdE étant de 4,5).

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

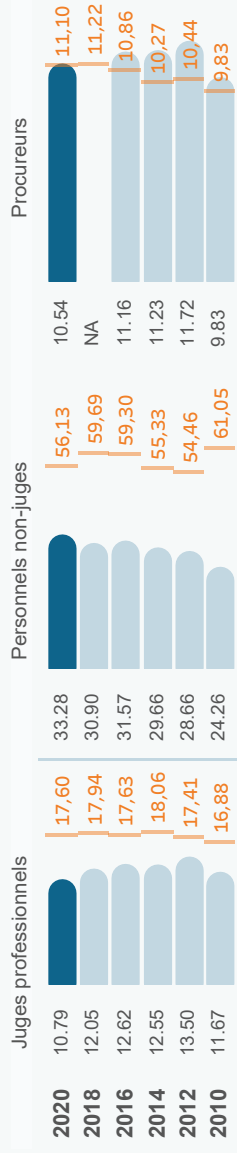
1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



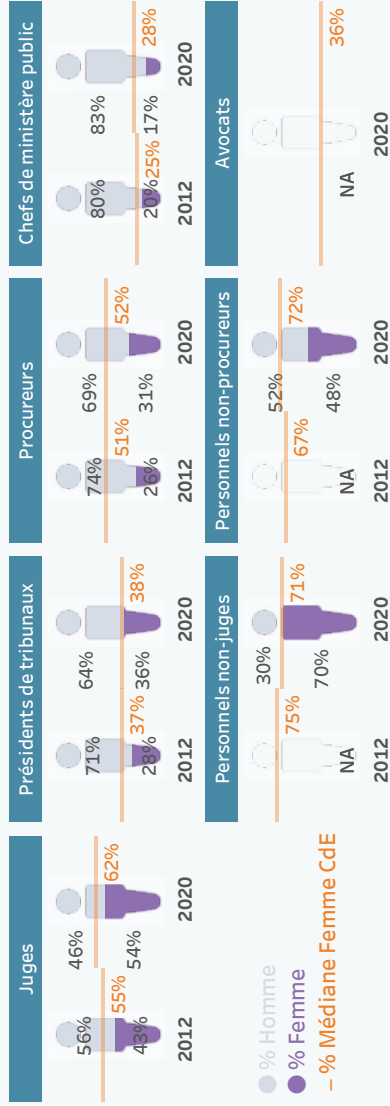
Efficacité : En 2020, les tribunaux de 1ère instance sont apparus nettement plus efficaces que ceux de 2ème instance. Le DT est extrêmement élevé, surtout pour les affaires civiles et commerciales contentieuses (1 742 jours en 2ème instance) et pour les affaires administratives (4 485 jours en 2ème instance). La situation est meilleure en 1ère instance, avec 199 jours pour les affaires administratives et 366 jours pour les affaires civiles et commerciales contentieuses.

En Albanie, la "procédure de vérification de l'intégrité" (vetting procedure) a affecté non seulement le nombre de professionnels, mais aussi le Clearance Rate (CR) et la durée des procédures (surtout en 2ème et 3ème instance, où de nombreux juges ont été licenciés ou ont pris volontairement leur retraite). Ainsi, les juges n'ont pas été en mesure de faire face à l'afflux d'affaires et le CR est resté inférieur à 100 % en 2019 et 2020. En particulier, le CR pour les affaires de 2ème instance en 2020 est bien inférieur à 100 %.

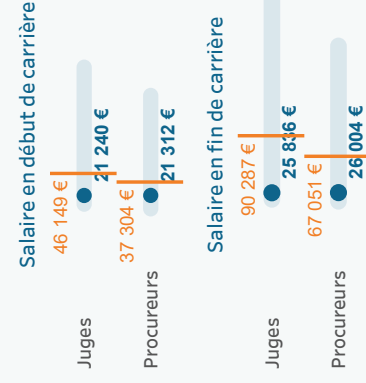
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



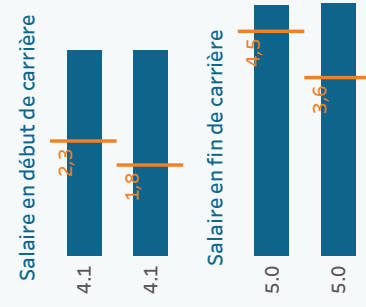
Parité



Salaires bruts absolus

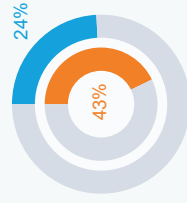


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

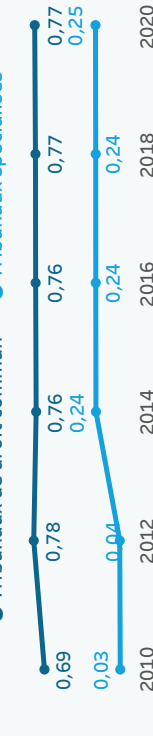


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

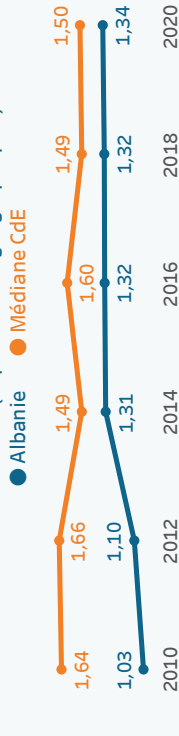
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	4.6
Taux de déploiement	Civil	3.66
	Pénal	3.77
Communication avec les tribunaux	Administratif	3.66
	Civil	0.14
	Pénal	0.14
	Administratif	0.14
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	8.87
	Pénal	8.87
	Administratif	8.87
Aide à la décision	Civil	4.57
	Pénal	5.19
	Administratif	4.57

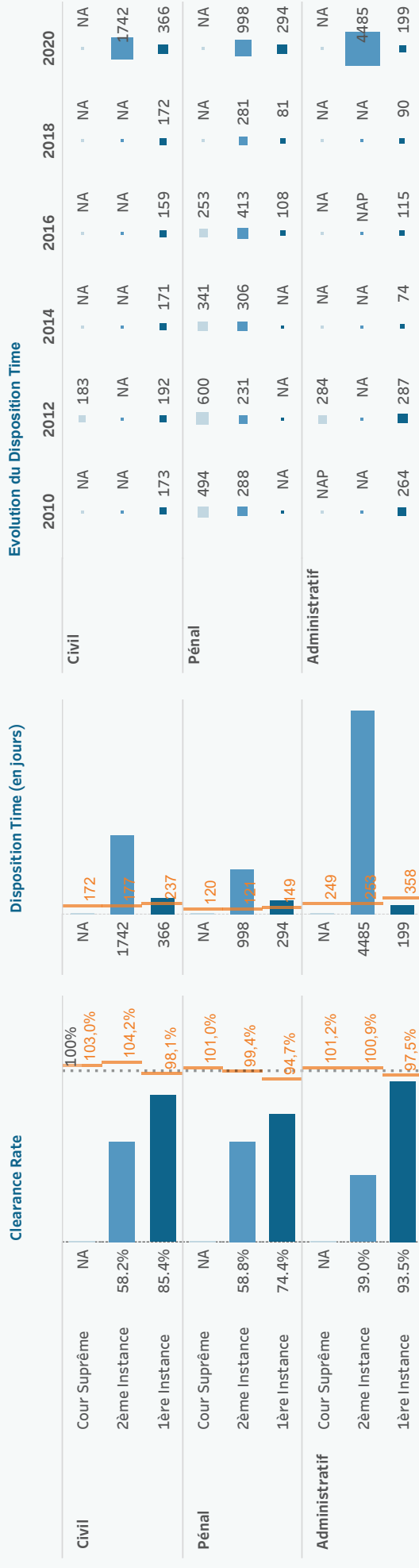
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

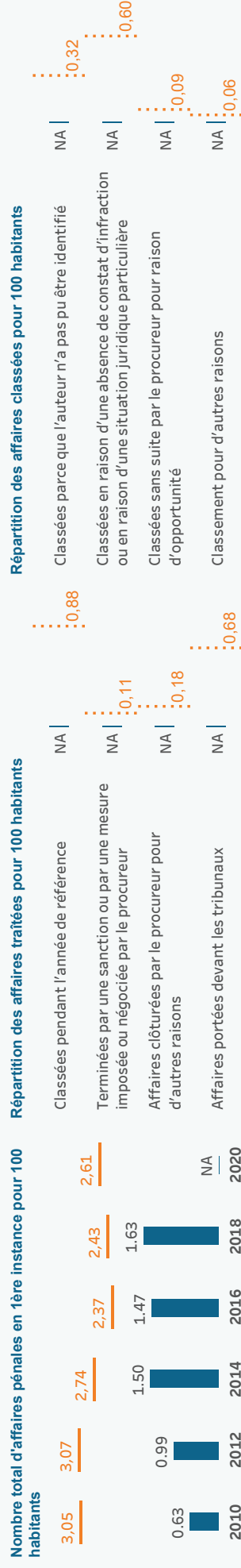
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.qbz.gov.al

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<http://www.gjykataelarte.gov.al/>

3 - Informations sur le système judiciaire

<http://gjykata.gov.al>



ANDORRE

2020



Habitants
78 015

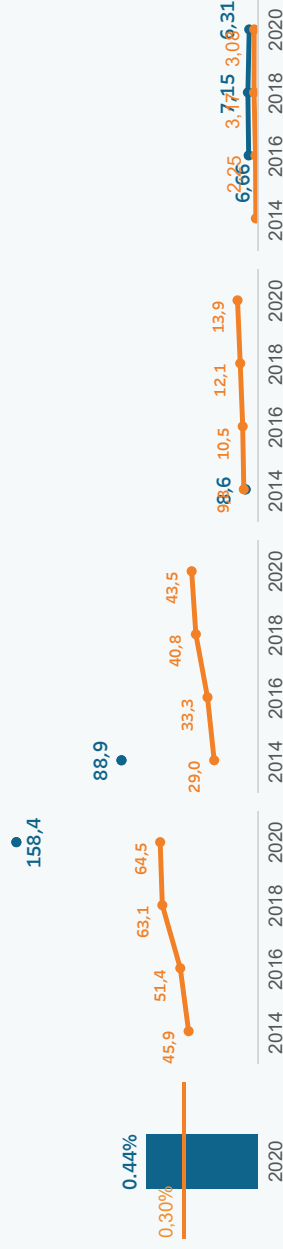


PIB
36 347 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
25 766 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.44% de PIB Médiane CdE : 64,50	NA par hab. Médiane CdE : 43,53	NA par hab. Médiane CdE : 13,86	6.31 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En Andorre, le budget des tribunaux ne peut être séparé du budget des services du ministère public. En 2020, Andorre a consacré 12 357 783 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 158,40 € par habitant (largement supérieur à la médiane du CdE) et 0,44 % du PIB (supérieur à la médiane du CdE). Le budget de l'aide judiciaire, qui représente 6,31 € par habitant, est supérieur à la médiane du CdE.

Professionnels de la justice

Le nombre de juges a augmenté progressivement pour atteindre 27 en 2020. Cette valeur, supérieure à la médiane du CdE pour 100 000 habitants, doit être analysée avec prudence en raison de la taille du pays. Le nombre de procureurs a presque doublé, même s'il est passé de 4 à 7 (inférieur à la médiane du CdE pour 100 000 hab.). La part des femmes parmi les juges est de 56% en 2020, et de 57% parmi les procureurs. Cependant, les 3 présidents de tribunaux en 2020 sont des hommes, ainsi que le chef du ministère public.

Mandat des juges et procureurs

Andorre fait partie des rares Etats où les juges et les procureurs ne sont pas nommés pour une durée indéterminée. Leur mandat est de 6 ans renouvelable, sauf en cas de renonciation ou de faute grave.

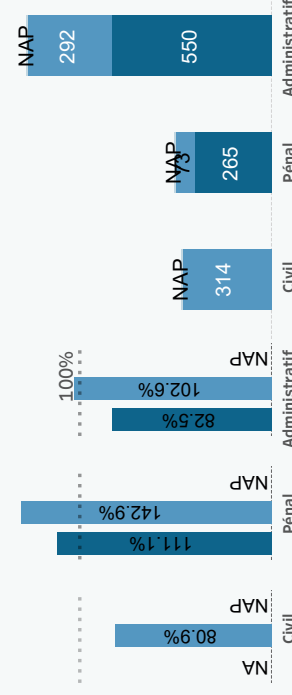
Formation des juges et procureurs

Il n'existe pas en Andorre d'institut de formation. Sur la base d'accords de collaboration avec les Ecoles espagnole et française de formation, les juges et les procureurs suivent les modules de formation continue de ces dernières. Ces accords facilitent l'organisation de la formation initiale des nouveaux juges. La formation continue a également lieu au sein de l'administration judiciaire, avec une personne chargée de l'organiser et un comité de suivi.

Efficacité

Clearance rate (%) Disposition time (jours)

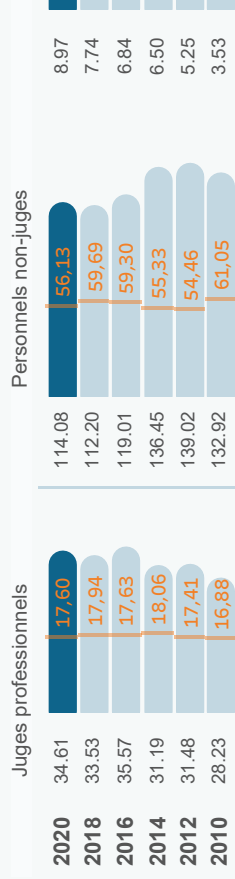
■ 1ère Instance ■ 2ème Instance ■ Cour Suprême



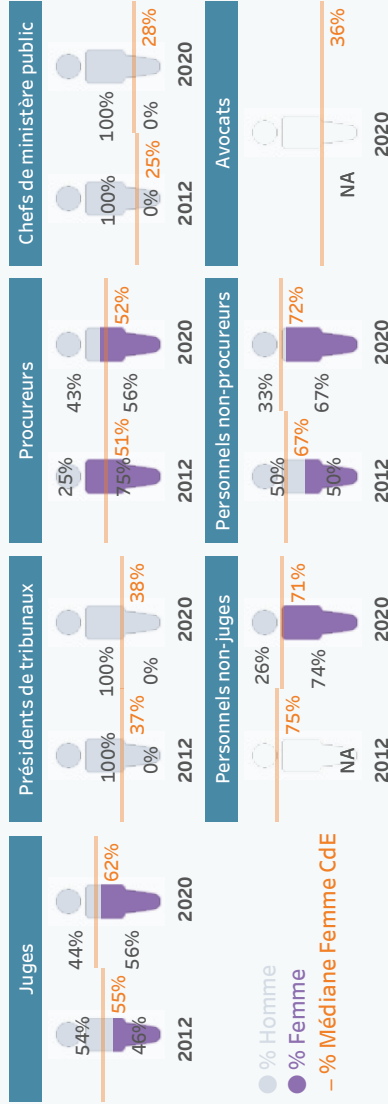
Efficacité : Andorre a un système judiciaire à double degré de juridiction. Le Tribunal Supérieur est l'instance la plus élevée et traite les appels des jugements de 1ère instance. Il est impossible de tirer des conclusions générales sur l'instance est la plus efficace en 2020 car les données sur les affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance ne sont pas disponibles.

L'examen des deux instances combinées indique que la justice pénale comme est le domaine du droit le plus efficace, ce qui correspond à la tendance européenne. Le DT le plus élevé est calculé pour les affaires administratives de 1ère instance. Le DT est supérieur aux médianes respectives du CdE pour les différentes matières et instances, à l'exception des affaires pénales de 2ème instance.

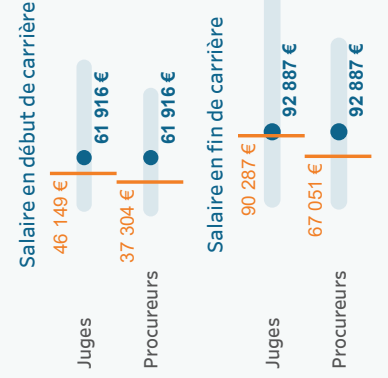
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



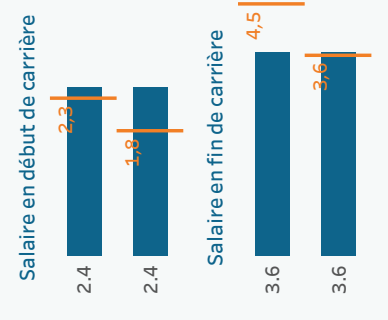
Parité



Salaires bruts absolus

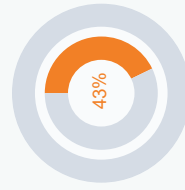


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

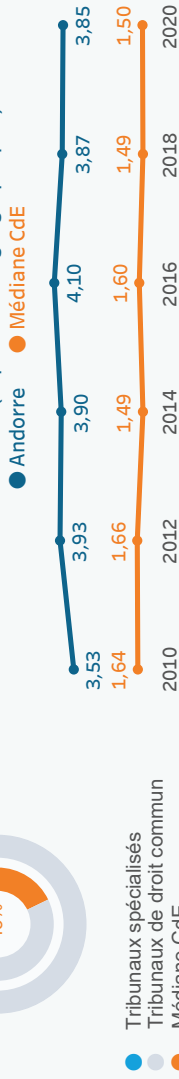
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Civil	Pénal	Administratif
Taux de déploiement	3,91	3,26	3,69	3,26
Communication avec les tribunaux	2	1,38	2	1,38
Gestion des tribunaux et des affaires	1,38	5,97	5,97	5,97
Aide à la décision	4,62	3,91	4,62	3,91

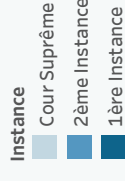
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

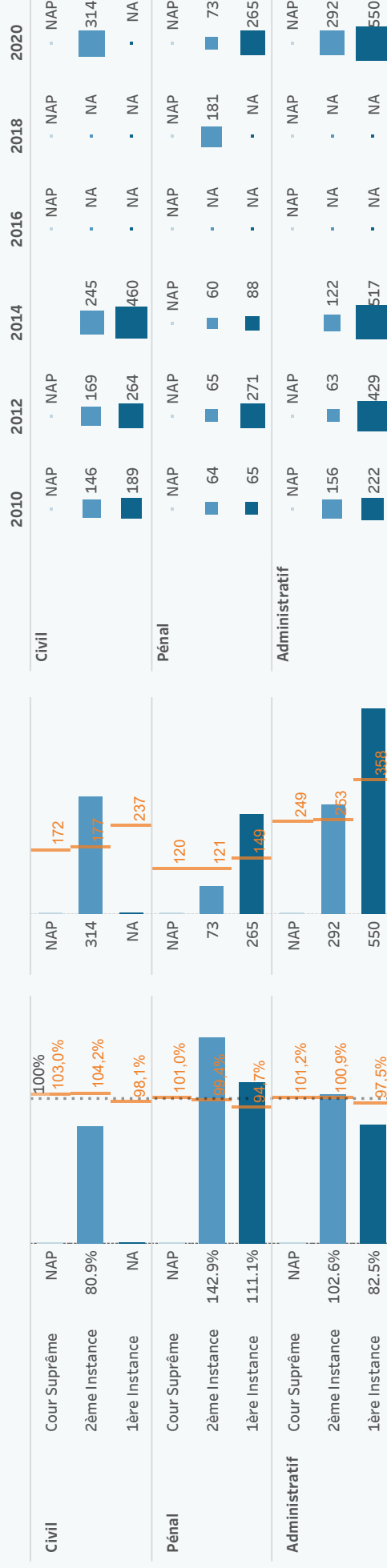
CR > 100%, le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

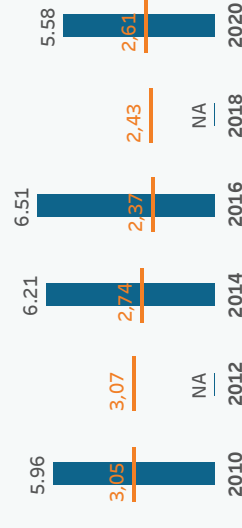


Evolution du Disposition Time

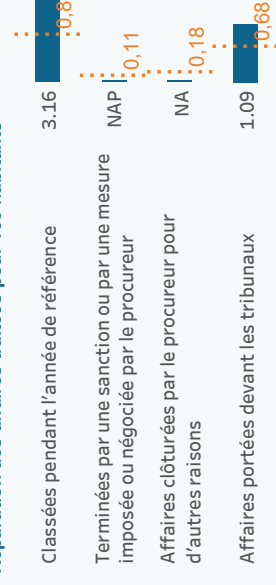


Ministère public

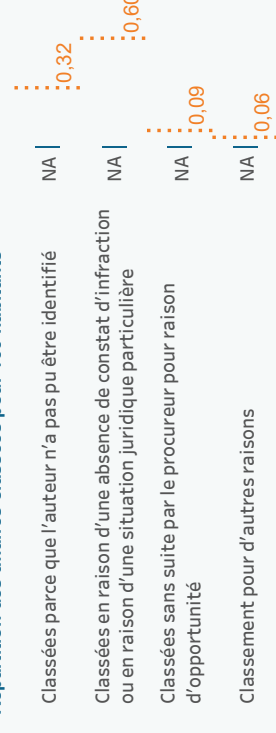
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.bopa.ad

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.justicia.ad

3 - Informations sur le système judiciaire

www.justicia.ad



Habitants
2 963 300

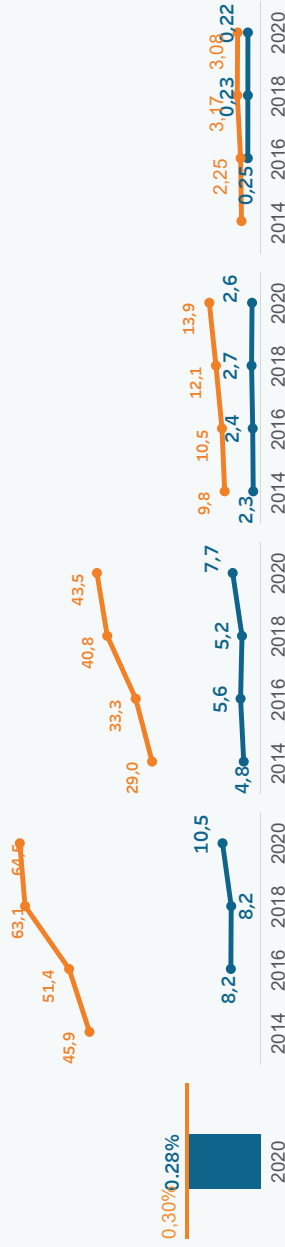


PIB
3 739 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
4 237 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.28% de PIB Médiane CdE : 64,50	7.7 par hab. Médiane CdE : 43,53	2.6 par hab. Médiane CdE : 13,86	0.22 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, l'Arménie a consacré 31 031 359 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 10,47 € par habitant, soit moins que la médiane CdE, mais proche de la médiane européenne des dépenses en tant que pourcent du PIB. En 2018, 73,4% de ce budget ont été dédiés aux tribunaux, 24,5% aux services du ministère public et 2,1% à l'aide judiciaire. Depuis 2018, il y a eu une augmentation de 47,2% du budget exécuté des tribunaux, notamment en raison de l'augmentation des dépenses pour les salaires et l'informatisation. Néanmoins, le budget des tribunaux reste toujours l'un des plus faibles d'Europe.

Professionnels de la justice

Le nombre de juges professionnels (8,2), celui du personnel non-juges (48,5) et celui du personnel non-procureur (6,14) pour 100 000 habitants sont inférieurs aux médianes du CdE. Le nombre d'avocats (75,6) est également inférieur à la médiane CdE, même s'il a plus que doublé depuis 2010. En ce qui concerne les procureurs, leur nombre pour 100 000 habitants en 2020 (12) est légèrement supérieur à la médiane CdE.

Parité

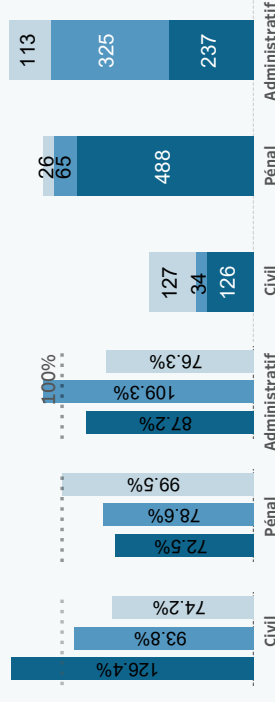
En Arménie, les pourcentages de femmes juges (26,6%) et procureurs (13,8%) sont inférieurs à 50% et nettement en dessous des médianes du CdE. En 2020, il n'y a aucune femme présidente de tribunal et une seule femme à la tête d'un service de ministère public. Il existe une disposition visant à faciliter la parité lors du recrutement des juges.

Les TIC dans le système judiciaire

L'Arménie a un indice TIC de 3,4 ce qui représente une augmentation de 0,4 point par rapport au cycle précédent. L'investissement dans les TIC en Arménie apparaît parmi les plus faibles d'Europe, représentant 1,4% du budget des tribunaux.

Efficacité

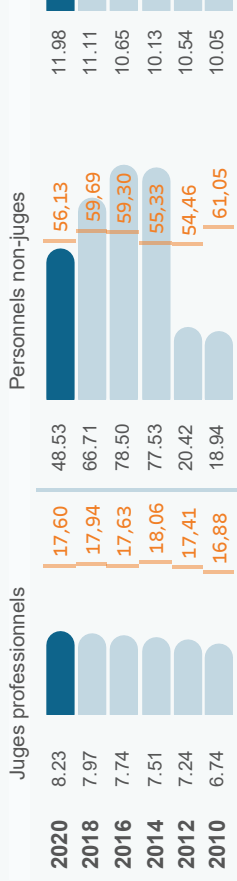
Clearance rate (%)	Disposition time (jours)
1ère Instance	Cour Suprême
2ème Instance	



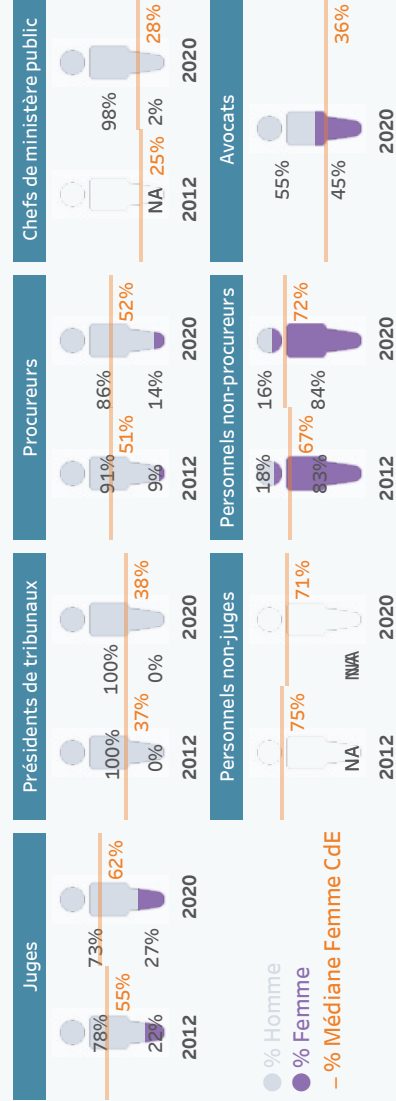
Efficacité : En 2020, la Cour suprême est apparue plus efficace que les instances inférieures, tandis que les affaires civiles et commerciales contentieuses, pour les trois instances combinées, semblent être le domaine du droit le plus efficace. Cette situation est différente de la tendance européenne selon laquelle les affaires pénales sont traitées le plus rapidement.

En particulier, le DT le plus bas est calculé pour les affaires pénales au niveau de la Cour suprême. En revanche, le DT le plus élevé est calculé pour les affaires pénales de 1ère instance (488 jours). Ce DT est en constante augmentation depuis 2010 et est plus de trois fois supérieur à la médiane européenne (148 jours). L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'efficacité des tribunaux diffère selon les instances et les types de tribunaux. En 1ère instance, l'efficacité des tribunaux s'est améliorée au regard des affaires civiles et commerciales contentieuses et des affaires administratives, tandis qu'elle s'est détériorée pour les affaires pénales.

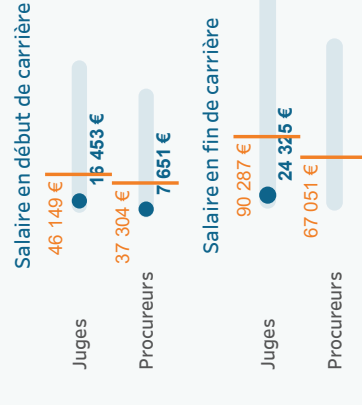
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



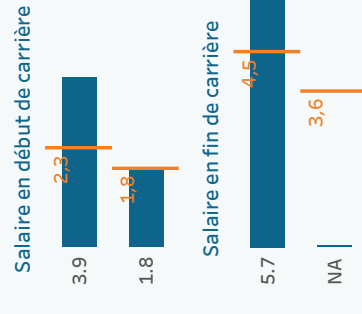
Parité



Salaires bruts absolus

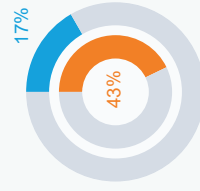


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

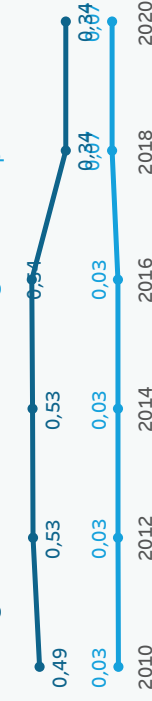


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

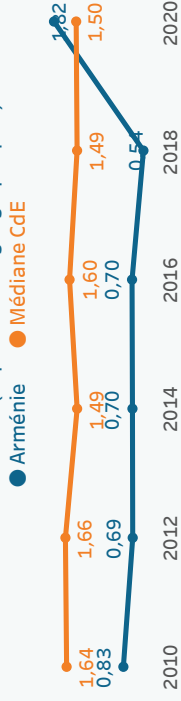
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Civil	Pénal	Administratif
Taux de déploiement	3.44	2.36	2.05	2.04
Communication avec les tribunaux	0.29	0.29	0.29	0.33
Gestion des tribunaux et des affaires	4.03	2.9	2.9	2.9
Aide à la décision	6.63	6.63	6.63	6.96

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

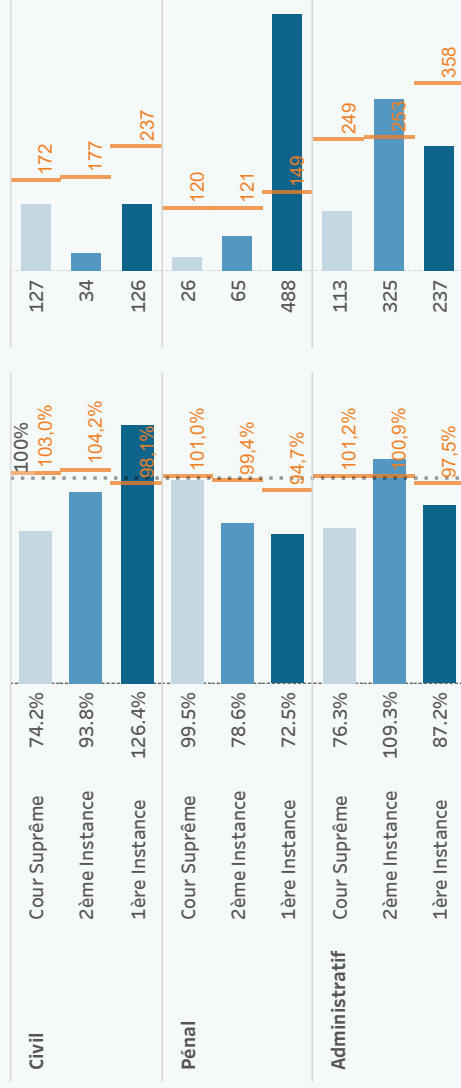
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

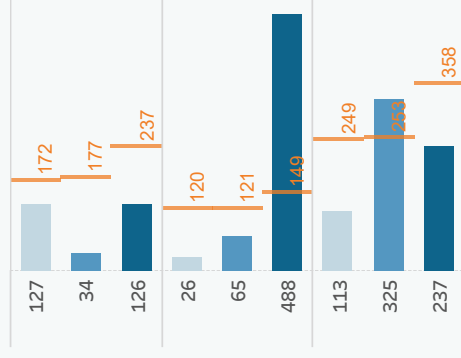
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Clearance Rate

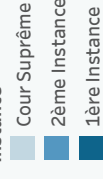


Disposition Time (en jours)



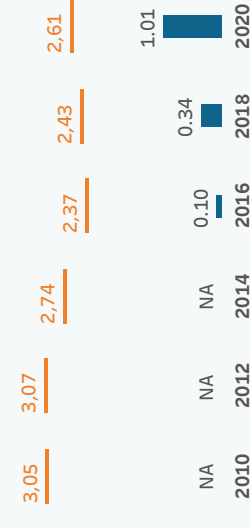
Evolution du Disposition Time

Instance



Ministère public

Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.arlis.am

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.arlis.am, www.datalex.am

3 - Informations sur le système judiciaire

court.am, concourt.am



Habitants
8 932 664



PIB
42 502 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaire moyen brut annuel
35 072 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
0,32% de PIB	138,0 par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	3,09 par hab.		
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08			



Budget : Il existe un budget unique pour les tribunaux et les services du ministère public en Autriche. En 2020, 1 232 658 898 € ont été consacrés au budget exécuté du système judiciaire, soit 138 € par habitant (bien au-dessus de la médiane CdE) et 0,32 % du PIB (légèrement au-dessus de la médiane CdE). Le budget de l'aide judiciaire est proche de la médiane CdE, mais il ne comprend pas les frais de justice, de traduction et d'expertise qui, s'ils relèvent bien de l'aide judiciaire, sont inclus dans le budget des tribunaux.

Parité

En Autriche, en 2020, les femmes juges et procureurs sont représentées à plus de 50% en 1ère instance mais pas dans les instances supérieures (en 3ème instance il y a 36% de femmes juges, tout comme les femmes procureurs de 2ème instance). Pour les présidents de tribunaux et les chefs de ministères publics, ce pourcentage est respectivement de 43% et 33%. Le plan d'action autrichien pour le système judiciaire se concentre sur la parité : dispositions spécifiques des lois d'organisation ; programmes spéciaux ; réglementations des quotas ; données sur les usagers des tribunaux ventilées par genre ; agent indépendant chargé de l'égalité de traitement et autres mesures.

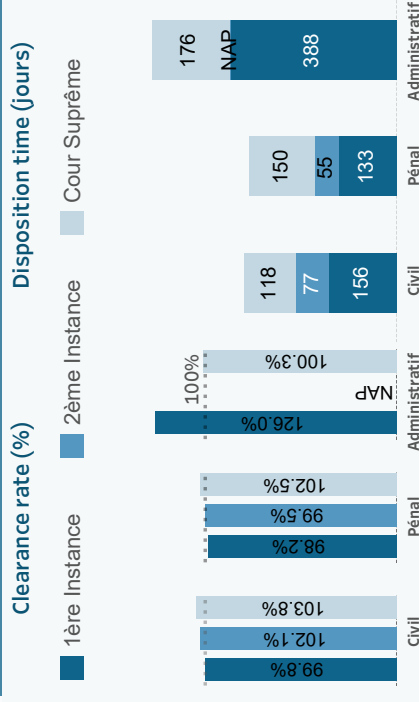
Les TIC dans le système judiciaire

L'indice TIC élevé de 8,1 a encore augmenté de 0,2 point depuis 2018. En 2020, 30 millions d'euros supplémentaires ont été utilisés pour la numérisation des tribunaux à partir des réserves du budget de l'État. Avec l'initiative stratégique Justice 3.0, le ministère de la Justice a lancé un processus visant à impliquer tous les groupes professionnels et les représentants de la justice, dans le but d'établir des procédures entièrement numériques dans les tribunaux et les ministères publics.

La justice adaptée aux enfants

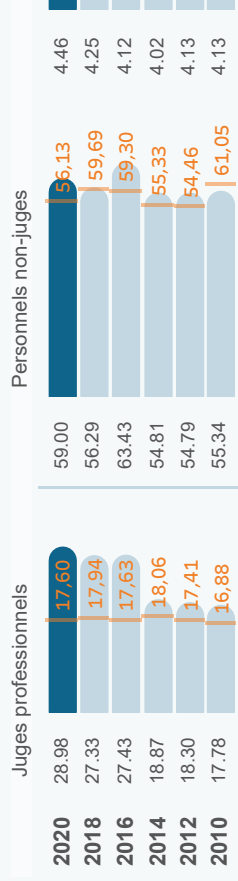
L'Autriche a, de longue date, introduit dans tous les tribunaux des salles d'interrogatoire adaptées aux enfants. Toutes les procédures pénales impliquant des mineurs se déroulent dans ces salles. Des formations en matière de violence domestique et de violence sexuelle en général et spécifiquement pour les victimes mineures font partie de la formation initiale et continue des procureurs.

Efficacité

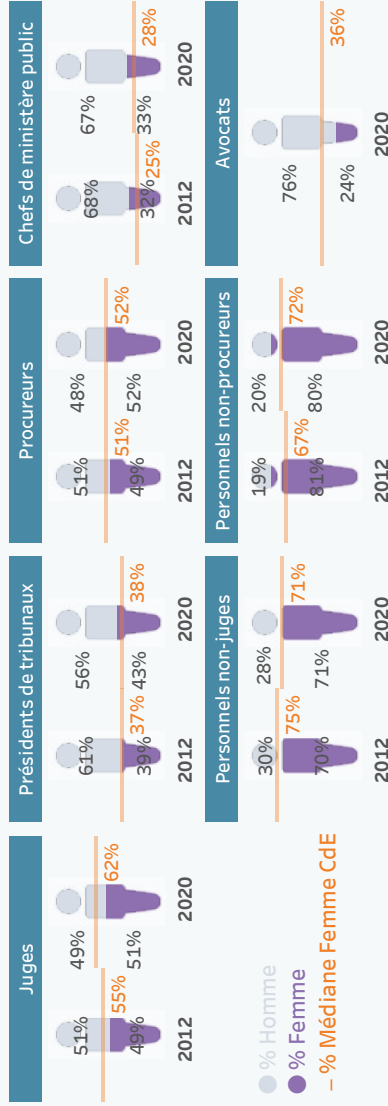


Efficacité : En 2020, la 2ème instance est apparue comme la plus efficace, tandis que les affaires pénales, pour les trois instances combinées, sont le domaine du droit le plus efficace. En particulier, le DT le plus bas est calculé pour les affaires pénales de 2ème instance et le plus élevé - pour les affaires administratives de 1ère instance. L'indicateur DT est inférieur aux médianes respectives du CdE pour toutes les matières et toutes les instances, à l'exception des affaires administratives de 1ère instance et des affaires pénales de 3ème instance. L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'efficacité des tribunaux varie selon les instances et les types de tribunaux, mais les augmentations des DT ne sont pas substantielles. En Autriche, les juges ont toujours eu la possibilité de télétravailler. Pendant les confinements, de nombreux juges ont utilisé cette option, alors même qu'aucun tribunal n'a été fermé. La baisse significative dans les affaires nouvelles et les audiences tenues en avril 2020 a permis de se concentrer sur la résolution des affaires pendantes.

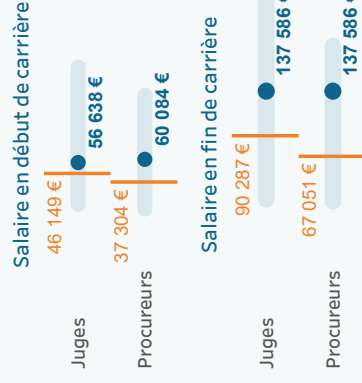
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



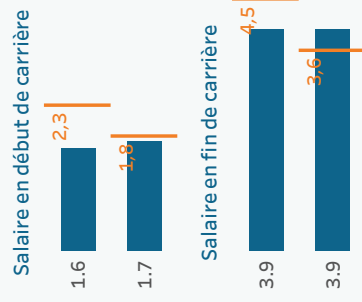
Parité



Salaires bruts absolus

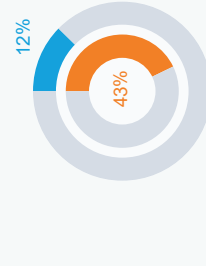


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

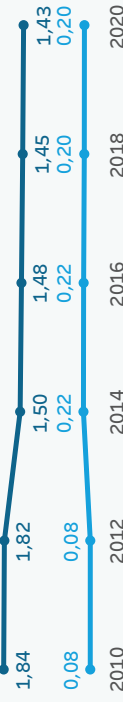


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

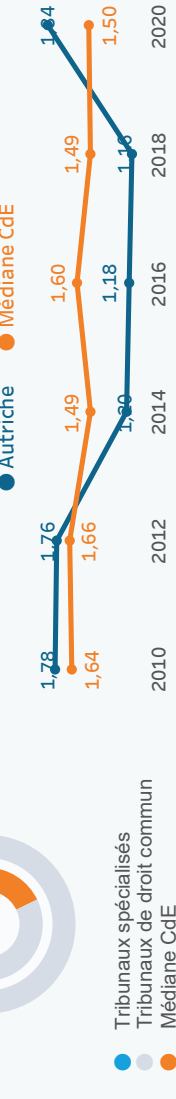
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



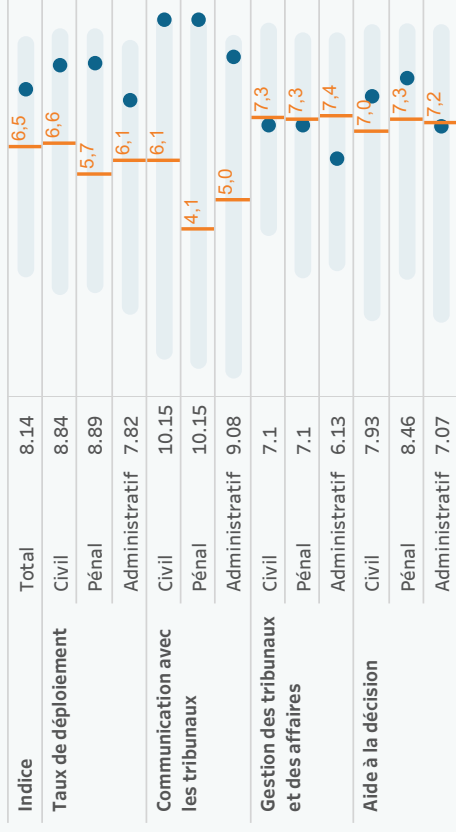
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



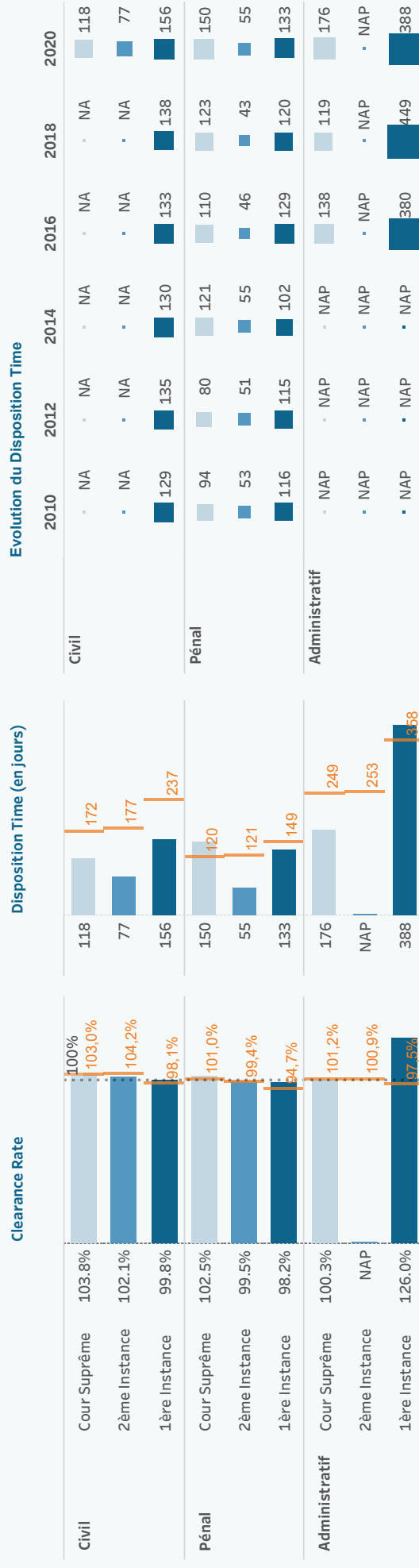
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

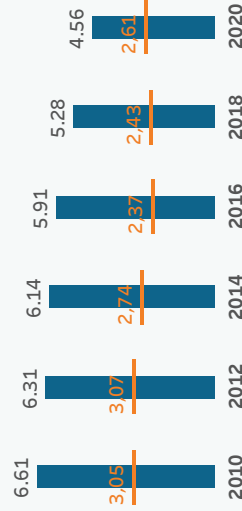
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



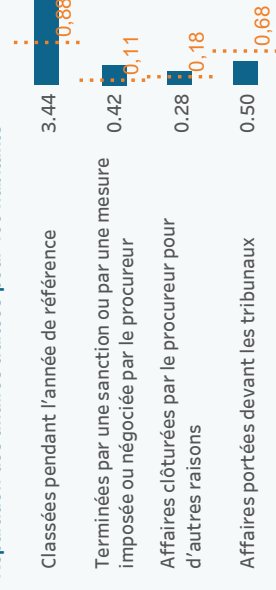
Ministère public

Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants

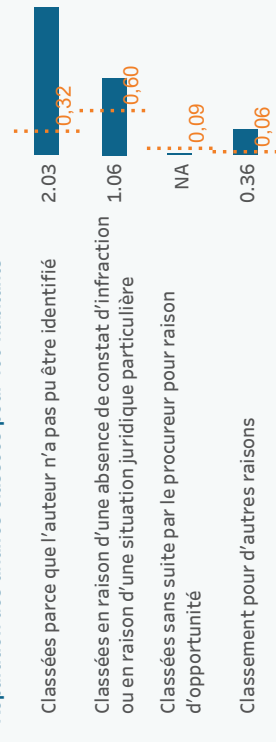


Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.ris.bka.gv.at

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.ris.bka.gv.at; findok.bmf.gv.at; www.ogh.gv.at;

www.vwgh.gv.at; www.vfgh.gv.at

3 - Informations sur le système judiciaire

www.justiz.gv.at; www.bmj.gv.at;

www.vwgh.gv.at/Service/formulaire.html



Habitants
10 067 100

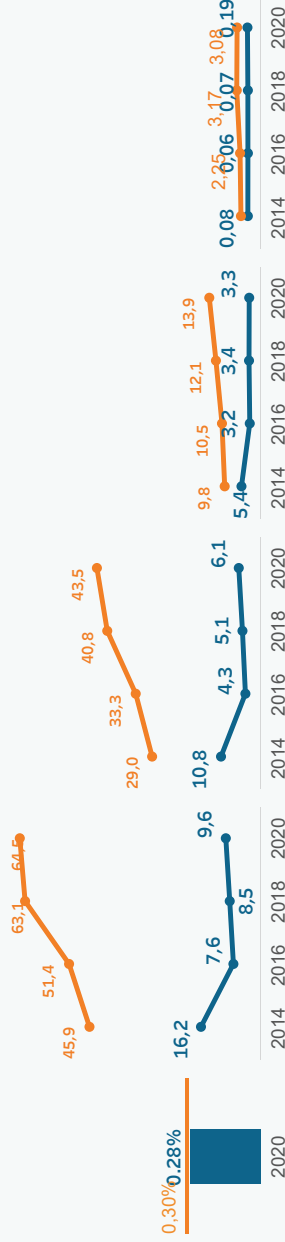


PIB
3 477 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
4 066 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0,28% de PIB Médiane CdE : 64,50	9,6 par hab. Médiane CdE : 43,53	3,3 par hab. Médiane CdE : 13,86	0,19 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, l'Azerbaïdjan a consacré 96 538 011 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 9,6 € par habitant (moins que la médiane CdE), et 0,28 % du PIB (proche de la médiane européenne). En 2020, 63,4% de ce budget ont été dépensés pour les tribunaux, 34,7% pour les services du ministère public et 2% pour l'aide judiciaire. L'Azerbaïdjan a l'un des budgets du système judiciaire les plus bas d'Europe.

Organisation des tribunaux

La répartition entre le nombre de tribunaux de droit commun et de tribunaux spécialisés (79% - 21%) est similaire à la médiane CdE. Depuis 2020, 6 tribunaux commerciaux et 6 tribunaux administratifs remplacent les 7 anciens tribunaux compétents en matières administrative et économique.

Parité

En 2020, en Azerbaïdjan, les femmes sont encore peu représentées dans les professions juridiques. Seuls 14,4% des juges, 6,7% des procureurs et 2% des présidents de tribunaux sont des femmes. Depuis 2012, le pourcentage de femmes juges et celui de femmes procureurs ont augmenté, mais de façon modérée. La tendance est similaire pour les avocats en exercice où seulement 14% sont des femmes.

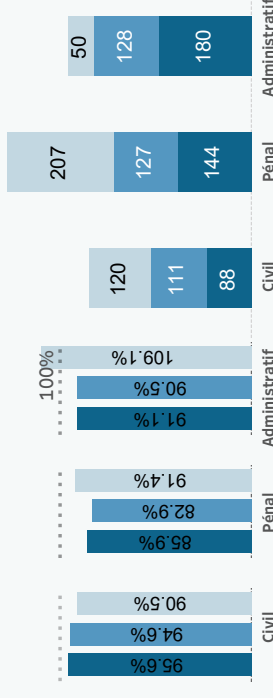
Les TIC dans le système judiciaire

L'Azerbaïdjan a un indice TIC de 7,7, ce qui représente une très forte augmentation de 1,1 point par rapport au cycle précédent. Cela est dû à l'augmentation enregistrée dans les domaines de la communication et de l'aide à la décision, ainsi qu'à l'engagement budgétaire très fort de l'Azerbaïdjan pour investir dans les TIC. L'Azerbaïdjan consacre le pourcentage le plus élevé du budget des tribunaux aux TIC en Europe (13,5%).

Efficacité

Clearance rate (%) Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême

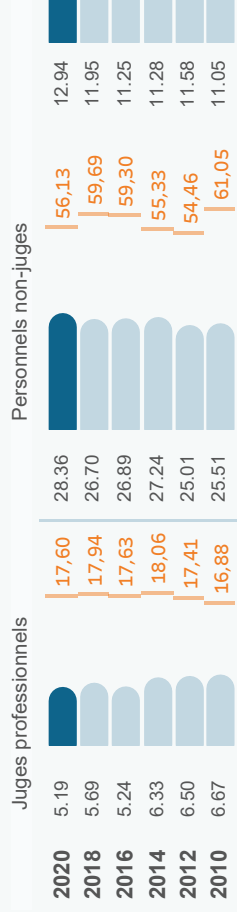


Efficacité : En 2020, la 2ème instance est apparue comme la plus efficace, tandis que les affaires civiles et commerciales contentieuses, pour les trois instances combinées, semblent être le domaine du droit le plus efficace. Au total, les affaires pénales ont le DT le plus élevé, ce qui diffère de la tendance européenne, même si les DT des différentes instances sont proches de la médiane CdE, sauf pour la plus haute instance où cet indicateur est beaucoup plus élevé.

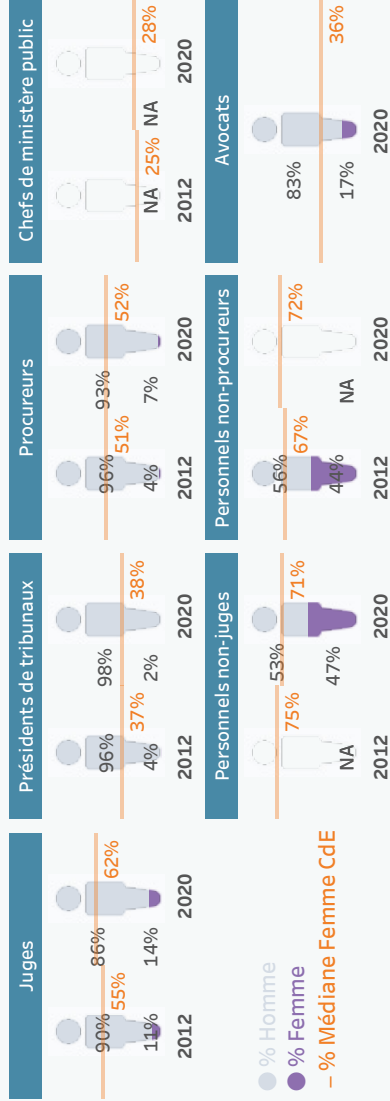
Le DT le plus bas est calculé pour les affaires administratives de 3ème instance (avec un DT de 50 jours) et le plus élevé - pour les affaires pénales de 3ème instance (207 jours).

L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'efficacité des tribunaux diffère selon les instances et les types de tribunaux, mais les DT restent le plus souvent bien en dessous des médianes européennes.

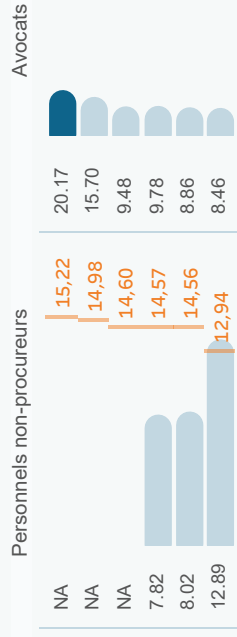
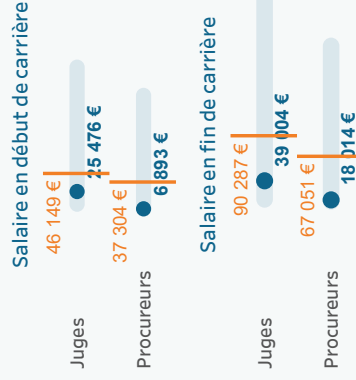
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



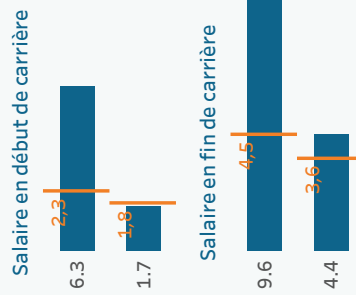
Parité



Salaires bruts absolus

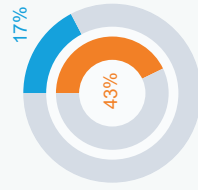


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

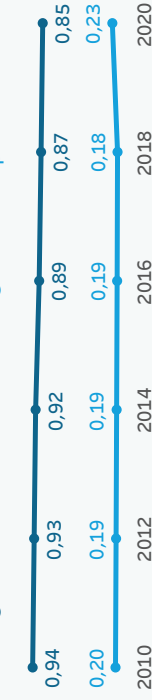


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

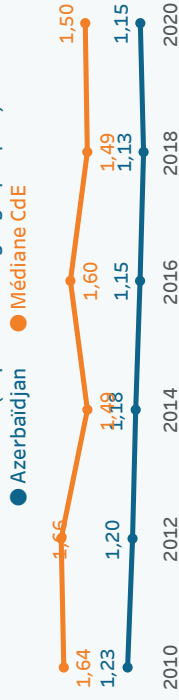
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	7.66
Taux de déploiement	Civil	7.35
	Pénal	7.54
Communication avec les tribunaux	Administratif	7.35
	Civil	7.72
	Pénal	7.35
Gestion des tribunaux et des affaires	Administratif	7.35
	Civil	6.84
	Pénal	6.84
Aide à la décision	Administratif	6.84
	Civil	8.74
	Pénal	8.5
	Administratif	8.74

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

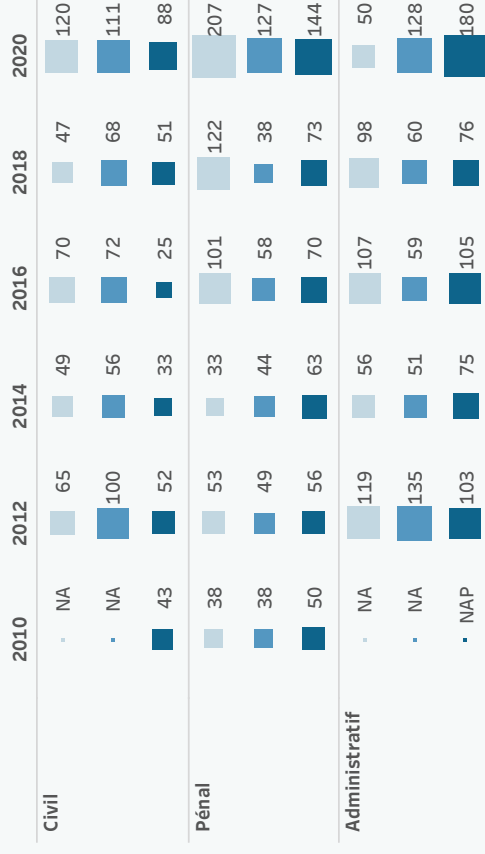
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100% le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100% le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

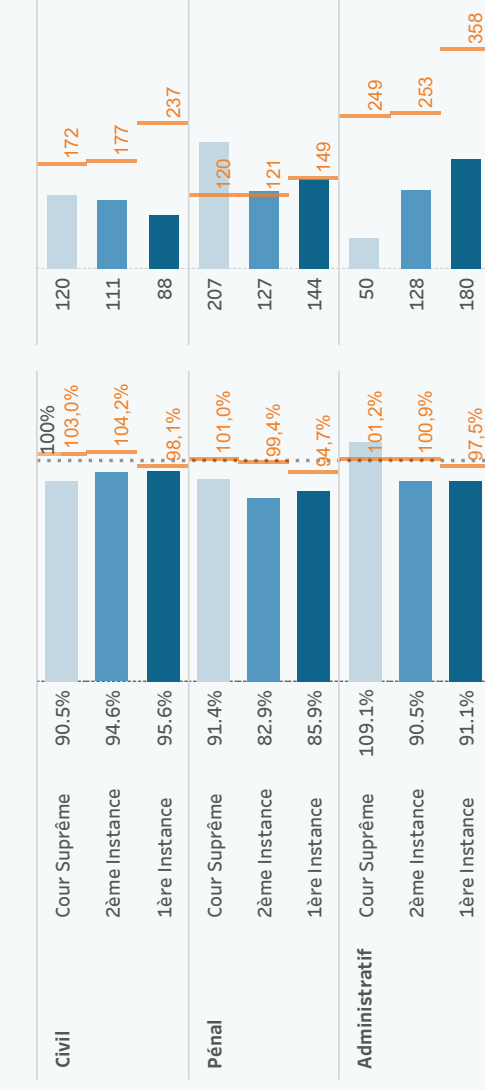
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Evolution du Disposition Time



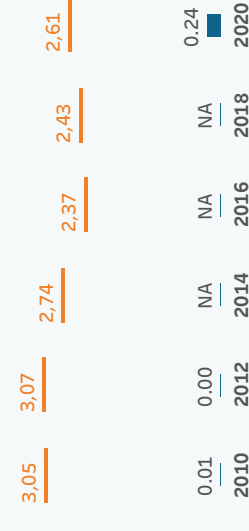
Disposition Time (en jours)



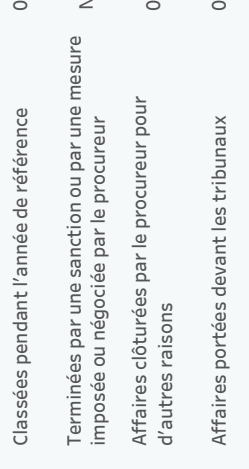
Clearance Rate

Ministère public

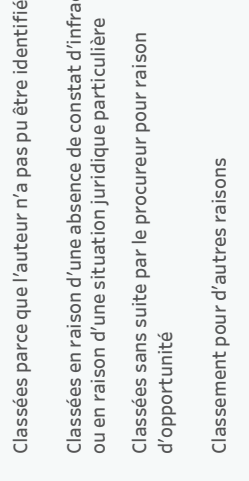
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

e-ganun.az

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

courts.gov.az

3 - Informations sur le système judiciaire

courts.gov.az



Habitants
11 521 238

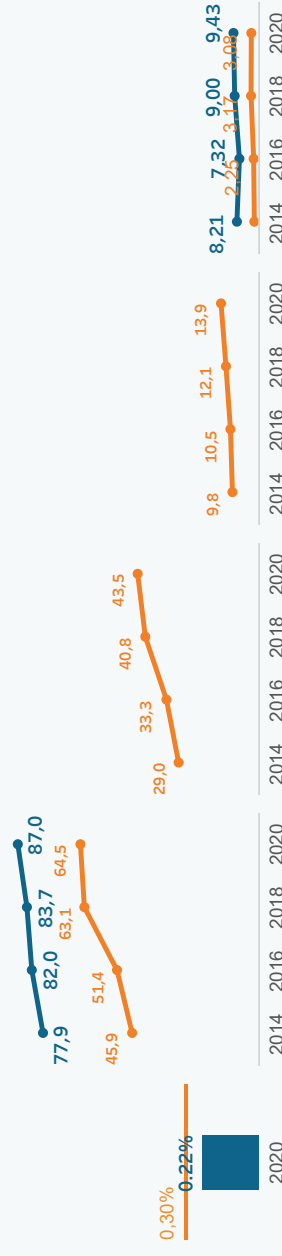


PIB
39 160 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
41 938 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
0,22% de PIB	87,0 par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	9,43 par hab.		
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08			



Budget : Il existe un budget unique pour les tribunaux et les services du ministère public en Belgique. En 2020, 1 002 329 504 € ont été consacrés au budget exécuté du système judiciaire : 0,22 % du PIB (inférieur à la médiane CdE), et 87 € par habitant (largement supérieur à la médiane CdE). En 2020, le budget exécuté de l'aide judiciaire par habitant (9,4€) est nettement supérieur à la médiane CdE. En Belgique, l'aide judiciaire est accordée à un nombre très élevé d'affaires et le montant alloué par affaire est relativement élevé.

Professionnels de la justice et parité

Le nombre de juges professionnels de 13,2 pour 100 000 habitants est inférieur à la médiane du CdE et a quelque peu diminué depuis 2010. Le ratio de femmes parmi les juges et procureurs a augmenté à 58% et 59% respectivement depuis 2012. Le pourcentage de femmes présidents de tribunaux a quant à lui augmenté à 38% tandis que celui de femmes chefs de ministères publics est diminué pour atteindre 14%.

Les TIC dans le système judiciaire

La Belgique a un indice TIC faible de 5,1 même s'il a augmenté de 0,6 point par rapport à 2018 et se rapproche désormais de la médiane du CdE. Cette augmentation est principalement due à l'amélioration de la communication électronique avec les tribunaux. En 2020, plusieurs lois ont en effet élargi l'utilisation de la communication électronique entre les tribunaux et les parties pour assurer la continuité de leurs activités pendant la pandémie de COVID-19, accélérant ainsi la digitalisation de la justice.

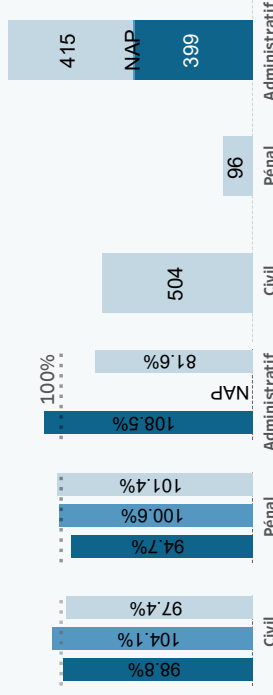
La médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

Suite à la réforme portant sur les ADR, le juge peut, dès le début de la procédure, imposer un recours à la médiation. De même, les personnes morales de droit public peuvent désormais recourir à la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal. Le nombre de médiateurs agréés est ainsi passé de 18,6 pour 100 000 habitants en 2018 à 22,4 en 2020 (presque le double de la médiane CdE).

Efficacité

Clearance rate (%) Disposition time (jours)

■ 1ère Instance ■ 2ème Instance ■ Cour Suprême

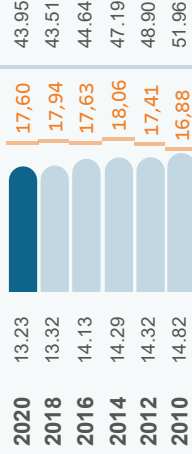


Efficacité : Les données sur les affaires civiles (et commerciales) et pénales de 1ère et 2ème instances ne sont pas disponibles. La Cour suprême a amélioré son efficacité pour les affaires pénales, tandis que son efficacité a diminué pour les affaires civiles (et commerciales). En effet, le DT pour ce dernier type d'affaires est de 504 jours (plus du double de la médiane CdE). Par ailleurs, le DT pour les affaires administratives de 3e instance est de 415 jours (bien supérieur à la médiane CdE), tandis que le CR est le plus faible parmi toutes les instances et toutes les affaires (81,6%). En matière civile et pénale, la pandémie de la COVID-19 a entraîné une diminution du nombre d'affaires nouvelles et une diminution encore plus importante du nombre d'affaires terminées à toutes les instances. Cela a également eu un impact sur l'arrière judiciaire. Des difficultés similaires ont été rencontrées par l'instance administrative suprême, malgré un nombre absolu d'affaires terminées plus important.

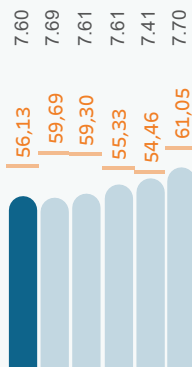
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

■ Belgique ■ Médiane CdeE

Juges professionnels



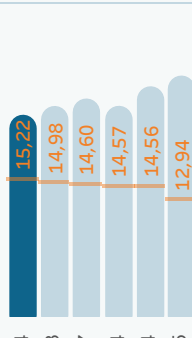
Personnels non-juges



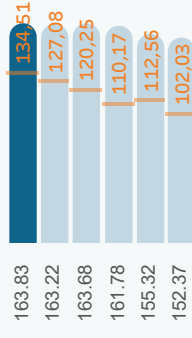
Procureurs



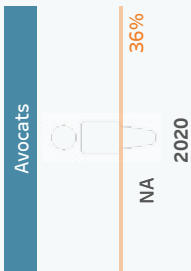
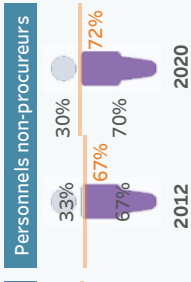
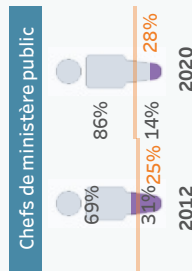
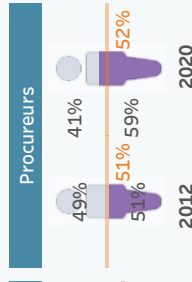
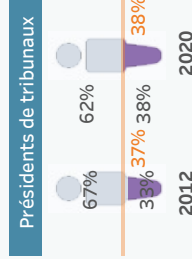
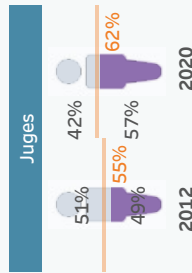
Personnels non-procureurs



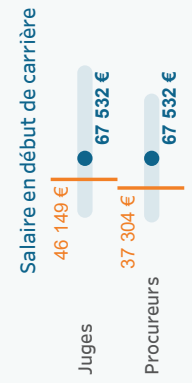
Avocats



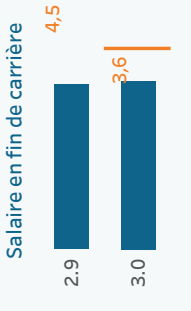
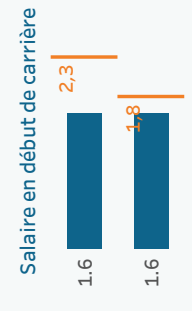
Parité



Salaires bruts absolus

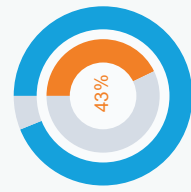


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

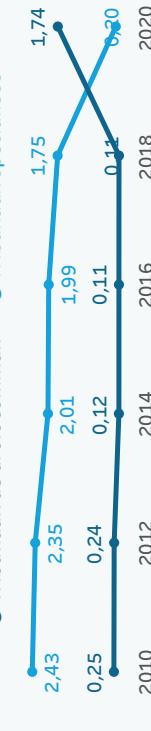


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

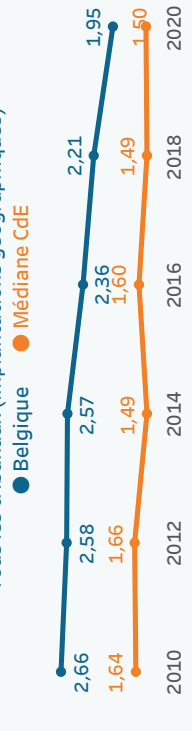
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	5.14
Taux de déploiement	Civil	3.86
	Pénal	3.62
	Administratif	6.82
Communication avec les tribunaux	Civil	2.31
	Pénal	0.74
	Administratif	7.85
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	6.23
	Pénal	6.23
	Administratif	6.23
Aide à la décision	Civil	6.02
	Pénal	6.48
	Administratif	4.09

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

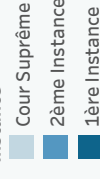
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

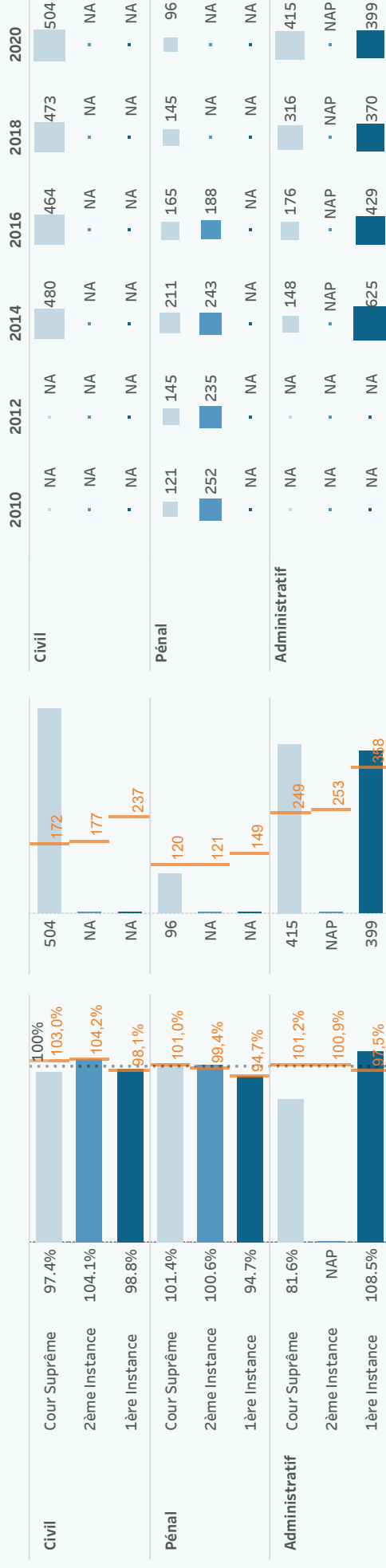
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

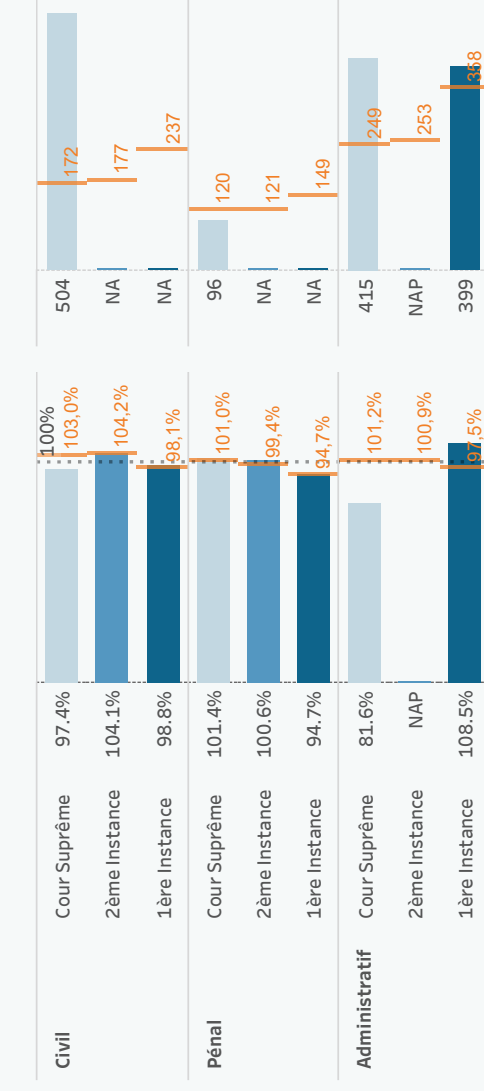
Instance



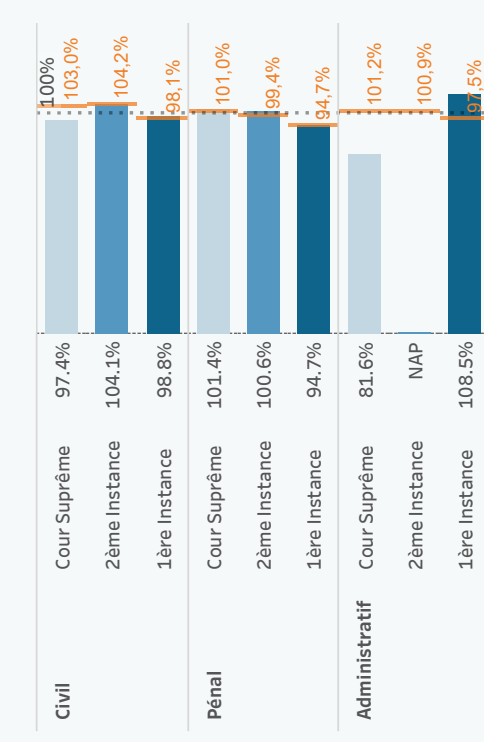
Evolution du Disposition Time



Disposition Time (en jours)

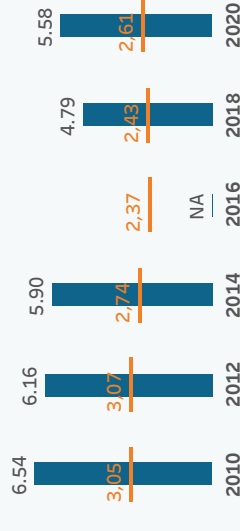


Clearance Rate

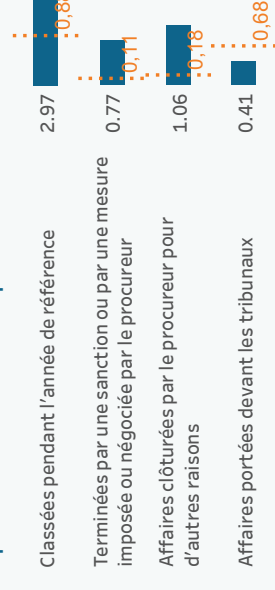


Ministère public

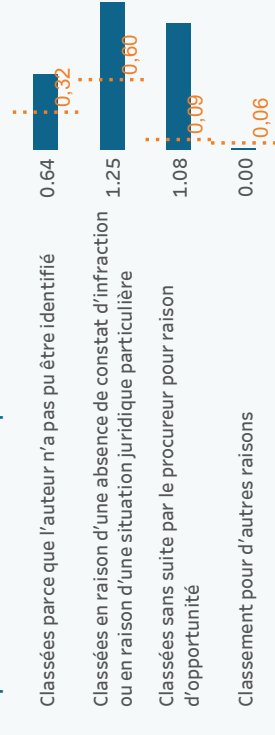
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

https://justice.belgium.be/fr/legislation_belge
<https://senlex.senate.be/fr>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://juportal.be>; <https://senlex.senate.be>;
<http://www.raadvst-consetat.be>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://www.om-mp.be>; <https://www.rechtbanken-tribunaux.be>;
<https://justice.belgium.be>



Habitants
3 491 000



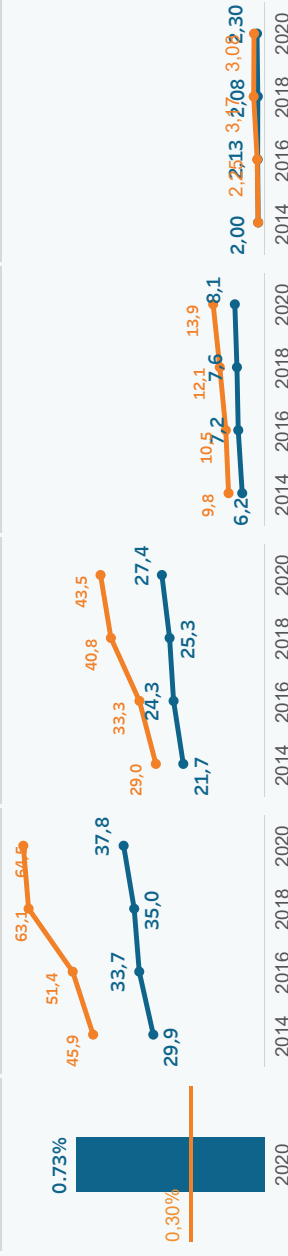
PIB
5 168 €
Médiane CdE : 20 301 €



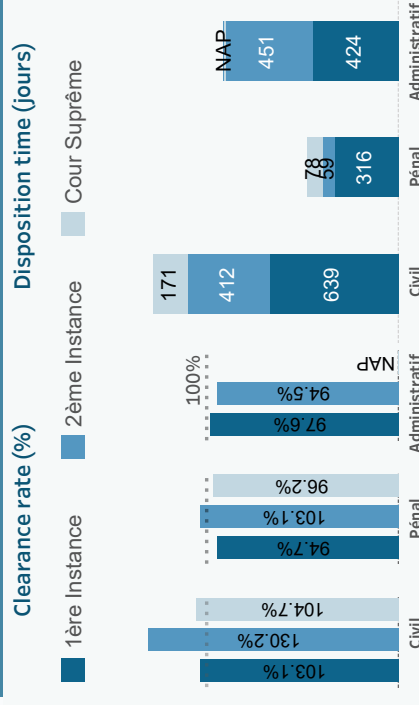
Salaire moyen brut annuel
9 056 €
Médiane CdE : 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.73% de PIB Médiane CdE : 64,50	27.4 par hab. Médiane CdE : 43,53	8.1 par hab. Médiane CdE : 13,86	2.30 par hab. Médiane CdE : 3,08



Efficacité



Budget : En 2020, la Bosnie-Herzégovine a consacré 131 981 916€ au budget exécuté du système judiciaire, soit 37,81€ par habitant, ce qui est inférieur à la médiane CdE. 72,4% de ce budget ont été dédiés aux tribunaux, 21,5% aux services du ministère public, 6,1% à l'aide judiciaire. La Bosnie-Herzégovine a augmenté le budget consacré au système judiciaire de 35 € par habitant en 2018 à 37,8 € en 2020.

Suivi et évaluation de l'efficacité et la qualité des juges et procureurs

En décembre 2020, le Conseil supérieur des juges et procureurs de Bosnie-Herzégovine a adopté de nouveaux critères pour l'évaluation de la performance des juges, des procureurs, des présidents de tribunaux et des chefs de ministères publics. Des critères quantitatifs ont été définis pour mesurer la qualité des décisions des juges et des procureurs, par exemple le nombre de décisions exécutoires de rejet d'accusation, proportionnellement au nombre total d'actes d'accusation émis au cours de la période d'évaluation.

Professionnels de la justice

La Bosnie-Herzégovine, comme d'autres pays d'Europe de l'Est, a un nombre plus élevé de juges (29), de personnel non-juge (97) et de personnel non-procureur (21) pour 100 000 habitants par rapport à la médiane CdE. En revanche, le nombre de procureurs est plus faible (10) et le nombre d'avocats très bas (53).

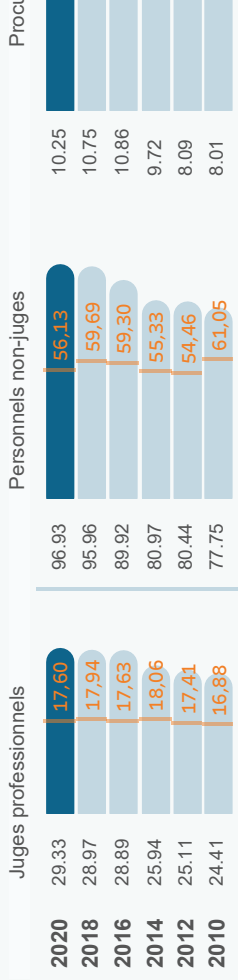
Parité

En Bosnie-Herzégovine, en 2020, la majorité des juges (64,4 %) et des procureurs (51,7 %) sont des femmes, mais le pourcentage de femmes présidents de tribunaux (50 %) et celui de femmes chefs de ministères publics (38,9 %) sont plus faibles. Toutefois, des progrès significatifs ont été réalisés pour briser le plafond de verre en ce qui concerne les postes de promotion des juges (instances supérieures et présidents de tribunaux) ainsi que les chefs de ministères publics, et le pourcentage de femmes présidents de tribunaux et chefs de ministères publics a augmenté depuis 2012. En outre, en octobre 2020, une nouvelle stratégie d'amélioration de la parité dans le système judiciaire a été adoptée.

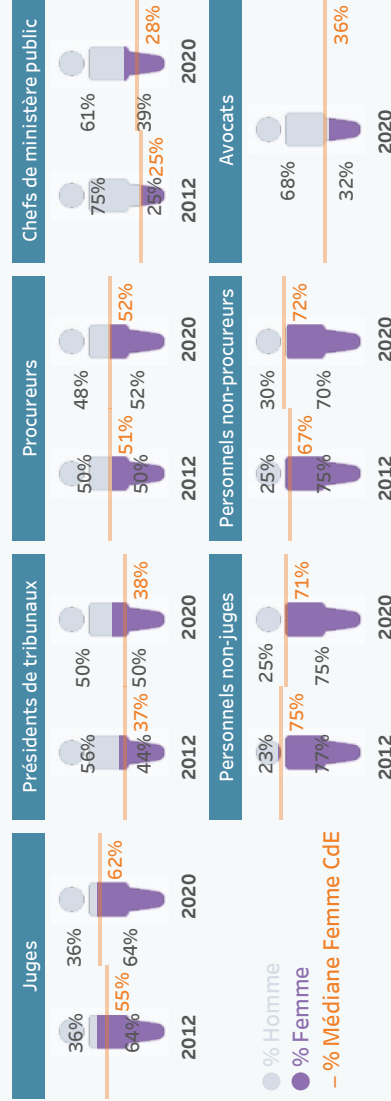
Efficacité : En 2020, la Cour suprême est apparue comme l'instance la plus efficace, tandis que la justice pénale, toutes instances combinées, est le domaine du droit le plus efficace. En revanche, les tribunaux semblent être les moins efficaces au regard du contentieux civil et commercial. Le DT le plus élevé est calculé pour les affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance, tandis que le DT le plus bas est calculé pour les affaires pénales de 2ème instance.

L'impact négatif de la pandémie de la COVID-19 a surtout touché l'efficacité des tribunaux de 1ère instance, comme le démontre l'augmentation des DT. Entre 2018 et 2020, le CR en 1ère instance a diminué pour les affaires civiles et commerciales contentieuses et les affaires pénales et a légèrement augmenté pour les affaires administratives (tout en restant inférieur à 100 % pour ce dernier type d'affaires). Au cours de la même période, le DT a augmenté pour toutes les catégories d'affaires.

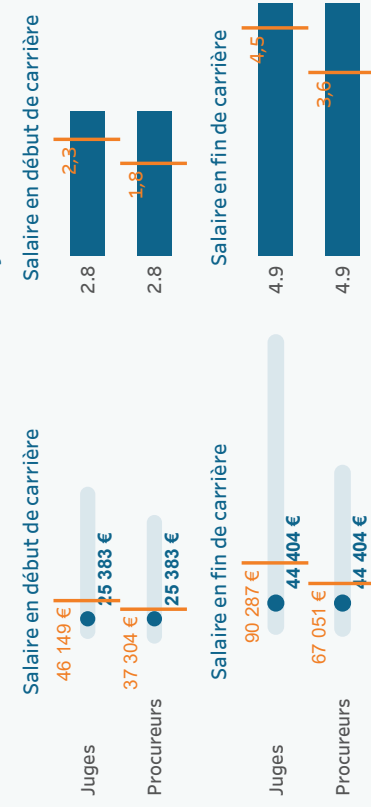
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



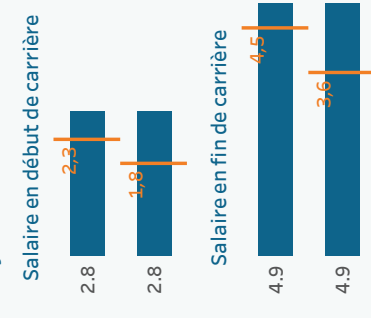
Parité



Salaires bruts absolus

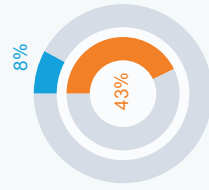


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

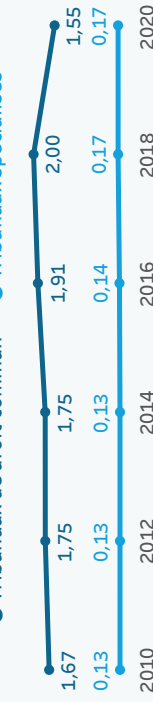


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

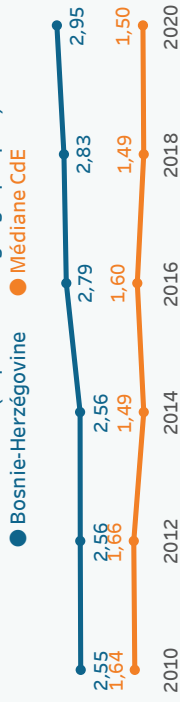
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Civil	Pénal	Administratif
Taux de déploiement	4,84	4,77	3,99	3,19
Communication avec les tribunaux	2,95	1,31	0	5,0
Gestion des tribunaux et des affaires	7,34	7,34	7,34	7,34
Aide à la décision	5,57	6,08	5,57	5,57

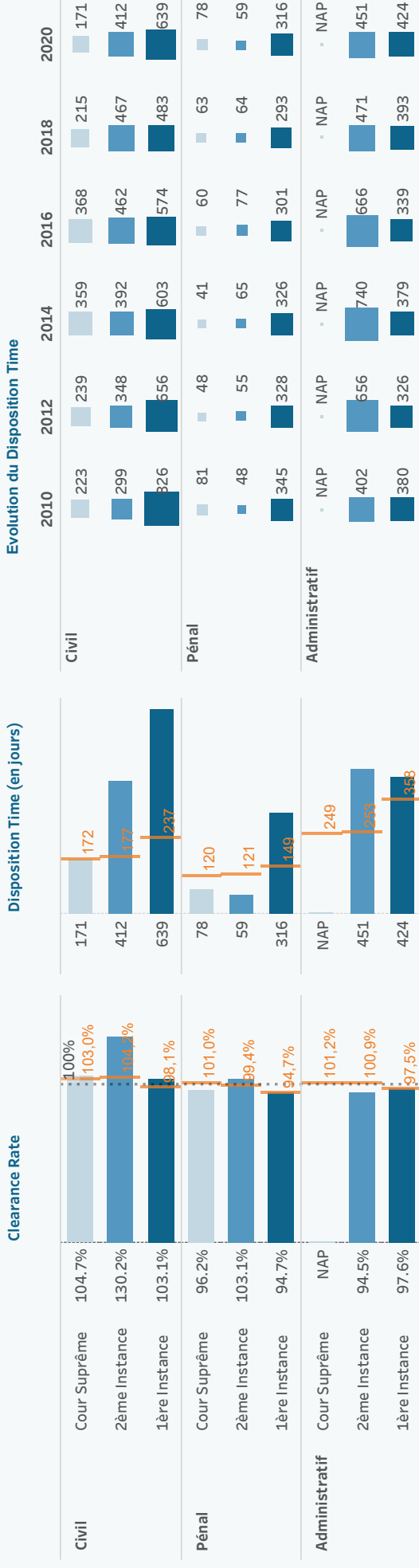
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

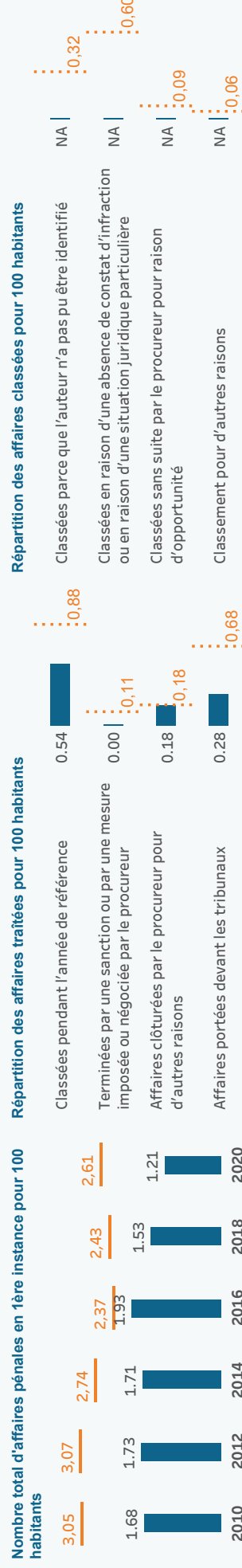
CR > 100% le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.parlament.ba>; <https://www.narodnaskupstinars.net>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://www.ustavnisud.ba/en/home>; <https://csd.pravosudje.ba>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://vstv.pravosudje.ba/vstvfo/B/141>



Habitants
6 916 548

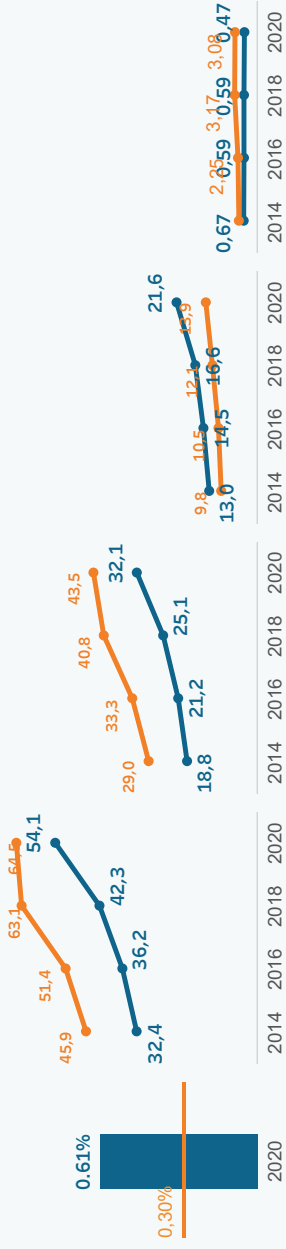


PIB
8 845 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaire moyen brut annuel
8 509 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.61% de PIB Médiane CdE : 0,30%	32.1 par hab. Médiane CdE : 43,53	21.6 par hab. Médiane CdE : 13,86	0.47 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Bulgarie a consacré 374 409 228€ au budget exécuté du système judiciaire : 54,1€ par habitant (inférieur à la médiane CdE), et 0,61% du PIB (supérieur à la médiane CdE). 59% ont été dédiés aux tribunaux, 40% au ministère public (part très importante par rapport à la majorité des pays) et seulement 1% à l'aide judiciaire. Ainsi, le budget de l'aide judiciaire de 0,47€ par habitant est bien inférieur à la médiane CdE.

Les TIC dans le système judiciaire

La Bulgarie a un indice TIC de 4,1, ce qui représente une augmentation significative de 0,7 point par rapport à 2018, mais reste bien en dessous de la médiane CdE. En 2020, l'introduction progressive dans les tribunaux du système d'information unifié a augmenté le budget de l'informatisation. Toutefois, l'investissement dans les TIC en Bulgarie, qui ne représente que 0,5 % du budget des tribunaux, est resté l'un des plus faibles d'Europe. Des amendements législatifs récents permettent l'exercice des droits procéduraux par voie électronique.

Mesure de la charge de travail des juges et des procureurs

Depuis le début de l'année 2020, des règles pour mesurer la charge de travail des services de poursuite et la charge de travail individuelle de chaque procureur et enquêteur s'appliquent et sont intégrées dans l'outil de mesure de la charge de travail, de la même manière que pour les juges. L'objectif de cet outil est de mesurer l'efficacité et d'améliorer la productivité des juges et des procureurs.

Parité

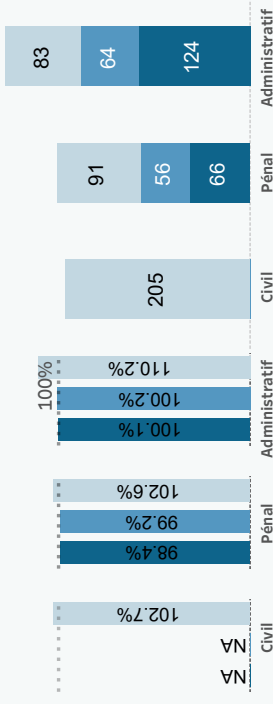
Le plafond de verre ne semble pas exister en Bulgarie, tant en ce qui concerne les instances supérieures que les fonctions de direction. De 2010 à 2020, la part des femmes a augmenté parmi les présidents de tribunaux, passant de 48 % à 55 %, et parmi les chefs de ministères publics - de 34 % à 42 %. Au niveau des juges et des procureurs, le nombre de femmes est encore plus élevé. Les femmes sont également majoritaires parmi les avocats (52 %).

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême

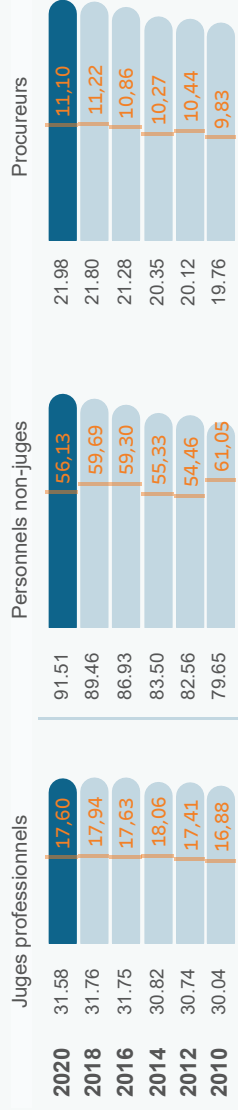


Efficacité : Les données sur les affaires civiles contentieuses de 1ère et 2ème instance ne sont pas disponibles.

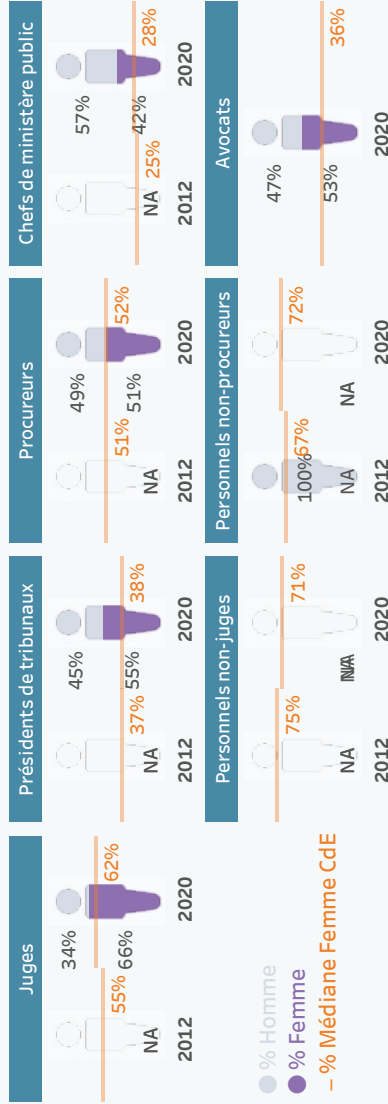
En 2020, en 1ère et 2ème instance, les tribunaux apparaissent plus rapides en matière pénale qu'en matière administrative. L'indicateur DT est nettement inférieur aux médianes CdE pour les affaires administratives et pénales à toutes les instances, ce qui n'est pas le cas pour les affaires civiles contentieuses de 3ème instance.

La pandémie de la COVID-19 a entraîné une légère augmentation des DT pour toutes les affaires, à l'exception des affaires administratives de la plus haute instance, qui ont connu une réduction. En effet, le nombre d'affaires administratives pendantes devant la Cour administrative suprême a diminué de manière significative en 2020 en raison de la réorganisation de son travail.

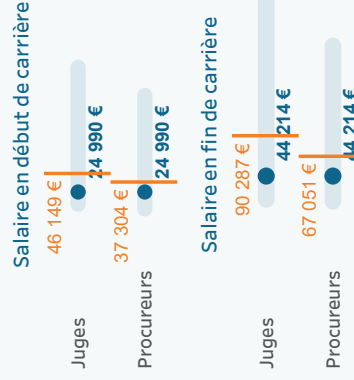
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



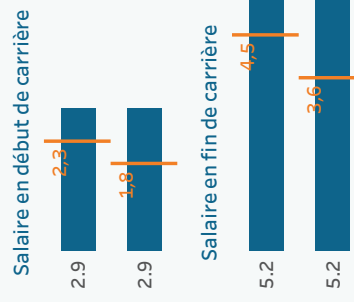
Parité



Salaires bruts absolus

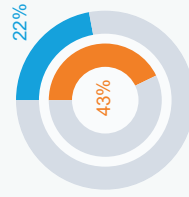


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

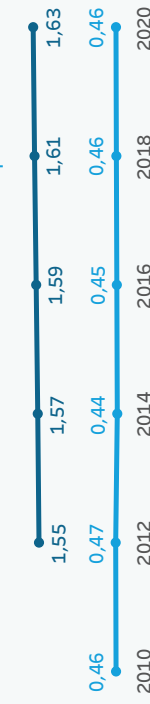


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

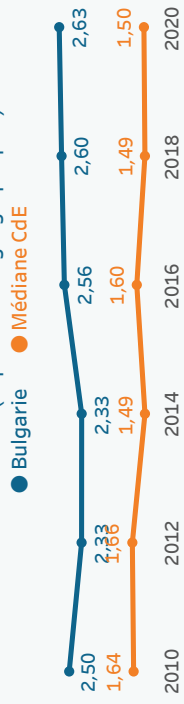
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total
Taux de déploiement	4,06
Communication avec les tribunaux	3,56
Gestion des tribunaux et des affaires	3,51
Aide à la décision	3,56
	1,38
	1,38
	1,38
	6,74
	6,74
	6,74
	4,24
	3,75
	4,24

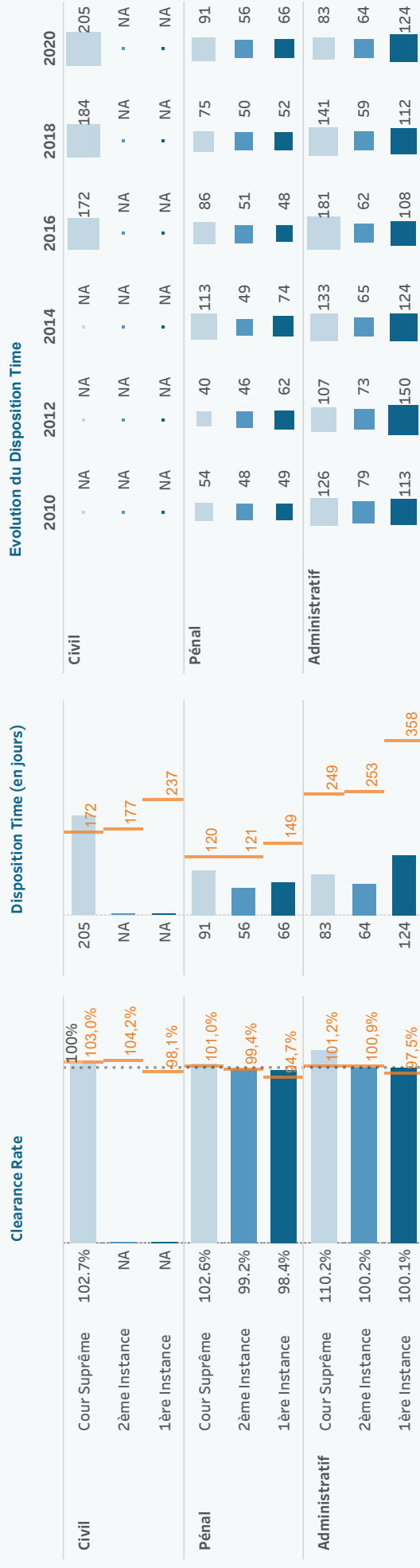
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

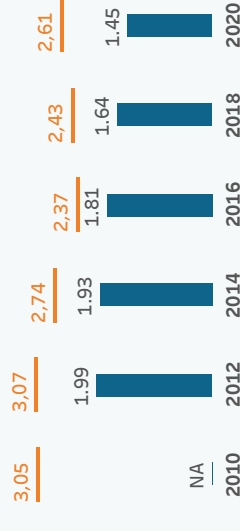
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

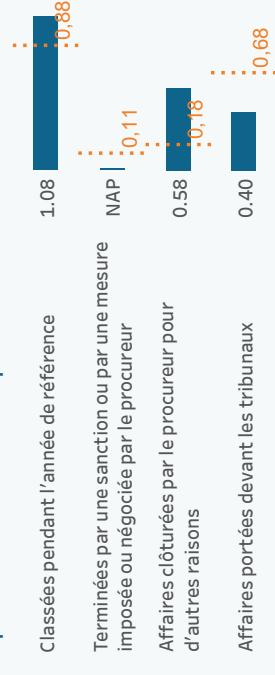


Ministère public

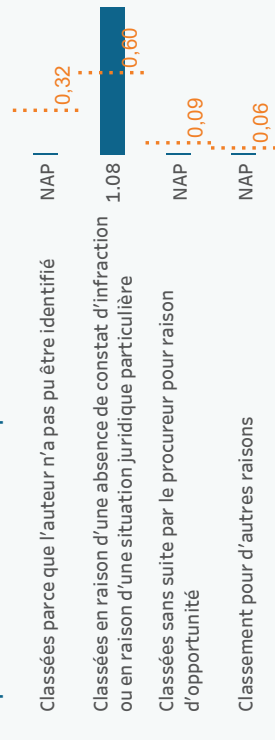
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

[dv.parliament.bg; www.lex.bg](http://www.lex.bg)

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

[www.vks.bg; www.sac.government.bg](http://www.vks.bg)

3 - Informations sur le système judiciaire

<http://www.vss.justice.bg/page/view/1999>



CROATIE

2020



Habitants
4 036 355

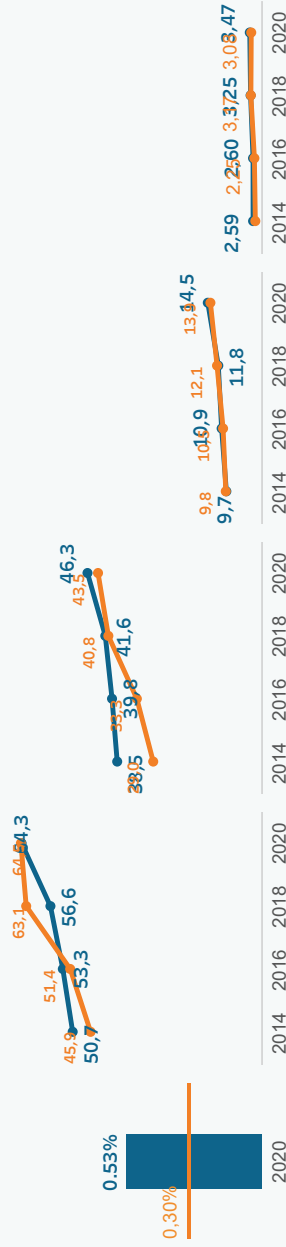


PIB
12 170 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
14 681 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.53% de PIB Médiane CdE : 0,30%	64.3 par hab. Médiane CdE : 43,53	14.5 par hab. Médiane CdE : 13,86	3.47 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Croatie a consacré 259 611 332 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 64,32 € par habitant (proche de la médiane CdE), et 0,53% du PIB (supérieur à la médiane CdE). Le budget du système judiciaire a suivi la tendance européenne à la hausse. La répartition de ce budget est la suivante : 72% ont été dédiés aux tribunaux, 23% aux services du ministère public et 5% à l'aide judiciaire, ce qui est similaire à la répartition médiane CdE.

Professionnels de la justice

La Croatie compte 40,7 juges pour 100 000 habitants. Ce nombre a légèrement diminué depuis 2010, contrairement à la tendance européenne. En revanche, le nombre de procureurs (15,1 pour 100 000 habitants) et d'avocats (119,8 pour 100 000 habitants) a, même si ce n'est que légèrement, augmenté conformément aux tendances générales.

Parité

La proportion de femmes dans le système judiciaire est similaire pour les juges (71%) et les procureurs (68%), où les femmes sont largement majoritaires. Cette situation se reflète au niveau de la gestion des ministères publics, où le ratio est toujours en faveur des femmes chefs de services de ministère public (64%). Elle est moins prononcée pour les présidents de tribunaux (54%). Ces ratios sont bien supérieurs à la tendance européenne, surtout pour les postes de direction.

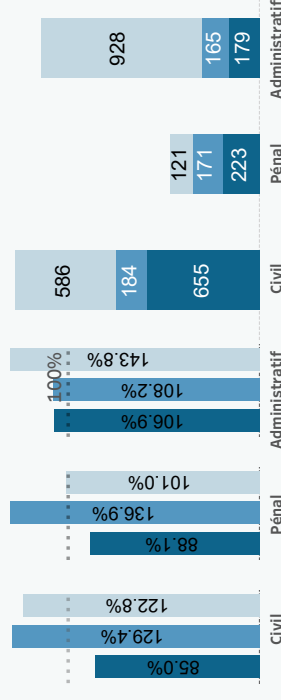
Les TIC dans le système judiciaire

La Croatie a un indice TIC de 7,0, qui se situe juste au-dessus de la médiane CdE. On constate une très forte augmentation de cet indice (1,4 point) par rapport au cycle précédent. Cette évolution est principalement due à l'amélioration de la communication électronique avec les tribunaux, mais des progrès sont également notables dans les deux autres catégories (aide à la décision et système de gestion des affaires). L'investissement dans les TIC semble devenir significatif par rapport au budget des tribunaux et l'impact sur l'indice TIC est évident.

Efficacité

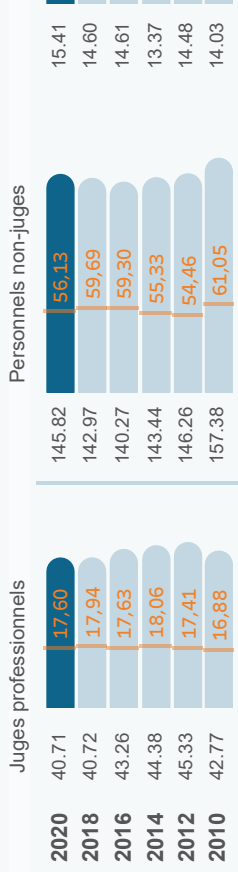
Clearance rate (%) Disposition time (jours)

■ 1ère Instance ■ 2ème Instance ■ Cour Suprême

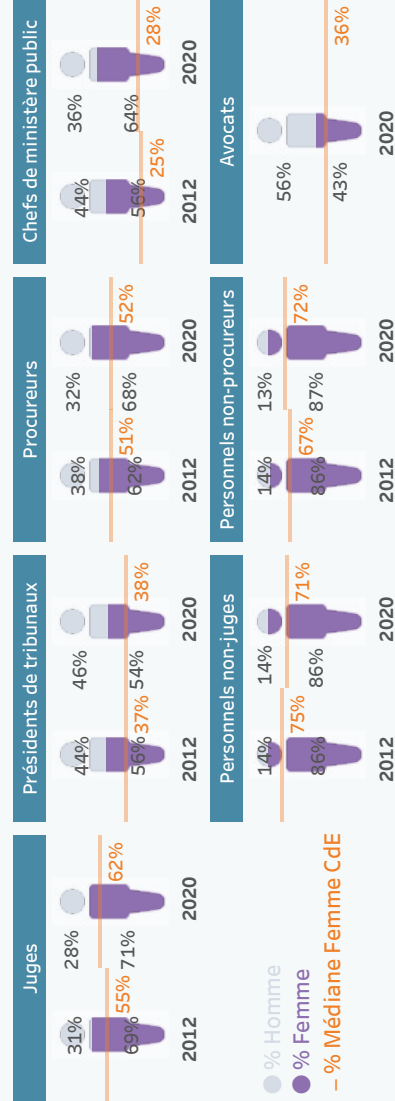


Efficacité : En Croatie, la 2ème instance apparaît comme la plus efficace de toutes les instances, surtout en matière pénale. Les affaires civiles et commerciales semblent être traitées plus lentement que les affaires administratives, ce qui diffère de la tendance européenne. Par exemple, le DT des affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance est de 655 jours contre 221 pour la médiane CdE. En matière administrative, en 1ère instance, le DT a diminué au fil des années et est nettement inférieur à la médiane CdE (179 jours contre 358) en 2020. En revanche, en 3ème instance, le DT est nettement supérieur à la médiane CdE (928 jours contre 221). Les affaires pénales sont résolues plus rapidement que la médiane CdE. L'influence de la COVID-19 sur l'efficacité des tribunaux semble affecter les affaires civiles et administratives et non les affaires pénales. L'impact le plus évident est observé pour les affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance, où le DT a augmenté de manière significative.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

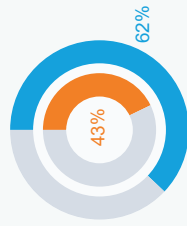


Parité



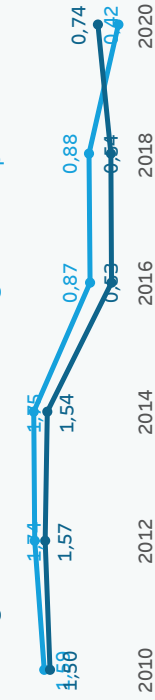
Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

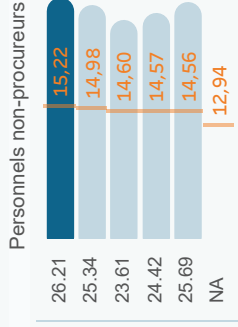
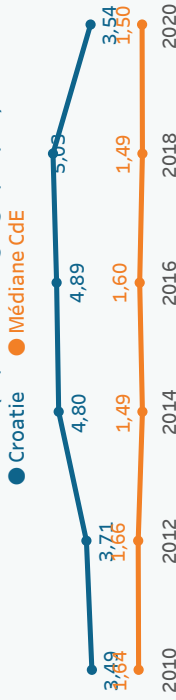


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● Médiane CdE

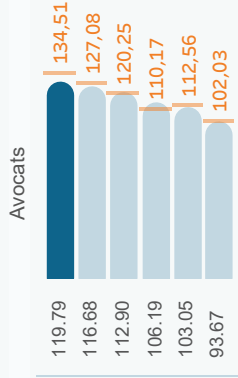
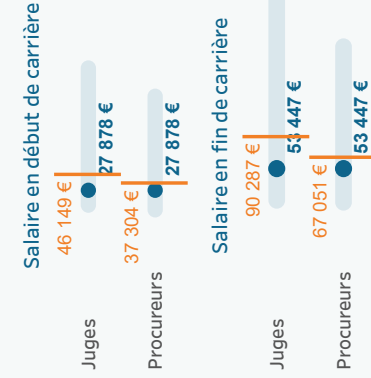
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



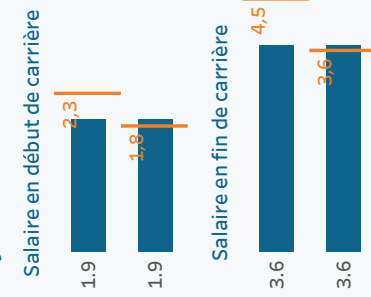
Tous les tribunaux (implantations géographiques)



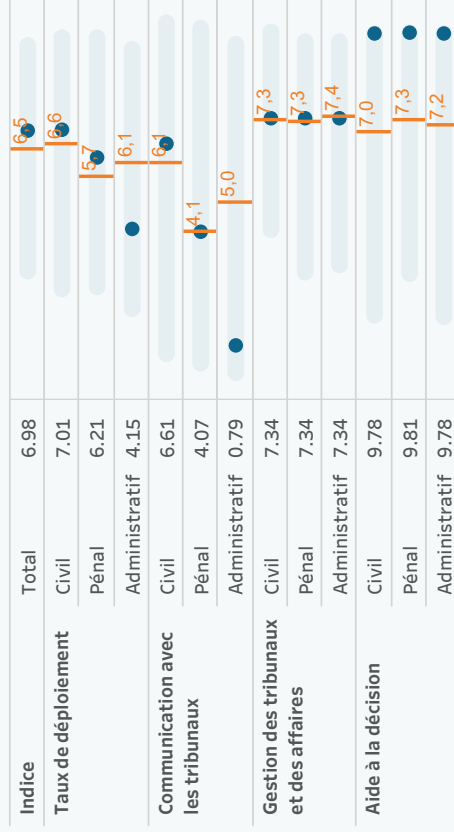
Salaires bruts absolus



Ratio avec le salaire moyen brut annuel



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



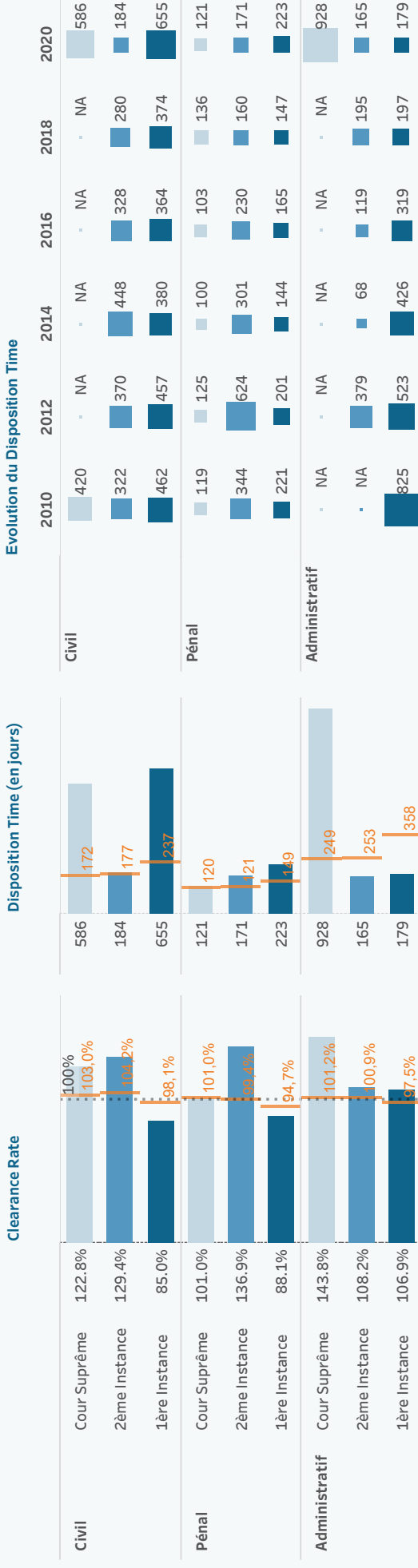
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

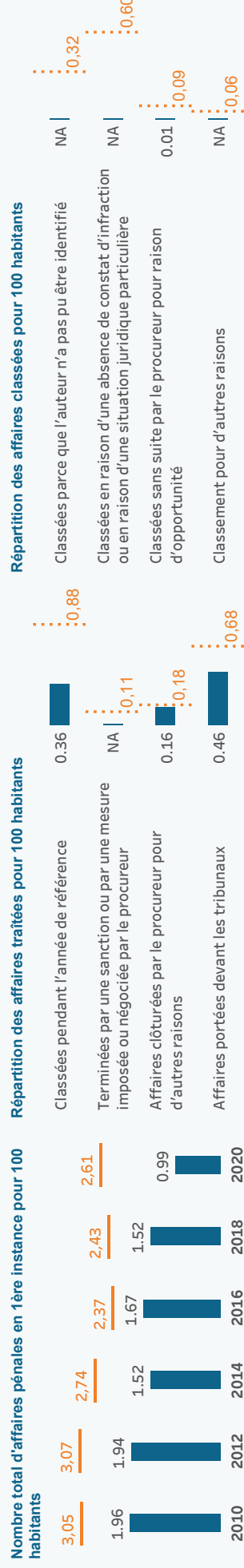
CR > 100% : le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100% : le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.nn.hr/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://sudskapraksa.csp.vsrh.hr/home>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://sudovi.hr/hr/o-sudovima/sudovi-republike-hrvatske>



Habitants
896 000



PIB
23 397 €
Médiane CdE 20 301 €

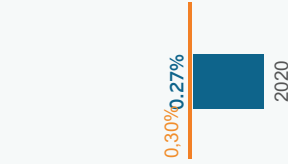
Salaires moyen brut annuel
24 882 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire

0,27% de PIB

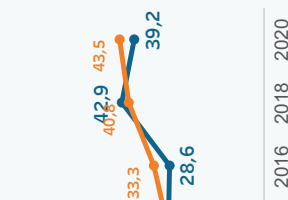
Médiane CdE : 0,30%



Tribunaux

39,2 par hab.

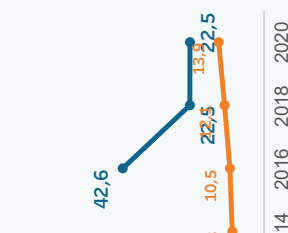
Médiane CdE : 43,53



Ministère public

22,5 par hab.

Médiane CdE : 13,86



Aide judiciaire

1,89 par hab.

Médiane CdE : 3,08

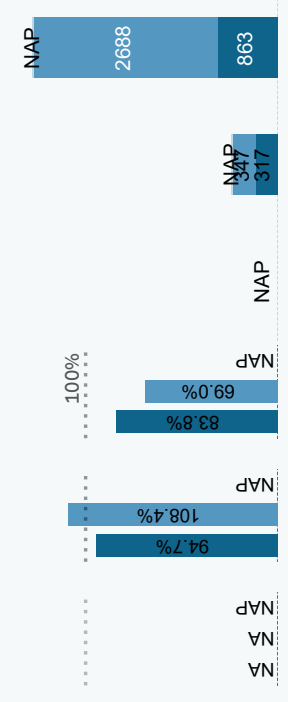


Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



Budget : En 2020, Chypre a consacré 56 902 680 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 63,51 € par habitant (légèrement moins que la médiane CdE) et 0,27 % du PIB (également légèrement en dessous de la médiane CdE). 62% de ce budget ont été dédiés aux tribunaux, 35% aux services du ministère public et 3% à l'aide judiciaire.

Tribunaux

En ce qui concerne le nombre de tribunaux de 1ère instance, on note une évolution intéressante avec la création en 2019 du nouveau tribunal administratif pour la protection internationale. Cette juridiction est compétente au regard des demandes d'asile et des affaires de protection internationale. Elle a été saisie d'un grand nombre d'affaires en 2020, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'affaires administratives de 1ère instance pour 100 000 habitants, qui est passé de 0,22 en 2018 à 0,32 en 2020.

Professionnels de la justice

En 2020, le nombre de juges pour 100 000 habitants (14,06) est inférieur à la médiane CdE, mais il a augmenté depuis 2014 (11,31). En revanche, le nombre de personnel non-juges (50,11) a diminué depuis 2014 (52,21), ce qui a entraîné une baisse considérable du ratio du personnel non-juges par juge (de 4,6 à 3,6). L'augmentation du nombre d'avocats à 477 pour 100 000 habitants est largement supérieure à la tendance européenne et a atteint certains des niveaux les plus élevés en Europe. La proportion de femmes parmi les juges et les procureurs a continué d'augmenter, en particulier parmi les femmes procureurs qui ont atteint 78% en 2020.

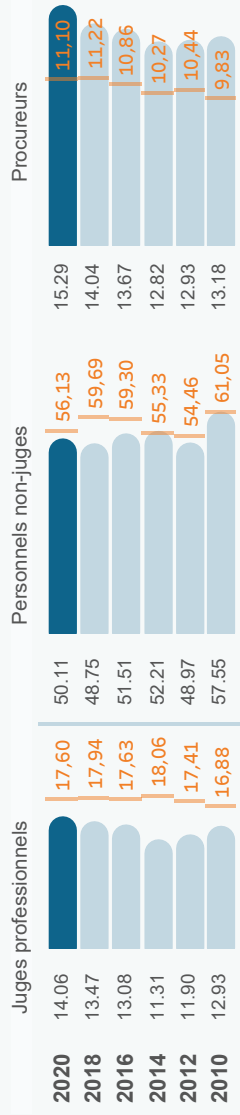
Les TIC dans le système judiciaire

Chypre est le seul État membre qui n'a pas mis en place un système de gestion informatisée des procédures judiciaires dans les tribunaux et, par conséquent, l'indice TIC est très faible (2,1) par rapport aux autres États membres et entités. En outre, Chypre a le budget le plus faible consacré aux TIC, soit 0,1% du budget des tribunaux.

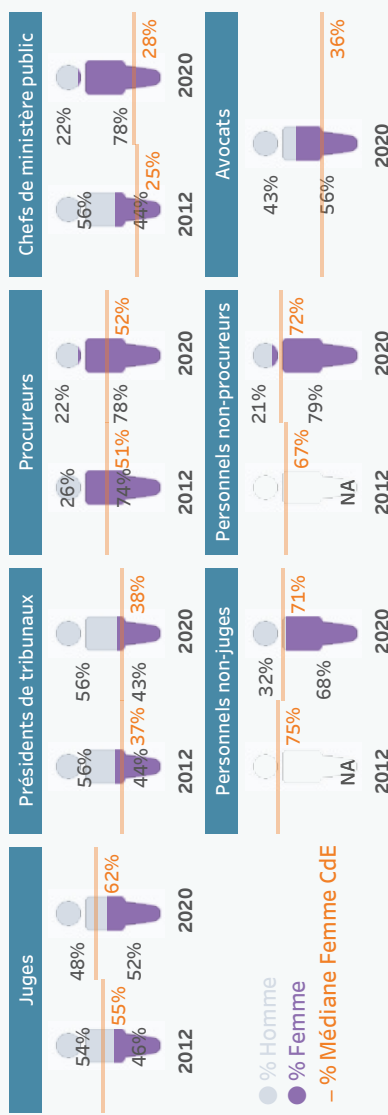
Efficacité : Chypre possède un système spécifique à deux niveaux, et les tribunaux de 1ère instance sont apparus considérablement plus efficaces que ceux de 2ème instance (Cour suprême) en 2020. La justice pénale semble être le domaine le plus efficace, les données sur les affaires civiles et commerciales contentieuses n'étant pas disponibles. Le DT le plus élevé parmi les données rapportées est calculé pour les affaires administratives de 2ème instance, qui a atteint en 2020 un niveau parmi les plus élevés d'Europe (2688 jours).

L'impact de la COVID-19 a très probablement conduit à une diminution des CR et à une augmentation significative des DT au regard de toutes les affaires, à l'exception des affaires pénales de 2ème instance, pour lesquelles le nombre d'affaires nouvelles en 2020 a considérablement diminué, ce qui a permis d'améliorer le CR (de 26 points de pourcentage) et de réduire de moitié le DT.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

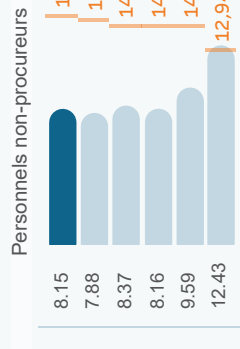
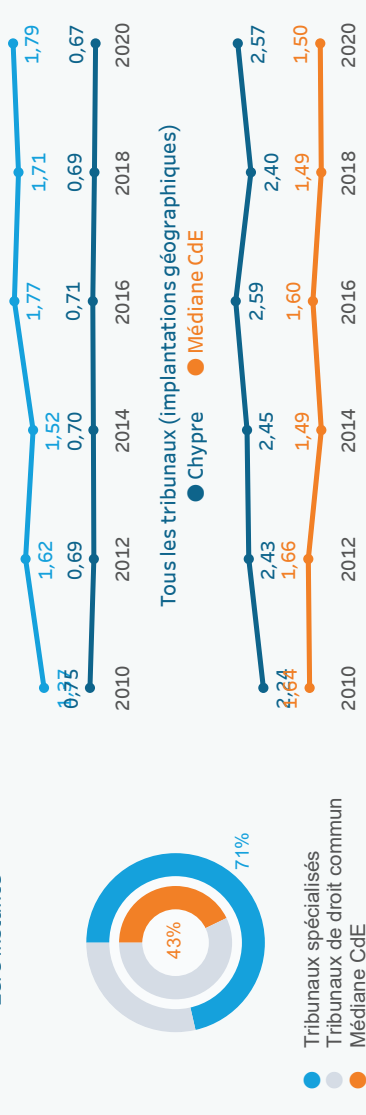


Parité

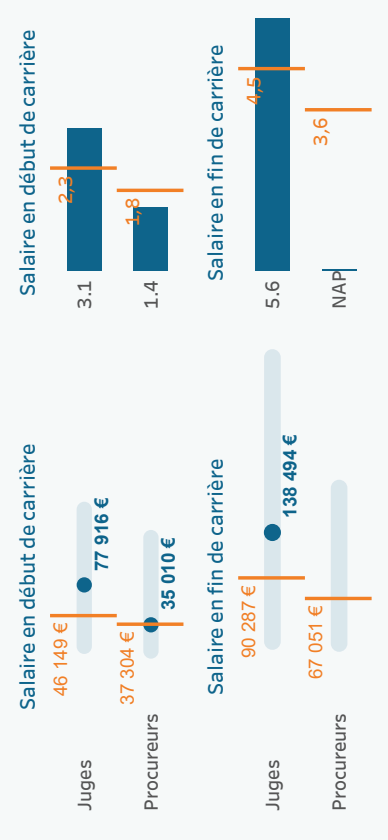


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

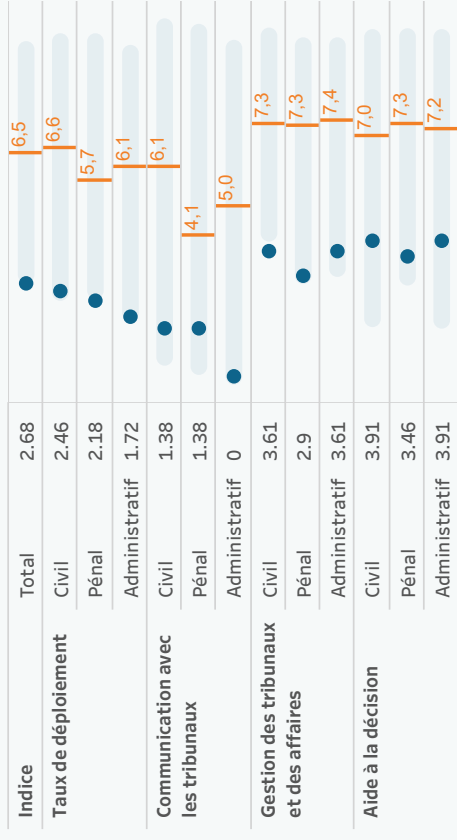
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Salaires bruts absolus



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



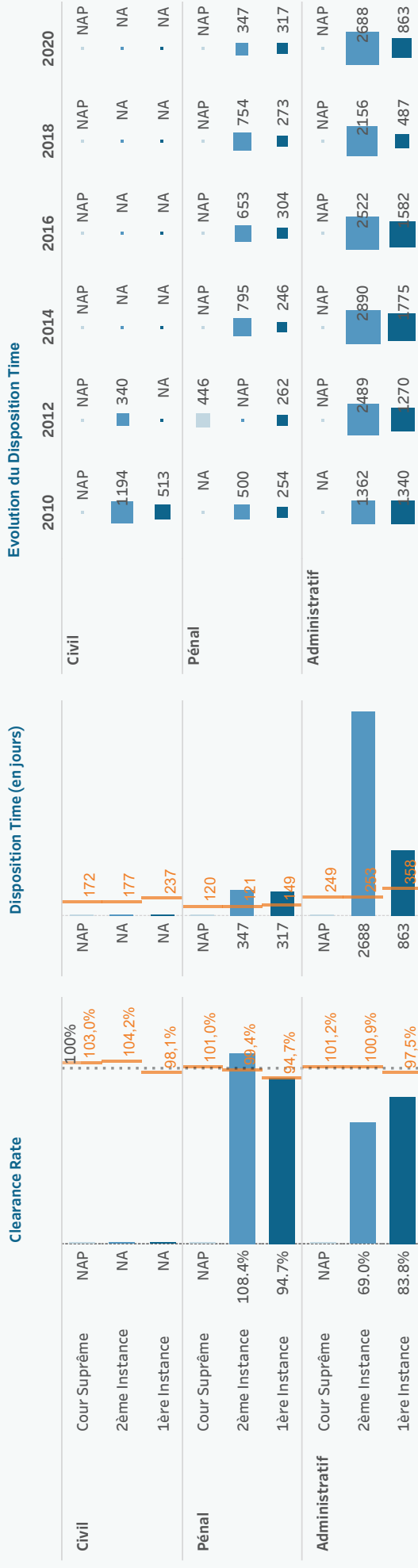
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

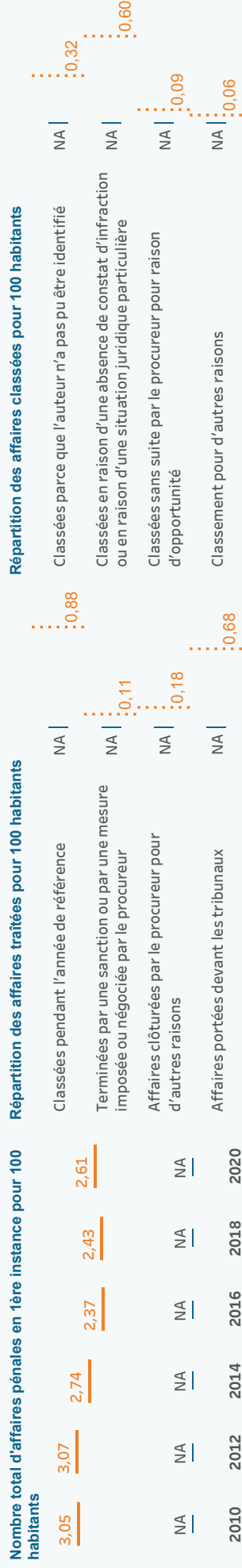
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.cylaw.com

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.cylaw.com

3 - Informations sur le système judiciaire

www.supremecourt.gov.cy



Habitants
10 701 777



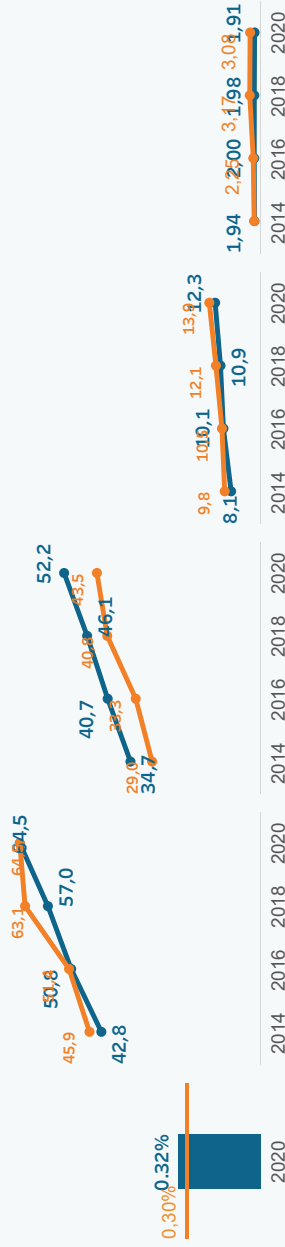
PIB
20 278 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaires moyen brut annuel
16 279 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0,32% de PIB Médiane CdE : 64,50	52,2 par hab. Médiane CdE : 43,53	12,3 par hab. Médiane CdE : 13,86	1,91 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la République tchèque a consacré 690 288 251€ au budget exécuté du système judiciaire, soit 64,5€ par habitant (aligné à la médiane CdE), et 0,32% du PIB (légèrement en dessous de la médiane CdE). La République tchèque a considérablement augmenté le budget exécuté dédié aux investissements dans les nouveaux bâtiments des tribunaux (64%), en raison de la mise en œuvre des projets de construction dans de nombreuses juridictions.

Professionnels de la justice

Contrairement à la tendance européenne, le nombre de juges professionnels et celui de procureurs pour 100 000 habitants ont légèrement diminué entre 2010 et 2020, mais sont restés bien supérieurs aux médianes CdE (surtout les juges avec 28,1 pour 100 000 habitants). L'augmentation du nombre d'avocats n'a pas suivi la tendance européenne et se situe désormais en dessous de la médiane CdE (114,6 pour 100 000 hab.). Les femmes sont majoritaires concernant les juges (60%) et les procureurs (54%), mais pas parmi les avocats (40%). Quant aux fonctions de responsabilité, la proportion de femmes parmi les chefs de ministères publics a diminué depuis 2012, passant de 45% à 40%, mais elle a augmenté de 37% à 46% parmi les présidents de tribunaux. Il est intéressant de noter qu'en République tchèque, il n'existe pas de Conseil supérieur des juges ou des procureurs.

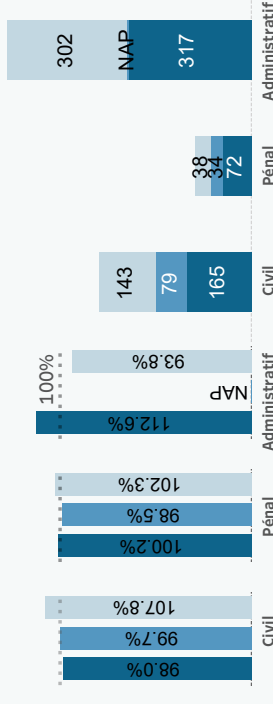
TIC dans le système judiciaire

La République tchèque a un indice TIC de 6,5, ce qui est proche de la médiane CdE. Il y a eu une augmentation significative de 0,8 point par rapport au cycle précédent, principalement en raison de l'amélioration de la communication électronique, mais aussi d'une nouvelle base de données en ligne des décisions de justice des tribunaux inférieurs qui contient une option de recherche pour la jurisprudence de la CEDH. La part du budget TIC représente 1,7 % du budget des tribunaux, ce qui est inférieur à la médiane CdE.

Efficacité

Clearance rate (%) Disposition time (jours)

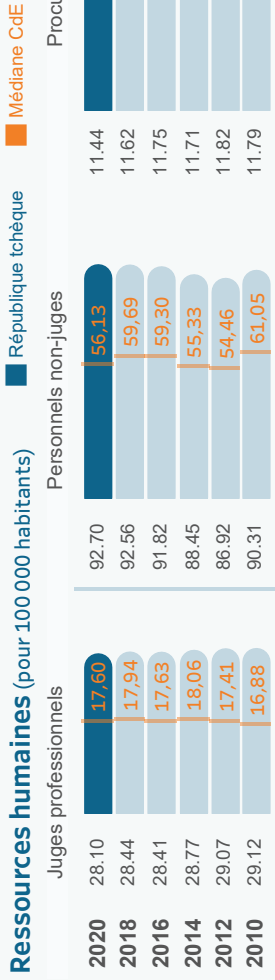
1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



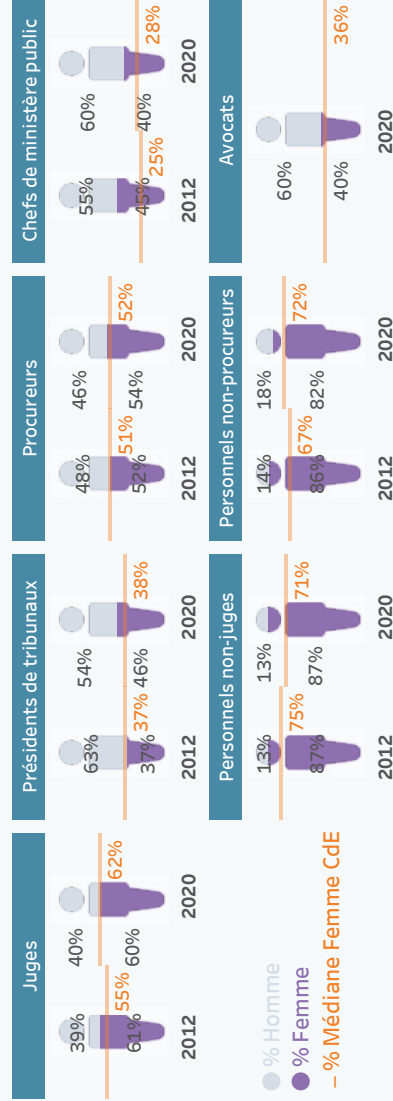
Efficacité : Au total, en 2020, la 2ème instance semble être la plus efficace en République tchèque, tandis que la justice pénale, toutes instances combinées, apparaît comme le domaine du droit le plus efficace. En particulier, en 2020, les tribunaux semblent être les plus efficaces au regard des affaires pénales de 2ème instance.

Une spécificité du système concerne les affaires administratives caractérisées par un double degré de juridiction seulement. Bien que la République tchèque ait connu des fluctuations relativement faibles du nombre d'affaires nouvelles et terminées en 2020, l'influence négative de la pandémie de la COVID-19 a entraîné une baisse générale de l'efficacité. Cela s'est traduit par une réduction du CR pour presque toutes les catégories d'affaires, dans les différentes instances, et une légère augmentation du DT pour certaines d'entre elles.

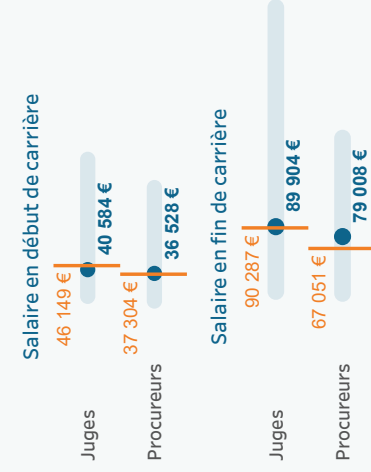
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



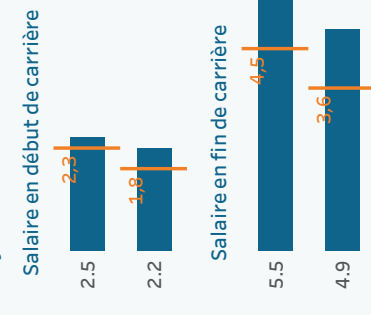
Parité



Salaires bruts absolus

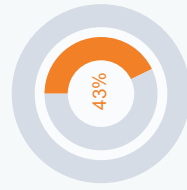


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

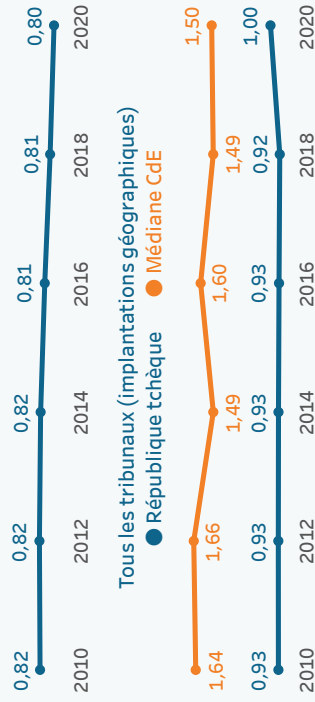
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



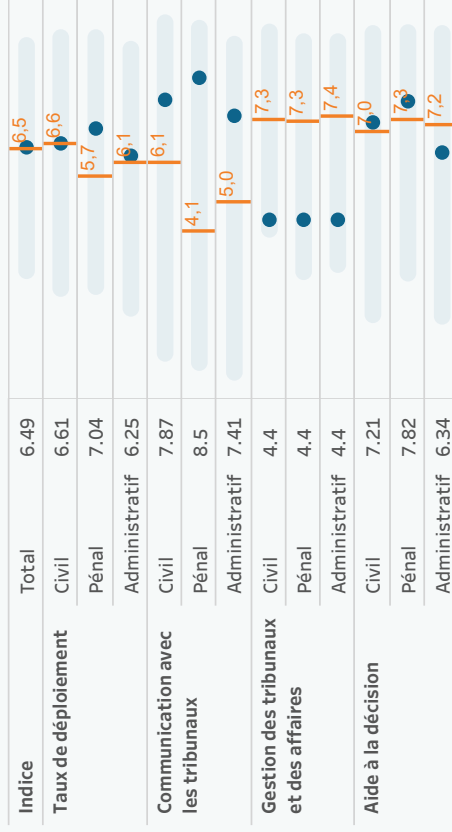
- Tribunaux spécialisés
- Tribunaux de droit commun
- Médiane Cde

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)

- Tribunaux de droit commun
- Tribunaux spécialisés



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

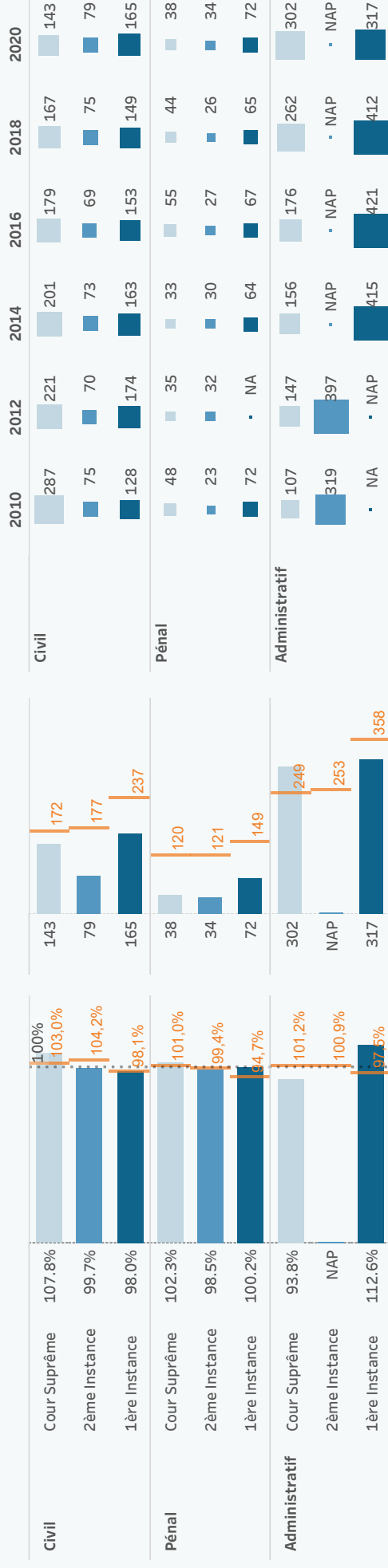
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

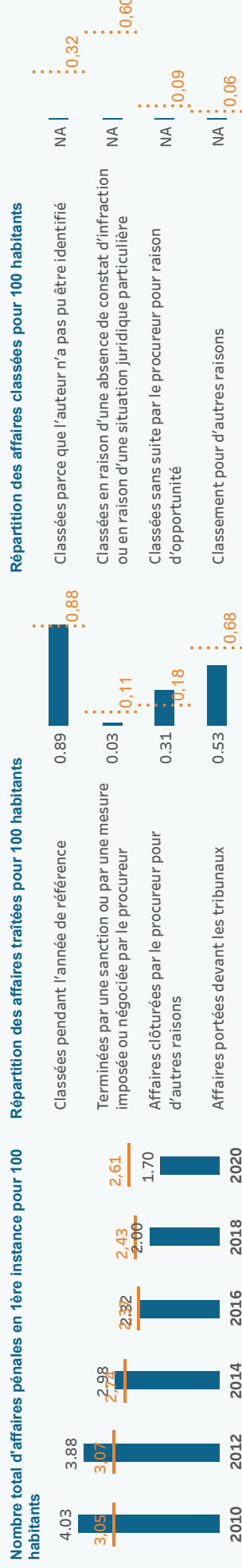
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Evolution du Disposition Time



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.mvvcf.cz

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.insoud.cz

3 - Informations sur le système judiciaire

www.justice.cz



Habitants
5 840 045



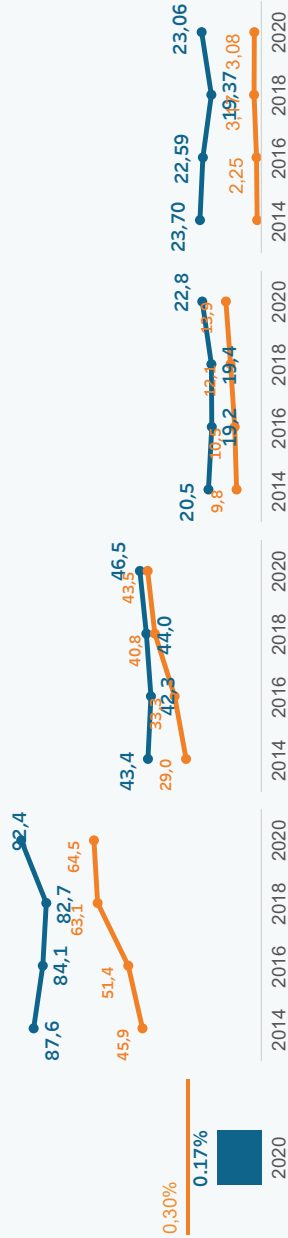
PIB
53 470 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
40 872 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.17% de PIB Médiane CdE : 64,50	46.5 par hab. Médiane CdE : 43,53	22.8 par hab. Médiane CdE : 13,86	23.06 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, le Danemark a consacré 92,4 € par habitant au budget exécuté du système judiciaire (bien au-dessus de la médiane CdE) et 0,17 % du PIB (inférieur à la médiane CdE). Le Danemark a investi 50% de ce budget dans les tribunaux, 23% dans les services du ministère public et 27% dans l'aide judiciaire, ce qui représente l'une des parts les plus élevées de l'aide judiciaire en Europe.

Professionnels de la justice et parité

Le nombre de juges professionnels pour 100 000 habitants (6,6) est resté stable et bien inférieur à la médiane CdE. Le nombre d'avocats (1,17 pour 100 000 habitants) n'a que légèrement augmenté, mais pas autant que la médiane européenne. La proportion de femmes parmi les juges est de 54 % et de 41 % parmi les présidents de tribunaux. Alors que le % de femmes présidents de tribunaux a augmenté depuis 2012, partant de 28%, ce ratio parmi les chefs de ministères publics a légèrement diminué, passant de 35% à 32%.

Les TIC dans le système judiciaire

Malgré l'augmentation de 0,7 point par rapport au cycle précédent, l'indice TIC du Danemark, qui est de 4,9, reste très inférieur à la médiane du CdE. Toutefois, les investissements dans le budget TIC, qui représente 8,85 % du budget des tribunaux, sont considérables et un processus de modernisation des systèmes informatiques est en cours.

Aide judiciaire

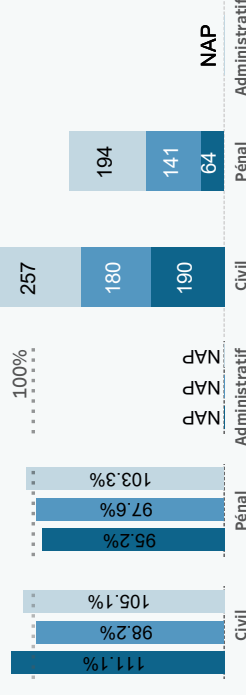
Depuis juin 2020, le Danemark a mis en place une procédure en libre-service pour les demandes d'aide judiciaire. Une grande majorité des demandes sont reçues par voie numérique, puis automatiquement enregistrées dans le système de gestion des affaires. Les décisions relatives à l'aide judiciaire accordée sont également envoyées par voie électronique aux demandeurs.

Efficacité

Clearance rate (%)

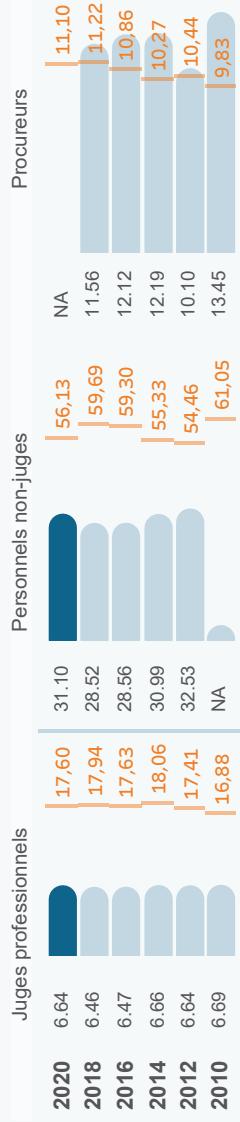
Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême

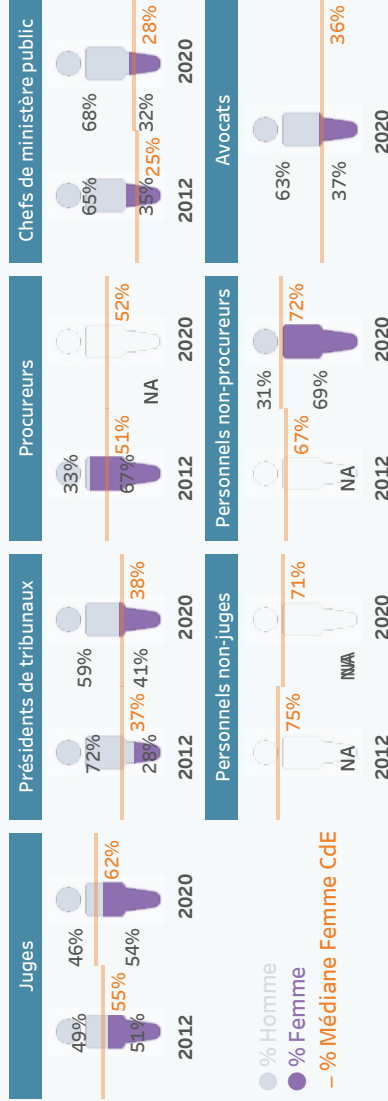


Efficacité : En 2020, les tribunaux de 1ère instance semblent être l'instance la plus efficace, tandis que le domaine du droit le plus efficace, toutes instances combinées, est la justice pénale. Les données relatives aux affaires administratives sont incluses dans la catégorie des affaires civiles et commerciales contentieuses et ne peuvent être analysées séparément. Le DT le plus élevé est calculé pour les affaires civiles et commerciales contentieuses de la plus haute instance, qui est supérieur à la médiane CdE. L'influence négative de la pandémie de COVID-19 n'a pas affecté beaucoup les affaires nouvelles et terminées en 1ère et 2ème instance, mais elle a eu un impact sur la plus haute instance. Elle a provoqué une légère diminution de l'efficacité, bien qu'il y ait eu des exceptions comme pour les affaires pénales en dernière instance.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

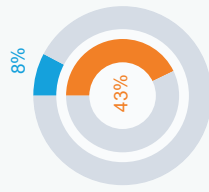


Parité

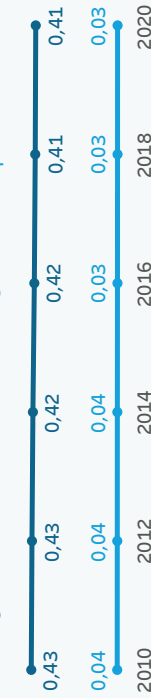


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

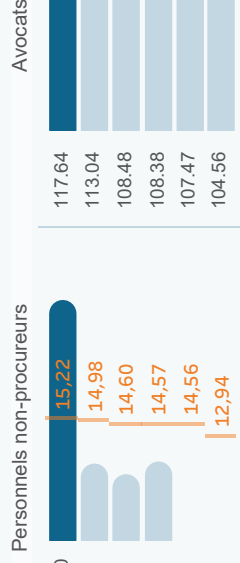
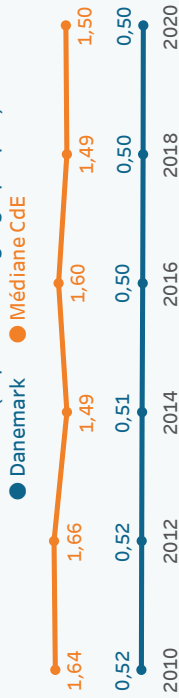
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



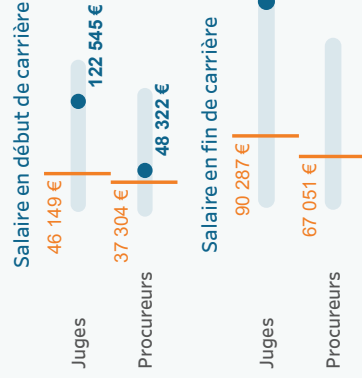
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



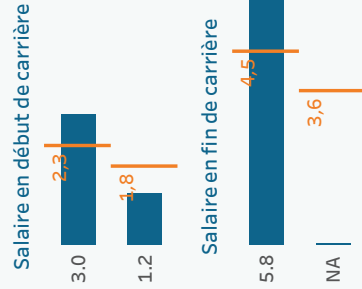
Tous les tribunaux (implantations géographiques)



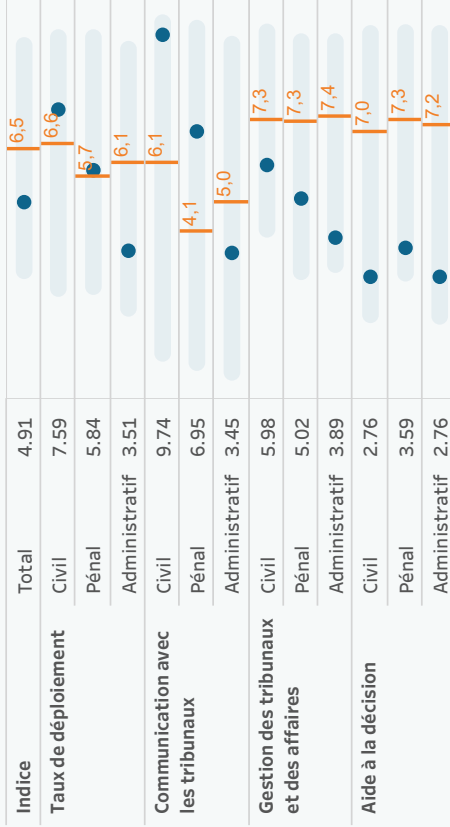
Salaires bruts absolus



Ratio avec le salaire moyen brut annuel



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

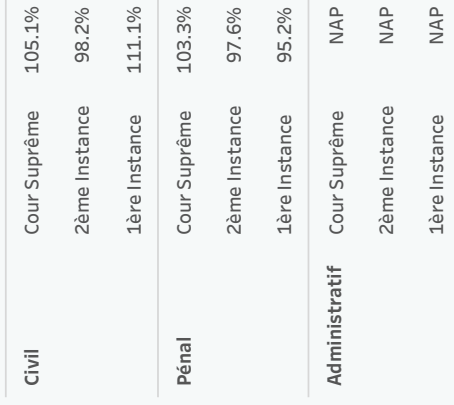
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

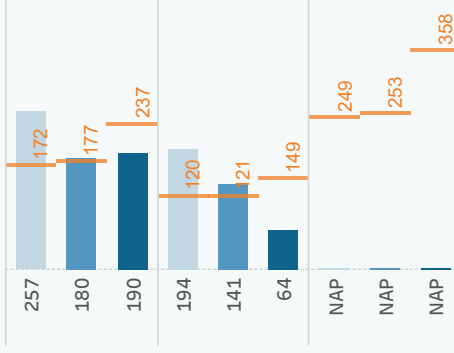
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

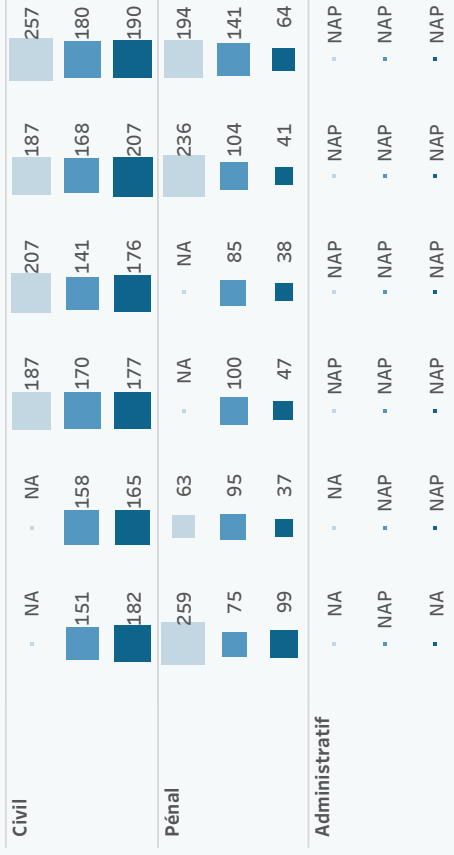
Clearance Rate



Disposition Time (en jours)

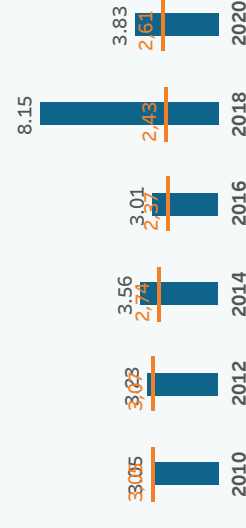


Evolution du Disposition Time

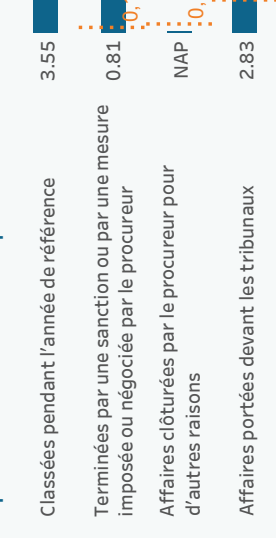


Ministère public

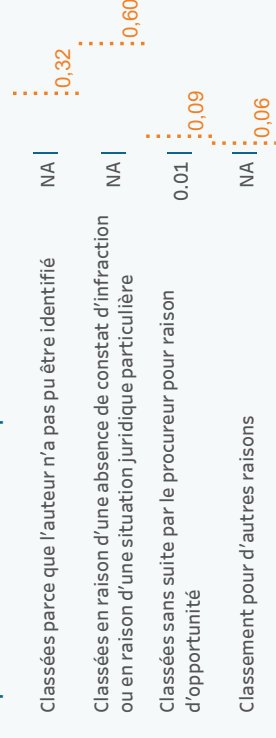
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.retsinformation.dk/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://domstol.fe1.tangora.com>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://domstol.dk/om-os/organisation/>



Habitants
1 329 460

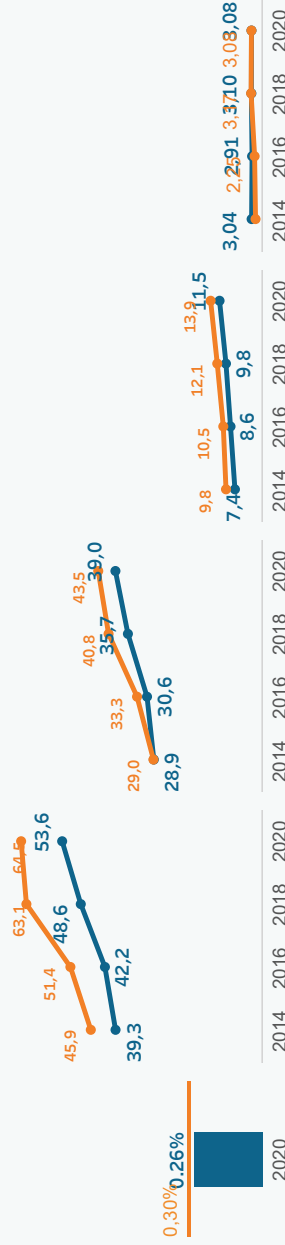


PIB
20 324 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
17 376 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.26% de PIB Médiane CdE : 64,50	39.0 par hab. Médiane CdE : 43,53	11.5 par hab. Médiane CdE : 13,86	3.08 par hab. Médiane CdE : 3,08

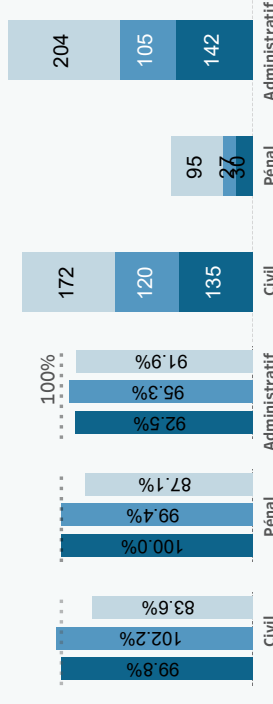


Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



Budget : En 2020, l'Estonie a consacré 71 211 278 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 53,6 € par habitant (inférieur à la médiane CdE) et 0,26 % du PIB (légèrement inférieur à la médiane CdE). 73% de ce budget ont été dédiés aux tribunaux, 21% aux services du ministère public et 6% à l'aide judiciaire. Le budget exécuté a considérablement diminué pour les formations dispensées par les tribunaux en 2020 en raison de la COVID-19 (-46%), alors qu'il a considérablement augmenté pour les investissements dans les nouveaux bâtiments des tribunaux (159%) et les frais de justice (118%).

Les TIC dans le système judiciaire

L'Estonie est l'un des deux pays dont l'indice TIC est le plus élevé (9,8 sur 10 en 2020) et il a même augmenté de 0,3 point depuis 2018. Même si le budget exécuté des tribunaux dédié à l'informatisation a augmenté de 28 % pour financer le projet « Tribunal sans papier », cette ligne budgétaire ne représente qu'environ 1 % du budget des tribunaux. À partir de 2020, le dossier électronique public contient des informations sur les délais et la fonctionnalité du calendrier (incluant les procès).

Professionnels de la justice

L'augmentation du nombre de juges professionnels (17,60 pour 100 000 hab.) est conforme à la tendance européenne entre 2010 et 2020. Parallèlement, contrairement à la tendance européenne, le nombre de procureurs (12,71 pour 100 000 hab.) est resté stable. La part des femmes parmi les présidents de tribunaux et parmi les chefs de ministères publics est restée élevée entre 2012 et 2020 (environ 60 %) et elle est bien supérieure à la médiane CdE en 2020.

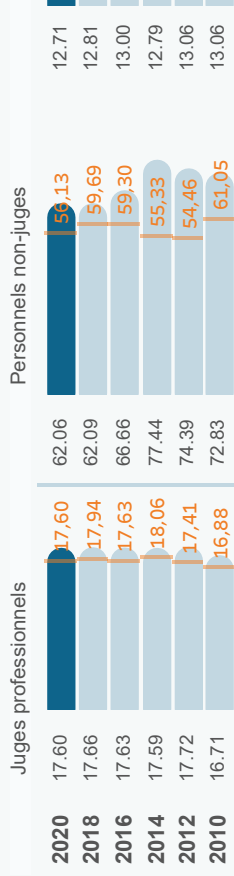
Aide judiciaire

En Estonie, une personne peut bénéficier de l'aide judiciaire indépendamment de sa situation financière dans la procédure pénale, si la personne est âgée de 14 à 18 ans ou si elle souffre de troubles mentaux dans le cadre d'une procédure pour délit mineur, et dans les procédures de remise ou d'extradition. En outre, une personne morale peut également bénéficier de l'aide judiciaire de l'État s'il s'agit d'une association à but non lucratif (respectant certains critères) ou d'une personne morale insolvable impliquée dans une affaire pénale.

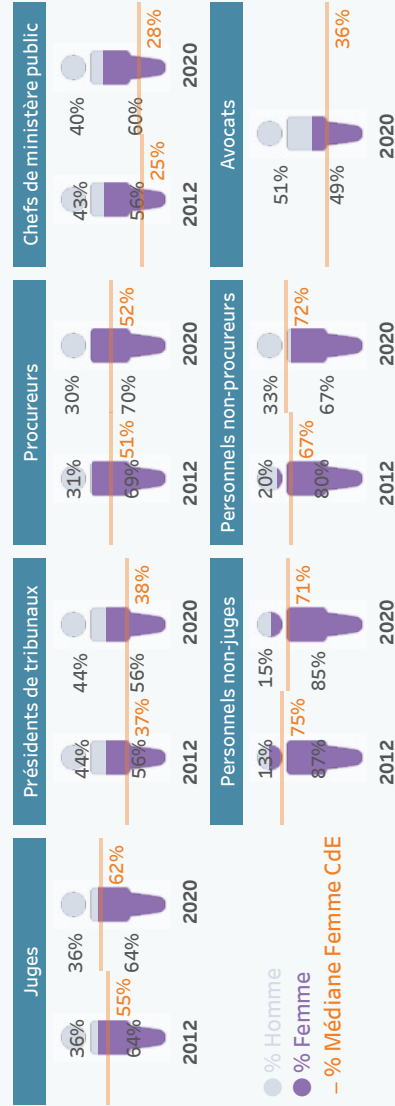
Efficacité : En 2020, la 2ème instance est apparue comme l'instance la plus efficace, tandis que la justice pénale, toutes instances combinées, semble être le domaine du droit le plus efficace. D'une part, les affaires pénales de 2ème instance présentent le DT le plus faible (27 jours, ce qui est remarquablement inférieur à la médiane CdE). D'autre part, le DT le plus élevé est calculé pour les affaires administratives de 3ème instance (204 jours) et, pourtant, il reste inférieur à la médiane CdE.

La pandémie de la COVID-19 a essentiellement affecté les affaires pénales en général. En conséquence, entre 2018 et 2020, le DT pour les affaires pénales de 2ème et 3ème instance a augmenté de 35% et 40%, respectivement. Au cours de la même période, concernant les affaires civiles et commerciales contentieuses, la Cour suprême a vu son CR diminuer de 98 % à 83,6 % et son DT s'accroître considérablement de 66 à 172 jours (ce qui se situe désormais autour de la médiane du CdE).

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

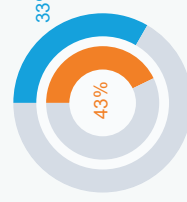


Parité



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

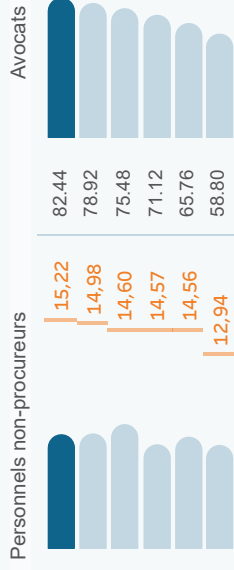
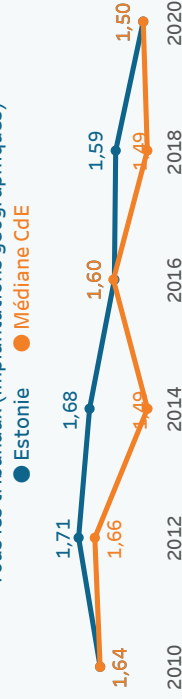
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



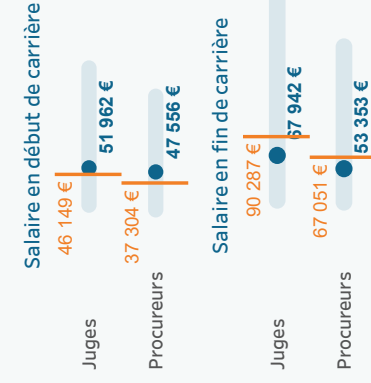
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



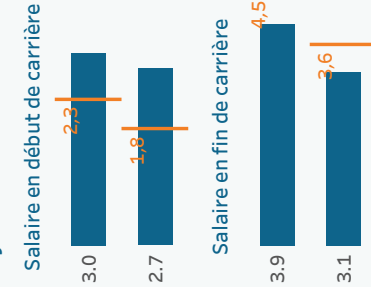
Tous les tribunaux (implantations géographiques)



Salaires bruts absolus



Ratio avec le salaire moyen brut annuel



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	9,79
Taux de déploiement	Civil	9,84
	Pénal	9,84
Communication avec les tribunaux	Administratif	9,59
	Civil	9,74
	Pénal	9,74
	Administratif	9,28
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	10
	Pénal	10
	Administratif	10
Aide à la décision	Civil	9,78
	Pénal	9,81
	Administratif	9,78

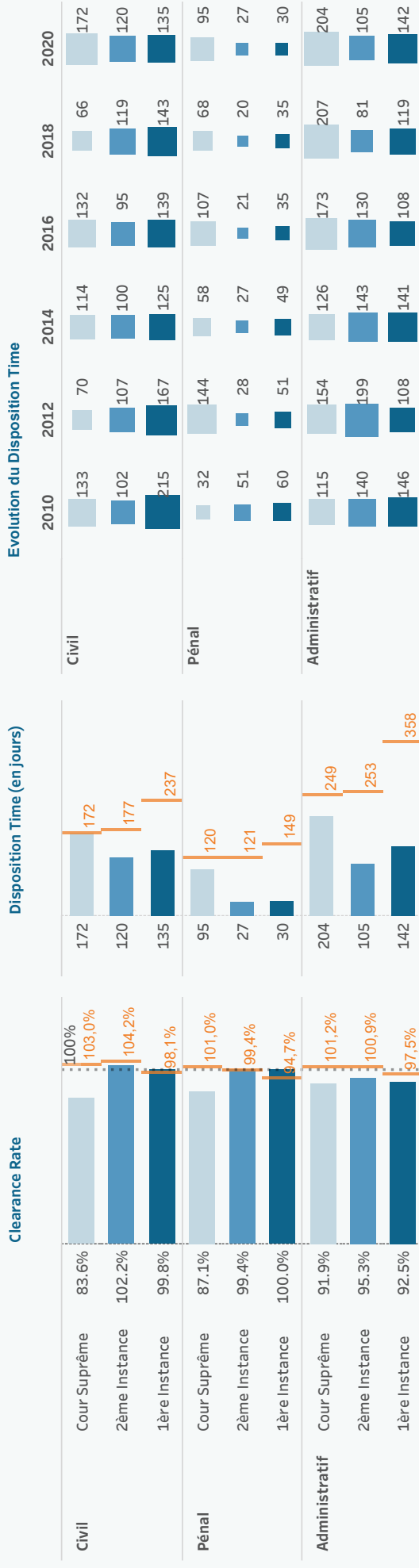
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

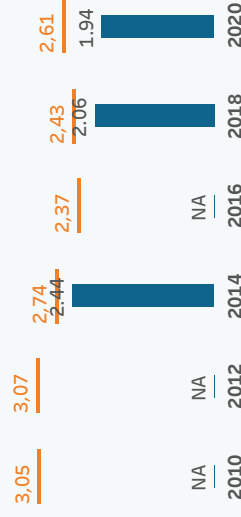
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public

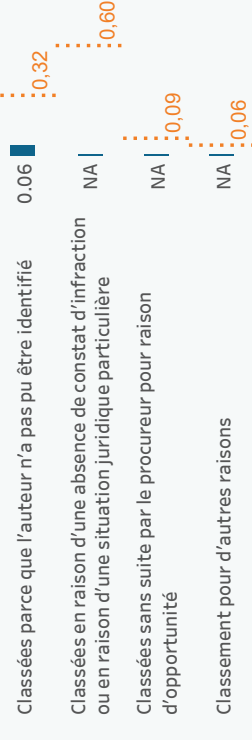
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.rigiteataja.ee

2 - Jurisprudence de la(des) instance(s) supérieure(s)

www.rigiteataja.ee

3 - Informations sur le système judiciaire

www.kohus.ee www.rigiteataja.ee



Habitants
5 533 793

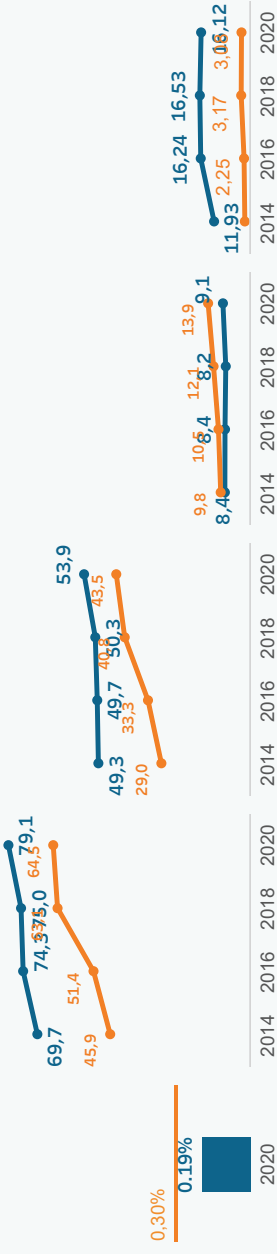


PIB
42 701 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
43 140 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.19% de PIB Médiane CdE : 0.30%	79.1 par hab. Médiane CdE : 43.53	9.1 par hab. Médiane CdE : 13.86	16.12 par hab. Médiane CdE : 3.08



Budget : En 2020, la Finlande a consacré 437 789 075€ au budget exécuté du système judiciaire : 79,11€ par habitant (supérieur à la médiane CdE) et 0,19% du PIB (en dessous de la médiane CdE). 20% de ce budget ont été consacrés à l'aide judiciaire. Le budget de l'aide judiciaire de 16,12€ par habitant est bien supérieur à la médiane CdE. La Finlande fait partie des pays qui accordent un montant élevé d'aide judiciaire par affaire pour un nombre élevé d'affaires.

Organisation et gestion des tribunaux

L'Administration nationale des tribunaux a été créée en 2020. Elle est chargée de la préparation du budget des tribunaux, de sa gestion et de sa répartition entre les tribunaux ; de l'évaluation des performances des tribunaux ; de la collecte de données statistiques sur le fonctionnement des tribunaux ; de l'organisation, conjointement avec le Conseil de la formation judiciaire, de formations destinées aux juges.

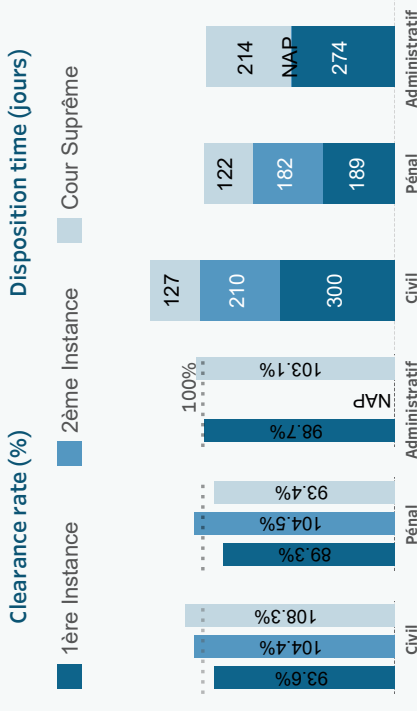
Les TIC dans le système judiciaire

La Finlande a un indice TIC de 8,1 et avec une augmentation de 0,6 point, il s'améliore régulièrement. L'investissement dans le budget des TIC est déjà rentable si l'on considère le niveau d'augmentation et l'état actuel du développement des TIC. À partir de 2019, il est obligatoire de soumettre les demandes d'assignation dans les affaires civiles non contentieuses via des services électroniques, sauf pour les particuliers. En 2020, deux grands projets informatiques sont en cours pour les tribunaux administratifs et de droit commun.

Juges non-professionnels

En 2020, le nombre de personnes travaillant en tant que juges non professionnels (1477), compétents au regard des infractions pénales graves, est supérieur au nombre de juges professionnels en équivalent temps plein (1077). Dans les tribunaux de district, un juge professionnel peut entendre et statuer sur une affaire pénale si la peine maximale encourue est inférieure ou égale à deux ans d'emprisonnement, tandis que si elle est supérieure à deux ans, l'affaire est entendue et décidée par un panel composé d'un juge professionnel et de deux juges non professionnels.

Efficacité

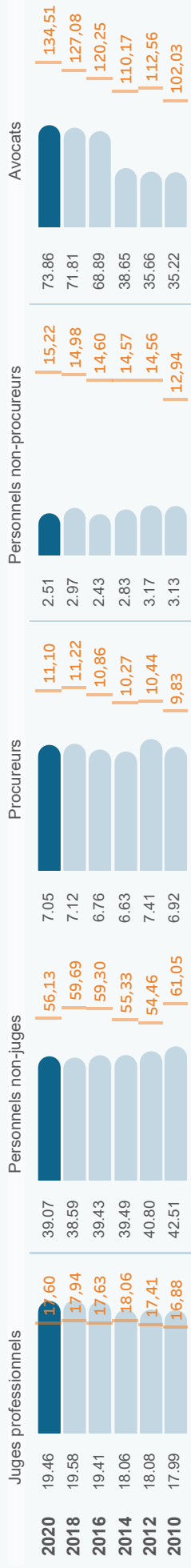


Efficacité : Au total, en 2020, le DT des tribunaux de 1ère instance est le plus élevé dans les trois catégories d'affaires examinées ensemble. Le domaine du droit le plus efficace semble être la justice administrative avec des DT inférieurs aux médianes CdE. En particulier, les affaires pénales de la plus haute instance sont traitées le plus rapidement. Concernant les affaires civiles contentieuses, les DT sont supérieurs aux médianes respectives du CdE en 1ère et 2ème instance, et inférieur à la médiane CdE en 3ème instance.

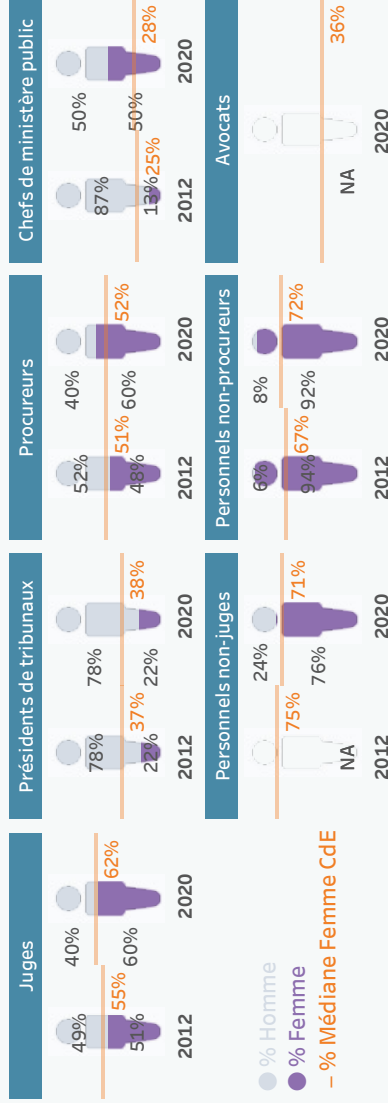
Durant la pandémie de la COVID-19, les tribunaux ont maintenu une efficacité stable, sauf pour les affaires pénales de 3ème instance, où une augmentation notable du DT a été observée. En général, en 2020, le DT en matière pénale est supérieur aux médianes respectives du CdE pour chacune des trois instances.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

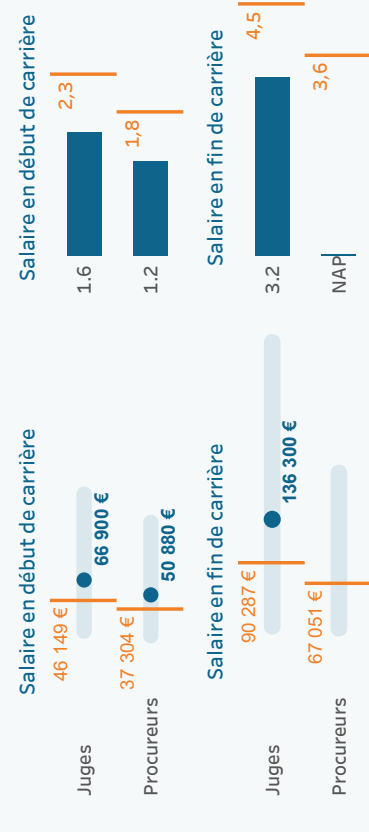
■ Finlande ■ Médiane CdeE



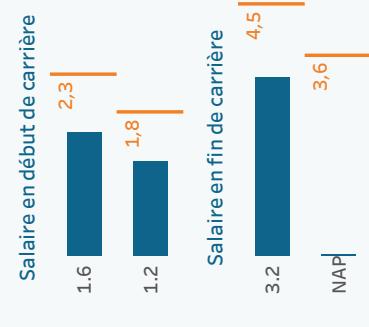
Parité



Salaires bruts absolus

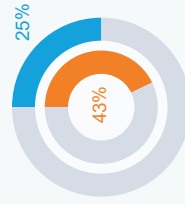


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

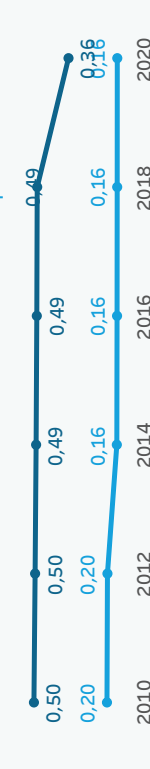


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

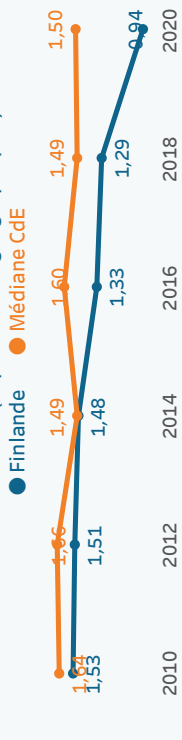
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



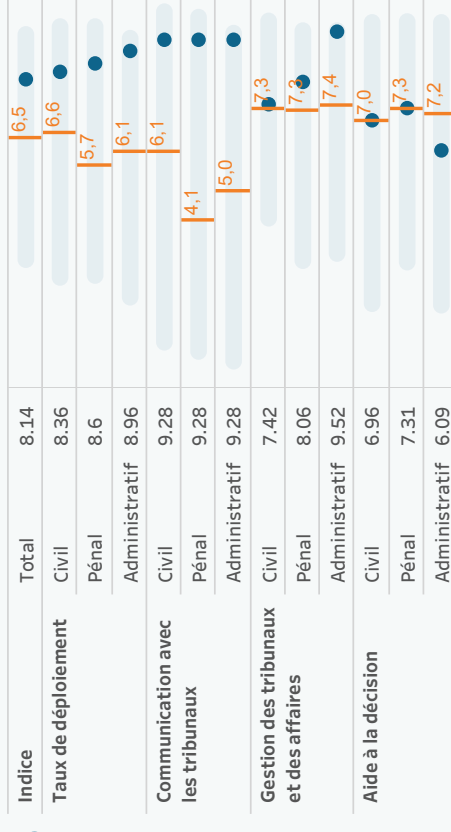
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



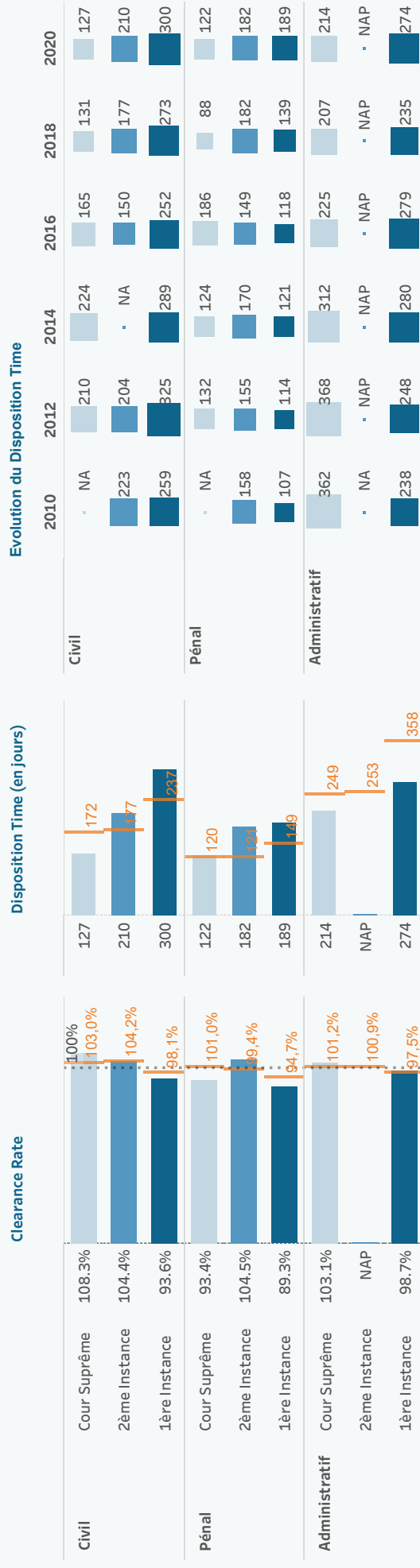
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

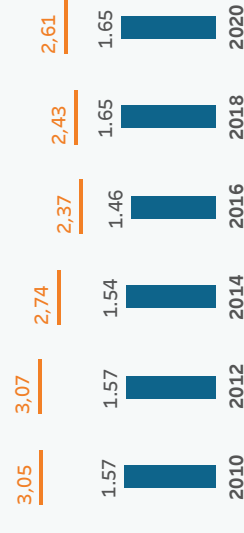
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

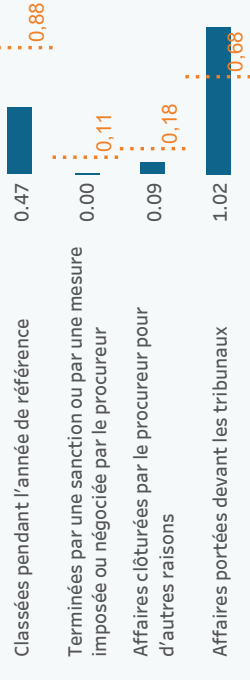


Ministère public

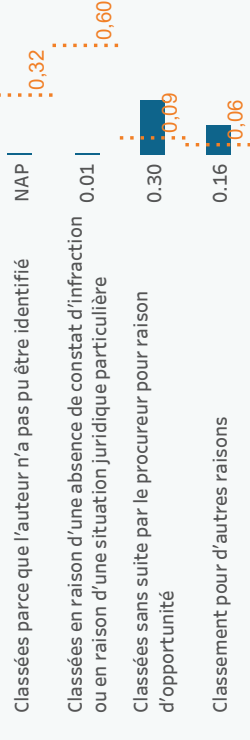
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.finlex.fi/fi/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://www.finlex.fi/fi/>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://oikeus.fi/en/index/judicialadministration.html>



Habitants
67 407 241

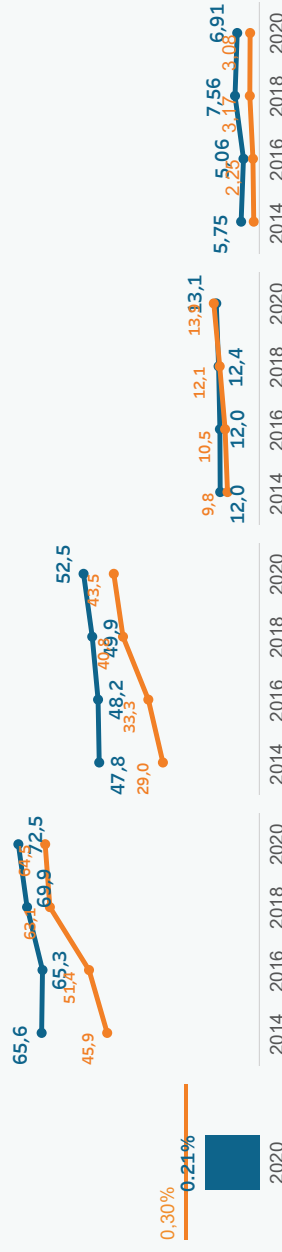


PIB
33 959 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
34 495 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.21% de PIB	72.5 par hab.	13.1 par hab.	6.91 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la France a consacré 4 889 157 842 € au budget exécuté du système judiciaire : 72,5€ par habitant (supérieur à la médiane CdE) et 0,21% du PIB (inférieur à la médiane CdE). Le budget du système judiciaire est stable, alors que la médiane européenne est en constante augmentation. En 2020, 72 % ont été consacrés aux tribunaux, 18 % au ministère public et 10 % à l'aide judiciaire. Comme il n'existe qu'un seul budget pour les tribunaux et les services du ministère public, les données sont basées sur une clé de répartition de 80% pour les tribunaux et 20% pour les services du ministère public.

Les TIC dans le système judiciaire

En 2020, l'indice TIC (5,9) a sensiblement augmenté de 0,8 point, mais reste inférieur à la médiane du CdE. Depuis 2020, la procédure pénale numérique et le système informatique de l'aide judiciaire (SIAJ) sont en cours de déploiement au niveau national. Le guichet électronique unique a été créé en 2019 en matière commerciale. L'investissement dans les TIC représente 2,2% du budget des tribunaux.

Justice adaptée aux enfants

Dans les commissariats de police et les gendarmeries, il existe des salles d'audition spécialement aménagées (salles Mélanie) dédiées aux mineurs, ainsi que des bureaux pré-équipés pour accueillir des moyens d'enregistrement audiovisuels mobiles dédiés à ce type d'audition. Dans les hôpitaux, il existe des unités d'accueil pédiatriques qui assurent une prise en charge pluridisciplinaire des mineurs ainsi que des unités pédiatriques pour enfants en danger qui limitent l'impact psychologique de la procédure judiciaire sur la victime mineure.

Violence domestique

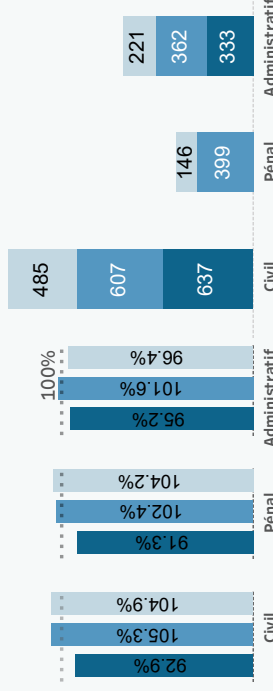
Le prix européen Balance de cristal 2021 a été attribué à la France pour le projet "Dépôt de plainte simplifié à l'hôpital pour les victimes de violences conjugales". Les autorités chargées de l'enquête peuvent recevoir les plaintes des victimes de violences conjugales directement depuis les établissements médicaux. Les victimes bénéficient d'une procédure simplifiée et de la possibilité de déposer une plainte au moment et à l'endroit même où les violences ont été signalées.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

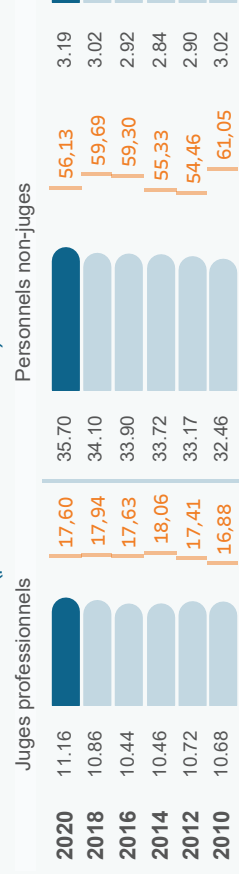
1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



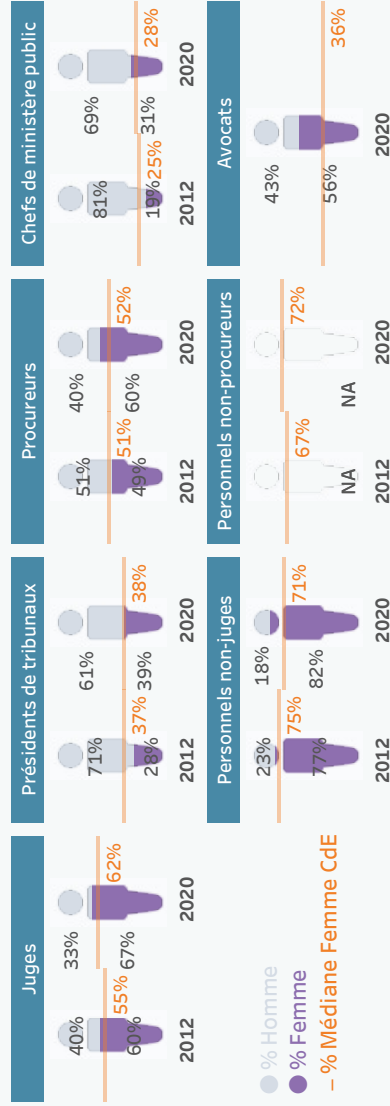
Efficacité : Contrairement à la tendance européenne, en France, les affaires administratives sont traitées plus rapidement que les affaires civiles contentieuses. En 2020, les tribunaux semblent être les plus rapides pour les affaires pénales de 3e instance, mais avec un DT supérieur à la médiane du CdE. Les affaires civiles contentieuses ont le DT le plus élevé pour les trois instances combinées, les valeurs dépassant largement les médianes respectives du CdE. Le DT le plus élevé est celui des affaires civiles contentieuses de 1ère instance. Le DT est inférieur à la médiane du CdE uniquement pour les affaires administratives de 1ère instance.

L'influence négative de la COVID-19 a entraîné une baisse de l'efficacité des tribunaux, particulièrement pour certaines catégories d'affaires. La crise sanitaire et le confinement ont entraîné une diminution du nombre d'affaires nouvelles, mais aussi et surtout du nombre d'affaires terminées. Avant cela, une importante grève des avocats et une grève des transports avaient principalement affecté les affaires terminées.

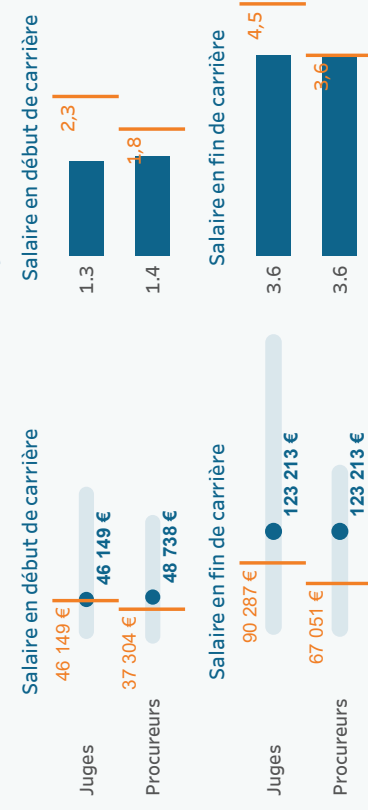
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



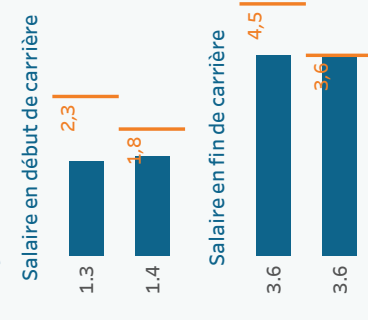
Parité



Salaires bruts absolus



Ratio avec le salaire moyen brut annuel

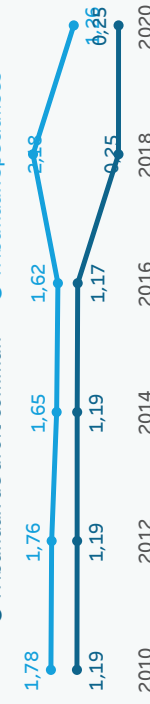


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

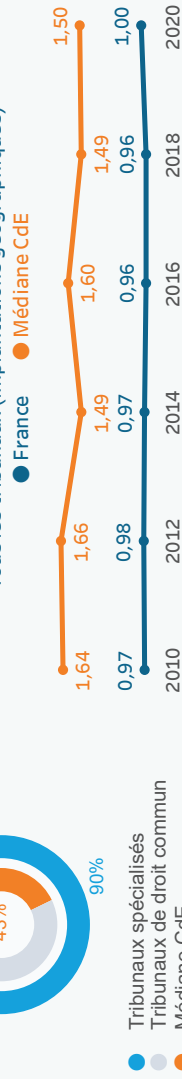
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



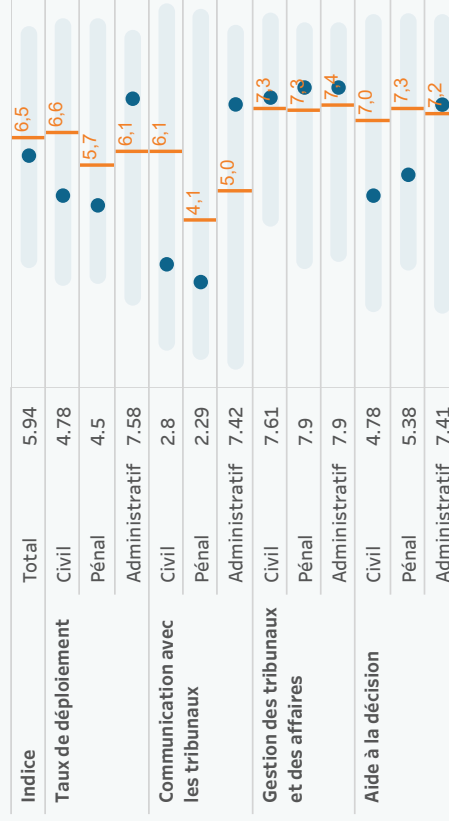
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



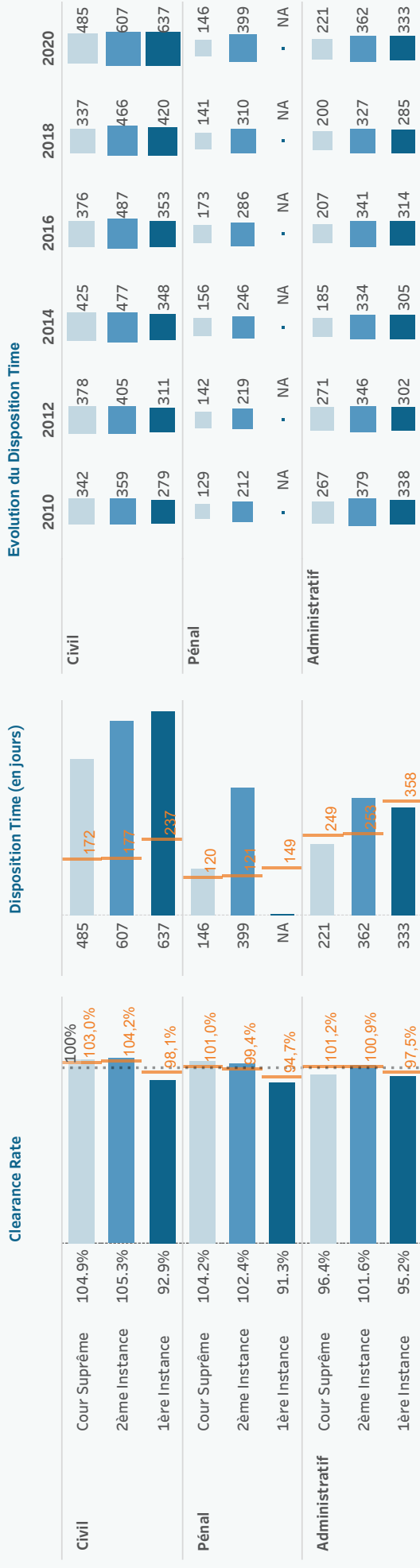
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

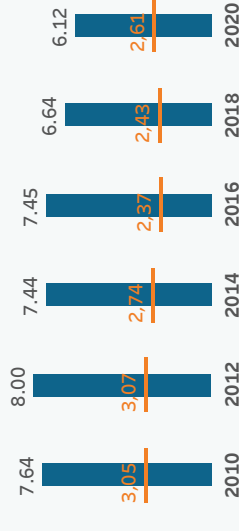
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

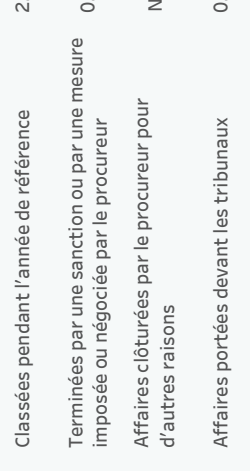


Ministère public

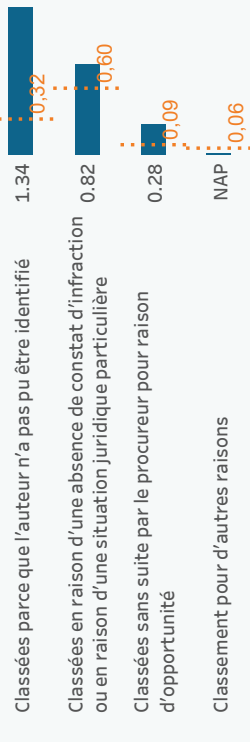
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://www.legifrance.gouv.fr>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://www.justice.gouv.fr>
<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>



Habitants
3 728 600

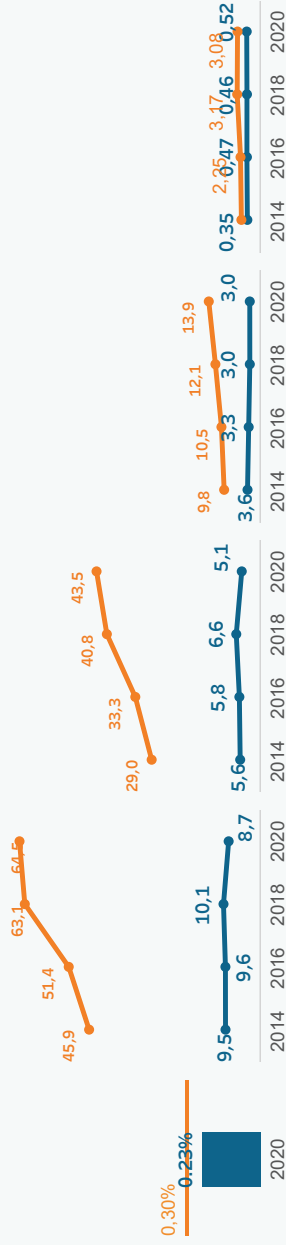


PIB
3 812 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
3 552 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.23% de PIB	5.1 par hab.	3.0 par hab.	0.52 par hab.
Médiane CdE : 0.30%	Médiane CdE : 45,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Géorgie a consacré 32 404 793 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 8,69 € par habitant (nettement inférieur à la médiane CdE) et 0,23 % du PIB (inférieur à la médiane CdE). En 2020, 59% de ce budget ont été dédiés aux tribunaux, 35 % aux services du ministère public et 6 % à l'aide judiciaire. La Géorgie est parmi les pays européens avec les dépenses les plus faibles pour le système judiciaire par habitant.

Professionnels de la justice et parité

En raison de nominations longtemps reportées, le nombre de juges a augmenté dans les tribunaux de 2ème instance et à la Cour suprême. Néanmoins, avec 8,82 juges pour 100 000 habitants, le nombre de juges en Géorgie reste nettement inférieur à la médiane CdE. Le nombre de femmes juges a atteint 54% en 2020. Il y a 32% de femmes procureurs. En 2020, il y a 15% de femmes présidents de tribunaux et 15% de chefs de ministères publics, ce qui indique l'existence d'un phénomène fort de plafond de verre.

Aide judiciaire

Les mesures liées à la pandémie semblent avoir contribué à une modification de la demande d'aide judiciaire. Ainsi, en 2020, le nombre d'affaires ayant bénéficié d'une aide judiciaire portées devant les tribunaux a diminué de 60%, tandis que le nombre d'affaires non portées devant les tribunaux a augmenté de 113 % par rapport à 2018. Le montant de 0,52 € dépensé pour l'aide judiciaire par habitant reste nettement inférieur à la médiane CdE, même s'il constitue 6 % du budget du système judiciaire en Géorgie.

Les TIC dans le système judiciaire

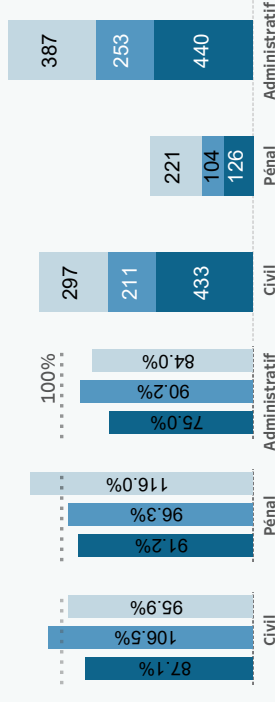
La Géorgie a un indice TIC de 5,1, soit une baisse de -1,6 points par rapport au cycle précédent, principalement dans la catégorie « aide à la décision ». Sur ce dernier point, le Conseil Supérieur de la Justice a suspendu la publication des décisions de justice sur son site web, suite à une décision de 2019 de la Cour constitutionnelle de Géorgie et dans l'attente de l'approbation de nouvelles réglementations. En même temps, le budget consacré aux TIC (1,5 % du budget des tribunaux) semble être l'un des plus faibles d'Europe.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême

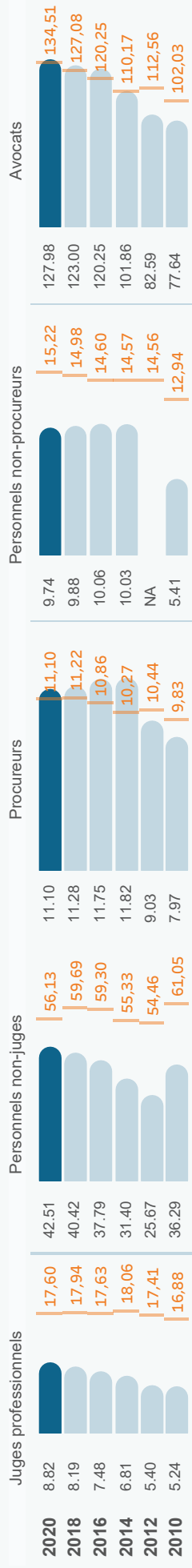


Efficacité : En 2020, les tribunaux de 2ème instance semblent être les plus efficaces, tandis que la justice pénale est le domaine du droit le plus efficace, toutes instances combinées. En 2020, le CR est inférieur à 100 % pour toutes les affaires et instances, à l'exception des affaires civiles contentieuses de 2ème instance et des affaires pénales à la Cour suprême. Le DT le plus faible est calculé pour les affaires pénales de 2ème instance, tandis que le DT le plus élevé est calculé pour les affaires administratives de 1ère instance.

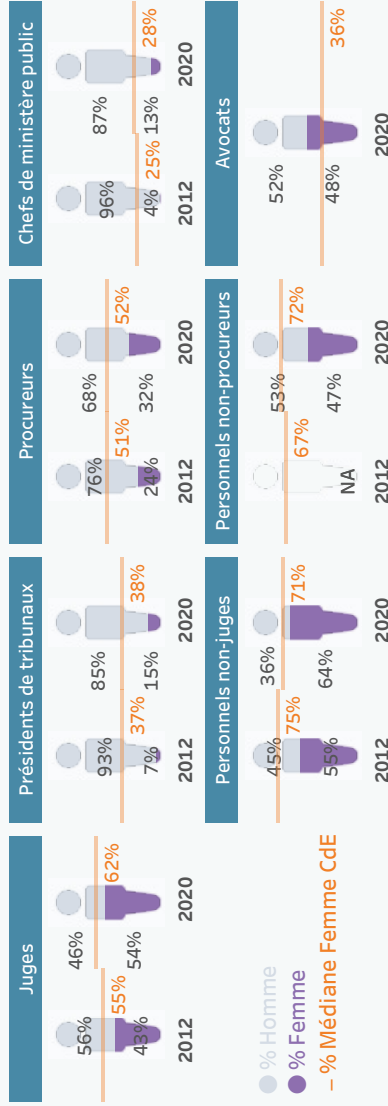
En 2ème et 3ème instance, le DT est supérieur à la médiane CdE pour les trois catégories d'affaires, à l'exception des affaires administratives et des affaires pénales de 2ème instance. Bien que la pandémie de COVID-19 ait affecté les tribunaux à toutes les instances et pour toutes les catégories d'affaires, son impact négatif le plus significatif est observé pour les affaires civiles et commerciales contentieuses de 2ème instance.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

■ Géorgie ■ Médiane CdE



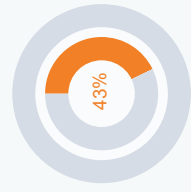
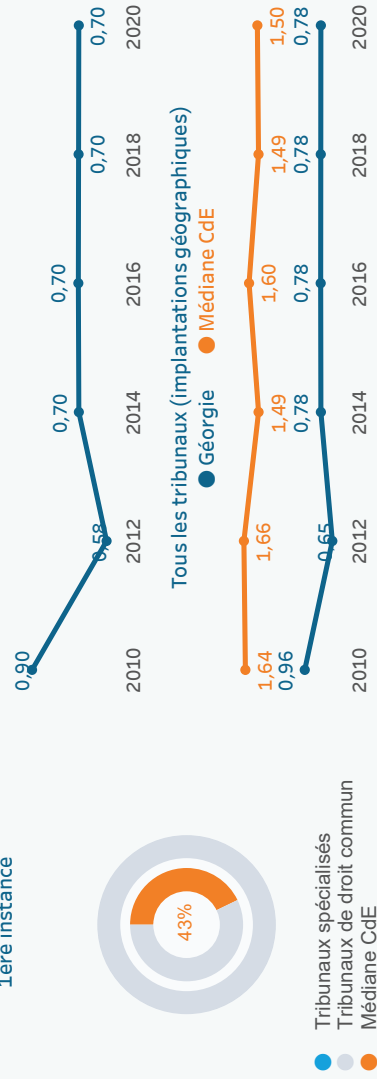
Parité



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

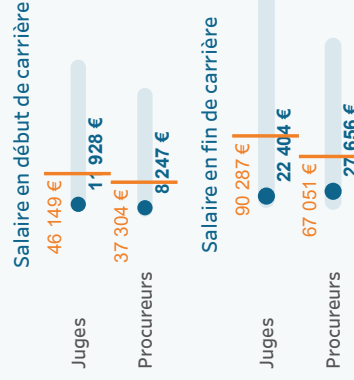
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)
 ● Tribunaux de droit commun ● Tribunaux spécialisés

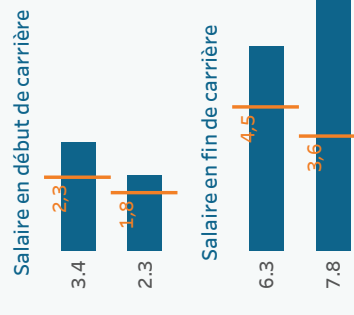


● Tribunaux spécialisés
 ● Tribunaux de droit commun
 ● Médiane CdE

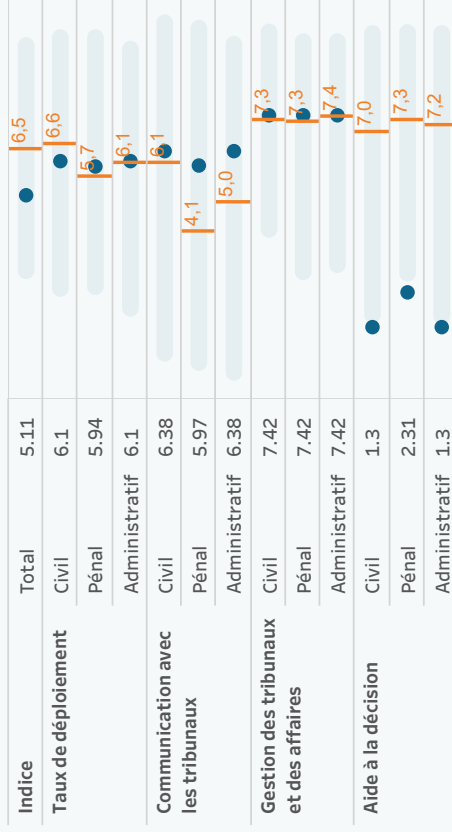
Salaires bruts absolus



Ratio avec le salaire moyen brut annuel



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



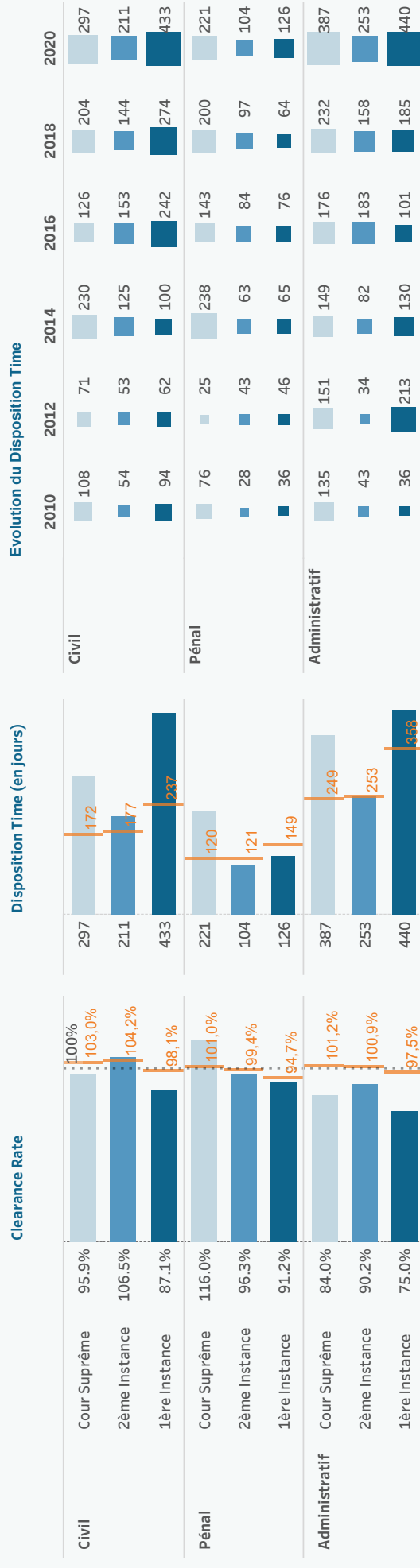
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

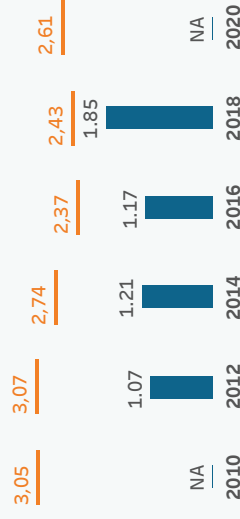
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

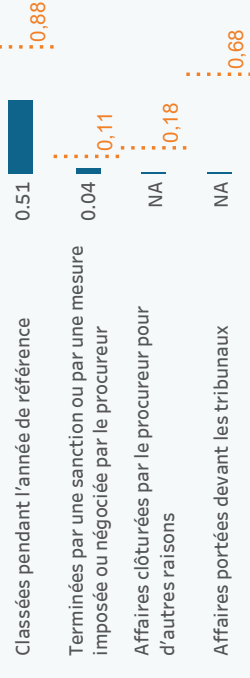


Ministère public

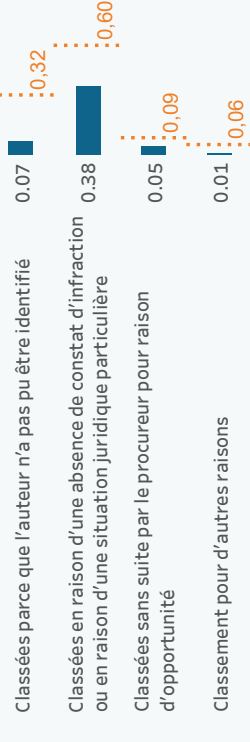
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

matsne.gov.ge

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

supremecourt.ge; eod.court.ge

3 - Informations sur le système judiciaire

hcoj.gov.ge



Habitants
83 155 031

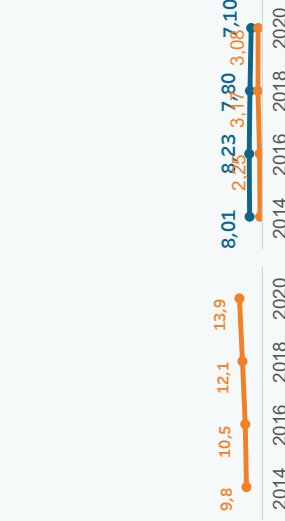
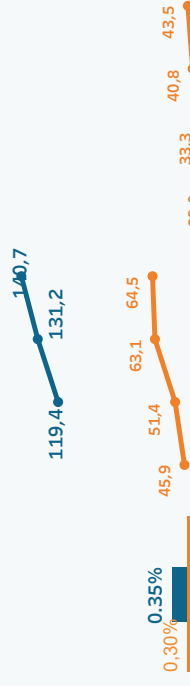


PIB
40 027 €
Médiane CdE : 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
52 464 €
Médiane CdE : 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
0.35% de PIB	140.7 par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	7.10 par hab.		
Médiane CdE : 0.30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08			

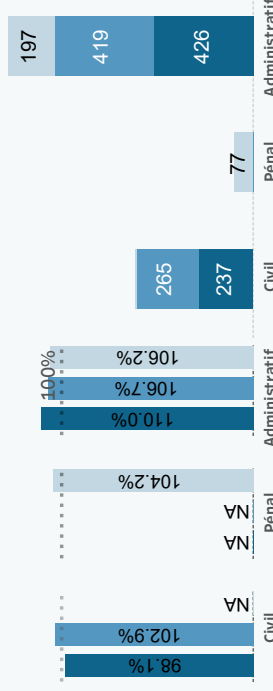


Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



Efficacité : D'après les données disponibles, en 2020, les tribunaux semblent être plus efficaces au regard des affaires civiles de 1ère et 2ème instance par rapport aux affaires administratives, en conformité avec la tendance européenne. Les données sur les affaires pénales ne sont pas disponibles pour l'analyse.

La tendance européenne de diminution du nombre d'affaires nouvelles et terminées pendant la pandémie semble être confirmée en Allemagne, mais uniquement pour les affaires administratives de 1ère et 2ème instance. Cela a affecté davantage les affaires nouvelles que les affaires terminées et, par conséquent, le nombre d'affaires pendantes a été réduit ainsi que leur DT. Néanmoins, les affaires administratives restent la catégorie la moins efficace en Allemagne. Les affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance ne semblent pas être trop affectées par la pandémie de la COVID-19. De même, contre toute attente, le nombre d'affaires nouvelles et terminées en 2ème instance a considérablement augmenté.

Budget : En Allemagne, le budget des tribunaux ne peut pas être séparé de celui du ministère public et seul le budget du système judiciaire (12 176 683 899€) est analysé. L'Allemagne est l'un des cinq pays qui dépensent le plus pour le système judiciaire par habitant (146 €) et suit également la tendance européenne d'augmentation du budget au fil des années. Le budget de l'aide judiciaire, quant à lui, est proche à la médiane du Conseil de l'Europe avec environ 7 € par habitant, ce qui représente seulement 6% du budget du système judiciaire allemand. La tendance pour l'aide judiciaire montre même une légère diminution au fil des ans.

Salaires des juges et procureurs

L'Allemagne appartient au groupe de pays les plus riches en termes de PIB par habitant, mais les salaires absolus des juges restent au niveau de la médiane du Conseil de l'Europe. La situation des salaires des procureurs est la même que celle des juges, mais elle semble légèrement différente de la plupart des systèmes européens où les procureurs ont des salaires légèrement inférieurs à ceux des juges.

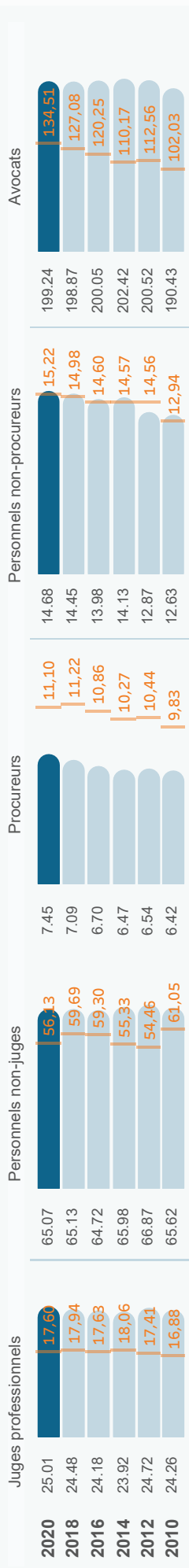
Les TIC dans le système judiciaire

L'indice TIC pour l'Allemagne, qui s'élève à 7,6, est au même niveau que lors du cycle précédent, ce qui est supérieur à la médiane CdE. Actuellement, presque tous les tribunaux fédéraux et des Länder doivent permettre la réception de documents électroniques, tandis que les avocats et autres professionnels du droit sont tenus d'ouvrir un canal de communication électronique avec les tribunaux. Une réglementation prévoit l'échange obligatoire de documents par voie électronique dès le début de l'année 2022.

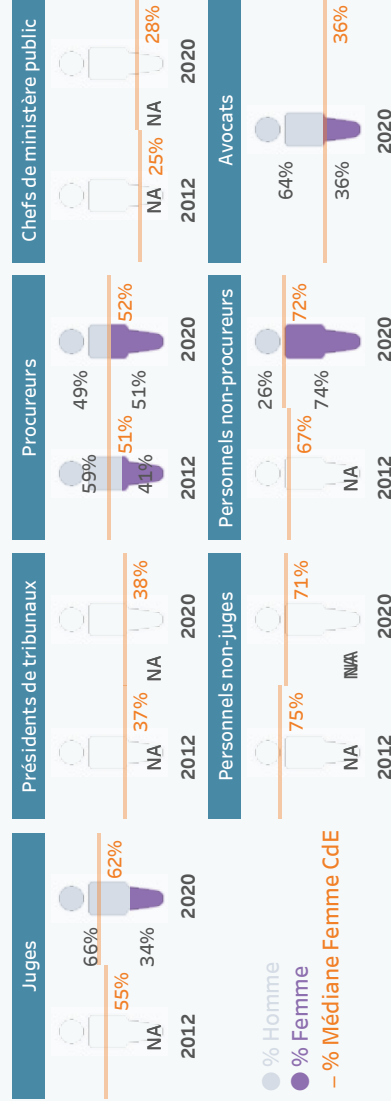
Parité

Pour les procureurs, le ratio hommes/femmes est légèrement inférieur à la médiane CoE en ce qui concerne les femmes, mais a considérablement augmenté depuis 2012. Pour les juges, cette information n'est pas disponible. L'Allemagne est l'un des cinq pays du Conseil de l'Europe à disposer, dans les tribunaux et les ministères publics, d'une personne spécialement chargée de la parité et de l'égalité des chances (responsable de l'égalité des chances).

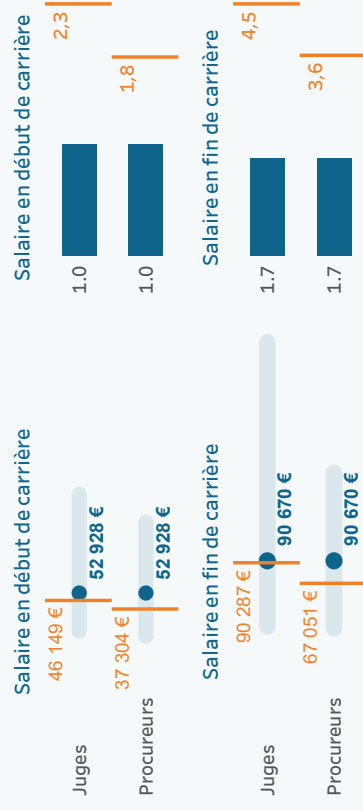
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



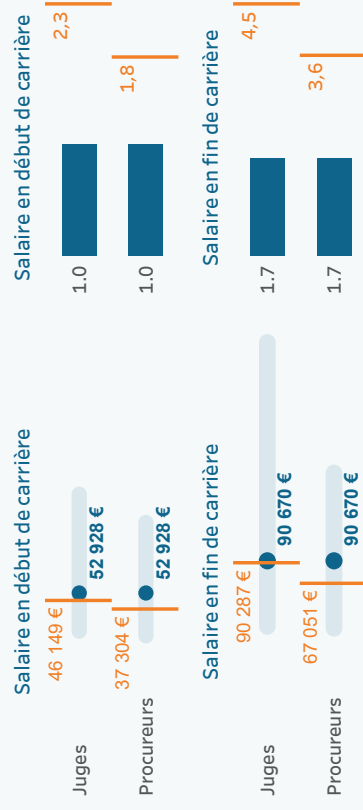
Parité



Salaires bruts absolus

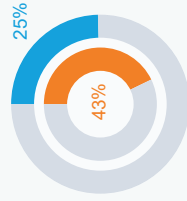


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

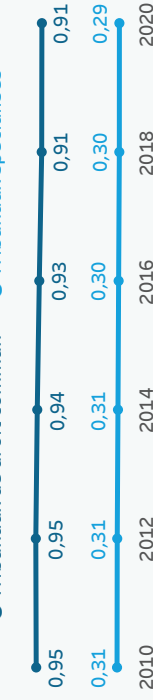


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

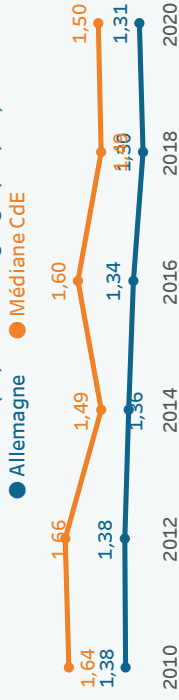
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	7.58
Taux de déploiement	Civil	7.92
	Pénal	7.96
	Administratif	7.68
Communication avec les tribunaux	Civil	9.38
	Pénal	9.38
	Administratif	8.92
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	5.71
	Pénal	5.71
	Administratif	5.71
Aide à la décision	Civil	7.71
	Pénal	7.97
	Administratif	7.71

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

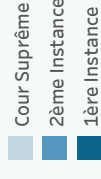
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

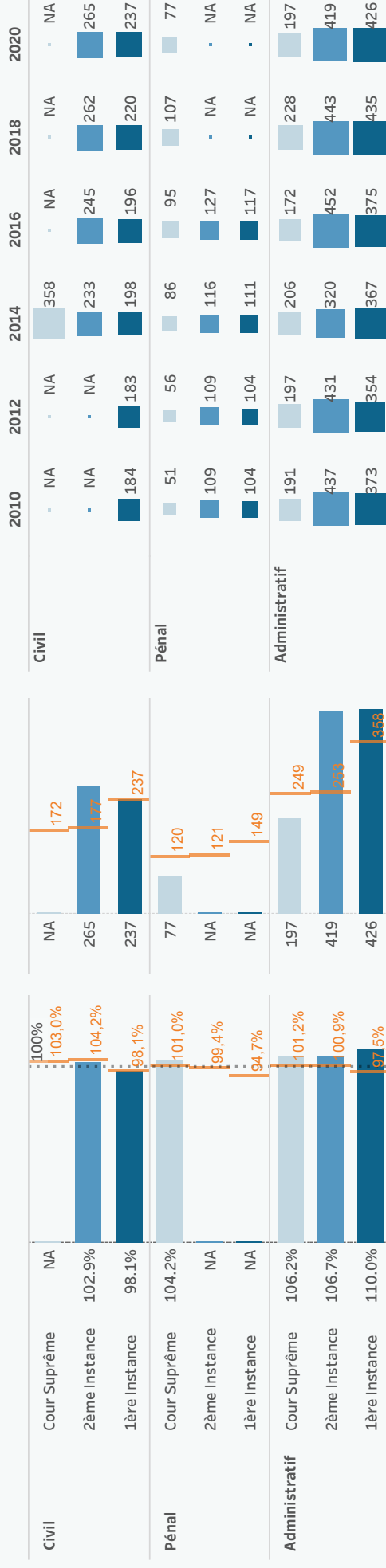
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

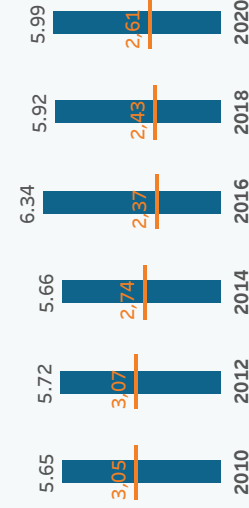


Evolution du Disposition Time

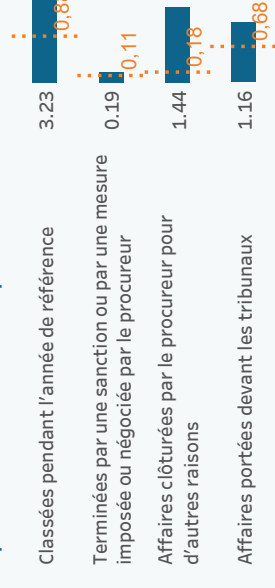


Ministère public

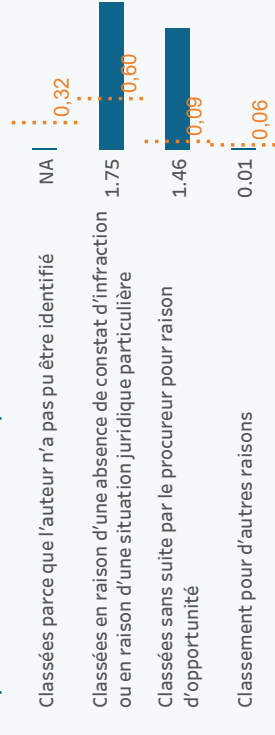
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.gesetze-im-internet.de/https://justiz.de>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://www.rechtsprechung-im-internet.de>

<https://www.bundesverfassungsgericht.de>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://www.bmj.de>



Habitants
10 718 565

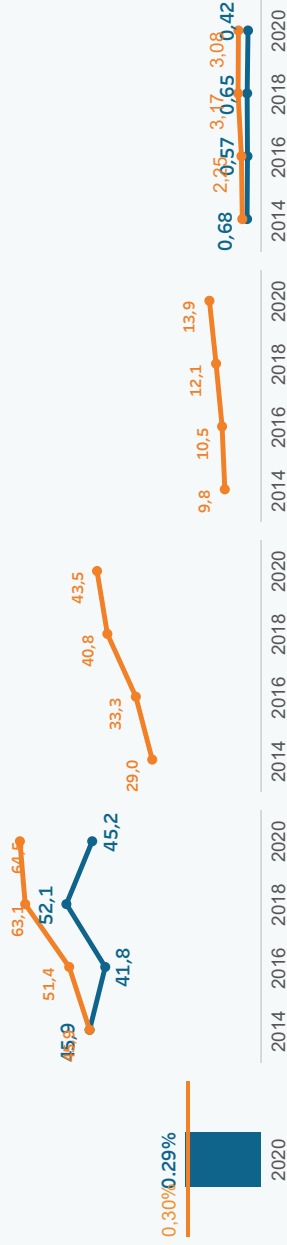


PIB
15 424 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
NA
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
0.29% de PIB	45.2 par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	0.42 par hab.		
Médiane CdE : 0.30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08			



Budget : En 2020, la Grèce a consacré 45,2€ par habitant au budget exécuté du système judiciaire, soit moins que la médiane du CdE. Ces dépenses représentent 0,29 % du PIB, ce qui est également légèrement inférieur à la médiane. Depuis 2014, le budget du système judiciaire a fluctué alors que la médiane européenne est en constante augmentation. La Grèce n'est pas en mesure de séparer le budget des services du ministère public de celui des tribunaux, de sorte qu'aucune autre analyse ne peut être menée.

Nombre de tribunaux

Par rapport à la valeur médiane du CdE pour l'ensemble des implantations géographiques des tribunaux pour 100 000 habitants, la Grèce semble disposer du double de lieux où les citoyens peuvent accéder aux tribunaux, malgré une tendance à la baisse depuis 2012. Cela implique une grande densité de tribunaux à travers le pays.

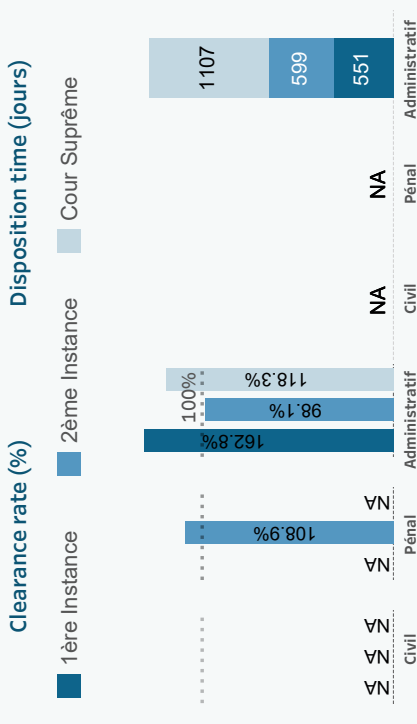
Professionnels de la justice

Le nombre de juges professionnels, qui s'élève à 36 juges pour 100 000 habitants, est bien supérieur à la médiane du CdE. En revanche, le nombre de personnel non-juge pour 100 000 habitants a diminué régulièrement pour atteindre 39,2 pour 100 000 habitants, ce qui est inférieur à la valeur médiane. Par conséquent, le ratio entre les juges et leur personnel d'appui est presque de un pour un, ce qui n'est pas courant dans les systèmes judiciaires européens (le ratio médian du CdE étant de plus de trois personnels non-juge par juge). Le nombre de procureurs (6,95 contre 11,1 pour 100 000 habitants), malgré son augmentation, reste très inférieur à la médiane du CdE, tandis que le nombre d'avocats a continué à augmenter pour atteindre un niveau trois fois supérieur (416) à la médiane.

Les TIC dans le système judiciaire

La Grèce a un indice TIC de 5,1, ce qui est très inférieur à la médiane du Conseil de l'Europe. Toutefois, il convient de noter qu'une augmentation significative de 0,6 point a été réalisée en 2020, principalement en raison des améliorations en matière de communication électronique avec les tribunaux et d'aide à la décision.

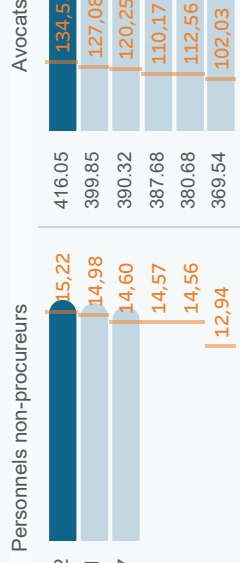
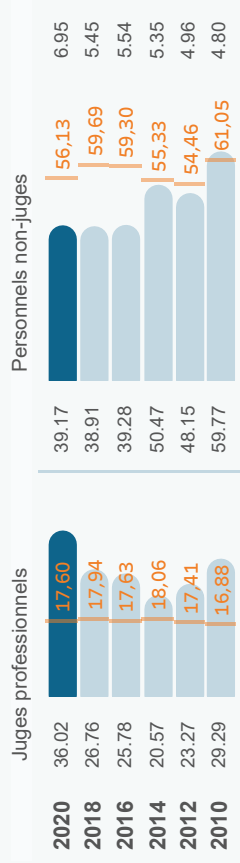
Efficacité



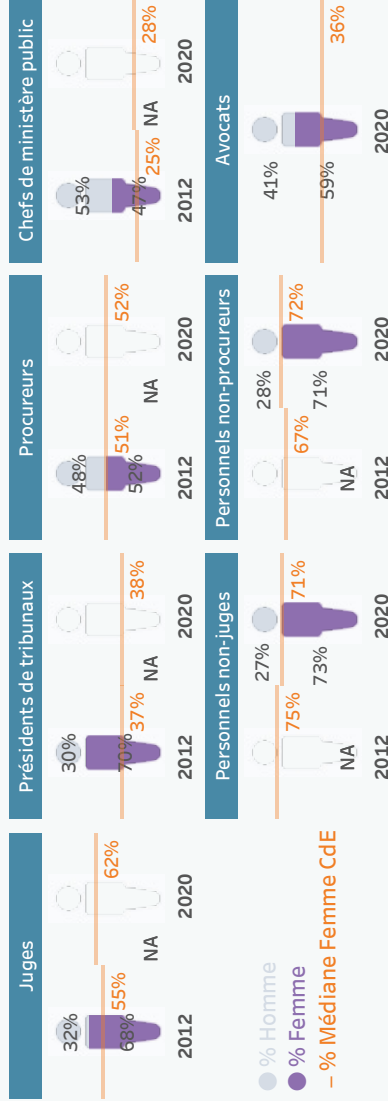
Efficacité : En raison de la COVID-19, les tribunaux ont fonctionné dans des conditions spéciales et ont traité principalement les affaires pénales prioritaires. Selon les informations reçues, cette situation aurait eu un effet négatif sur les affaires civiles et commerciales, mais il n'est pas possible de procéder à une analyse plus approfondie de cet impact car les données relatives au flux de ce type d'affaires n'étaient pas disponibles.

Les données 2020 ne couvrent que la justice administrative où les effets de la pandémie étaient visibles, entraînant une baisse de 25% des affaires nouvelles et terminées de 1ère instance. En 2020, les tribunaux administratifs sont les plus efficaces en 1ère instance, puisqu'ils ont maintenu un CR très élevé de 162,8% et ont continué à diminuer leur DT, comme lors des cycles précédents. Des tendances positives similaires peuvent être observées en 2ème instance. Toutefois, il convient de noter que le DT dans les trois instances reste très élevé et bien supérieur aux valeurs médianes européennes, ce qui peut être une source de préoccupation.

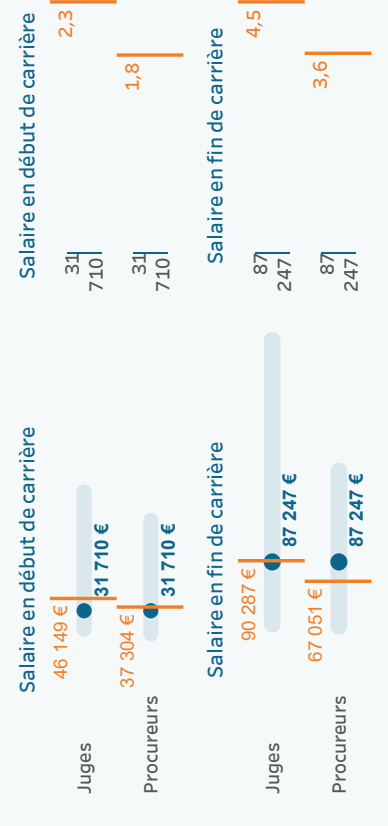
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



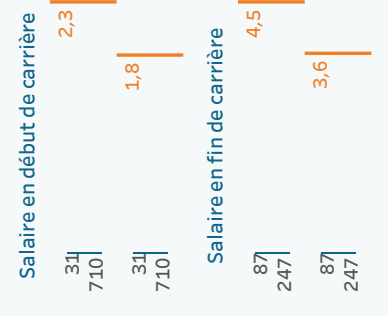
Parité



Salaires bruts absolus

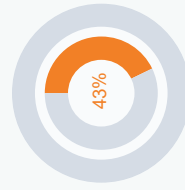


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



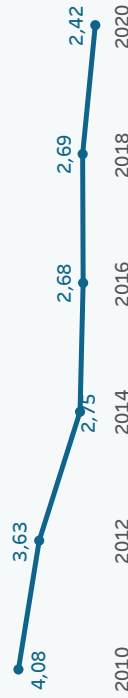
Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

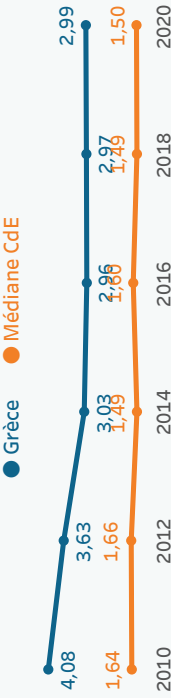


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● Médiane CdE

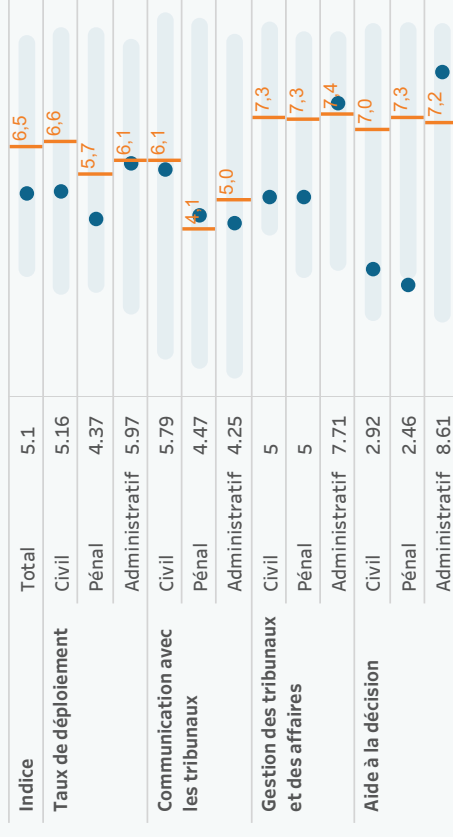
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



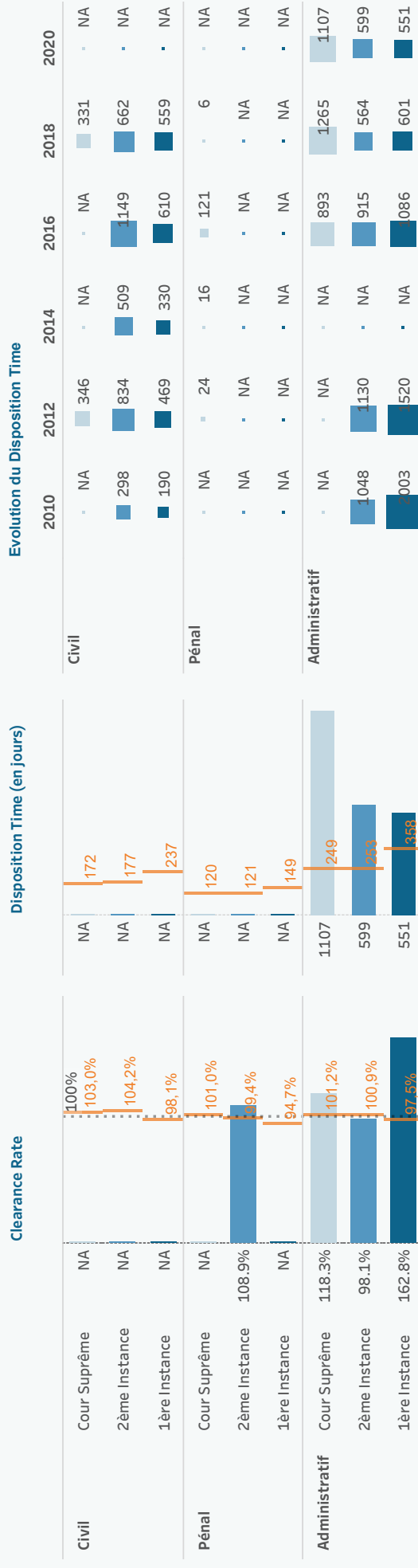
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

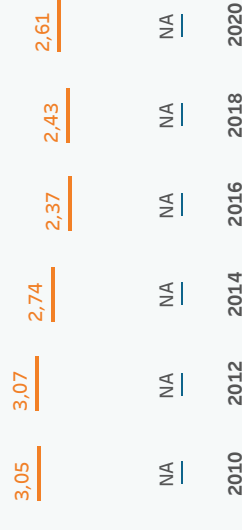
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public

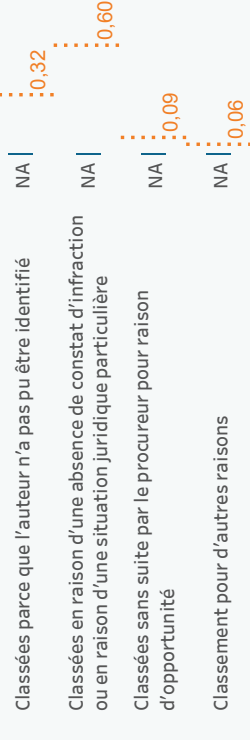
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.ministryofjustice.gr www.adjjustice.gr www.elsyn.gov.gr
www.solon.gov.gr www.ncrts.gov.gr www.gov.gr

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.areiospagos.gr www.adjjustice.gr www.elsyn.gr

3 - Informations sur le système judiciaire

www.ministryofjustice.gr www.adjjustice.gr www.elsyn.gov.gr
www.solon.gov.gr www.ncrts.gov.gr www.gov.gr



Habitants
9 890 640

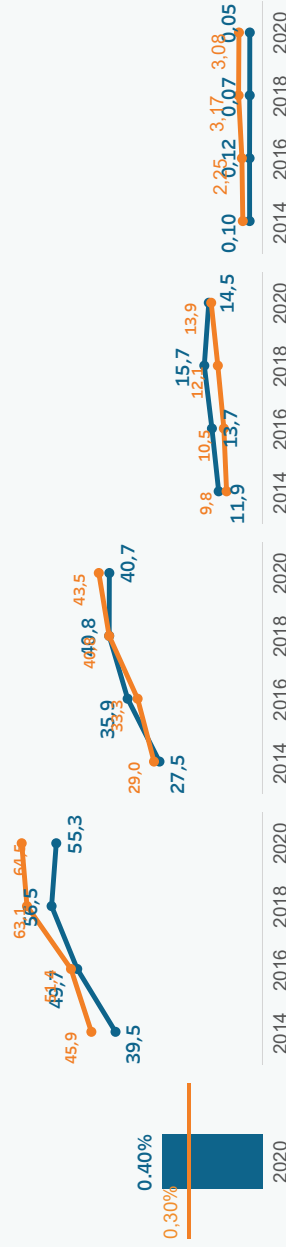


PIB
13 940 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
12 901 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.40% de PIB Médiane CdE : 64,50	40.7 par hab. Médiane CdE : 43,53	14.5 par hab. Médiane CdE : 13,86	0.05 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Hongrie a consacré 546 816 799 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 55,3 € par habitant (moins que la médiane CdE) et 0,40 % du PIB (nettement plus que la médiane CdE). La répartition de ce budget est la suivante : 71,5 % pour les tribunaux, 28,4 % pour le ministère public et 0,1 % pour l'aide judiciaire. En 2020, le budget du système judiciaire a légèrement diminué par rapport au cycle précédent, mais le budget exécuté alloué aux investissements dans les nouveaux bâtiments des tribunaux et les TIC a augmenté de manière significative.

Les TIC dans le système judiciaire

L'indice TIC de la Hongrie, 9,7, est l'un des plus élevés d'Europe et a augmenté de façon significative de 0,8 point par rapport au cycle précédent. La Hongrie investit 4,4% du budget des tribunaux dans les TIC, ce qui est supérieur à la médiane de 2,2%. Des améliorations sont constatées dans toutes les catégories et surtout dans la communication électronique et l'aide à la décision. En 2020, la numérisation des tribunaux est devenue une priorité dans l'administration centrale.

Professionnels de la justice et parité

Contrairement à la tendance européenne, le nombre de juges pour 100 000 habitants (28,2) a légèrement diminué depuis 2010. Le nombre de procureurs (18,97) et d'avocats (131,08) n'a que très légèrement augmenté. La proportion de femmes est stable tant pour les juges que pour les procureurs. Alors que les femmes sont majoritaires pour les juges et les procureurs avec 69% et 60%, les femmes présidentes de tribunaux et chefs de ministères publics sont un peu moins nombreuses avec 53% et 42%.

Salaires des juges et procureurs

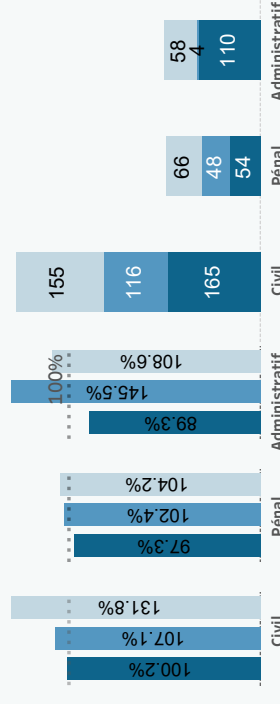
Depuis 2019, les salaires des juges ont augmenté de 32% et ceux des procureurs de 21%. Le ratio avec le salaire moyen brut national, qui était inférieur à la médiane CdE lors des cycles précédents, s'en rapproche désormais.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

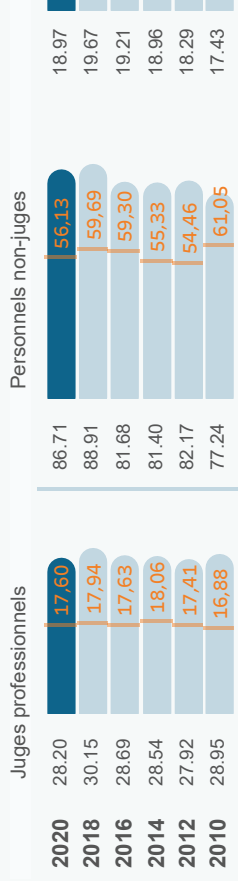
1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



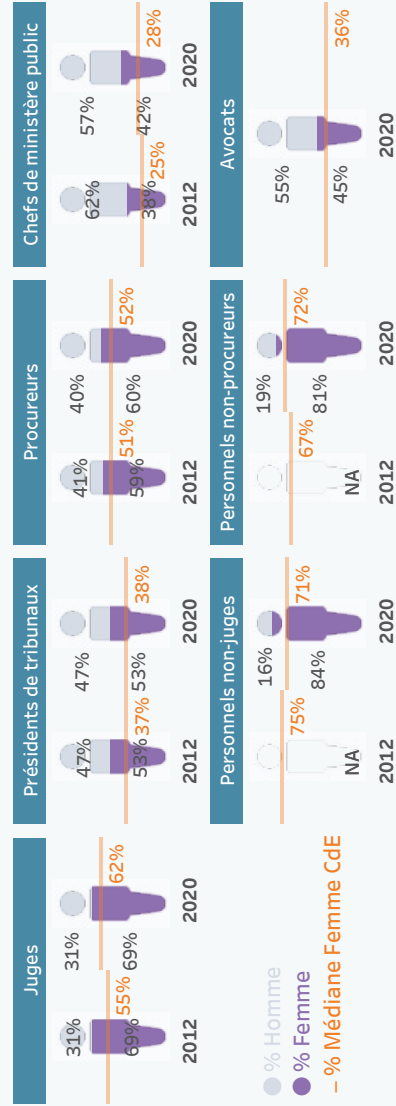
Efficacité : En 2020, la 2ème instance apparaît comme l'instance la plus efficace, tandis que la justice pénale est le domaine du droit le plus efficace. L'efficacité globale des tribunaux est restée stable ou s'est améliorée par rapport au cycle précédent, même avec les circonstances de la COVID-19. Le 31 mars 2020, les vingt tribunaux administratifs et du travail ont été supprimés.

À partir de cette date, les tribunaux régionaux traitent les affaires du droit du travail en 1ère instance tandis que les affaires administratives relèvent de la compétence de huit tribunaux régionaux. Cette réorganisation a eu un effet sur le flux d'affaires, notamment sur l'augmentation du nombre d'affaires nouvelles et terminées en 1ère instance. Même si le CR est inférieur à 100 %, le DT est resté stable. Au contraire, l'efficacité en 2ème instance s'est considérablement améliorée.

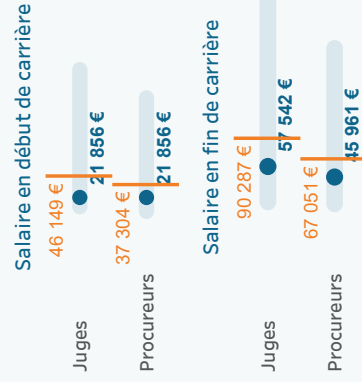
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



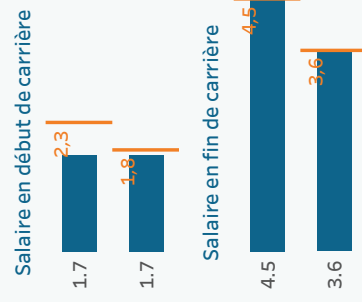
Parité



Salaires bruts absolus

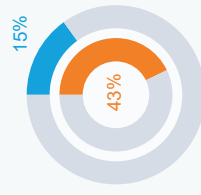


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

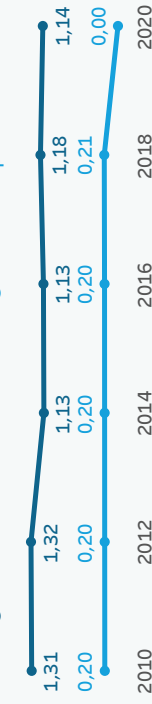


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

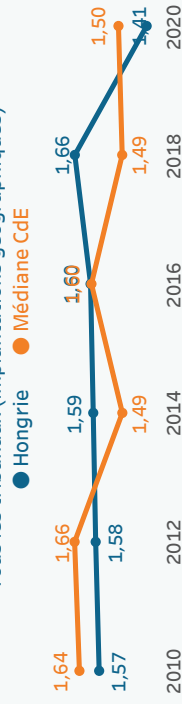
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	9.68
Taux de déploiement	Civil	9.75
	Pénal	9.76
Communication avec les tribunaux	Administratif	9.51
	Civil	10.15
	Pénal	10.15
Gestion des tribunaux et des affaires	Administratif	9.69
	Civil	9.03
	Pénal	9.03
Aide à la décision	Administratif	9.03
	Civil	10
	Pénal	10
	Administratif	10

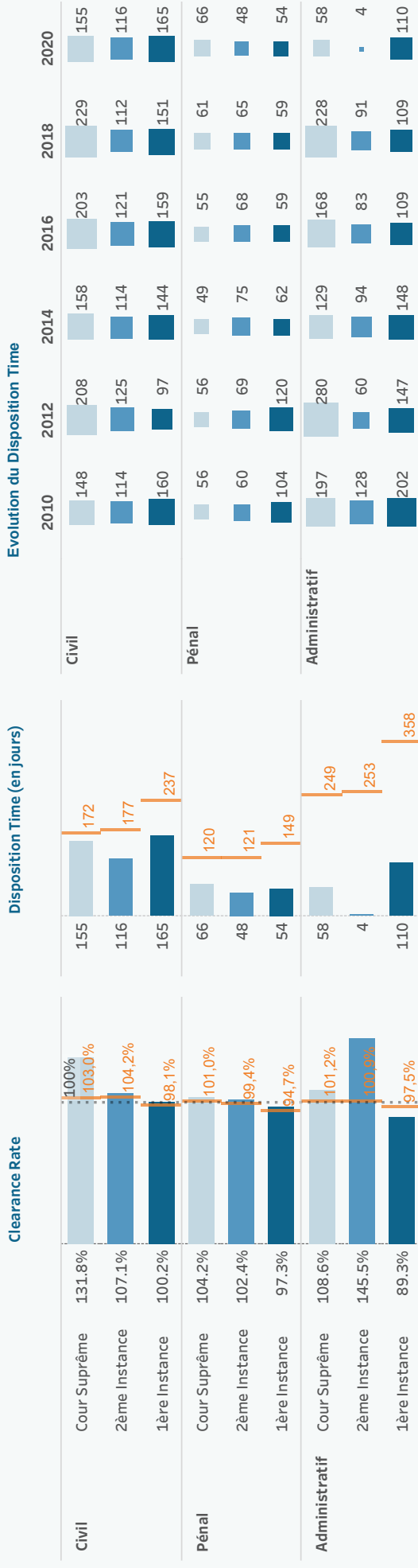
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

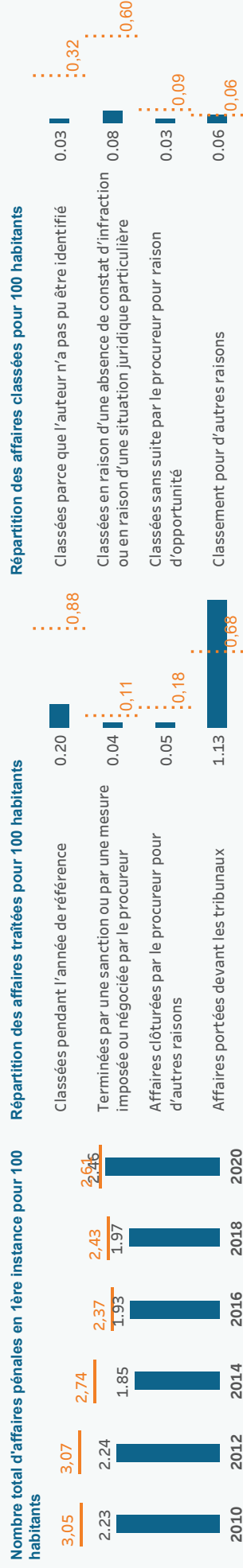
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs
<https://njt.hu>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)
https://kuria-birosag.hu/hu/node?theme=kuria_smg
<https://birosag.hu/birosagi-hatarozatok-gyjitemenye>

3 - Informations sur le système judiciaire
<https://birosag.hu>



Habitants
368 792

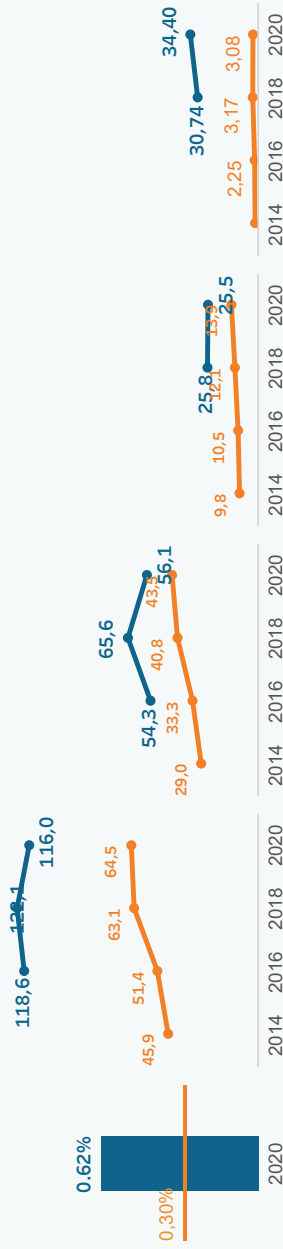


PIB
18 823 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
60 987 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.62% de PIB Médiane CdE : 64,50	56.1 par hab. Médiane CdE : 43,53	25.5 par hab. Médiane CdE : 13,86	34.40 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, l'Islande a consacré 42 795 878 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 116 € par habitant (presque le double de la médiane CdE) et 0,62 % du PIB, également nettement supérieur à la médiane CdE. En 2020, 48 % de ce budget ont été dédiés aux tribunaux, 22 % au ministère public et 30 % à l'aide judiciaire. L'Islande fait partie des États membres du Conseil de l'Europe qui consacrent traditionnellement une part considérable de leur budget à l'aide judiciaire.

Professionnels de la justice

Le nombre de juges professionnels de 17,35 par 100 000 habitants est proche de la médiane du CdE. Contrairement à la tendance européenne, le nombre de procureurs (17,08 pour 100 000 habitants) a remarquablement diminué entre 2010 et 2020, tout en restant supérieur à la médiane du CdE. La part des femmes parmi les présidents de tribunaux est restée stable à un faible niveau (20%), alors qu'elle a augmenté parmi les chefs de ministères publics, passant de 24 % à 50 %.

Tribunaux

En 2020, un tribunal spécialisé de « réouverture des affaires » a été créé. Sa compétence couvre les affaires pénales et civiles décidées par les tribunaux de district, la Cour d'appel et la Cour suprême. Cette juridiction est composée de 5 juges occupant des postes à temps partiel - un juge de la Cour suprême, un de la Cour d'appel et un d'un tribunal de district, ainsi que deux juges nommés à la suite d'une procédure de sélection ouverte.

Les TIC dans le système judiciaire

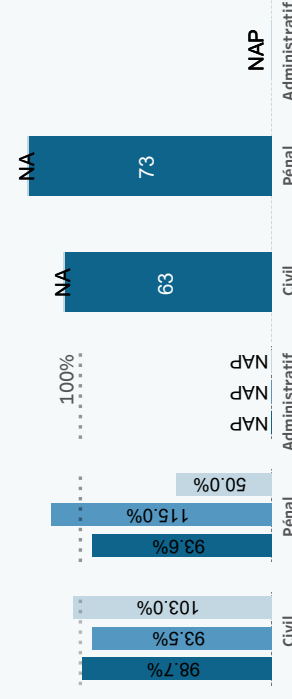
L'Islande a un indice TIC de 7,8 points, qui a sensiblement augmenté de 0,9 points entre 2018 et 2020. Cette amélioration est visible dans toutes les catégories et, en particulier, dans la communication électronique avec les tribunaux. En effet, l'Islande a étendu l'utilisation ou déployé récemment un certain nombre d'outils, tels que : des outils d'aide à la rédaction et d'enregistrement vocal étendus à tous les tribunaux ; la vidéoconférence déployée pour la plupart des tribunaux.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême

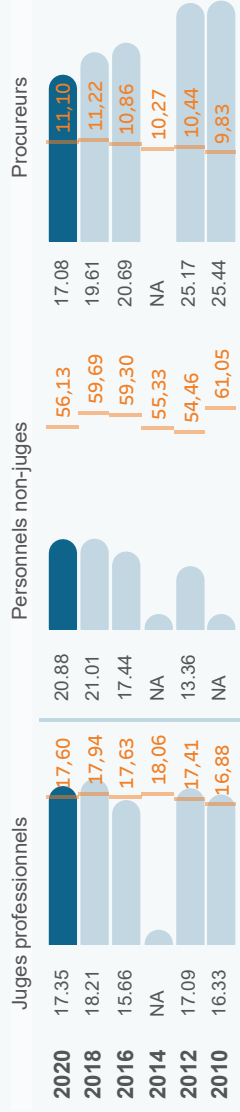


Efficacité : En Islande, la distinction entre les affaires civiles et administratives n'existe pas, les secondes faisant partie des premières. De plus, les données sur les affaires civiles et pénales pendantes ne sont pas disponibles pour toutes les instances sauf la première. Il n'est donc pas possible de calculer le DT pour ces types d'affaires. Le DT des affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance (63 jours) et celui des affaires pénales de 1ère instance (73 jours) sont nettement inférieurs aux médianes du CdE.

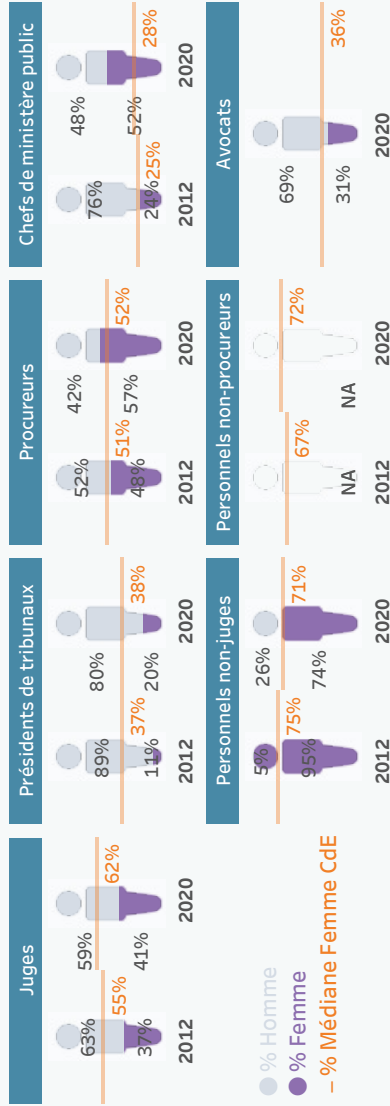
Contrairement à la tendance européenne, le nombre d'affaires nouvelles et terminées de 1ère instance en matière civile et à toutes les instances en matière pénale a augmenté entre 2018 et 2020. En particulier, le nombre d'affaires pénales nouvelles et terminées de 2ème instance a plus que doublé. L'impact le plus négatif de la pandémie de la COVID-19 a été observé pour les affaires pénales de 3ème instance pour lesquelles le CR a diminué de 99% en 2016 à 50% en 2020.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

■ Islande ■ Médiane CdE

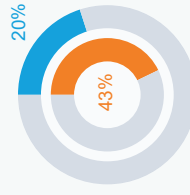


Parité

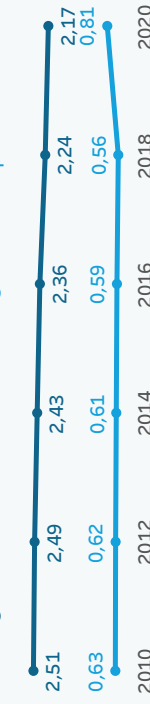


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

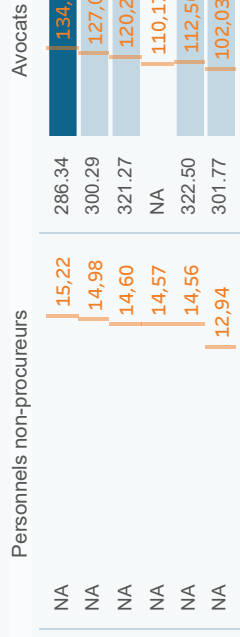
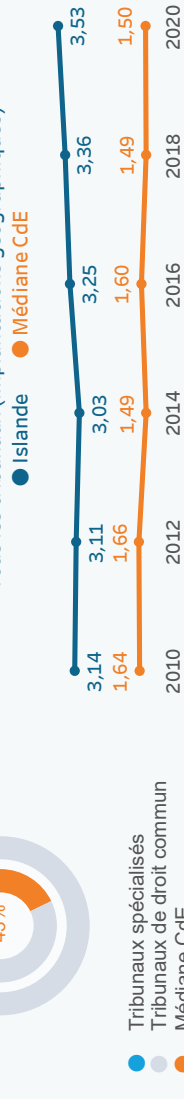
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)

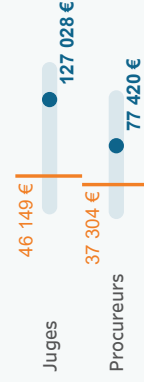


Tous les tribunaux (implantations géographiques)

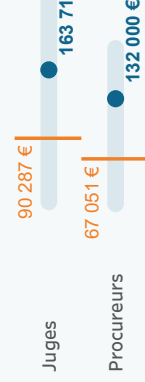


Salaires bruts absolus

Salaires en début de carrière

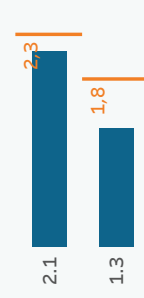


Salaires en fin de carrière



Ratio avec le salaire moyen brut annuel

Salaires en début de carrière



Salaires en fin de carrière



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	7.85
Taux de déploiement	Civil	6.76
	Pénal	7.56
Communication avec les tribunaux	Administratif	6.59
	Civil	5.03
	Pénal	6.46
Gestion des tribunaux et des affaires	Administratif	4.71
	Civil	8.35
	Pénal	8.35
Aide à la décision	Administratif	8.35
	Civil	9.78
	Pénal	9.81
	Administratif	9.78

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

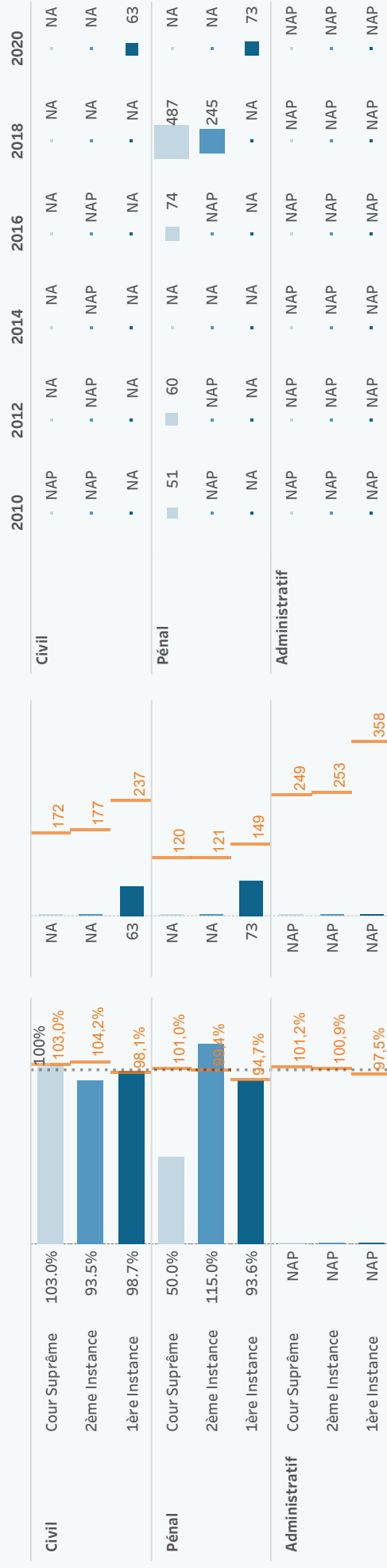
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

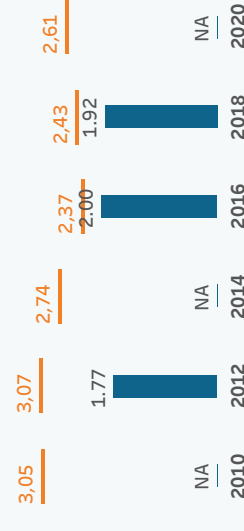
La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Evolution du Disposition Time



Ministère public

Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.althingi.is/lagasafn/huna/2000106.html> and
<https://www.reglugerd.is/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://www.landstrettur.is/> and <https://www.haestrettur.is/>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://domstolasyslan.is/>



Habitants
4 977 400



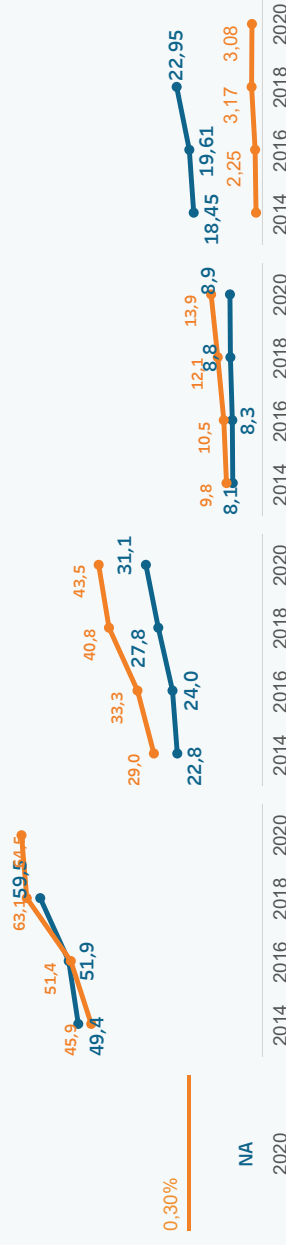
PIB
74 912 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
40 283 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
NA de PIB	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	8.9 par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08			



Budget : L'Irlande n'a pas fourni de données sur le budget exécuté du système judiciaire pour 2020. L'Irlande a consacré 31,07 € au budget exécuté des tribunaux pour 100 000 habitants, ce qui est inférieur à la médiane du CdE, mais représente une augmentation par rapport aux 22,78 € de 2014. Le budget exécuté des services du ministère public, contrairement à celui des tribunaux, n'a que légèrement augmenté entre 2014 et 2020 et n'a pas totalement suivi la tendance européenne, où la valeur médiane a presque doublé au cours de la même période.

Tribunaux

En ce qui concerne l'organisation des tribunaux en Irlande, il n'y a que trois tribunaux de première instance (en tant qu'entités juridiques) exerçant une compétence générale pour l'ensemble du pays. Le nombre d'implantations géographiques pour 100 000 habitants est passé de 2,29 en 2012 à 1,91 en 2020, ce qui dépasse légèrement la tendance générale à la baisse en Europe.

Professionnels de la justice

Le système irlandais se caractérise traditionnellement par un faible nombre de professionnels dans les tribunaux et les ministères publics par rapport aux valeurs médianes du CdE : juges (3,27), procureurs (2,57), personnel non-juge (21,88) et personnel non-procureur (1,81). En revanche, le nombre d'avocats est bien supérieur à la médiane (282,36). En ce qui concerne la parité, les femmes juges sont toujours sous-représentées, bien que la situation se soit améliorée depuis 2012. La seule exception est la deuxième instance où les femmes occupent environ 50% des postes.

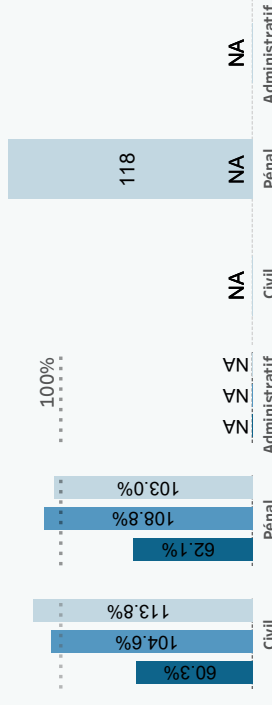
Les TIC dans le système judiciaire

L'Irlande a un indice TIC de 4,3, ce qui représente une augmentation de 0,4 point depuis le dernier cycle, mais reste faible et inférieur à la médiane du CdE. L'investissement dans les TIC est relativement élevé (8,9 % du budget des tribunaux) et il a encore augmenté en 2020 (de 34,4 %) dans le but de faire avancer un certain nombre de projets clés.

Efficacité

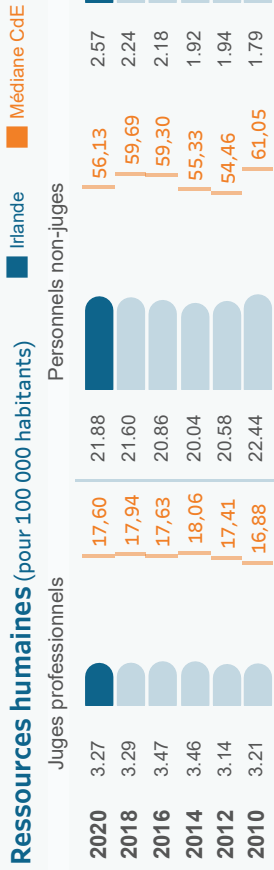
Clearance rate (%) Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême

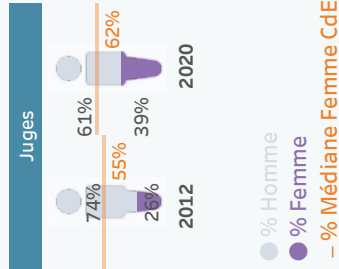


Efficacité : Historiquement, le nombre d'affaires civiles pendantes n'est pas enregistré dans les données de flux d'affaires, dans la mesure où de nombreuses affaires initiées devant les tribunaux irlandais sont réglées à l'amiable ou ne sont pas poursuivies par le plaignant/demandeur, sans qu'aucune exigence procédurale n'oblige les parties à informer le tribunal d'un règlement ou de leur intention d'abandonner l'affaire. Par conséquent, le nombre d'affaires terminées apparaît constamment faible et le nombre d'affaires pendantes n'est pas disponible. Pour cette raison, le CR montre des valeurs faibles et le DT ne peut pas être calculé, ce qui empêche une analyse complète des indicateurs d'efficacité.

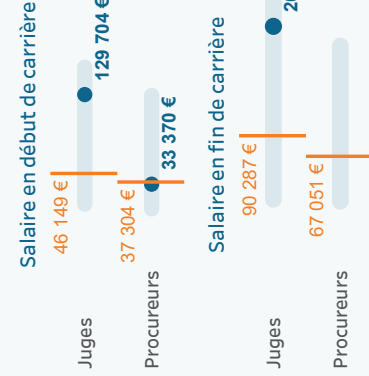
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



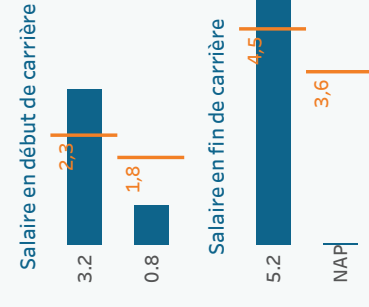
Parité



Salaires bruts absolus

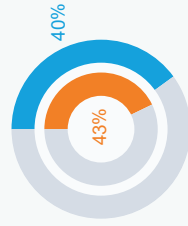


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

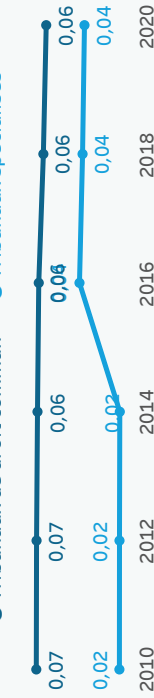


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

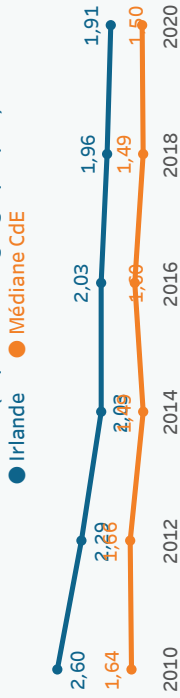
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Civil	Pénal	Administratif
Taux de déploiement	4.32	3.65	3.21	3.6
Communication avec les tribunaux	3.6	3.71	2.97	3.71
Gestion des tribunaux et des affaires	3.71	1.94	1.94	1.94
Aide à la décision	8.04	8.04	7.12	7.61

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100% le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

Evolution du Disposition Time

	2010	2012	2014	2016	2018	2020
Civil	NA	846	NA	219	256	NA
Cour Suprême	NA	NA	NA	NA	NA	NA
2ème Instance	NA	NA	NA	NA	NA	NA
1ère Instance	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Pénal	NA	NA	NA	275	263	118
Cour Suprême	NA	NA	NA	NA	NA	NA
2ème Instance	218	NA	NA	NA	NA	NA
1ère Instance	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Administratif	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Cour Suprême	NA	NA	NA	NA	NA	NA
2ème Instance	NA	NA	NA	NA	NA	NA
1ère Instance	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Disposition Time (en jours)

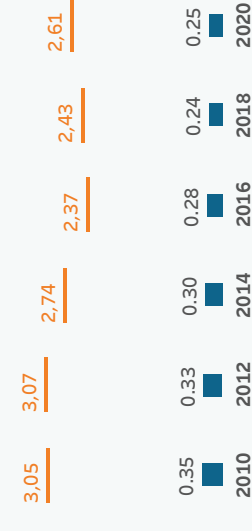
	NA	172	177	237
Civil	NA	172	177	237
Cour Suprême	118	120	121	149
2ème Instance	NA	NA	NA	NA
1ère Instance	NA	NA	NA	358
Pénal	118	120	121	149
Cour Suprême	118	120	121	149
2ème Instance	NA	NA	NA	NA
1ère Instance	NA	NA	NA	358
Administratif	NA	249	253	358
Cour Suprême	NA	249	253	358
2ème Instance	NA	NA	NA	NA
1ère Instance	NA	NA	NA	358

Clearance Rate

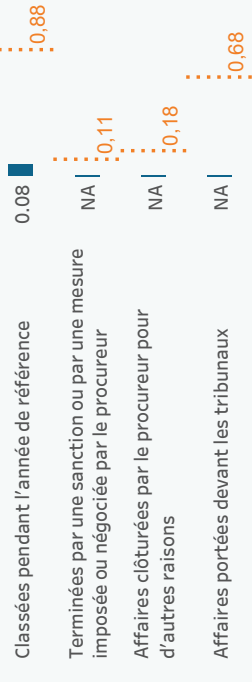
	100%	103,0%	104,2%	98,1%
Civil	100%	103,0%	104,2%	98,1%
Cour Suprême	113,8%	103,0%	104,2%	98,1%
2ème Instance	104,6%	103,0%	104,2%	98,1%
1ère Instance	60,3%	103,0%	104,2%	98,1%
Pénal	103,0%	101,0%	101,0%	94,7%
Cour Suprême	103,0%	101,0%	101,0%	94,7%
2ème Instance	108,8%	101,0%	101,0%	94,7%
1ère Instance	62,1%	101,0%	101,0%	94,7%
Administratif	NA	101,2%	100,9%	97,5%
Cour Suprême	NA	101,2%	100,9%	97,5%
2ème Instance	NA	101,2%	100,9%	97,5%
1ère Instance	NA	101,2%	100,9%	97,5%

Ministère public

Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

Irishstatutebook.ie

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

Courts.ie, Bailli.org.ilrii.org, ucc.ie/academic/law/irishlaw/, ucc.ie/academic/law/ilrii/index.php, irish-law.com

3 - Informations sur le système judiciaire

Courts.ie, Citizensinformation.ie



Habitants
59 257 566



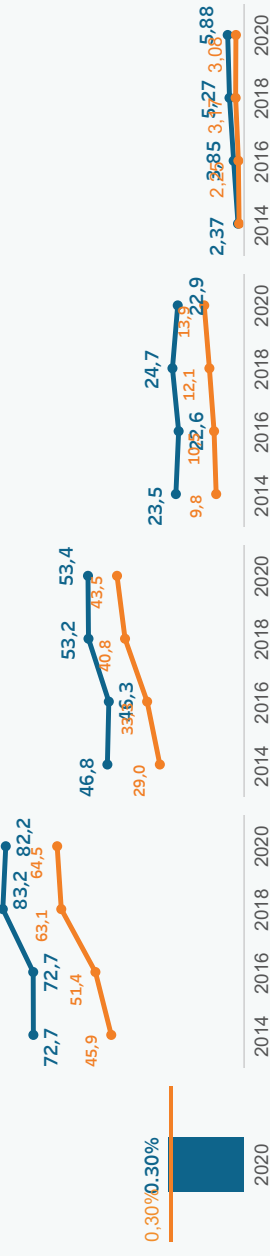
PIB
27 815 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaires moyen brut annuel
31 233 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.30% de PIB Médiane CdE : 64,50	53.4 par hab. Médiane CdE : 43,53	22.9 par hab. Médiane CdE : 13,86	5.88 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, l'Italie a consacré 4 868 256 466 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 82,15 € par habitant (plus que la médiane CdE) et 0,30 % du PIB. En 2020, 65% ont été dédiés aux tribunaux, 28% aux services du ministère public, 7% à l'aide judiciaire. De 2018 à 2020, l'Italie a augmenté le budget exécuté alloué à l'informatisation, aux frais de justice et aux formations organisées par les tribunaux.

Professionnels de la justice

L'Italie se caractérise par un nombre élevé d'avocats : c'est le pays avec le plus grand nombre d'avocats en valeur absolue (235 964, soit 18% du nombre total d'avocats des Etats et entités membres) et le nombre d'avocats par 100 000 habitants est presque trois fois supérieur à la médiane du CdE. En revanche, le nombre de juges par 100 000 habitants (12) est inférieur à la médiane du CdE, de même que le nombre de personnel non-juge (36) et le nombre de procureurs (4). Les « juges de paix » (3 547 juges), ne sont pas comptés parmi les juges professionnels.

Promotion et salaires des juges

En Italie, le concept de « promotion » des juges est principalement lié aux années de service et le niveau de salaire ne dépend pas de la position hiérarchique, mais de l'ancienneté. Le ratio entre le salaire des juges et le salaire moyen national est inférieur à la médiane CdE en début de carrière et supérieur à celle-ci en fin de carrière.

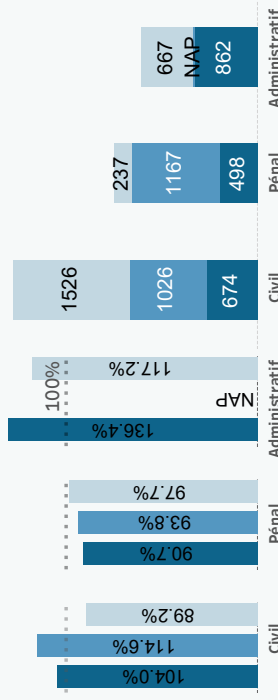
Mesures alternatives de règlement des litiges

L'Italie est l'un des rares États membres à prévoir une médiation obligatoire à la fois avant/au lieu d'aller au tribunal et ordonnée par le tribunal, le juge, le procureur ou une autorité publique au cours d'une procédure judiciaire. En 2020, les parties ont accepté d'entamer une médiation dans 60 110 affaires, mais un accord de règlement a été conclu seulement dans 15 013 affaires.

Efficacité

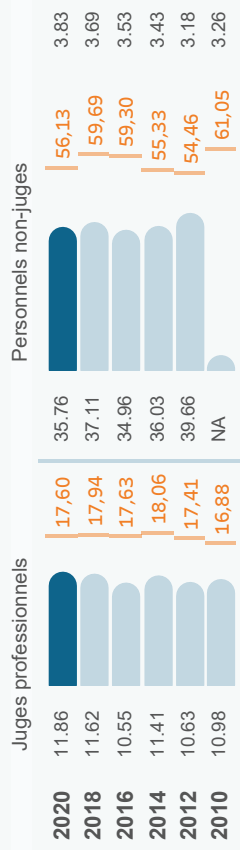
Clearance rate (%) Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême

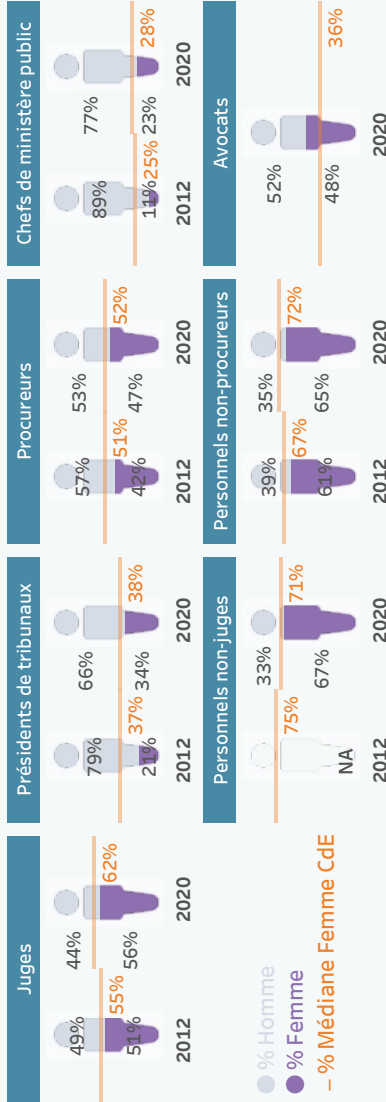


Efficacité : Le principal problème en termes d'efficacité du système judiciaire italien reste la durée excessive des procédures, en particulier pour les affaires civiles et commerciales contentieuses, même si la durée globale des procédures a constamment diminué entre 2012 et 2018. En 2020, en raison de la pandémie et de la fermeture temporaire des juridictions, l'efficacité des tribunaux a diminué par rapport aux années précédentes. En particulier, les augmentations des DT ont été considérables pour les affaires civiles/commerciales et pénales dans les trois instances. Le système judiciaire italien est affecté par le nombre élevé d'affaires pendantes, notamment les affaires civiles et commerciales en 1ère instance. Pour cette raison, le nombre plus faible d'affaires terminées a eu un impact significatif sur le calcul du DT. Cet indicateur devrait s'améliorer lorsque la situation de la pandémie se sera stabilisée.

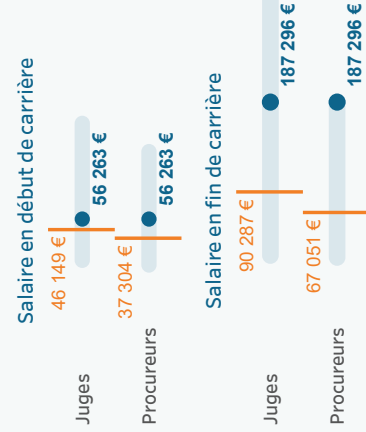
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



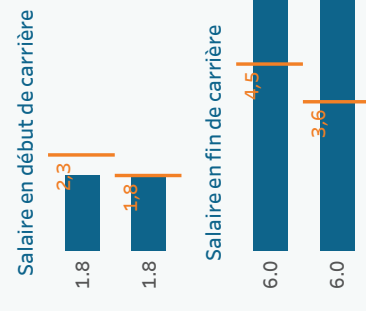
Parité



Salaires bruts absolus

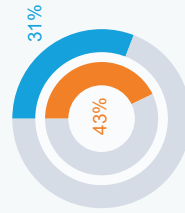


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

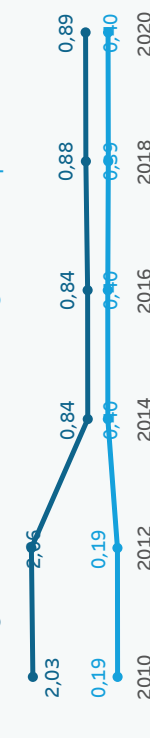


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

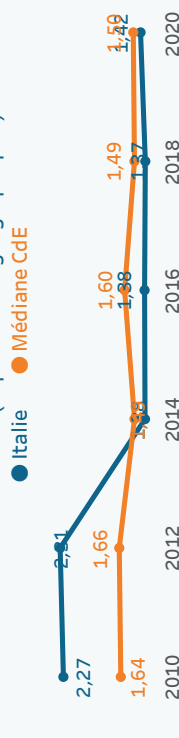
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



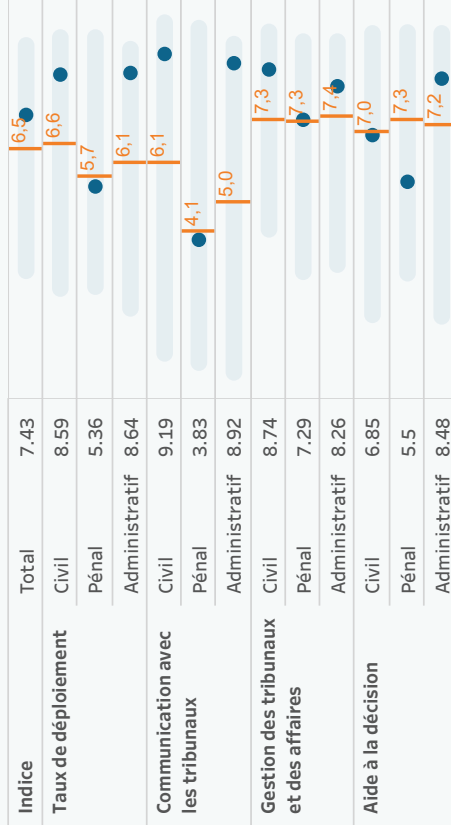
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



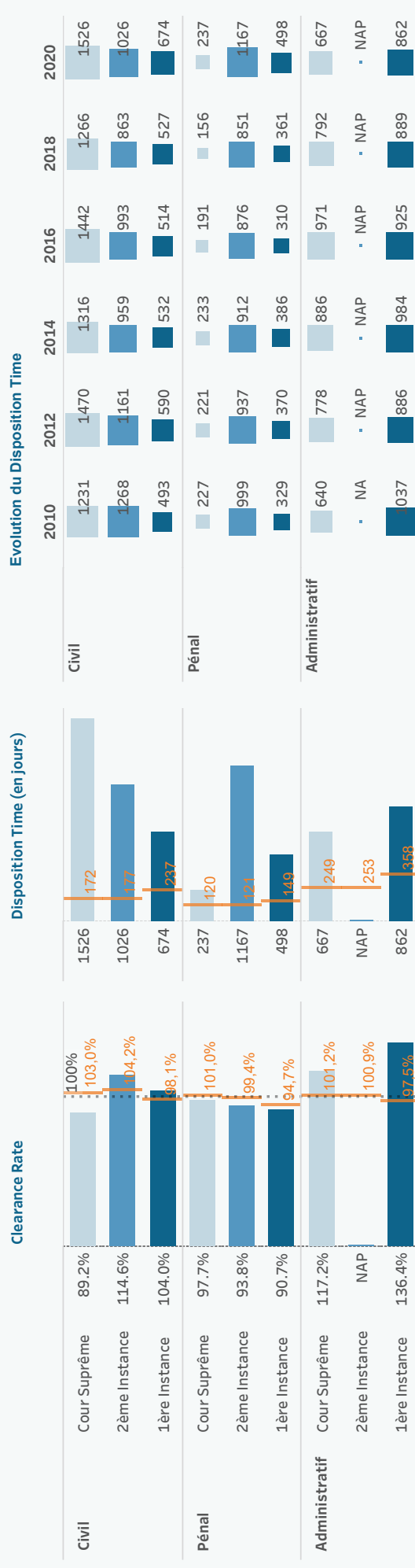
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

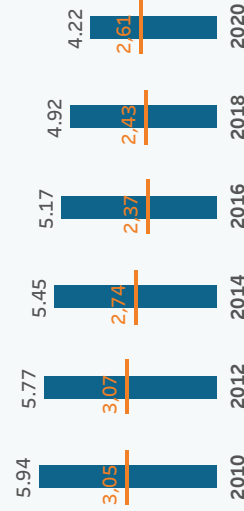
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



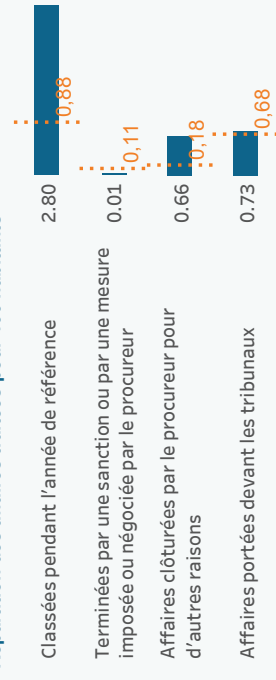
Ministère public

Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants

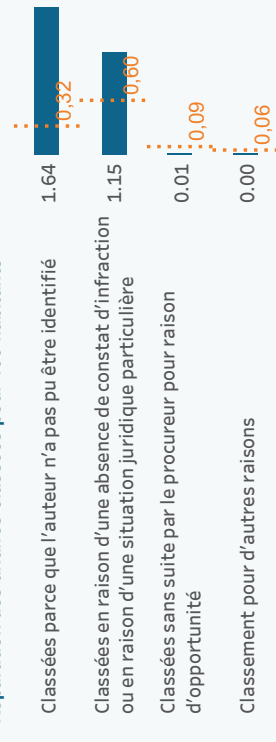


Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.normattiva.it/

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<http://www.italgiure.giustizia.it/snccas/>

<https://www.portaledelimmattorio.ipzs.it/>

3 - Informations sur le système judiciaire

https://www.giustizia.it/giustizia/it/mg_4.page



Habitants
1 893 223

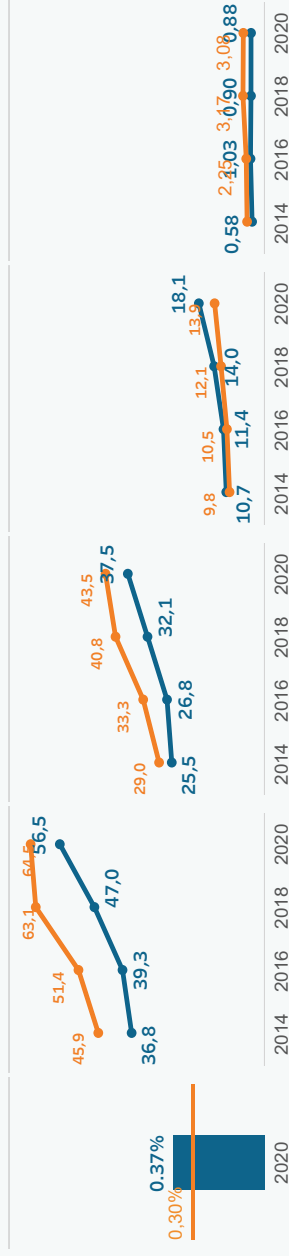


PIB
15 431 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaire moyen brut annuel
13 716 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.37% de PIB Médiane CdE : 64,50	37.5 par hab. Médiane CdE : 43,53	18.1 par hab. Médiane CdE : 13,86	0.88 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Lettonie a consacré 106 944 589 € au budget exécuté du système judiciaire. Bien qu'il ait augmenté de 54 % entre 2014 et 2020, le budget exécuté du système judiciaire par habitant (56,5 €) est toujours inférieur à la médiane du CdE en 2020. Sur la même période, le budget des services du ministère public par habitant a fortement augmenté (+69,8 %) dépassant la médiane du CdE. En 2020, la répartition de ce budget est la suivante : 66 % pour les tribunaux, 32 % pour les services du ministère public et 2 % pour l'aide judiciaire.

Les TIC dans le système judiciaire

La Lettonie est l'un des deux pays ayant l'indice TIC le plus élevé (9,8 sur 10 en 2020, même niveau qu'en 2018), même si elle n'a consacré que 3,1 % du budget total des tribunaux aux TIC. La Lettonie a lancé un projet pilote dans lequel les infractions administratives sont traitées via la nouvelle plateforme technologique du système d'information des tribunaux, développé dans le cadre du projet « E-affaire - Développement informatique des tribunaux ».

Parité

Entre 2012 et 2020, la proportion de femmes parmi les juges et les procureurs est restée très élevée, tout comme celle des présidents de tribunaux (71 % en 2020). Dans le même temps, la proportion de femmes parmi les chefs de ministères publiques a remarquablement augmenté, passant de 40 % à 54 %.

Médiation en matière de droit de la famille

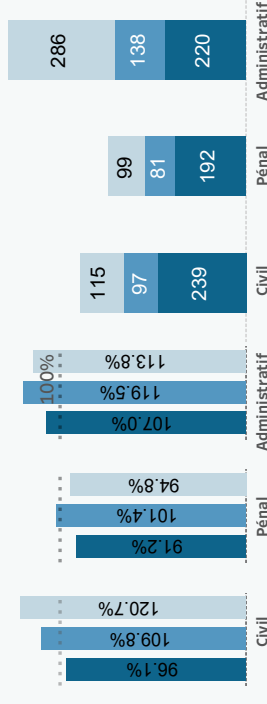
Le projet "Médiation familiale cofinancée par l'État" apporte un soutien aux familles pour résoudre les litiges concernant les enfants. Pour chaque litige, les parties peuvent recevoir jusqu'à 5 heures de séances de médiation financées par l'État et assurées par des médiateurs certifiés. Pour garantir la disponibilité de ce type de médiation, la loi sur la médiation a été modifiée en 2020.

Organisation des tribunaux

Le nombre des tribunaux de 1ère instance en tant qu'entités juridiques a été réduit de manière drastique entre 2016 et 2020 (-71%). Pourtant, dans le même temps, le nombre de tribunaux en tant qu'implantations géographiques pour 100 000 habitants a augmenté de 36 % et représente presque le double de la médiane CdE.

Efficacité

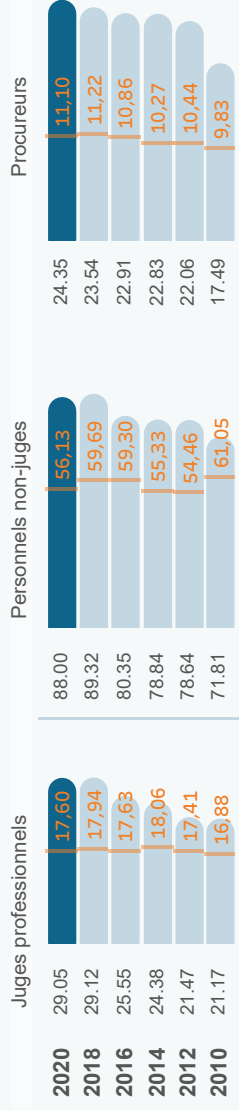
Clearance rate (%)	Disposition time (jours)	
1ère Instance	2ème Instance	Cour Suprême



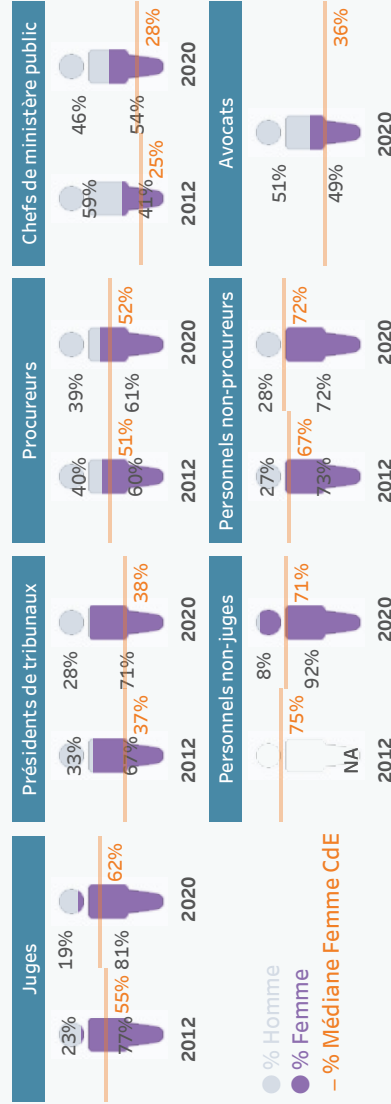
Efficacité : La 2ème instance semble être l'instance la plus efficace en 2020, tandis que la justice pénale, pour les trois instances combinées, apparaît comme le domaine du droit le plus efficace. Le DT des affaires en 2ème et 3ème instance est bien inférieur à la médiane CdE pour toutes les matières, à l'exception des affaires administratives en 3ème instance. Pour ce dernier type d'affaires, le DT est en effet le plus élevé (286 jours).

Bien que la pandémie de la COVID-19 ait affecté le travail des tribunaux en 2020, les affaires terminées ont augmenté par rapport à 2018, en particulier en ce qui concerne le contentieux civil et commercial et le contentieux administratif en 3ème instance. Par conséquent, en 3ème instance, entre 2018 et 2020, le DT a été réduit de 43,6 % pour les affaires civiles (et commerciales) contentieuses et de 37,7 % pour les affaires administratives. Parallèlement, pour les affaires pénales, le DT a augmenté à toutes les instances, notamment en 1ère instance (+63%).

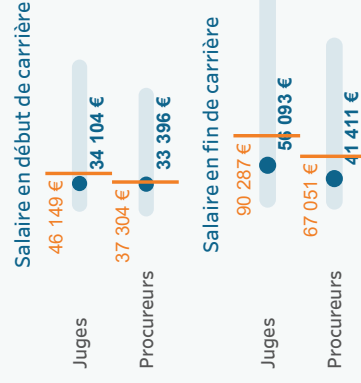
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



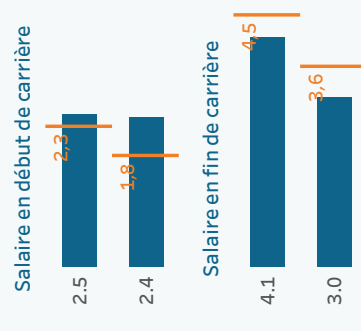
Parité



Salaires bruts absolus

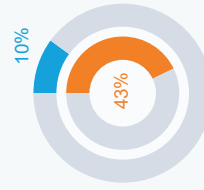


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

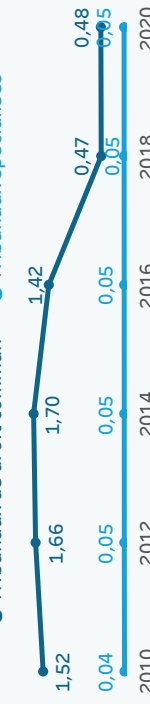


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

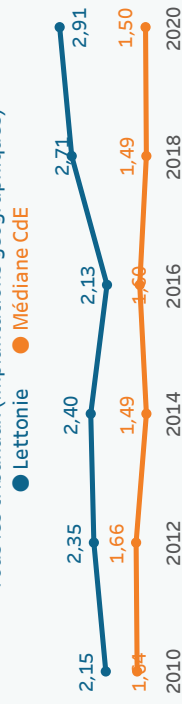
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	9.76
Taux de déploiement	Civil	9.79
	Pénal	9.74
Communication avec les tribunaux	Administratif	9.54
	Civil	9.56
	Pénal	9.65
	Administratif	9.19
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	10
	Pénal	10
Aide à la décision	Administratif	10
	Civil	9.8
	Pénal	9.82
	Administratif	9.8

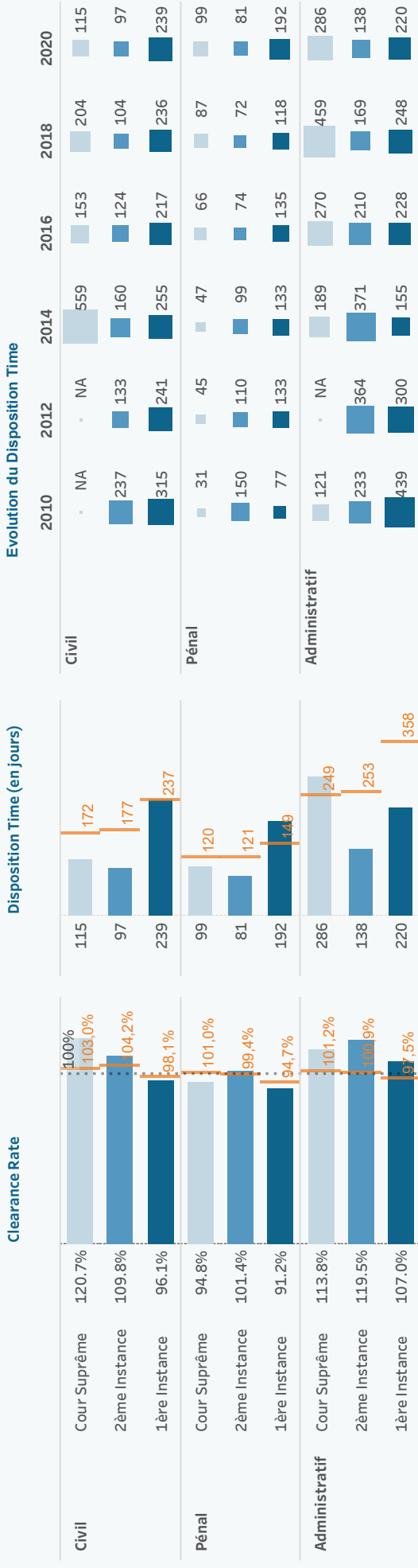
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

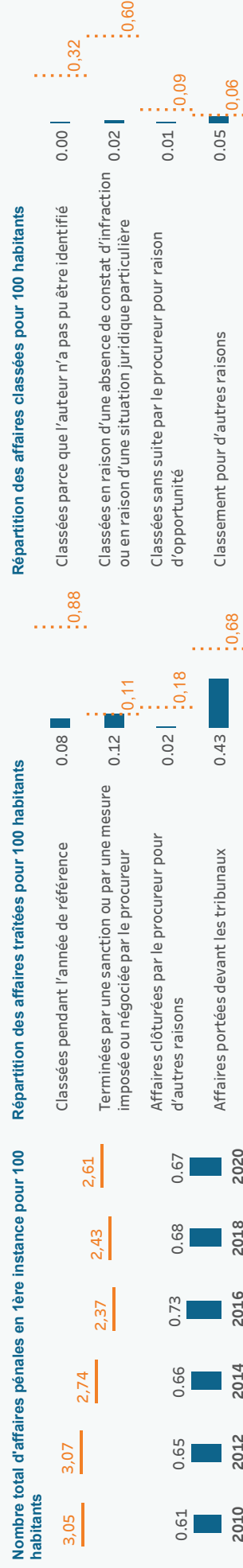
CR > 100% le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires diminue
 CR < 100% le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.likumi.lv

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.at.gov.lv

3 - Informations sur le système judiciaire

www.tiesas.lv, www.at.gov.lv



Habitants
2 795 680

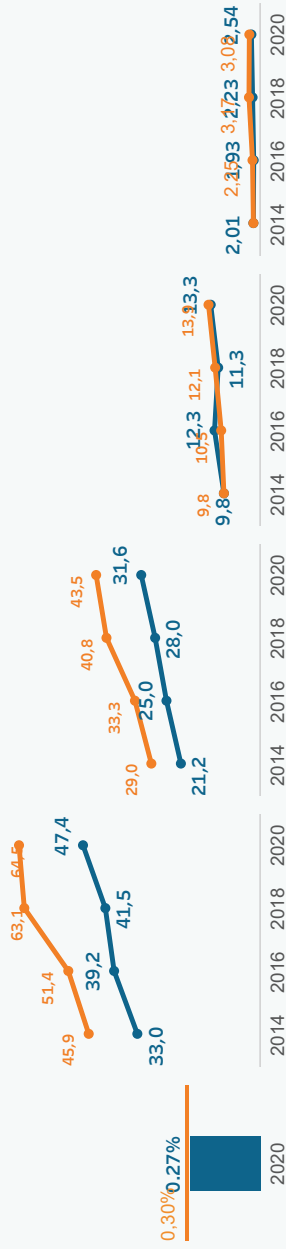


PIB
17 510 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
17 143 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0,27% de PIB	47,4 par hab.	13,3 par hab.	2,54 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Lituanie a consacré 132 651 473 € au budget exécuté du système judiciaire : 47,4€ par habitant (inférieur à la médiane CdE) et 0,27% du PIB (inférieur à la médiane du CdE). 67% ont été dédiés aux tribunaux, 28% au ministère public et 5% à l'aide judiciaire. En effet, l'aide judiciaire est accordée à un nombre important d'affaires, mais le montant par affaire est relativement faible. L'investissement dans l'informatisation des tribunaux a augmenté de 87% en 2020.

Recrutement des juges

A partir de 2020, le Conseil supérieur de la magistrature, au lieu du Président de la Lituanie, nomme 3 membres du panel de sélection et est impliqué dans la coordination de la procédure de ce panel. Il conseille le Président sur la nomination des juges à tous les niveaux, leur promotion, transfert, révocation. Il est également possible depuis 2020 de faire appel de l'avis de la commission de sélection auprès de la Cour suprême.

Les TIC dans le système judiciaire

L'indice TIC de 8,2 a augmenté de 0,3 point par rapport à 2018. L'investissement dans les TIC, qui représente 3,3 % du budget des tribunaux (à peine supérieur à la médiane du CdE de 2,2 %), semble raisonnable par rapport au niveau de développement et aux améliorations récentes. Il existe une base de données centralisée unique pour toutes les affaires ; les parties peuvent accéder à leurs affaires et communiquer avec les tribunaux dans les affaires traitées en ligne, demander et recevoir de l'aide judiciaire en ligne.

Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

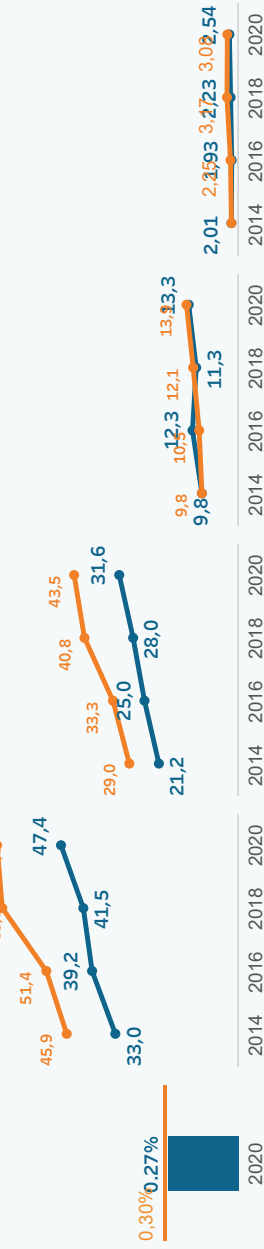
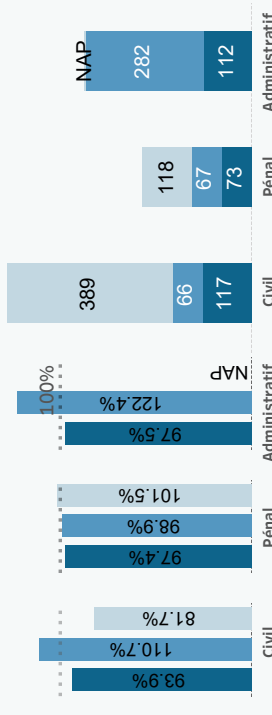
Depuis 2019, la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal est également possible en droit administratif. À partir de 2020, les parties doivent tenter de résoudre le conflit familial par la médiation avant de saisir le tribunal (sauf pour les victimes de violences domestiques). Dans certaines affaires civiles, la médiation obligatoire peut être ordonnée par le tribunal. Les formations gratuites ont conduit à l'augmentation du nombre de médiateurs ces dernières années.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême

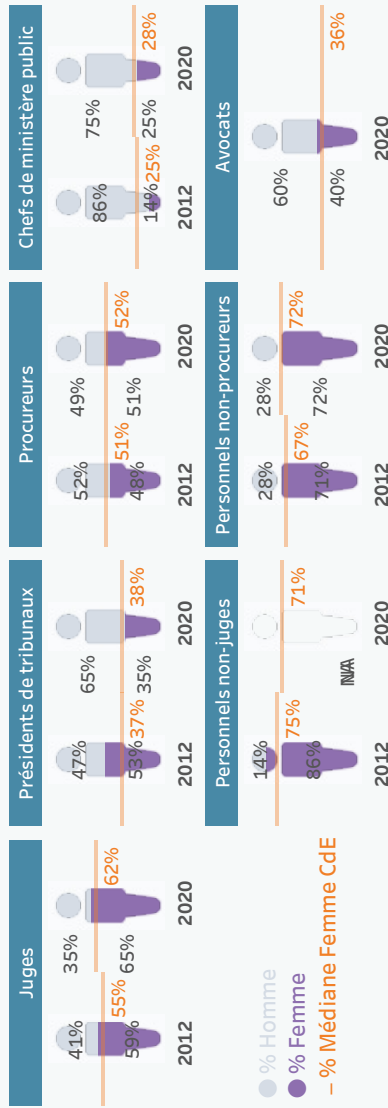


Efficacité : Au total, en 2020, les tribunaux apparaissent les plus rapides en 1ère instance, avec des DT bien inférieurs aux médianes respectives du CdE dans toutes les matières. La justice pénale est le domaine du droit le plus efficace, avec des DT inférieurs aux médianes du CdE à toutes les instances. En particulier, les tribunaux sont les plus efficaces au regard des affaires civiles et commerciales contentieuses de 2ème instance, tandis qu'en 3ème instance, le DT pour ce même type d'affaires est bien supérieur à la médiane du CdE. En 2019, la Cour suprême de Lituanie a examiné moins d'affaires civiles qu'elle n'en a reçues ce qui a conduit à une augmentation des affaires pendantes en 2019, mais aussi en 2020. En outre, la réduction du nombre de postes judiciaires et la longueur des procédures de nomination ont entraîné une diminution du nombre d'affaires civiles et commerciales contentieuses terminées en 3ème instance, ce qui a provoqué une augmentation du nombre d'affaires pendantes.

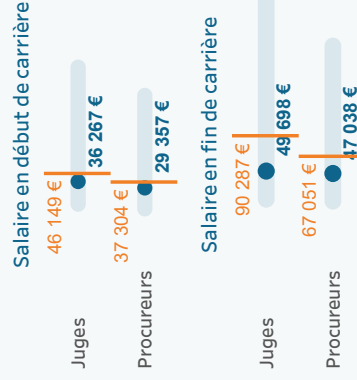
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



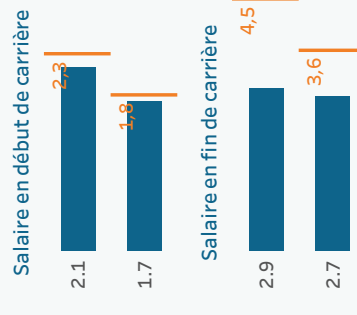
Parité



Salaires bruts absolus

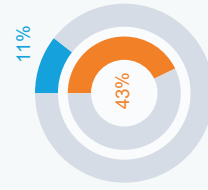


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

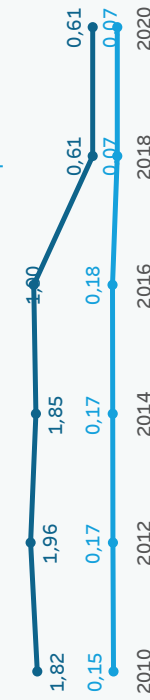


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

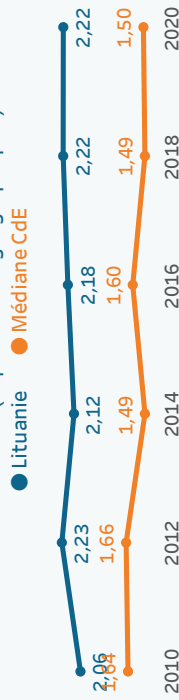
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



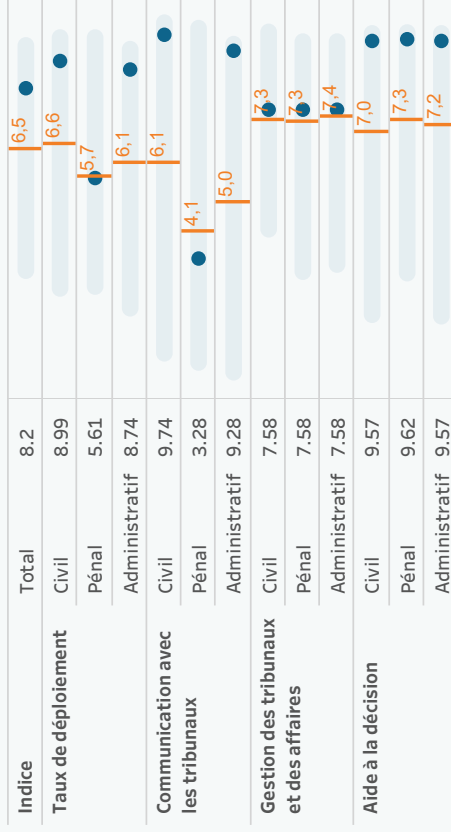
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



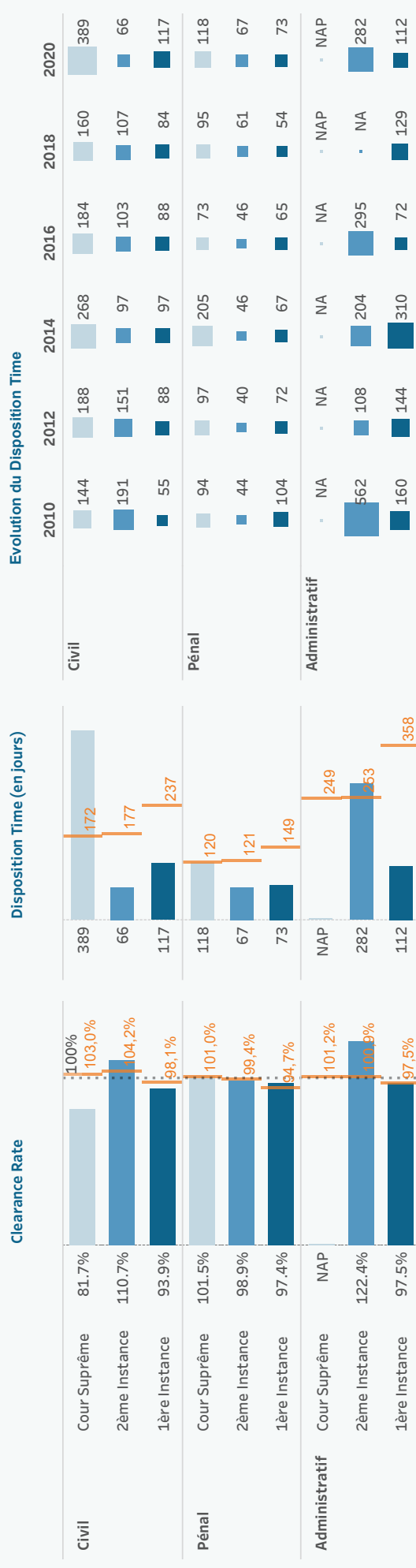
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

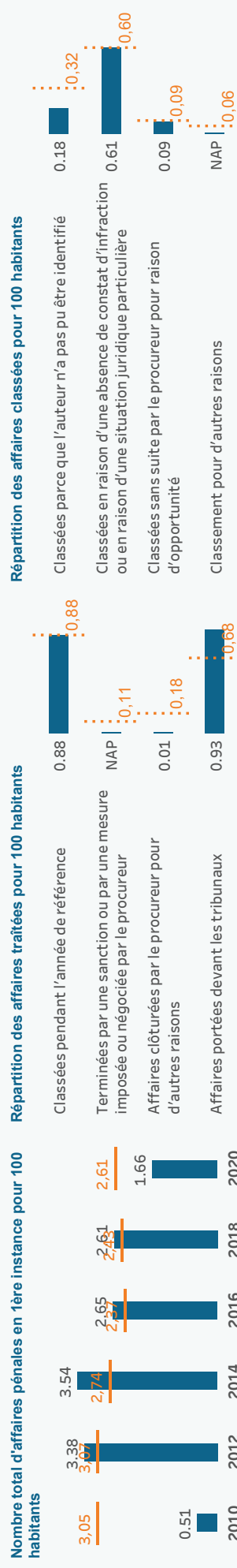
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.e-tar.lt>; <http://www.lrs.lt>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<http://liteko.teismai.lt>

3 - Informations sur le système judiciaire

<http://www.teismai.lt>



Habitants
634 730



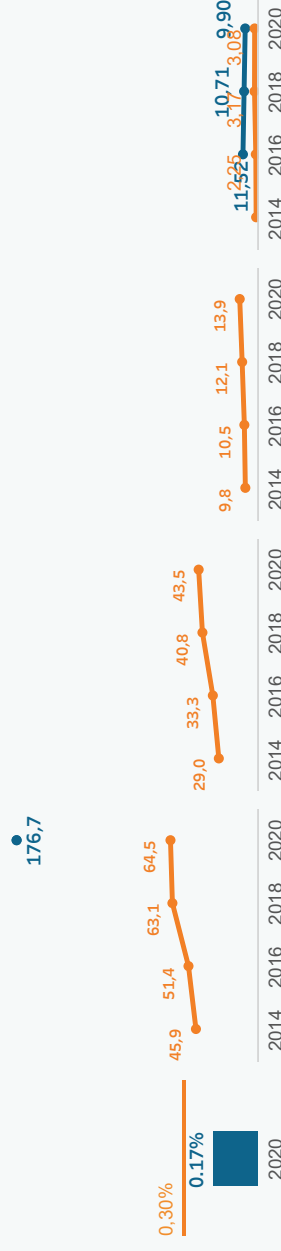
PIB
101 056 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
63 015 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
0.17% de PIB	176.7 par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	9.90 par hab.		
Médiane CdE : 0.30%	Médiane CdE : 64.50	Médiane CdE : 43.53	Médiane CdE : 13.86	Médiane CdE : 3.08			



Budget : Le Luxembourg a consacré 112 177 477€ au budget du système judiciaire : 176,7€ par habitant (nettement supérieur à la médiane du CdE) et 0,17% du PIB (inférieur à la médiane du CdE). Le budget des services du ministère public ne peut être isolé de celui alloué aux tribunaux. Le budget de l'aide judiciaire constitue 5,6% du budget du système judiciaire et représente 9,90 € par habitant. Ces deux valeurs sont supérieures aux médianes respectives du CdE.

Accès à la justice

Le Luxembourg fait partie des rares pays où aucun frais de justice ou autre taxe n'est exigé dans le cadre d'une procédure judiciaire. Comme déjà mentionné, le budget de l'aide judiciaire est relativement élevé. En outre, le Luxembourg fait partie des États qui fournissent le montant le plus élevé d'aide judiciaire par affaire. En termes de nombre d'affaires pour 100 000 habitants bénéficiant de l'aide judiciaire, le Luxembourg se situe au niveau de la médiane du CdE.

Formation des juges et procureurs

Le Luxembourg a conclu un accord de formation spécifique avec les institutions de formation françaises, belges et allemandes. Les juges et procureurs, une fois nommés, peuvent suivre des programmes de formation spécifiques proposés par les institutions étrangères susmentionnées, mais aussi des programmes de formation nationaux et organisés par le secteur privé, ainsi que des séminaires proposés par l'Académie de droit européen.

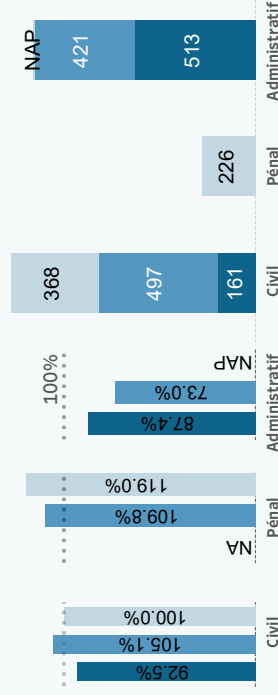
Parité

Si les femmes juges (69%) et procureurs (50%) sont bien représentées, les femmes présidents de tribunaux (33%) et chefs de ministères publics (33%) sont encore sous-représentées. Il existe un délégué à l'égalité des sexes pour les juges et les procureurs, et un second pour les autres membres du personnel judiciaire, qui veille à assurer l'égalité de traitement entre les membres du personnel en termes d'accès à l'emploi, de formation et de promotion professionnelle, et de conditions d'emploi.

Efficacité

Clearance rate (%) Disposition time (jours)

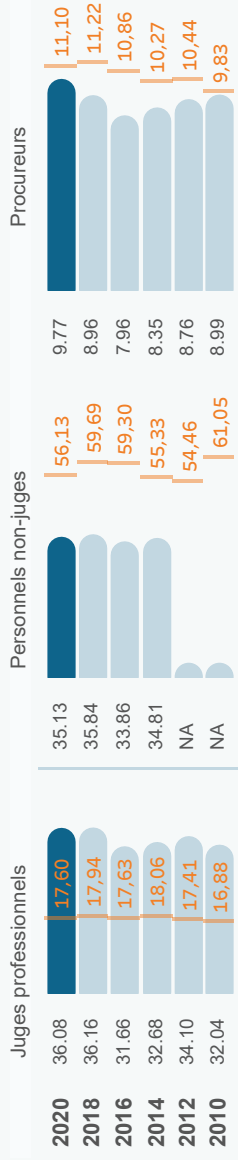
■ 1ère Instance ■ 2ème Instance ■ Cour Suprême



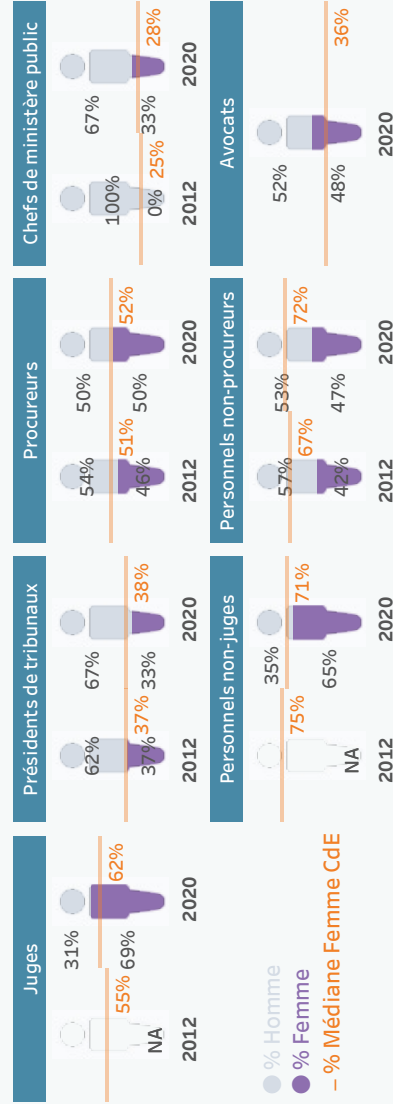
Efficacité : Il est impossible de calculer le DT pour les affaires pénales, sauf à la Cour suprême (au Luxembourg: Cour de cassation). L'indicateur DT est inférieur à la médiane respective du CdE uniquement pour les affaires civiles contentieuses de 1ère instance. En 2020, les tribunaux administratifs n'ont pas pu atteindre le seuil de 100% de CR en 1ère et 2ème instance. Les tribunaux administratifs de 1ère instance se sont avérés être les plus lents en 2020.

La COVID-19 a influencé de manière différente l'efficacité des tribunaux. Les affaires nouvelles et terminées ont diminué pour les affaires administratives de 1ère instance et les affaires pénales et civiles de 2ème instance. En 2020, le DT de la Cour de cassation a diminué alors qu'il a augmenté pour la première et la deuxième instance.

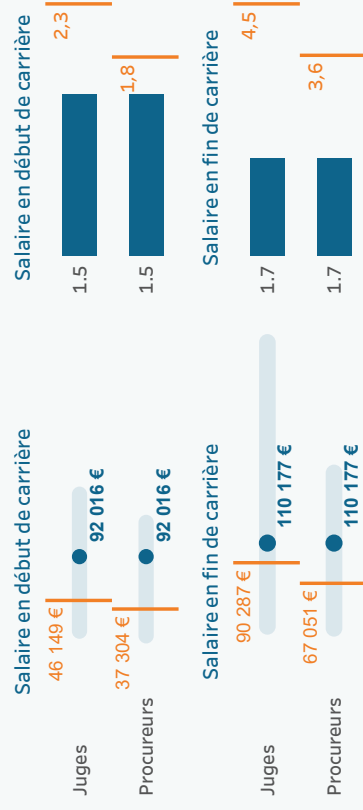
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



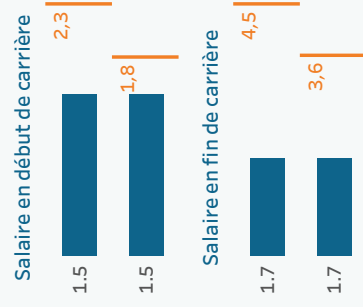
Parité



Salaires bruts absolus

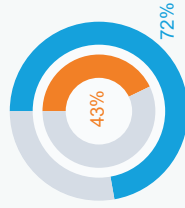


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

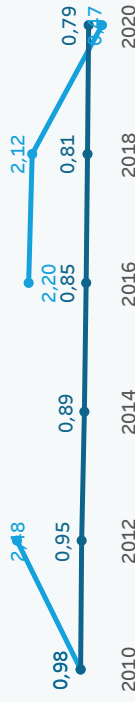


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

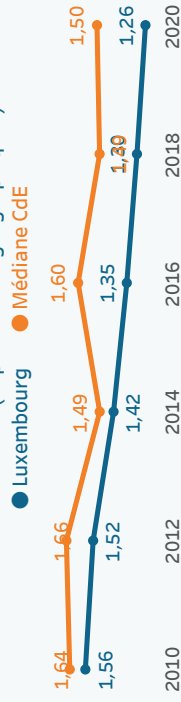
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	5.83
Taux de déploiement	Civil	4.53
	Pénal	5.67
	Administratif	3.81
Communication avec les tribunaux	Civil	2.85
	Pénal	4.85
	Administratif	1.69
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	5.65
	Pénal	5.65
	Administratif	5.16
Aide à la décision	Civil	8.7
	Pénal	8.85
	Administratif	9.13

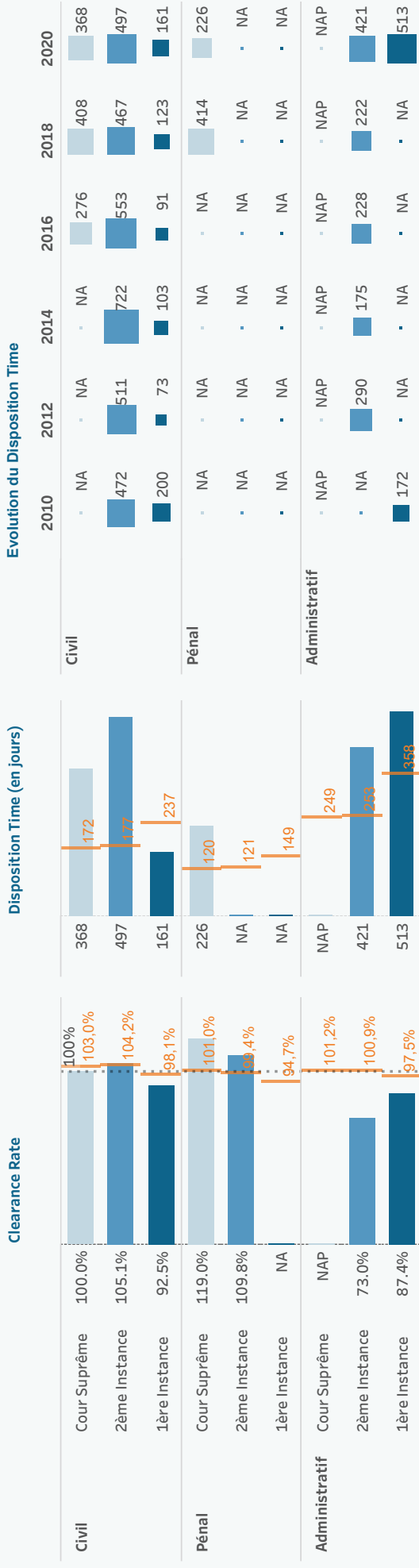
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'amiéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'amiéré d'affaires augmente

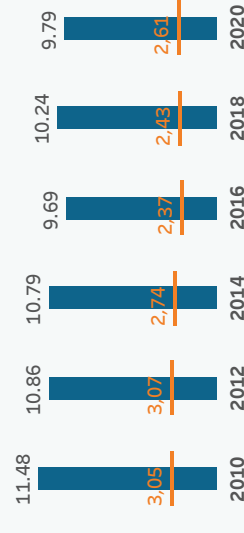
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



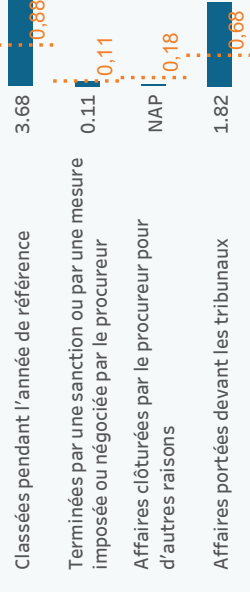
Ministère public

Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants

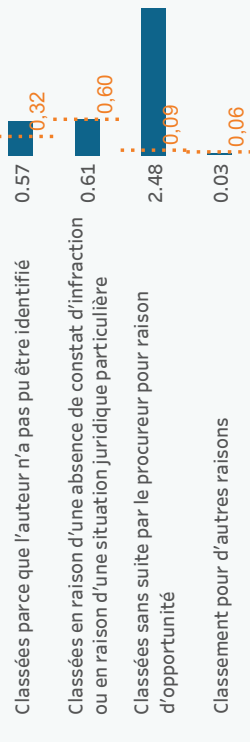


Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<http://legilux.public.lu/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://justice.public.lu/fr/jurisprudence.html>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://justice.public.lu/fr.html>



Habitants
514 565

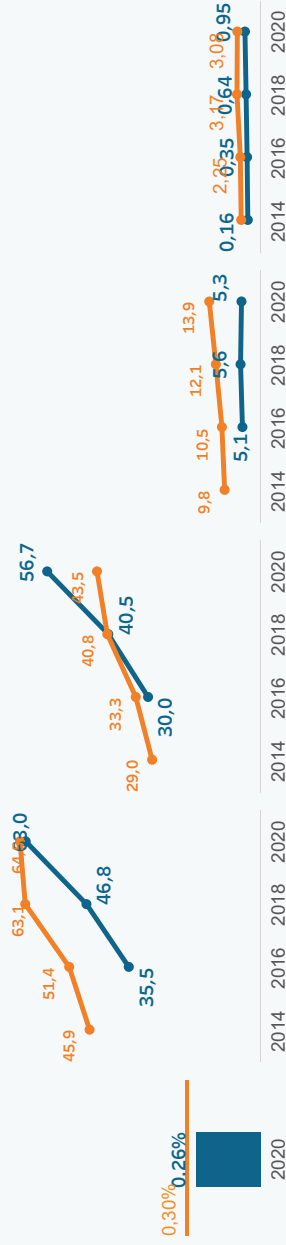


PIB
24 634 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
18 923 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.26% de PIB	63.0 par hab.	5.3 par hab.	0.95 par hab.
Médiane CdE : 0.30%	Médiane CdE : 45,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, Malte a consacré 32 406 996€ au budget exécuté du système judiciaire (soit 63 € par habitant, ce qui est légèrement inférieur à la médiane CdE). L'augmentation récente du budget par habitant alloué aux tribunaux (40%) et à l'aide judiciaire (49%) est principalement due aux frais de justice, aux investissements dans les nouveaux bâtiments des tribunaux et au développement continu de l'Agence d'aide judiciaire. La répartition du budget du système judiciaire à Malte (90% pour les tribunaux, 8,5% pour le ministère public et 1,5% pour l'aide judiciaire) est plus favorable au budget des tribunaux, par rapport à la répartition médiane en Europe.

Développements dans les services du ministère public

Suite aux amendements à l'Attorney General (AG) Ordinance" de 2019, celui-ci assume désormais exclusivement le rôle de procureur général. En conséquence, le nombre de procureurs a doublé entre 2018 et 2020. Toutefois, le nombre de procureurs pour 100 000 habitants (7,4) reste inférieur à la médiane du CdE.

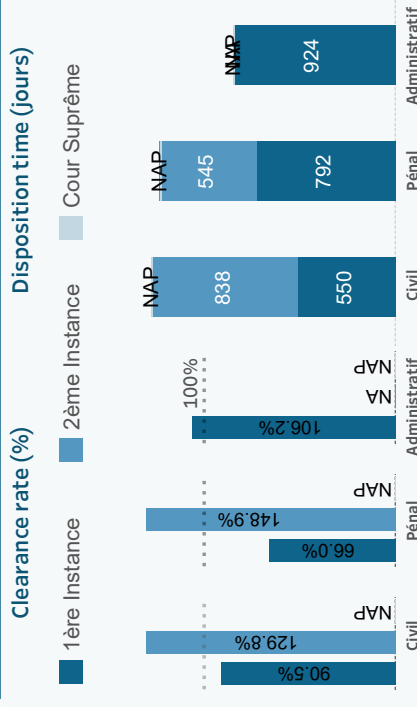
Aide judiciaire

Sur la période 2018-2020, le budget de l'aide judiciaire a augmenté de 50%. En effet, depuis avril 2020, les services de l'Agence d'aide judiciaire couvrent également la fourniture d'une assistance juridique aux affaires non portées devant les tribunaux. Ce soutien est spécifiquement dédié à donner des conseils juridiques gratuits aux victimes de violences domestiques.

Les TIC dans le système judiciaire

Malte a un indice TIC de 6,5, ce qui est supérieur à la médiane du CdE. Le budget des tribunaux consacré aux TIC est faible et ne sert qu'à l'entretien des équipements informatiques, tandis que les investissements dans l'informatisation ne sont pas réalisés par l'Agence des services judiciaires. Le gouvernement maltais a lancé la première stratégie nationale pour une justice numérique, avec le soutien de la CEPEJ.

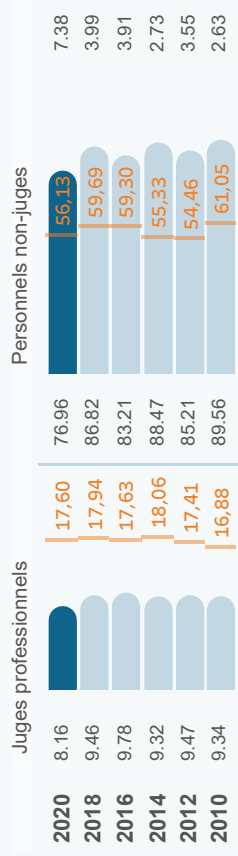
Efficacité



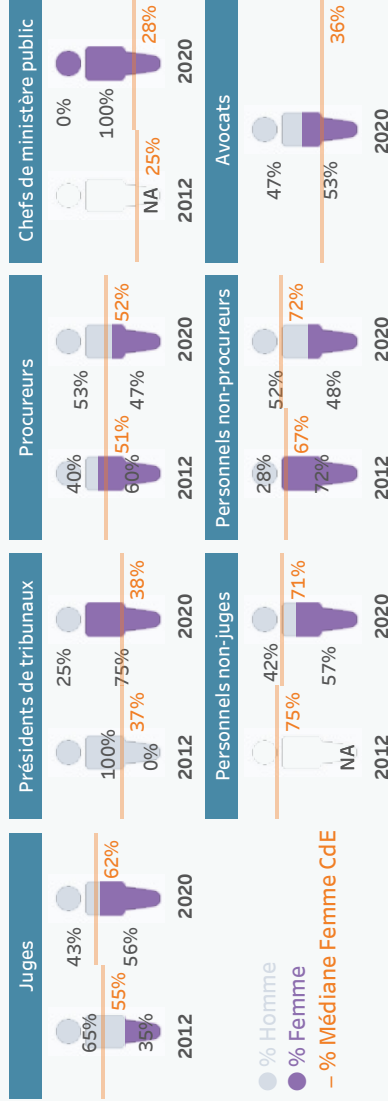
Efficacité : Malte a un système judiciaire à deux degrés de juridiction. Il convient également de noter que les affaires administratives de 2ème instance sont incluses dans les affaires civiles (et commerciales) contentieuses et qu'elles ne peuvent être séparées. En ce qui concerne l'efficacité des tribunaux, le DT pour les affaires de 1ère et 2ème instance, pour toutes les matières, est bien supérieur à la médiane du CdE, ce qui pose des difficultés pour réduire le nombre d'affaires pendantes.

Il est évident que l'effet de la COVID-19 est significatif à Malte, surtout sur les affaires pénales des deux instances mais aussi sur les affaires civiles et commerciales de 1ère instance. Pour ces types d'affaires, le nombre d'affaires nouvelles et terminées a remarquablement diminué. Cela explique la nouvelle augmentation des affaires pendantes et, par conséquent, le DT très élevé.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

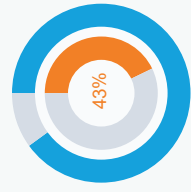


Parité

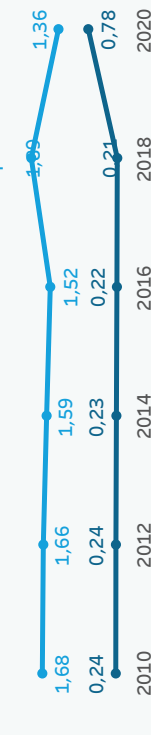


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

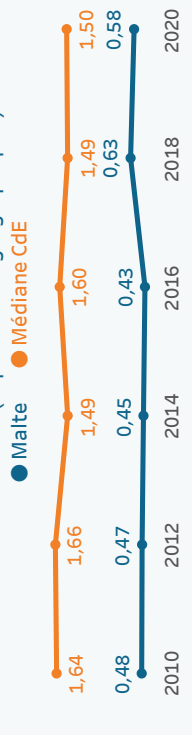
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



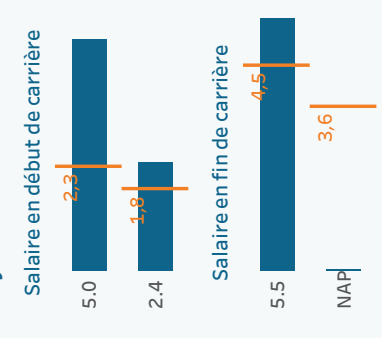
Tous les tribunaux (implantations géographiques)



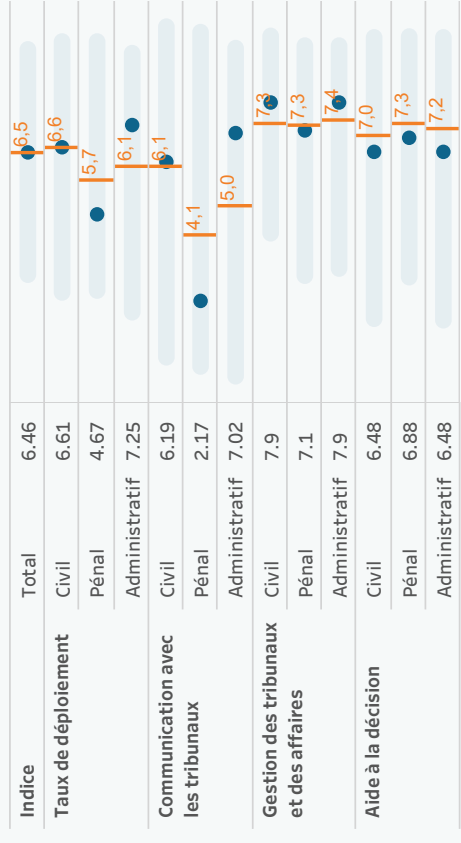
Salaires bruts absolus



Ratio avec le salaire moyen brut annuel



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



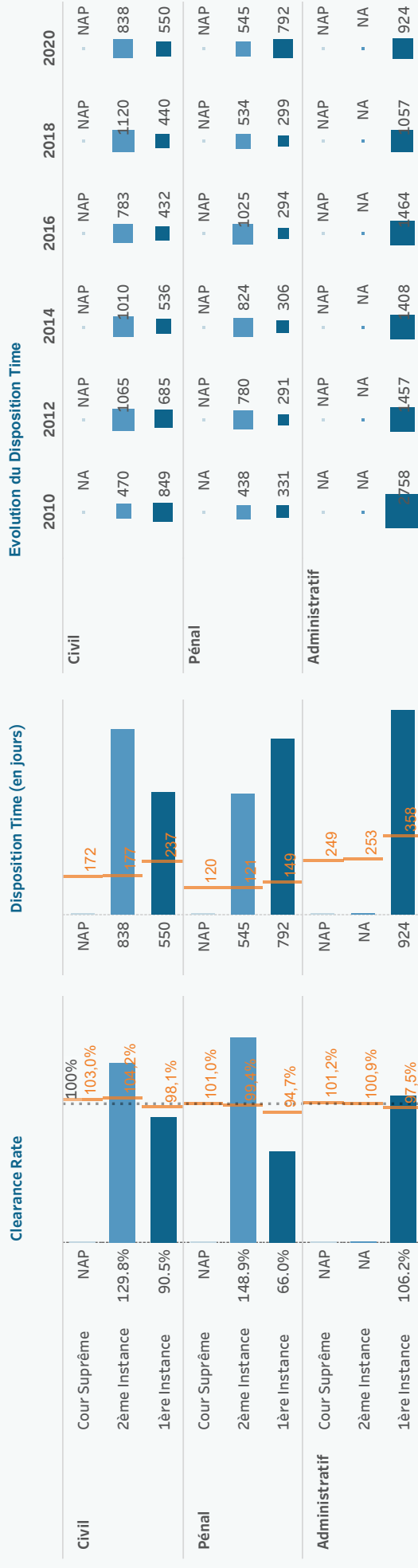
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

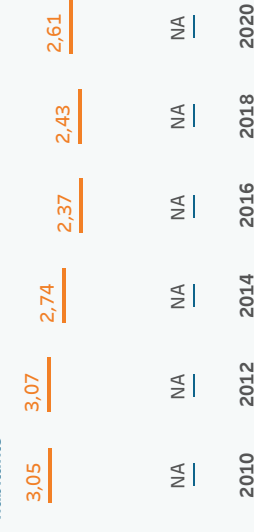
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



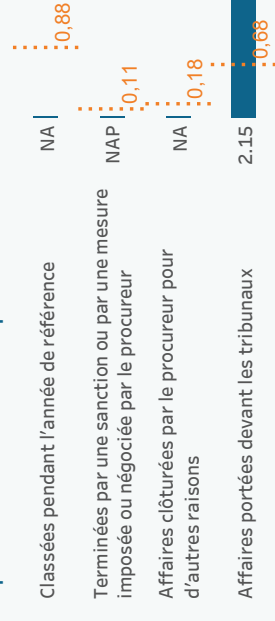
Ministère public

Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants

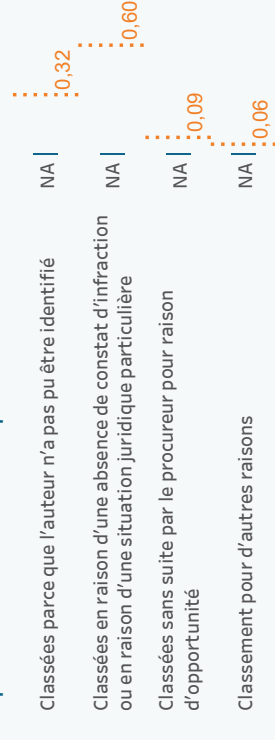


Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.legislation.mt

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.ecourts.gov.mt

3 - Informations sur le système judiciaire

www.judiciary.mt



Habitants
2 626 942

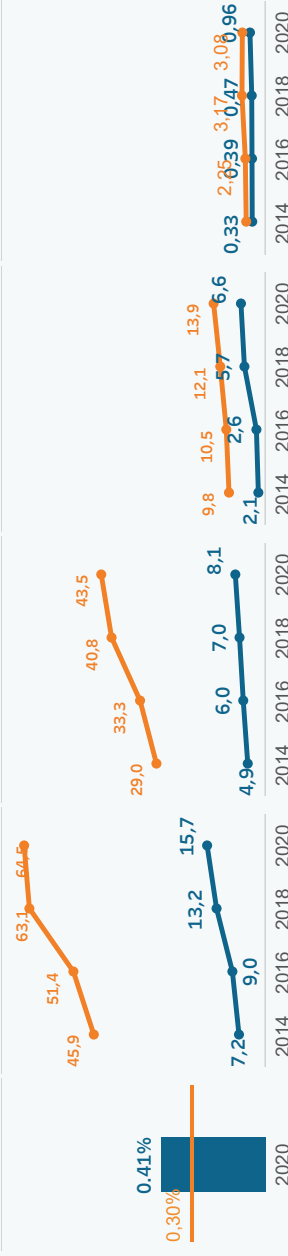


PIB
3 839 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaire moyen brut annuel
4 928 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.41% de PIB Médiane CdE : 64,50	8.1 par hab. Médiane CdE : 43,53	6.6 par hab. Médiane CdE : 13,86	0.96 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la République de Moldova a consacré 41,313 673 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 15,73 € par habitant (inférieur à la médiane CdE) et 0,41% du PIB (supérieur à la médiane CdE). Au sein du budget du système judiciaire, 52% ont été consacrés aux tribunaux, 42% aux services du ministère public et 6% à l'aide judiciaire.

Professionnels de la justice et parité

Après une augmentation constante au cours de la dernière décennie, le nombre de juges (17,55 par 100 000 habitants) est égal à la médiane du CdE en 2020. Le nombre de personnel non-juges (68,22) est supérieur de 20% à la médiane du CdE. En même temps, le nombre de procureurs (24,29) est plus de deux fois supérieur à la médiane du CdE, tandis que le nombre de personnel non-procureurs (13,70) est inférieur à la médiane du CdE. Le nombre d'avocats (80,32) est resté nettement inférieur à la médiane du CdE. En 2020, 50% des juges professionnels sont des femmes. Pourtant, seuls 10% des présidents de tribunaux sont des femmes. De même, 49,7 % des procureurs et seulement 10 % des chefs des ministères publics sont des femmes.

Aide judiciaire

En 2020, le système d'aide judiciaire en République de Moldova a connu une extension à de nouvelles catégories de bénéficiaires et de services juridiques. Le budget de l'aide judiciaire par habitant (0,96 €) est resté nettement inférieur à la médiane du CdE en 2020, bien qu'il représente une part importante du budget du système judiciaire (6,1 % du total).

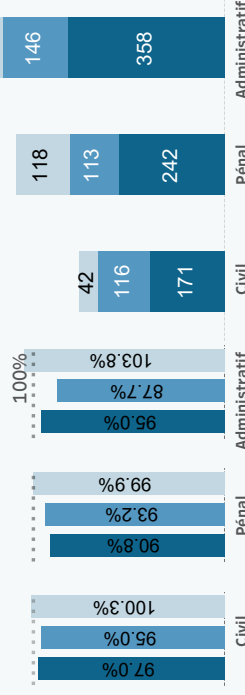
Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

La médiation obligatoire conduite ou renvoyée par le tribunal a contribué à l'augmentation du besoin de médiateurs. Leur nombre a constamment augmenté, passant de 8,1 en 2012 à 36,0 en 2020 pour 100 000 habitants, ce qui place la République de Moldova nettement au-dessus de la médiane du Conseil de l'Europe en 2020.

Efficacité

Clearance rate (%) Disposition time (jours)

■ 1ère Instance ■ 2ème Instance ■ Cour Suprême

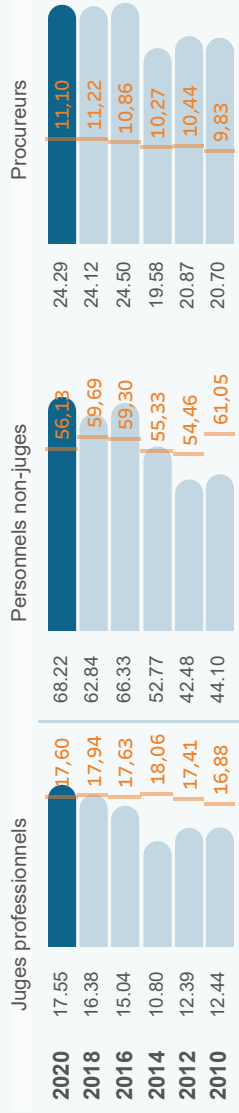


Efficacité : En général, la plus haute instance apparaît

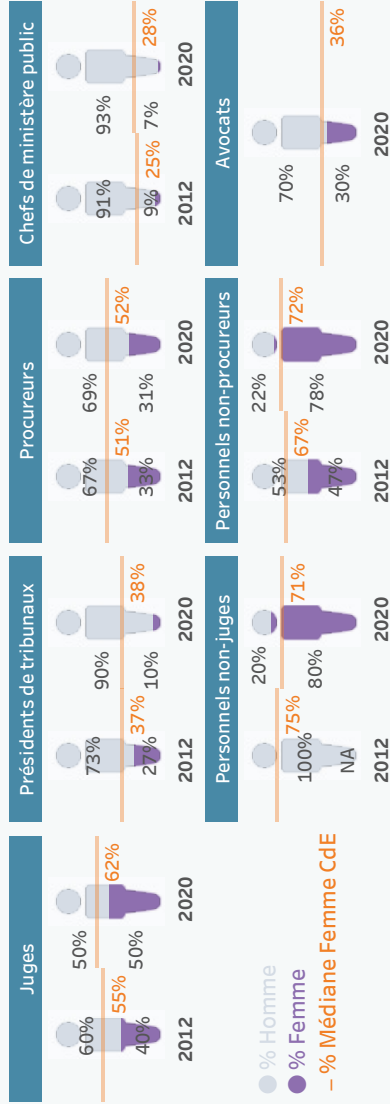
considérablement plus rapide que les autres instances. La Cour suprême est la seule instance à maintenir le Clearance Rate au niveau des 100 % et plus pour toutes les catégories d'affaires. Par matière, les tribunaux apparaissent comme étant les plus lents en matière administrative, en conformité avec la tendance européenne pour 2020.

Contrairement à la tendance européenne d'une diminution du nombre de nouvelles affaires durant la pandémie, le nombre de nouvelles affaires a augmenté en matière civile et commerciale de 1ère et 2ème instance. Malgré les reports d'audiences dus aux confinements et l'augmentation du DT, les tribunaux ont réussi à résoudre ces affaires plus rapidement que la médiane CdE en 2020.

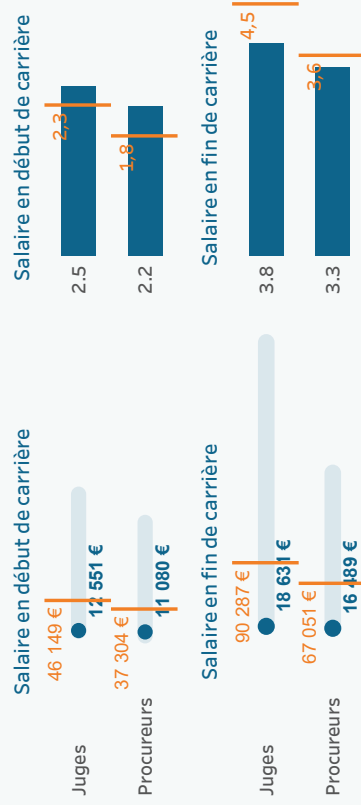
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



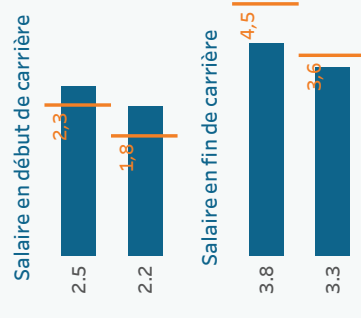
Parité



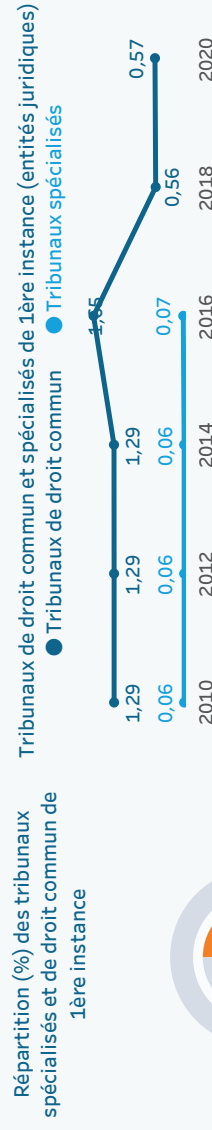
Salaires bruts absolus



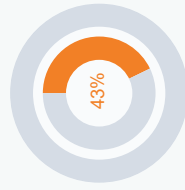
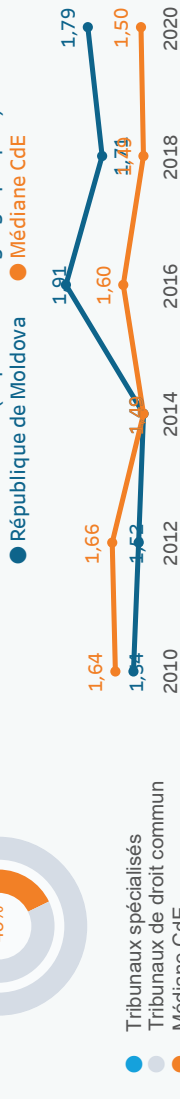
Ratio avec le salaire moyen brut annuel



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

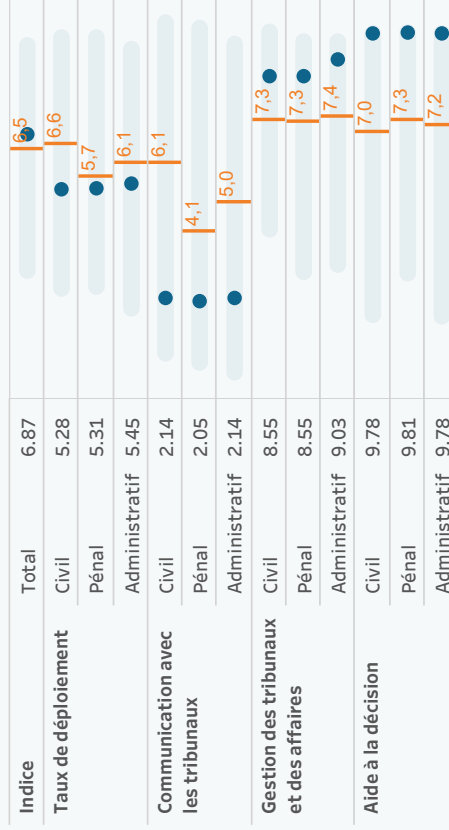


Tous les tribunaux (implantations géographiques)



● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● Médiane Cde

TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

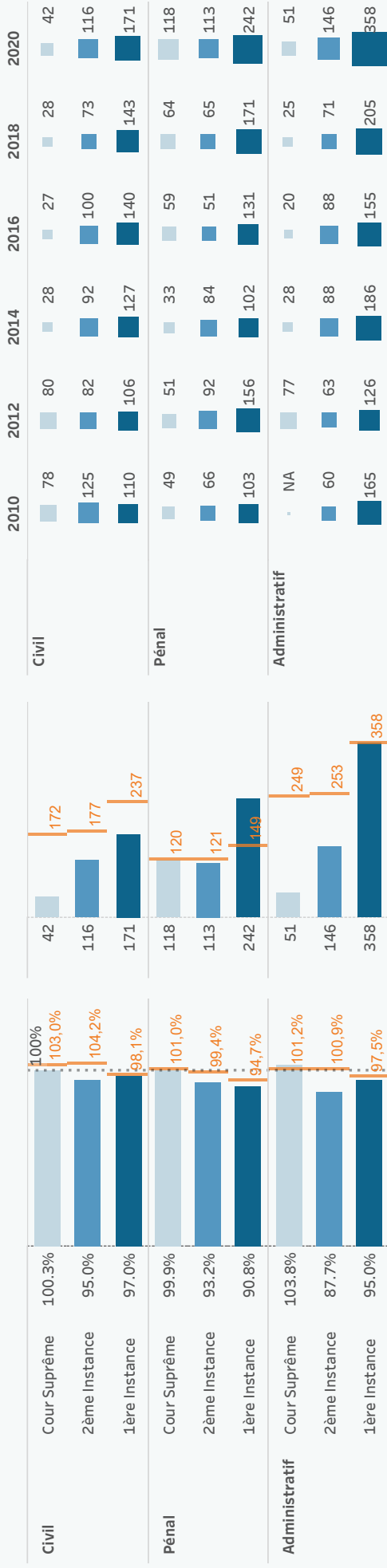
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

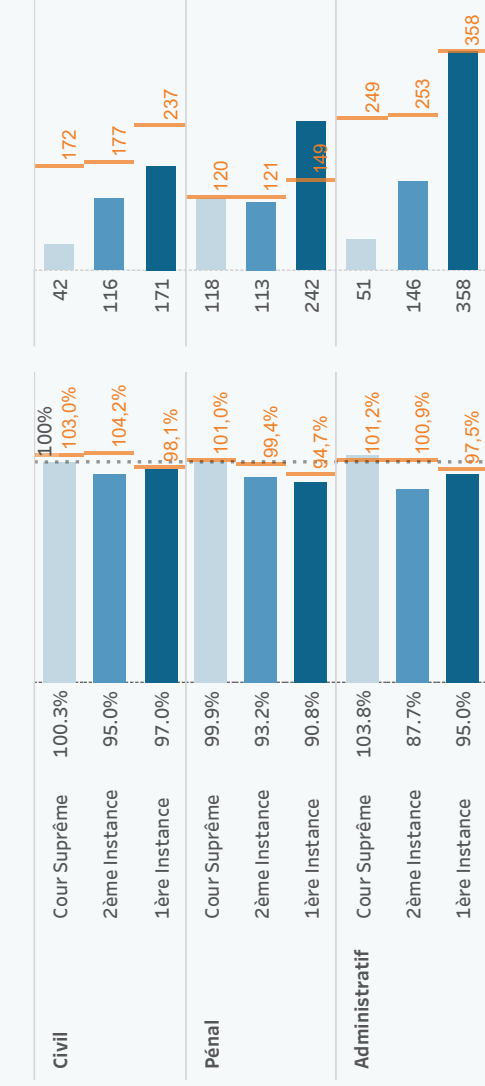
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

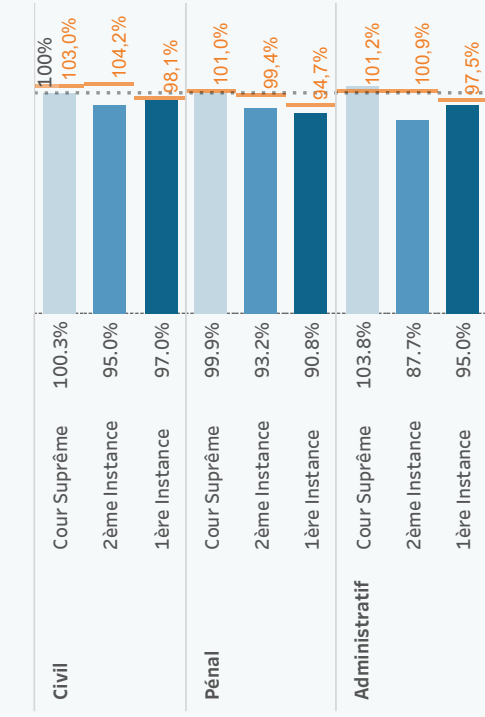
Evolution du Disposition Time



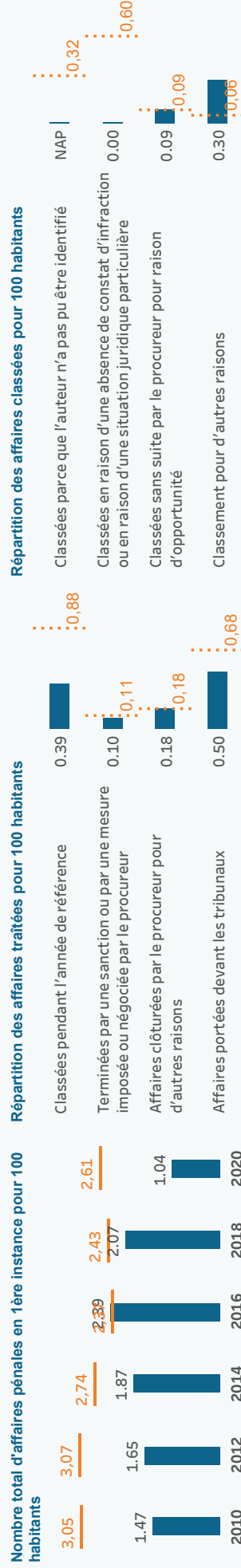
Disposition Time (en jours)



Clearance Rate



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

legis.md.csm.md justice.md justice.gov.md

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

csj.md instante.justice.md

3 - Informations sur le système judiciaire

instante.justice.md



Habitants
38 350

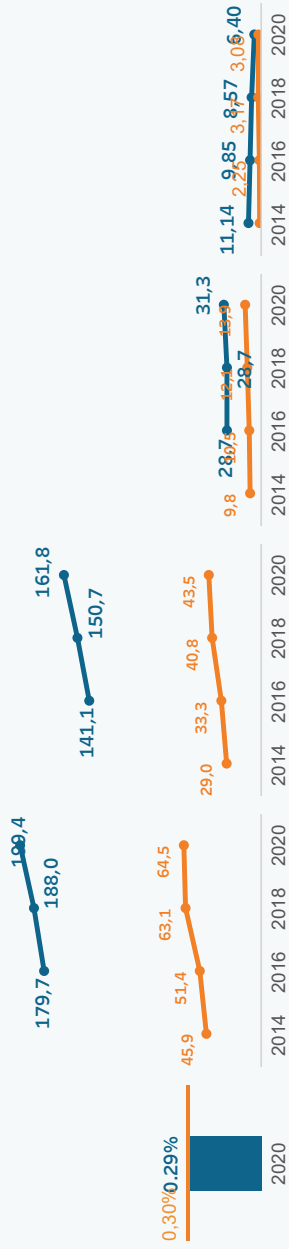


PIB
69 380 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
43 889 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
0,29% de PIB	199,4 par hab.	161,8 par hab.	31,3 par hab.	6,40 par hab.			
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86				Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, Monaco a consacré 7 647 575 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 199,42 € par habitant (largement supérieur à la médiane du CdE) et 0,29% du PIB (proche de la médiane du CdE). Monaco fait partie des Etats dont le budget du système judiciaire par habitant est le plus élevé. En 2020, 81% ont été consacrés aux tribunaux, 16% au ministère public et seulement 3% à l'aide judiciaire. Le budget de l'aide judiciaire (6,40 € par habitant) est supérieur à la médiane CdE. Il a diminué en 2020 en raison de la pandémie, notamment du fait de la fermeture des tribunaux pendant le confinement.

Professionnels de la justice

Monaco se caractérise par un nombre élevé de juges (104 pour 100 000 hab.). Néanmoins, les données doivent être analysées avec prudence en raison de la taille du pays. Le nombre de procureurs (13) est légèrement supérieur à la médiane du CdE. Les femmes sont bien représentées au sein du ministère public (60% des procureurs et une femme à la tête du ministère public), alors qu'elles ne sont toujours pas majoritaires au niveau des tribunaux (45% des juges et 38% des présidents de tribunaux).

Les TIC dans le système judiciaire

L'indice TIC de 6,5 est stable et légèrement supérieur à la médiane du CdE. Un plan de coordination de l'informatisation des services judiciaires a été mis en place, avec un poste spécifique de conseiller auprès du secrétaire d'Etat à la justice sur ces questions. Monaco a augmenté de +105% le budget de l'informatisation en raison de la pandémie et du plan informatique visant à créer un réseau d'avocats/de tribunaux virtuels. Le budget TIC représente 4,1% du budget des tribunaux (supérieur à la médiane du CdE).

Formation des juges et procureurs

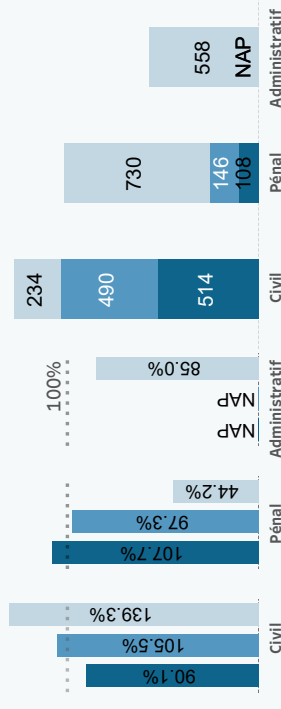
Les juges et procureurs ont été inclus (après une sélection organisée par les autorités monégasques) dans la formation initiale et continue de l'Ecole Nationale de la Magistrature française. En 2021, l'Institut de formation aux professions judiciaires a été créé à Monaco.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

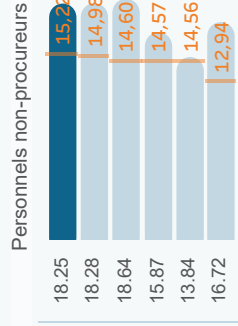
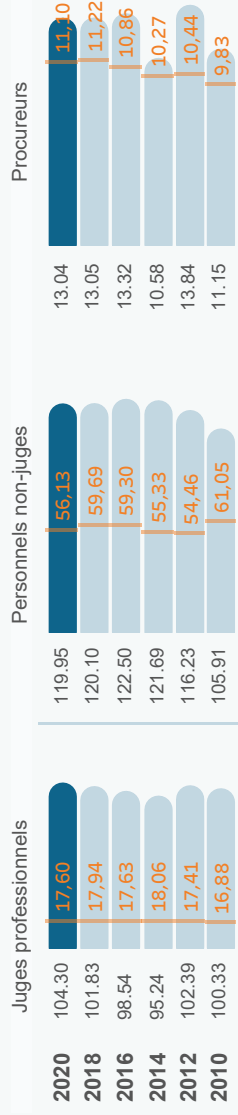
1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



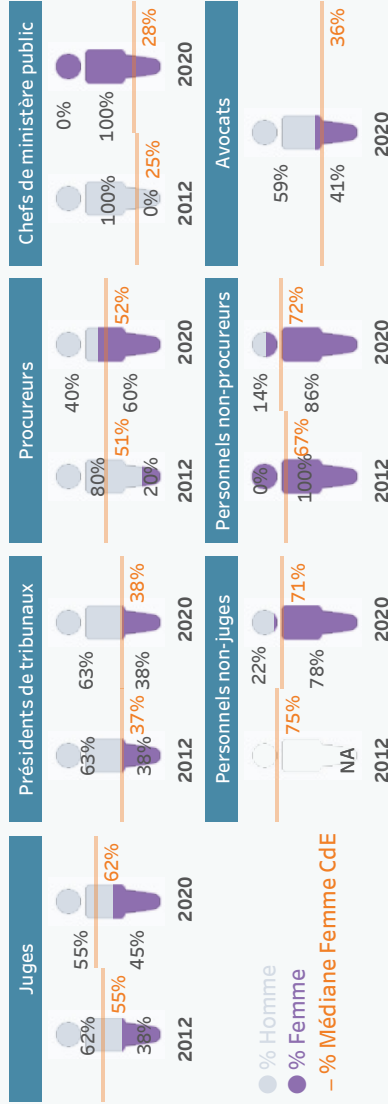
Efficacité : À Monaco, les affaires administratives de 1ère et 2ème instance sont traitées par les tribunaux de droit commun et ne peuvent pas être séparées des affaires civiles et commerciales contentieuses. En 2020, les tribunaux semblent être les plus efficaces pour les affaires pénales de 1ère instance, qui sont la seule catégorie d'affaires dont le DT est inférieur à la médiane du CdE. À l'inverse, le DT est le plus élevé pour les affaires pénales de 3ème instance. La crise de la COVID-19, en particulier le confinement strict de mars à mai 2020 avec la fermeture des tribunaux, a principalement affecté l'efficacité des tribunaux de 1ère instance, entraînant une augmentation des DT respectifs. En ce qui concerne les instances supérieures, l'indicateur DT a augmenté pour les affaires administratives et pénales de 3ème instance. Cependant, même si les variations par rapport au cycle précédent semblent être significatives en pourcentage, les valeurs absolues sont faibles.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

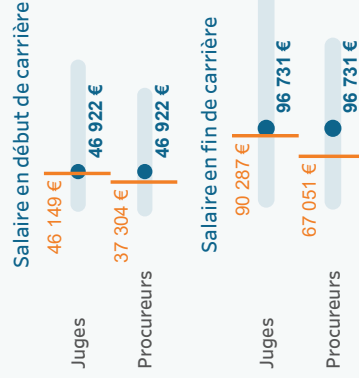
■ Monaco
■ Médiane CdE



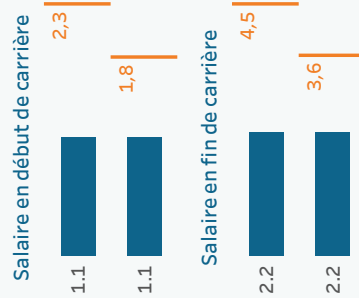
Parité



Salaires bruts absolus



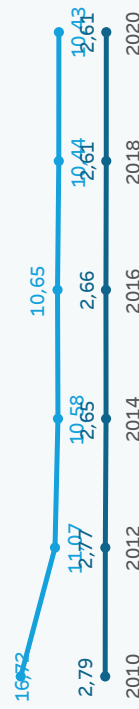
Ratio avec le salaire moyen brut annuel



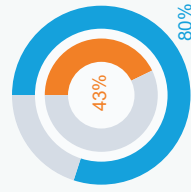
Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

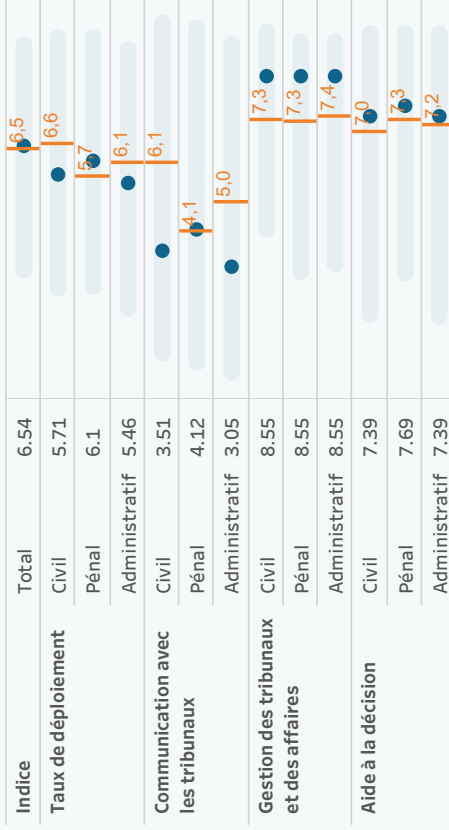
- Tribunaux de droit commun
- Tribunaux spécialisés



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



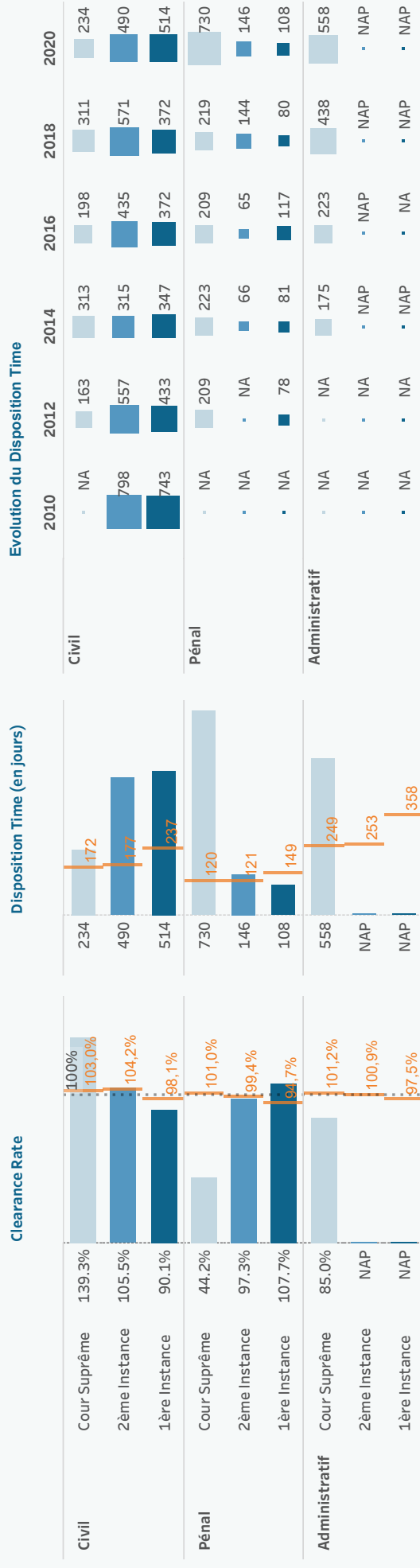
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

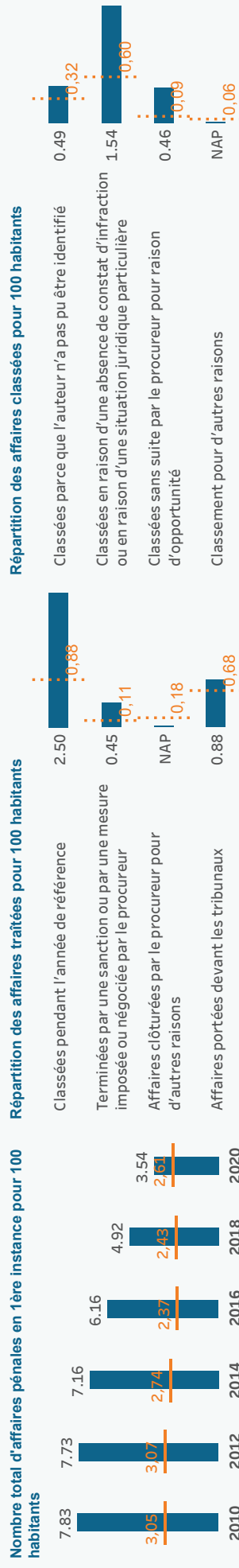
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.legimonaco.mc>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://www.tribunal-supreme.mc/>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://www.gouv.mc/Gouvernement-et-Institutions/Le-Droit-et-L...>



Habitants
620 029

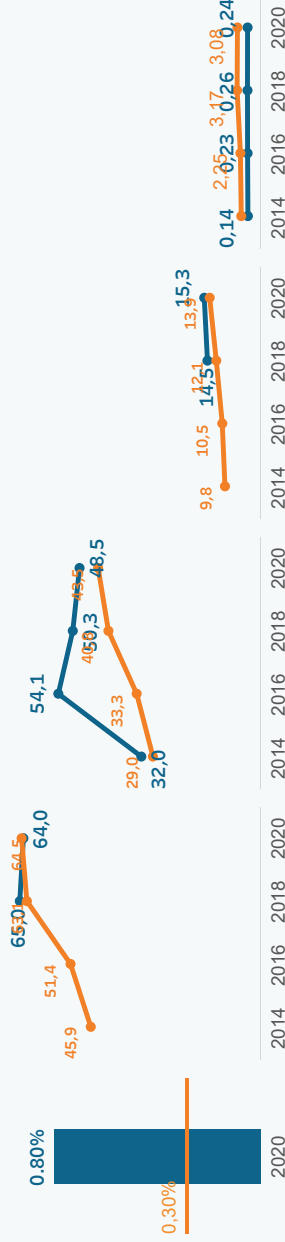


PIB
7 959 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
9 396 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.80% de PIB Médiane CdE : 64,50	48.5 par hab. Médiane CdE : 43,53	15.3 par hab. Médiane CdE : 13,86	0.24 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, le Monténégro a consacré 39 695 301 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 64,02 € par habitant (proche de la médiane CdE) et 0,80 % du PIB, soit supérieur à la médiane et le pourcent le plus élevé du PIB dans le groupe d'États dont le PIB par habitant est inférieur à 10 000 €. 75,7% ont été consacrés aux tribunaux, 23,9% au ministère public et 0,4% à l'aide judiciaire.

Professionnels de la justice

Les pays d'Europe de l'Est ont traditionnellement un nombre très élevé de professionnels pour 100 000 habitants. C'est le cas du Monténégro avec 49,8 juges pour 100 000 habitants, ce nombre étant parmi les plus élevés d'Europe. Les chiffres standardisés pour les autres professionnels de la justice sont également supérieurs aux médianes du CdE (20,2 procureurs ; 181,8 personnels non-juge et 36,8 personnels non-procureur ; 152,7 avocats).

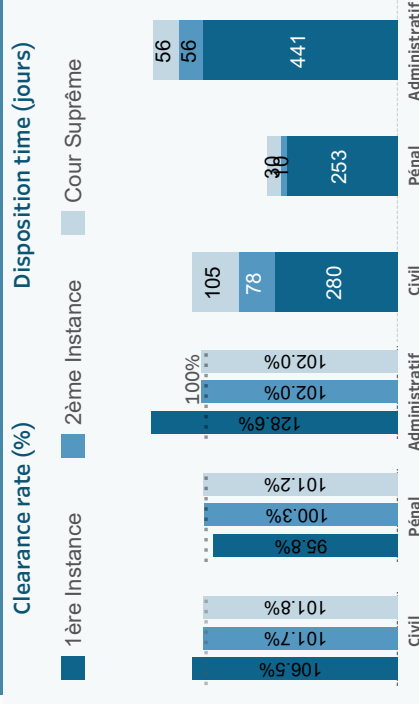
Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

Au Monténégro, une nouvelle loi sur les méthodes alternatives de règlement des litiges et les amendements au Code de procédure civile, adoptés en août 2020, ont entraîné une augmentation du nombre de procédures de médiation conduite ou renvoyée par le tribunal et du nombre de médiateurs. En 2020, il y a 22,4 médiateurs pour 100 000 habitants contre 15,8 en 2018 - et 2617 affaires pour lesquelles les parties ont accepté d'entamer une médiation contre 708 en 2018.

Les TIC dans le système judiciaire

Un système de gestion informatisée des procédures judiciaires (CMS), développé il y a plus de 10 ans, est entièrement déployé dans tous les tribunaux. En 2020, le développement d'un nouveau CMS était en cours. Le Monténégro a un indice TIC de 5,5, ce qui est au même niveau que le cycle précédent et légèrement inférieur à la médiane du CdE. Le Monténégro investit 1,8 % du budget des tribunaux dans l'informatisation, ce qui reste relativement faible à l'échelle européenne.

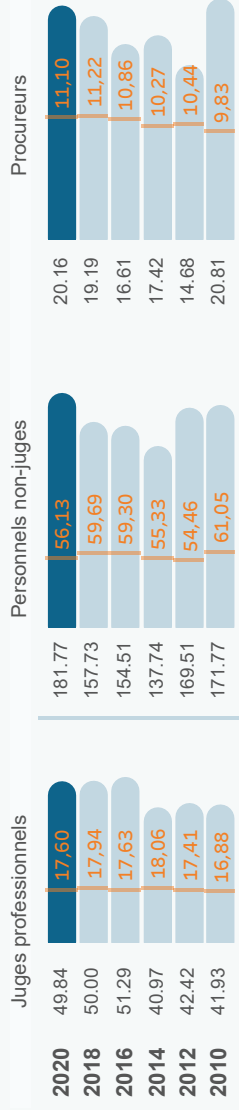
Efficacité



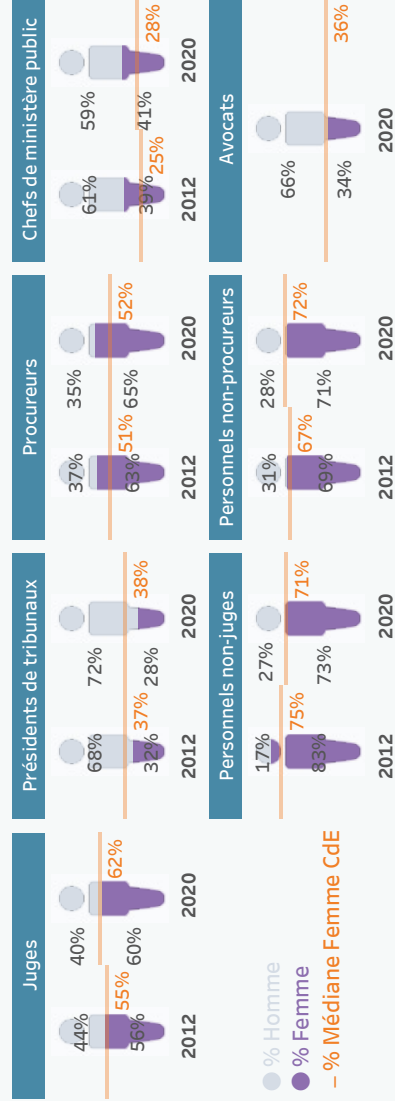
Efficacité : Globalement, en 2020, les tribunaux se sont montrés les plus efficaces en 2ème instance et en matière pénale. Plus précisément, le DT le plus élevé est calculé pour les affaires administratives de 1ère instance (441 jours).

Les effets de la pandémie de la COVID-19 ont été les plus visibles pour les tribunaux de 1ère instance, qui ont augmenté leurs DT. Toutefois, le Monténégro a généralement montré une bonne capacité à traiter les affaires nouvelles en 2020, avec un seul CR inférieur à 100 % (créant ainsi un arriéré judiciaire) concernant les affaires pénales de 1ère instance (CR 95,8 %). Dans l'ensemble, on constate une augmentation générale des DT en 1ère instance depuis 2012, qui sont supérieurs aux médianes du CdE.

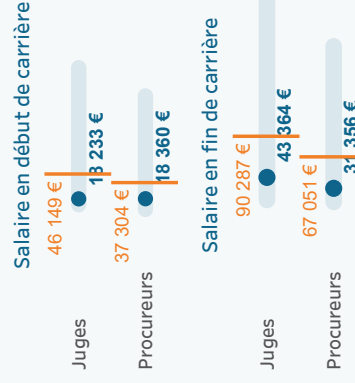
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



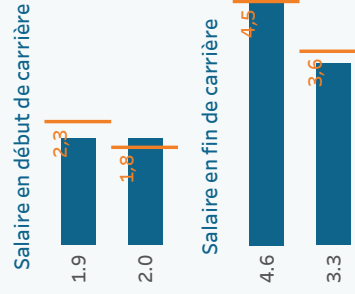
Parité



Salaires bruts absolus

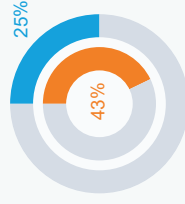


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

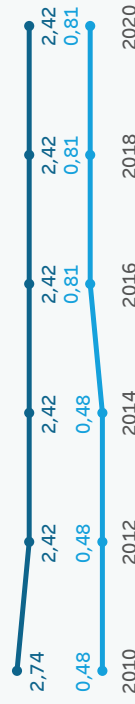


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

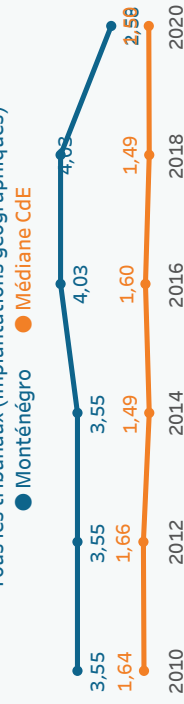
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	5.5
Taux de déploiement	Civil	4.22
	Pénal	4.03
Communication avec les tribunaux	Administratif	3.86
	Civil	0.68
	Pénal	0.12
	Administratif	0
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	8.55
	Pénal	8.55
	Administratif	8.55
Aide à la décision	Civil	7.57
	Pénal	7.93
	Administratif	7.57

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

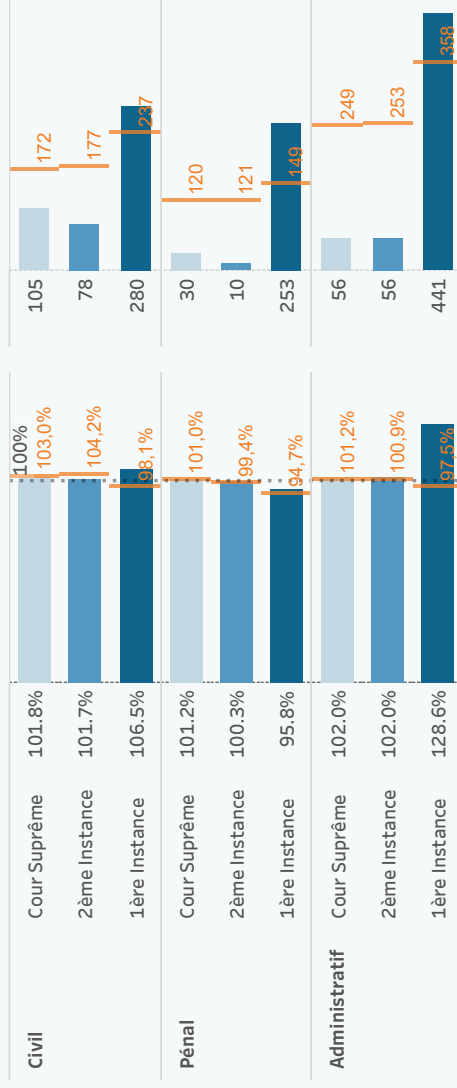
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100% le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100% le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

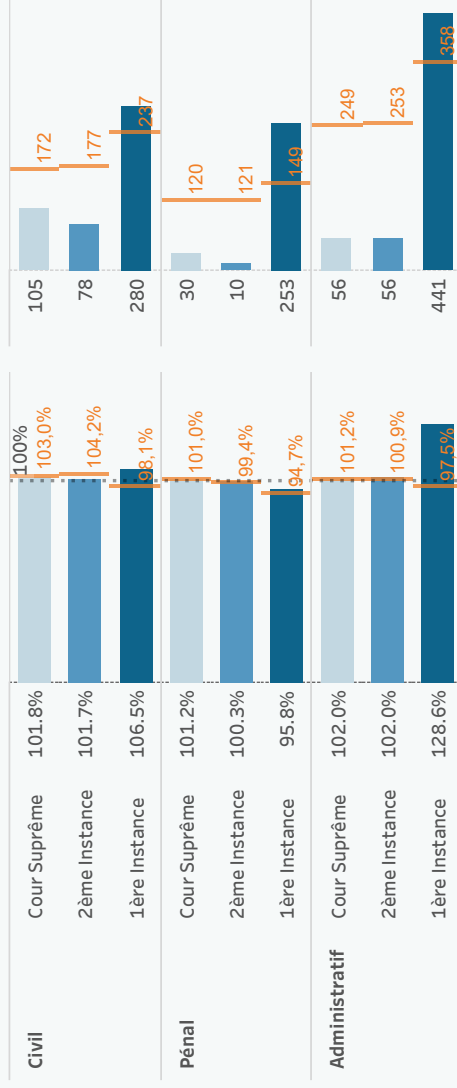
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

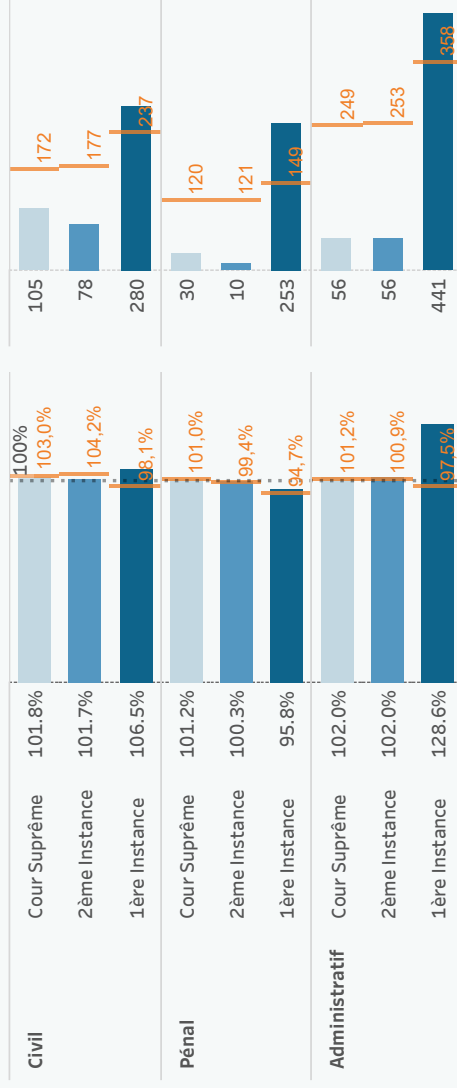
Clearance Rate



Disposition Time (en jours)

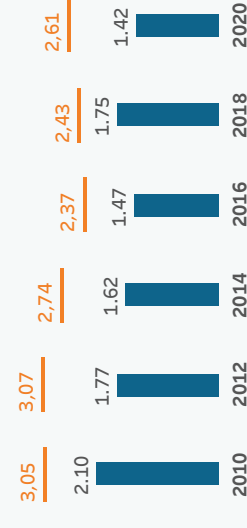


Evolution du Disposition Time

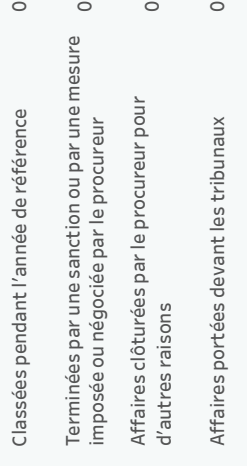


Ministère public

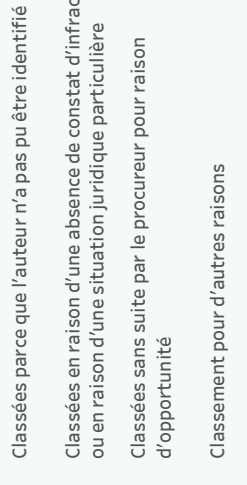
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.sudovi.me

www.gov.me

www.sluzbenilist.me

www.sudovi.me

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

3 - Informations sur le système judiciaire

www.sudovi.me



Habitants
17 475 415

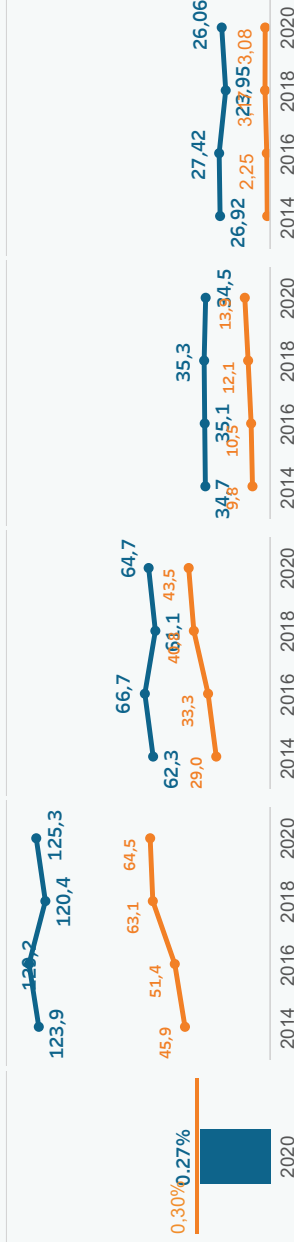


PIB
45 900 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
62 700 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.27% de PIB	125.3 par hab.	34.5 par hab.	26.06 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, les Pays-Bas ont consacré 2 189 797 000 € au système judiciaire, soit 126,3 € par habitant, ce qui est bien supérieur à la médiane CdE. Les budgets alloués aux tribunaux, aux services du ministère public et à l'aide judiciaire sont restés assez stables sur la période. En 2020, 52% ont été consacrés aux tribunaux, 21% au ministère public et 28% à l'aide judiciaire. Par rapport aux autres États, les Pays-Bas dédient un pourcentage relativement plus élevé du budget des tribunaux aux salaires (79%) et à l'informatisation (11%). Malgré cela, l'indice TIC de 3,0 est bien inférieur à la médiane CdE.

Nombre de tribunaux

Après la réforme de la carte judiciaire mise en œuvre en 2013, les Pays-Bas sont l'État qui compte le plus faible nombre de tribunaux par habitant. C'est aussi l'État qui compte le plus élevé de juges par tribunal.

Evaluation de la qualité

Les Pays-Bas ont mis en place un système d'évaluation et d'amélioration de la qualité tant dans les tribunaux que dans les services du ministère public. Dans les tribunaux, la qualité est évaluée par des examens par les pairs, des enquêtes de satisfaction des usagers et des mesures statistiques. Dans les services du ministère public, des études annuelles visant à améliorer la qualité du service sont menées. En outre, les juges eux-mêmes ont élaboré certaines « normes professionnelles » qu'ils doivent respecter pour garantir la qualité de leur activité.

Aide judiciaire

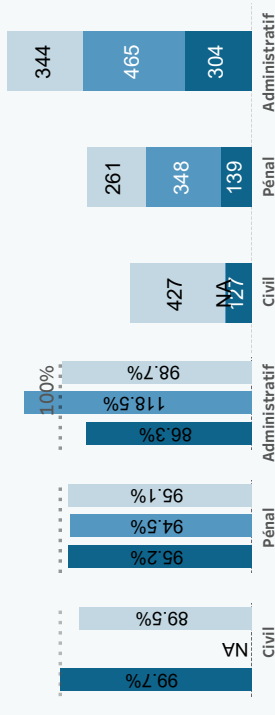
Les Pays-Bas sont l'un des pays dont le budget d'aide judiciaire par habitant est le plus élevé, et le nombre d'affaires par habitant bénéficiant d'une aide judiciaire est bien supérieur à la médiane du CdE. Le montant du budget par affaire est également élevé. Pour améliorer encore l'accès à la justice, une mise en œuvre progressive d'un nouveau système d'aide judiciaire et un projet pilote de médiation dans les affaires pénales sont actuellement en cours.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

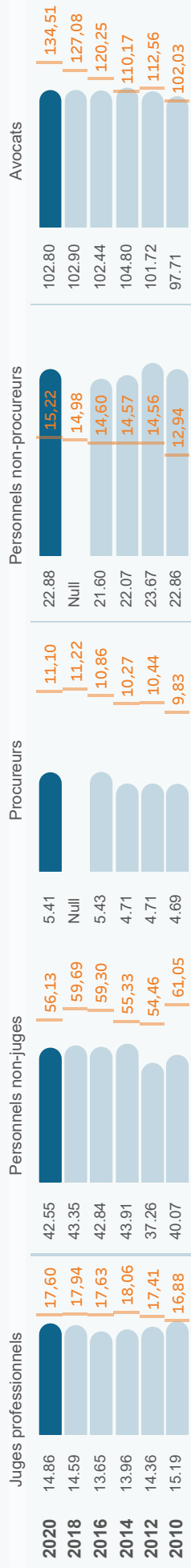
1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



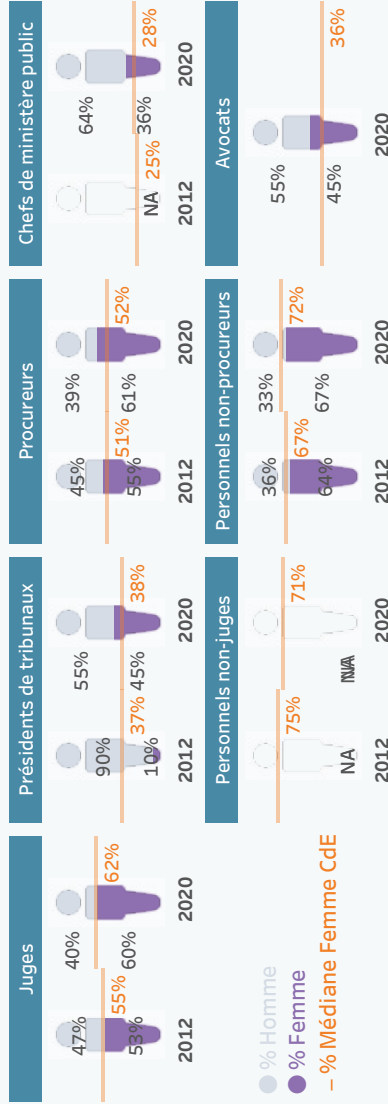
Efficacité : Aux Pays-Bas, les tribunaux ont le DT le plus bas pour les affaires civiles et commerciales contentieuses en 1ère instance, tandis que les DT les plus élevés sont calculés pour les affaires administratives en 2ème instance et les affaires civiles et commerciales contentieuses en 3ème instance. En 2020, l'efficacité des tribunaux a globalement diminué en raison de la pandémie de la COVID-19. Le nombre d'affaires civiles et commerciales contentieuses nouvelles, terminées et pendantes en 1ère instance est bien inférieur à la médiane CdE et il est en constante diminution depuis 2014. En revanche, le nombre d'affaires administratives nouvelles, terminées et pendantes en 1ère instance est supérieur à la médiane CdE, et leur Disposition time a augmenté de 53 % par rapport au cycle précédent, tout en restant inférieur à la médiane CdE. La pandémie de Covid-19 a provoqué une diminution globale du CR accompagnée d'une augmentation du DT.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

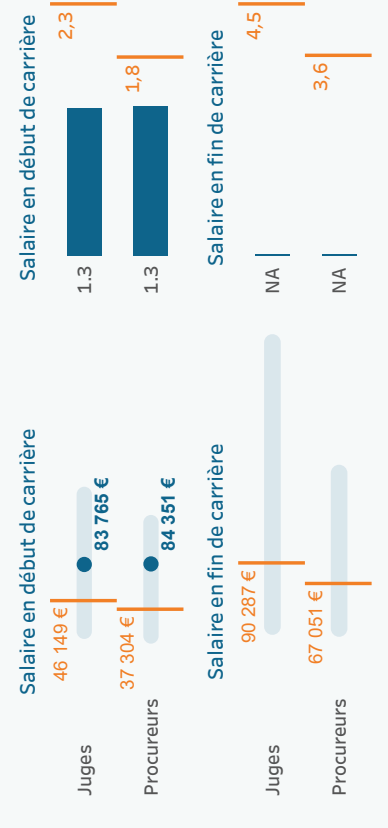
■ Pays-Bas ■ Médiane CdE



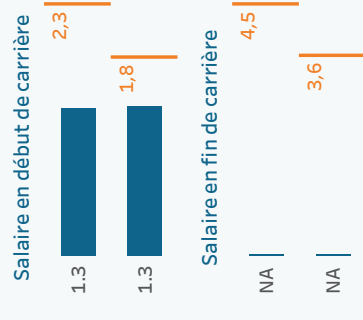
Parité



Salaires bruts absolus



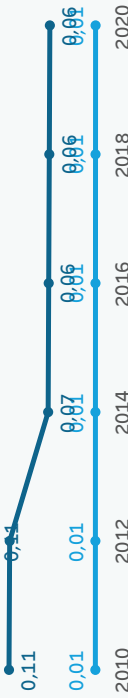
Ratio avec le salaire moyen brut annuel



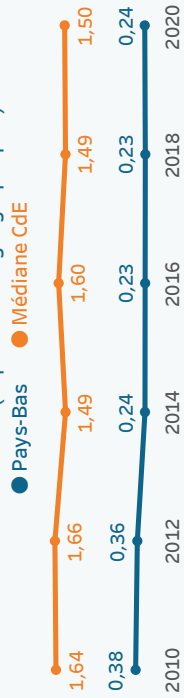
Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

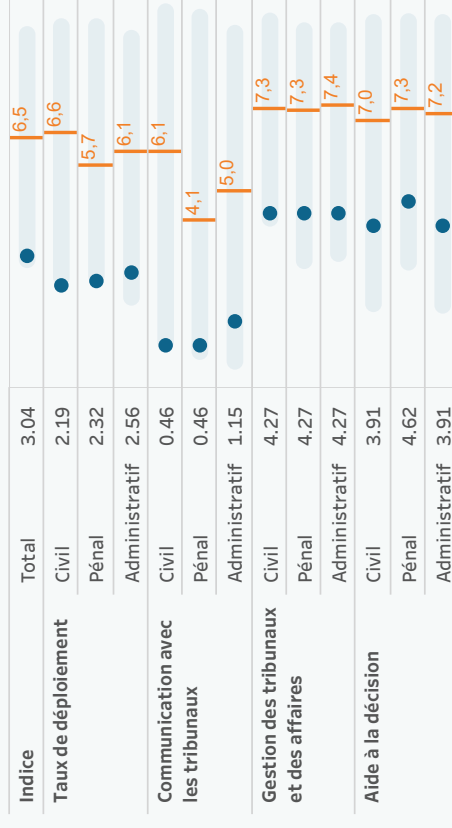
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



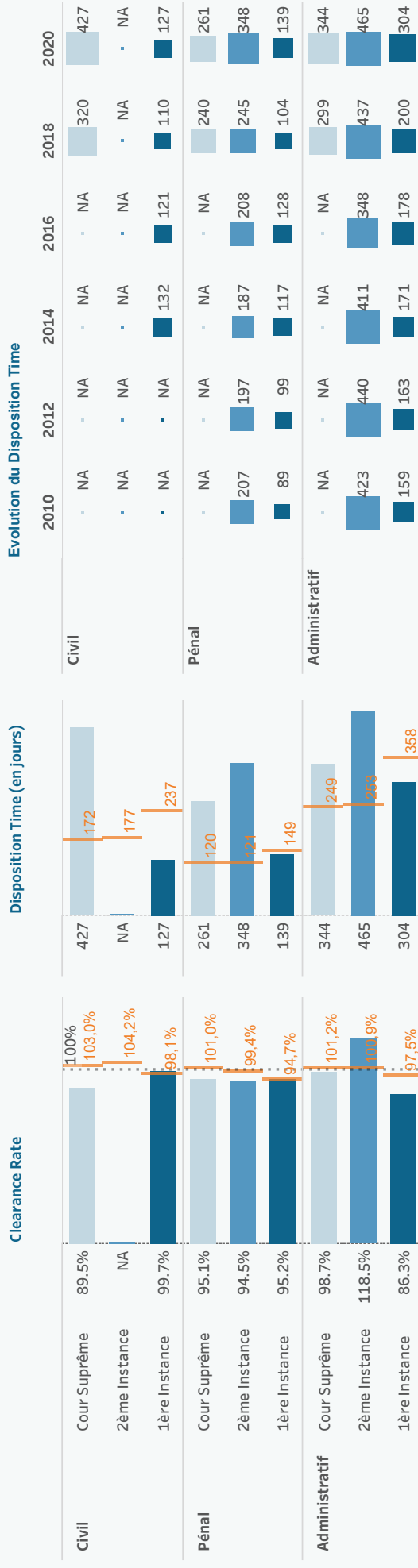
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

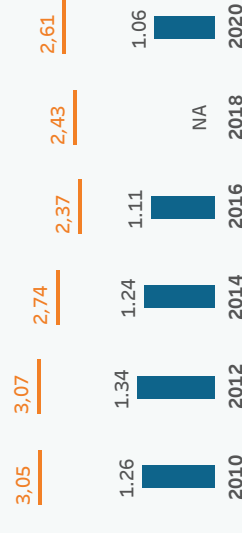
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

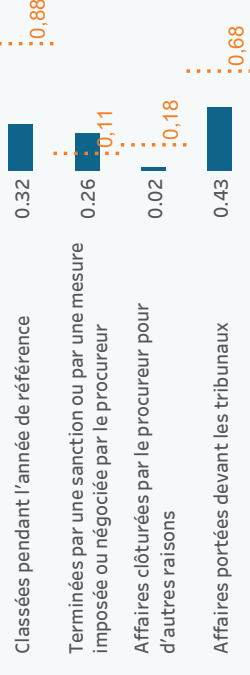


Ministère public

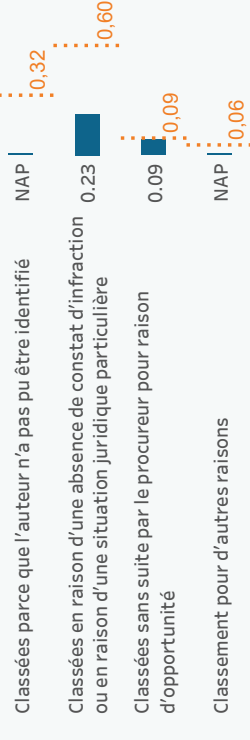
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.wetten.nl www.rijksoverheid.nl/wetten-en-regelingen

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.uitspraken.rechtspraak.nl

3 - Informations sur le système judiciaire

www.rechtspraak.nl
<https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/rechtspraak-en-gesch...>



Habitants
2 076 255

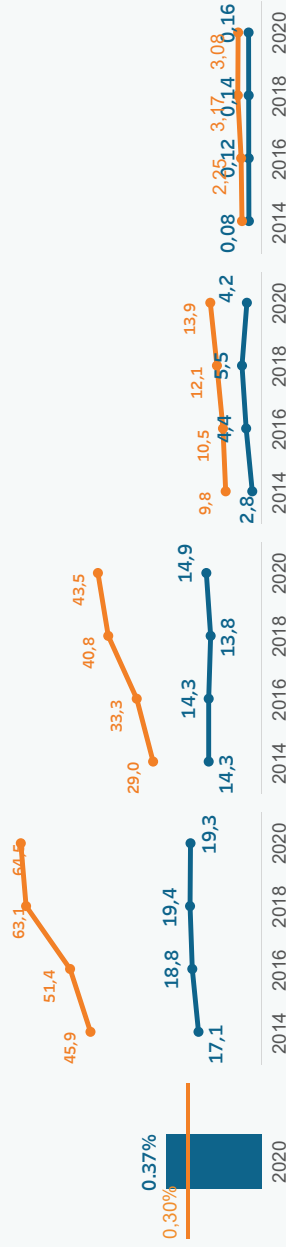


PIB
5 187 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
8 214 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.37% de PIB Médiane CdE : 64,50	14.9 par hab. Médiane CdE : 43,53	4.2 par hab. Médiane CdE : 13,86	0.16 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Macédoine du Nord a consacré 40 002 093€ au budget exécuté du système judiciaire, soit 19,27€ par habitant. Ce chiffre est inférieur à la médiane du CdE et parmi les montants les plus faibles d'Europe. Au cours du dernier cycle, le budget de l'aide judiciaire a doublé, passant de 0,08 € à 0,16 € par habitant, mais il reste toujours faible. La répartition du budget du système judiciaire est la suivante : 77,4% pour les tribunaux, 21,8% pour le ministère public et 0,8% pour l'aide judiciaire, ce qui, comparé à la répartition européenne médiane, favorise davantage les tribunaux et moins l'aide judiciaire.

Aide judiciaire

Une nouvelle loi sur l'aide judiciaire a été adoptée en octobre 2019. Elle a renforcé le système d'aide judiciaire et créé un organe national de coordination de l'aide judiciaire. En conséquence, le nombre d'affaires pour lesquels une aide judiciaire primaire (conseil juridique) a été accordée a considérablement augmenté en 2020 par rapport aux cycles précédents.

Le suivi de la performance des procureurs publics

En février 2020, le premier rapport national de suivi de la performance des procureurs a été publié. La performance des procureurs est désormais évaluée à partir de 71 indicateurs regroupés en cinq domaines : efficacité (14 indicateurs), qualité (19 indicateurs), indépendance (17 indicateurs), responsabilité (7 indicateurs) et transparence (14 indicateurs).

Parité

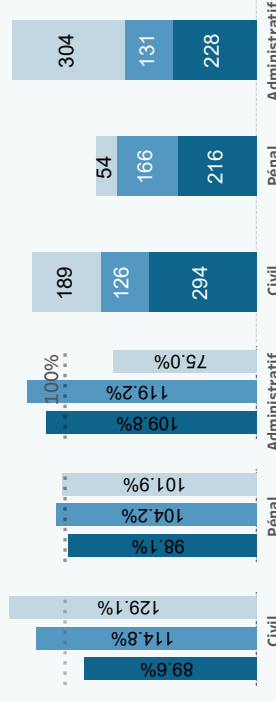
Des progrès significatifs ont été réalisés pour briser le plafond de verre concernant les fonctions de juges et de procureurs au plus haut niveau. En particulier, entre 2012 et 2020, le pourcentage de femmes à la tête des ministères publics a remarquablement augmenté, passant de 15 % à 43 %, ce qui est supérieur à la médiane CdE. Les femmes sont sous-représentées seulement parmi les procureurs de la plus haute instance (10%).

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

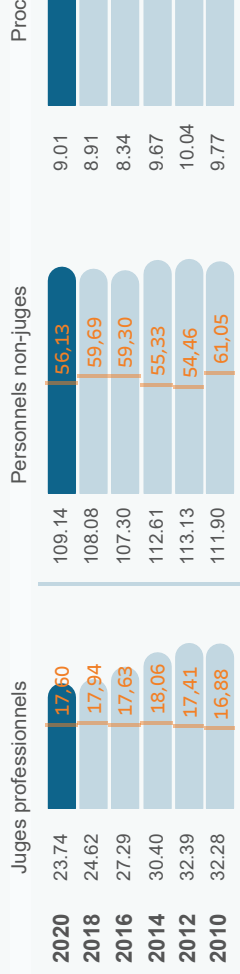
1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



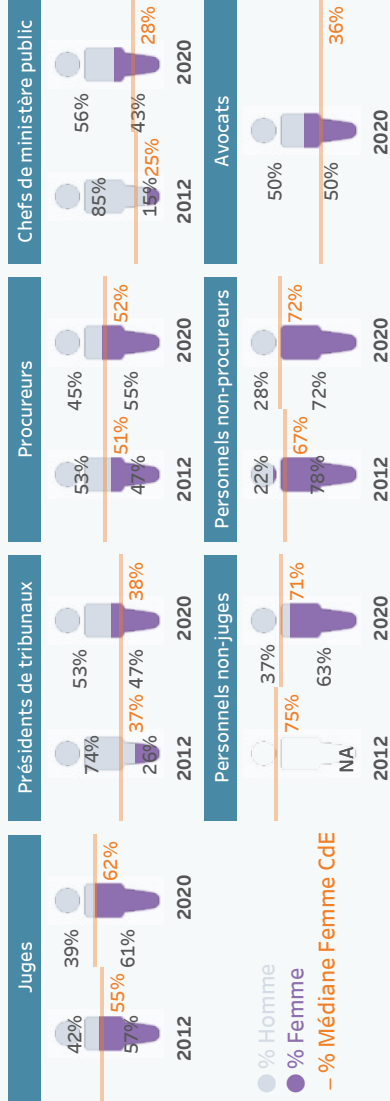
Efficacité : En 2020, les tribunaux de 2ème instance semblent être les plus efficaces. La justice pénale est le domaine du droit dans lequel la 1ère et la 3ème instances sont les plus efficaces. En particulier, le DT pour les affaires pénales de 3ème instance est inférieur à la moitié de la médiane CdE. En revanche, les procédures les moins efficaces concernent les affaires administratives de 3ème instance dont le DT est de 304 jours (bien supérieur à la médiane CdE).

La COVID-19 a affecté les tribunaux à toutes les instances, mais surtout les tribunaux civils et administratifs qui ont reçu beaucoup moins d'affaires à toutes les instances, tandis que les affaires pénales nouvelles ont diminué uniquement en 2ème instance. Le DT a augmenté de façon remarquable pour les affaires civiles de 1ère instance (de 179 à 294 jours) et légèrement pour les affaires pénales de 1ère instance (de 190 à 216 jours). En revanche, les affaires de 2ème instance, toutes matières confondues, ont atteint le seuil de CR de 100 %, ce qui signifie qu'aucun arriéré supplémentaire n'a été créé, même si moins d'affaires ont été reçues et traitées.

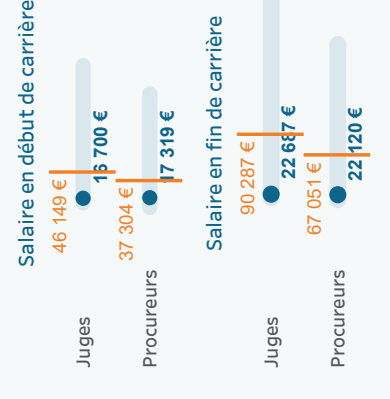
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



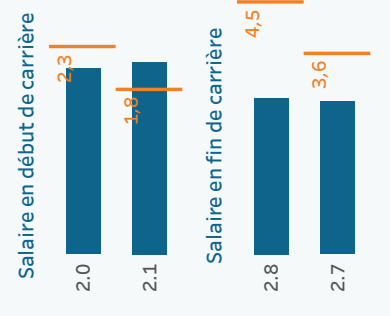
Parité



Salaires bruts absolus



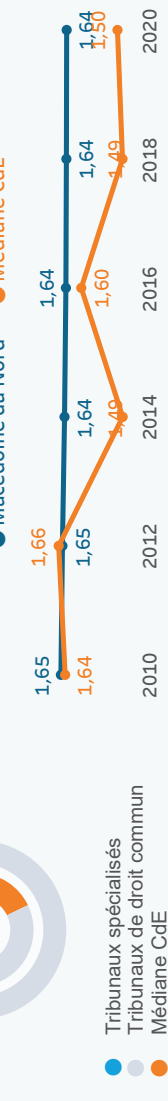
Ratio avec le salaire moyen brut annuel



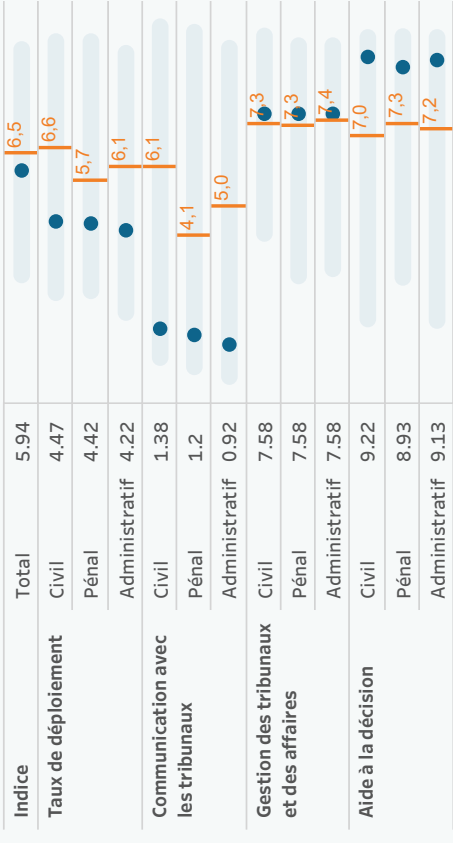
Tribunaux (pour 100 000 habitants)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



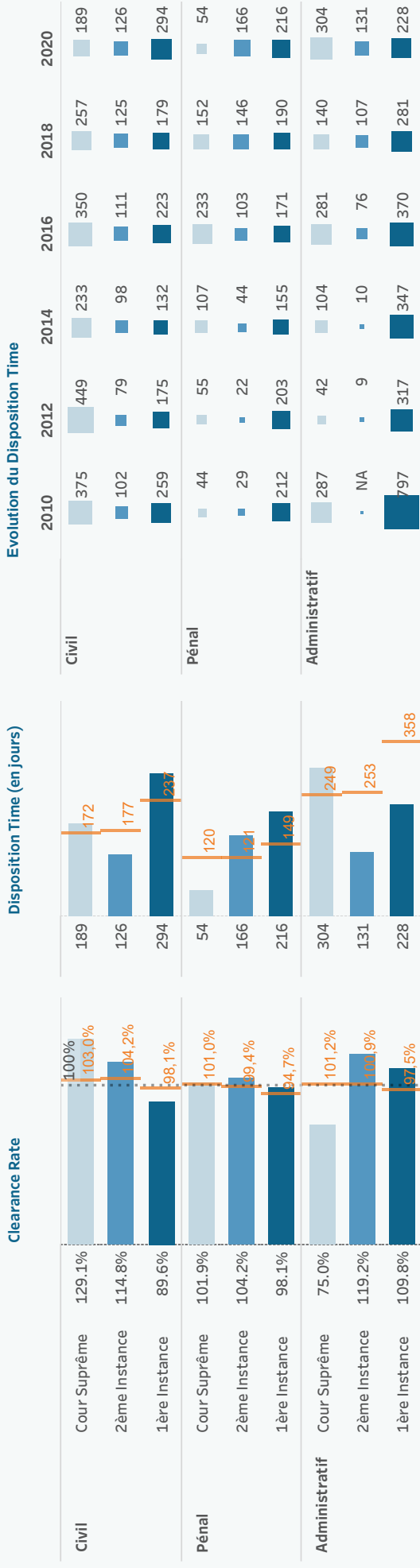
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

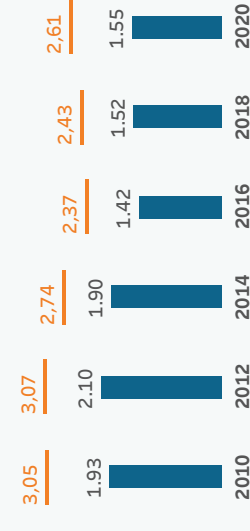
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

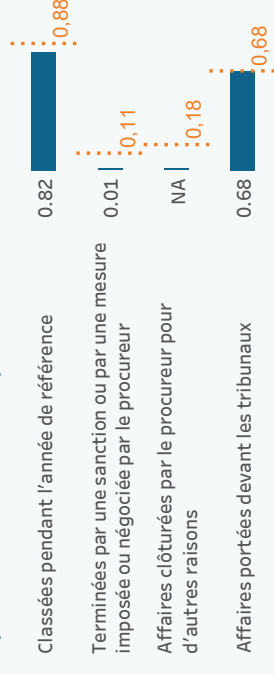


Ministère public

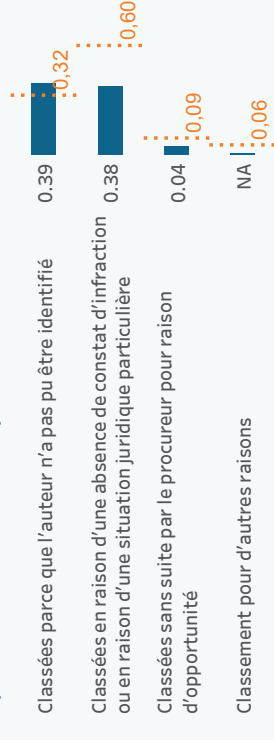
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.pravda.gov.mk> <https://www.sobranie.mk>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.sud.mk

3 - Informations sur le système judiciaire

www.sud.mk



Habitants
5 391 369

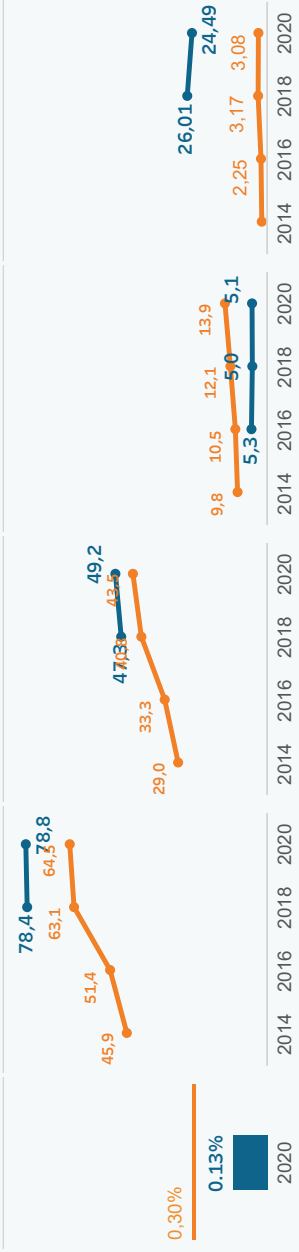


PIB
59 159 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
54 784 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.13% de PIB Médiane CdE : 64,50	78.8 par hab. Médiane CdE : 43,53	5.1 par hab. Médiane CdE : 13,86	24.49 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Norvège a consacré 424 776 457 € au budget exécuté du système judiciaire : 78,8€ par habitant (supérieur à la médiane CoE) et 0,13% du PIB (bien en dessous de la médiane CoE). Au sein du budget du système judiciaire, 31% ont été dédiés à l'aide judiciaire, confirmant la forte tradition d'une aide judiciaire généreuse. Avec 24,5 € par habitant (bien au-dessus de la médiane CdE) la Norvège est parmi les Etats accordant le montant le plus élevé d'aide judiciaire par affaire, à un nombre élevé d'affaires.

Différents types de juges

La Norvège ne compte que 11 juges professionnels pour 100 000 habitants, ce qui est bien inférieur à la médiane du CdE. En outre, 30% des postes dans les tribunaux de 1ère instance sont occupés par des juges adjoints - de jeunes professionnels du droit nommés temporairement pour un maximum de 3 ans. À quelques exceptions près, ils font le même travail que les juges professionnels. La Norvège est le pays qui compte le plus grand nombre de juges non professionnels, avec 742 juges pour 100 000 habitants.

Services du ministère public

Le nombre élevé de procureurs en Norvège est dû à la particularité de la structure des services du ministère public. En effet, le premier niveau du ministère public est intégré à la police et dépend de son budget. Le deuxième niveau est constitué des bureaux régionaux du ministère public. Le directeur des services de poursuite constitue le dernier et le plus haut niveau.

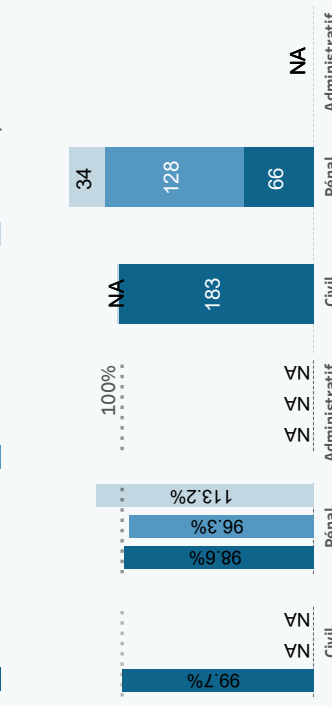
Formation des juges et des procureurs

Il n'existe pas d'institutions de formation pour les juges et les procureurs en Norvège. La formation initiale et continue des juges est assurée par l'administration des tribunaux, en collaboration avec un comité de juges. La formation obligatoire des juristes travaillant dans les unités de poursuite de la police consiste en un module de formation local dans le district de police, une semaine de formation régionale avec les procureurs, et une formation centrale à l'Académie de police.

Efficacité

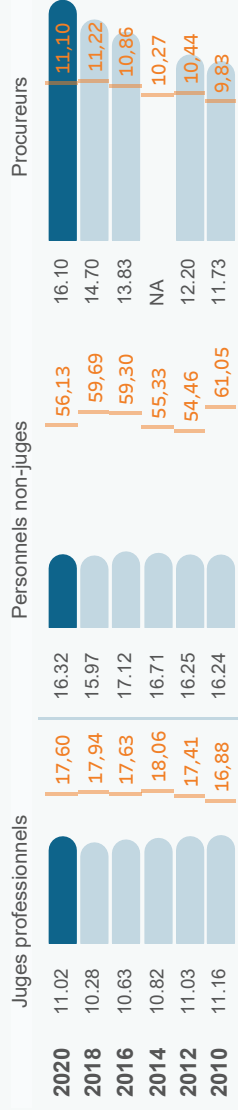
Clearance rate (%) Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême

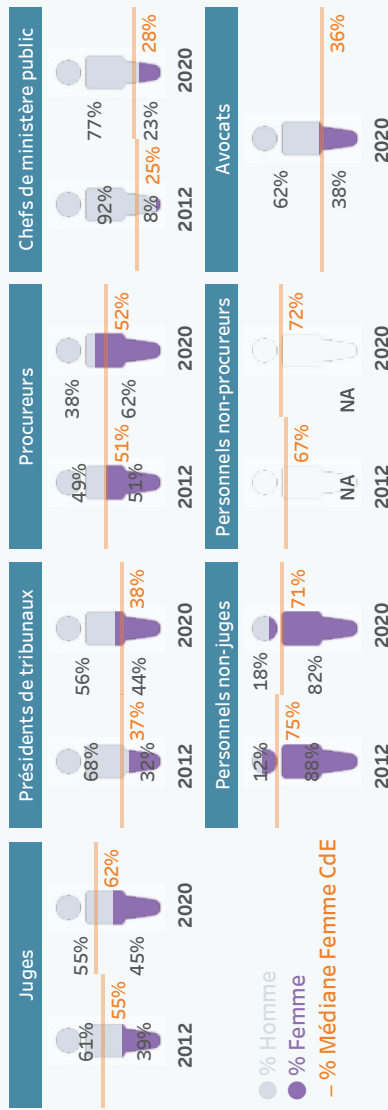


Efficacité : En Norvège, les affaires administratives font partie de la catégorie des « affaires civiles » et leur nombre ne peut pas être identifié. De plus, la distinction entre les affaires civiles contentieuses et non contentieuses ne peut être effectuée qu'en 1ère instance. Le DT des affaires civiles contentieuses de 1ère instance est inférieur à la médiane CdE. En matière pénale, le DT n'est supérieur à la médiane CdE qu'en 2ème instance, tandis qu'en 1ère et 3ème instance, les valeurs sont nettement inférieures aux médianes européennes respectives. De manière générale, en raison de la crise sanitaire, l'activité des tribunaux norvégiens était à un niveau particulièrement bas au début de 2020. Le gouvernement a mis en œuvre des mesures pour remédier aux conséquences de la pandémie. Des investissements dans des équipements techniques et des modifications législatives temporaires ont permis de mener des audiences en ligne.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

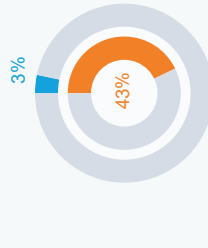


Parité

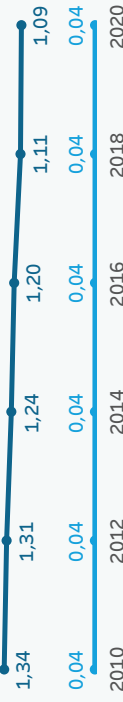


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

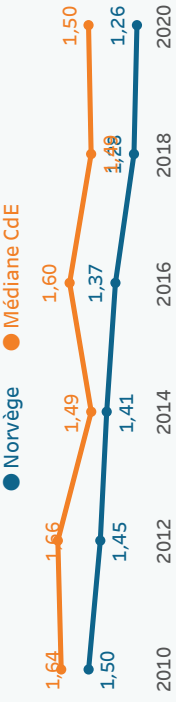
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



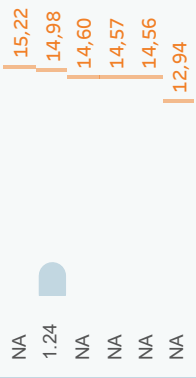
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



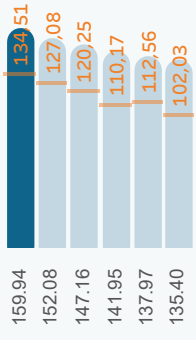
Tous les tribunaux (implantations géographiques)



Personnels non-procureurs

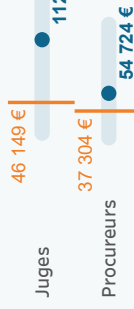


Avocats



Salaires bruts absolus

Salaires en début de carrière



Salaires en fin de carrière



Ratio avec le salaire moyen brut annuel

Salaires en début de carrière



Salaires en fin de carrière



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	8,15
Taux de déploiement	Civil	6,6
	Pénal	5,7
	Administratif	6,1
Communication avec les tribunaux	Civil	6,1
	Pénal	4,1
	Administratif	5,0
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	9,52
	Pénal	7,3
	Administratif	7,3
Aide à la décision	Civil	9,52
	Pénal	6,96
	Administratif	7,3

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

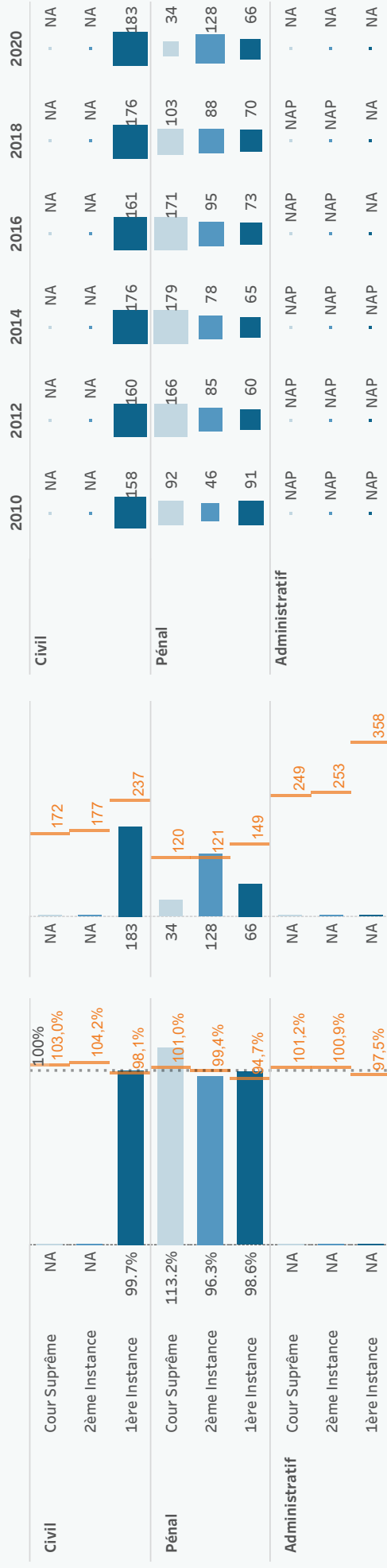
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

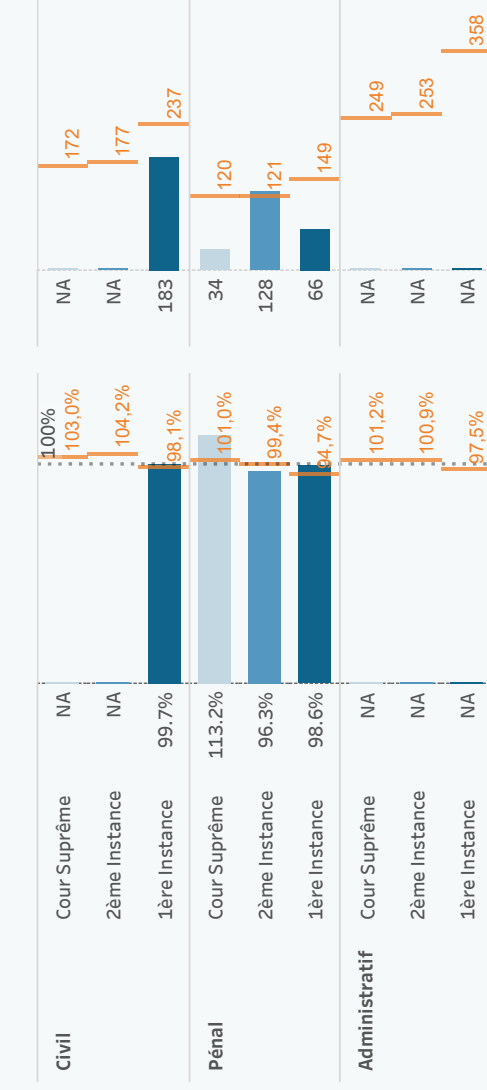
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

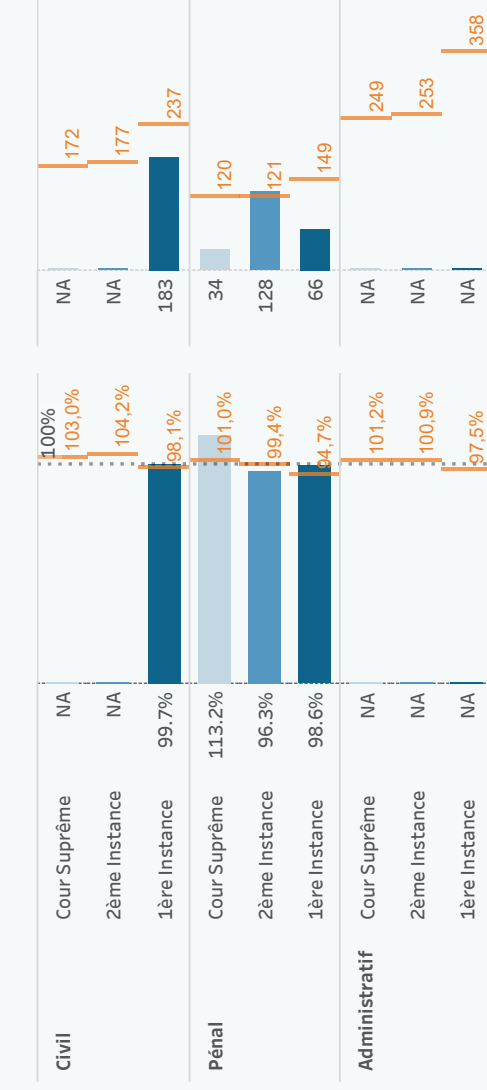
Evolution du Disposition Time



Disposition Time (en jours)

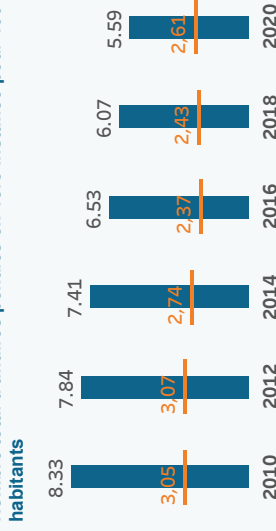


Clearance Rate

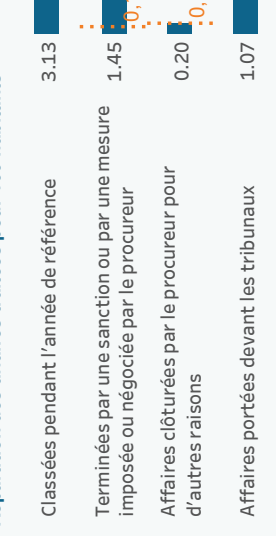


Ministère public

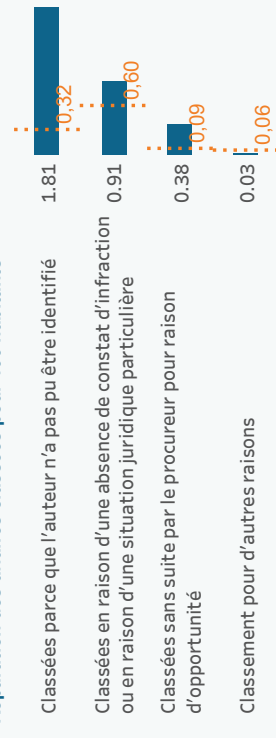
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.lovdata.no

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.lovdata.no

3 - Informations sur le système judiciaire

www.domstol.no



Habitants
38 244 000

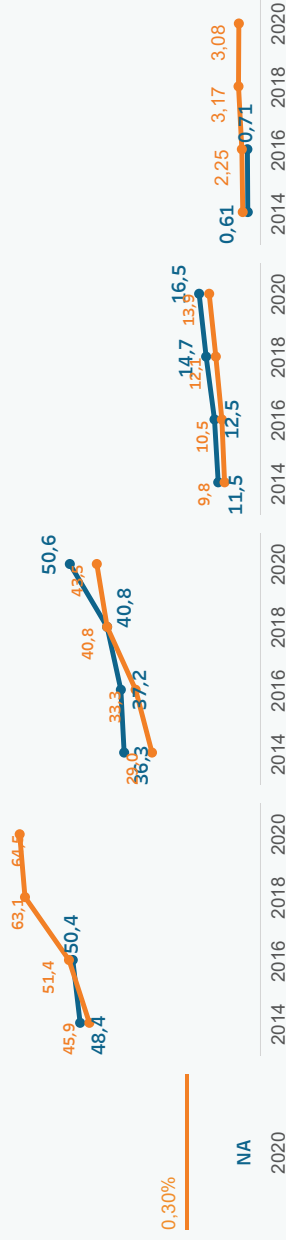


PIB
12 953 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
13 437 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
NA de PIB	NA par hab.	NA par hab.	50,6 par hab.	16,5 par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08			



Budget : Le budget du système judiciaire ne peut pas être calculé, la donnée du budget de l'aide judiciaire étant partielle. En 2020, le budget des tribunaux représente 50,6 € par habitant, tandis que celui des services du ministère public est de 16,51 €. Ces deux valeurs sont légèrement supérieures à la médiane CdE. En 2020, la Pologne a considérablement augmenté le budget exécuté pour les nouveaux bâtiments des tribunaux (+117%), la plupart des investissements de construction ayant été réalisés.

Organisation des tribunaux

En Pologne, il existe quatre niveaux de juridictions, mais seulement trois instances. Les tribunaux de district sont des tribunaux de 1ère instance, les tribunaux régionaux sont des tribunaux de 1ère et de 2ème instance, les cours d'appel sont des tribunaux de 2ème instance. Les juridictions de la plus haute instance sont la Cour suprême et la Cour administrative suprême.

Les TIC dans le système judiciaire

La Pologne a un indice TIC de 7,1, ce qui est légèrement supérieur à la médiane CdE et représente une augmentation remarquable de 2,5 points par rapport à 2018. L'évolution est plus forte en matière civile et administrative qu'en matière pénale. Les améliorations semblent notables dans de nombreux outils TIC et systèmes d'applications. La part du budget TIC dans le budget des tribunaux est de 4,5%, ce qui est supérieur à la médiane du CdE.

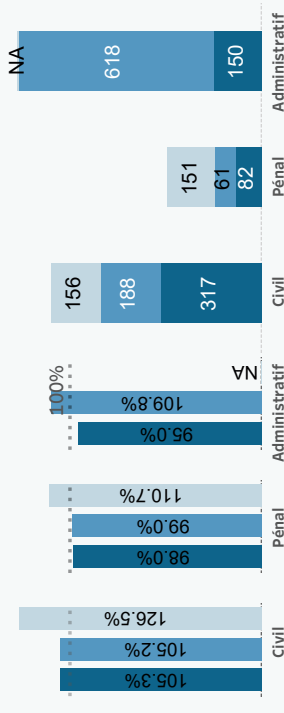
La justice adaptée aux enfants

Le projet Barnahus mis en œuvre en Pologne vise la création d'un réseau de centres d'assistance aux enfants. En outre, il existe une ligne d'assistance spéciale pour les mineurs, les parents et les enseignants. Le site web de la plus grande ONG de protection des enfants contre les abus fournit des informations sur les formations destinées aux professionnels. En 2020, il y a 306 salles d'audience adaptées aux enfants dans les tribunaux ordinaires. Le juge peut nommer des experts, par exemple des psychologues, pour tenir une audience conjointe.

Efficacité

Clearance rate (%) Disposition time (jours)

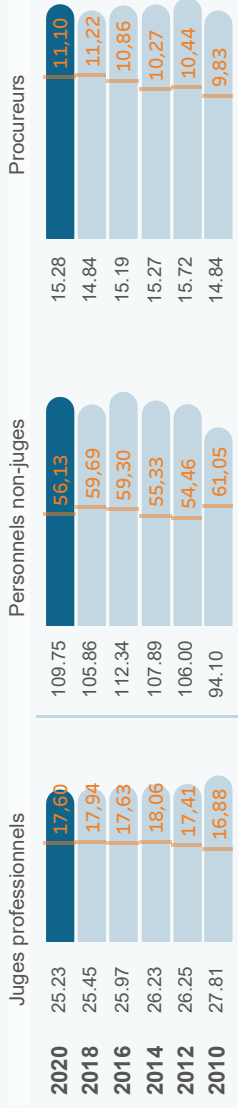
■ 1ère Instance ■ 2ème Instance ■ Cour Suprême



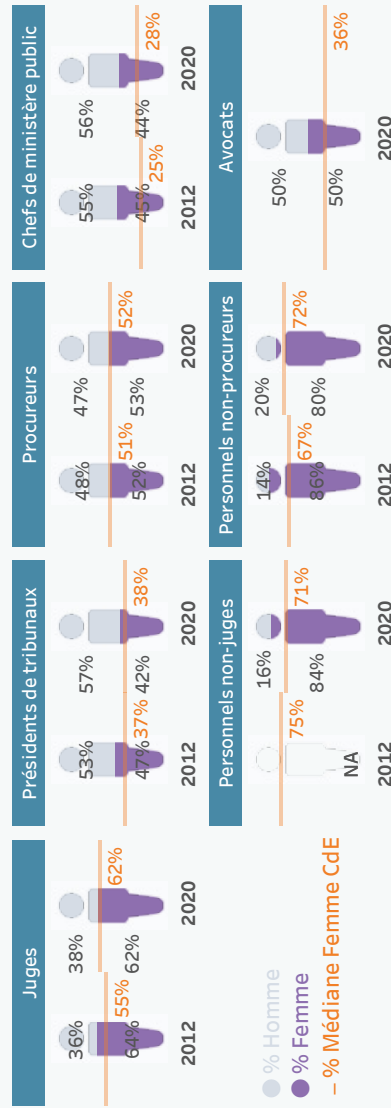
Efficacité : Des conclusions générales sur l'instance et la matière qui ont été les plus efficaces en 2020 ne peuvent pas être faites car il n'est pas possible de séparer les affaires administratives de 2ème et de 3ème instance, toutes traitées par la Cour administrative suprême. Pour cette raison, le DT des affaires administratives de 2ème instance apparaît comme le plus élevé. En revanche, le DT le plus bas est calculé pour les affaires pénales de 2ème instance.

La pandémie de la COVID-19 a eu des conséquences visibles sur le travail des tribunaux et des juges et a entraîné une diminution du nombre d'affaires nouvelles et terminées. Le DT a augmenté de manière particulièrement visible pour les affaires civiles de 1ère et 2ème instance et les affaires administratives de 2ème instance. A l'inverse, le DT s'est amélioré pour les affaires pénales de 1ère et 3ème instance, ainsi que pour les affaires civiles de 3ème instance.

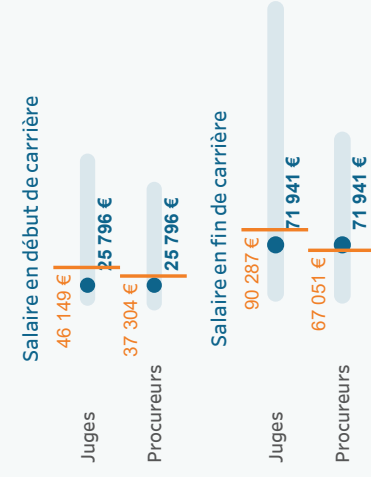
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



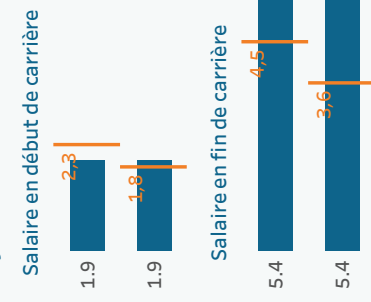
Parité



Salaires bruts absolus

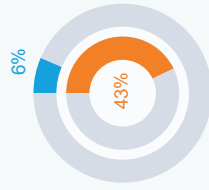


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

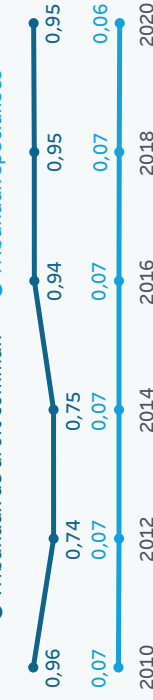


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

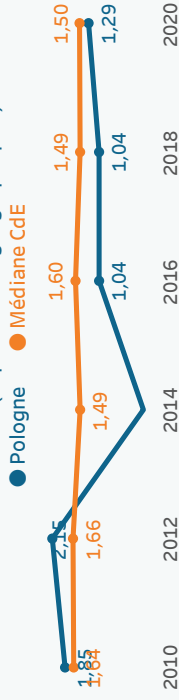
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	7.11
Taux de déploiement	Civil	6.86
	Pénal	5.69
	Administratif	8.31
Communication avec les tribunaux	Civil	5.72
	Pénal	3.11
	Administratif	8.43
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	8.94
	Pénal	8.94
	Administratif	8.94
Aide à la décision	Civil	6.87
	Pénal	6.91
	Administratif	6.09

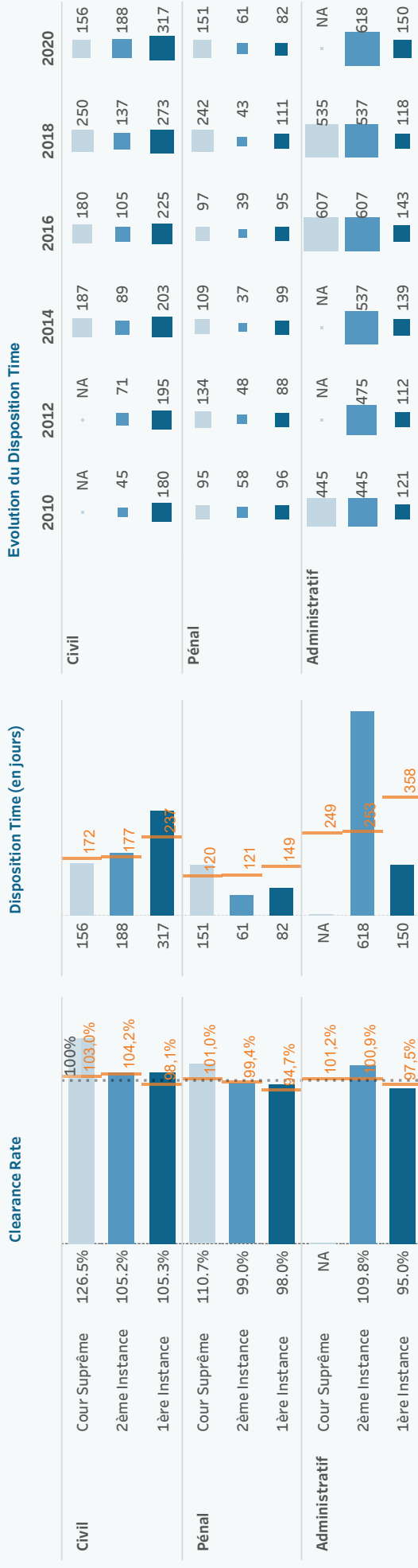
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

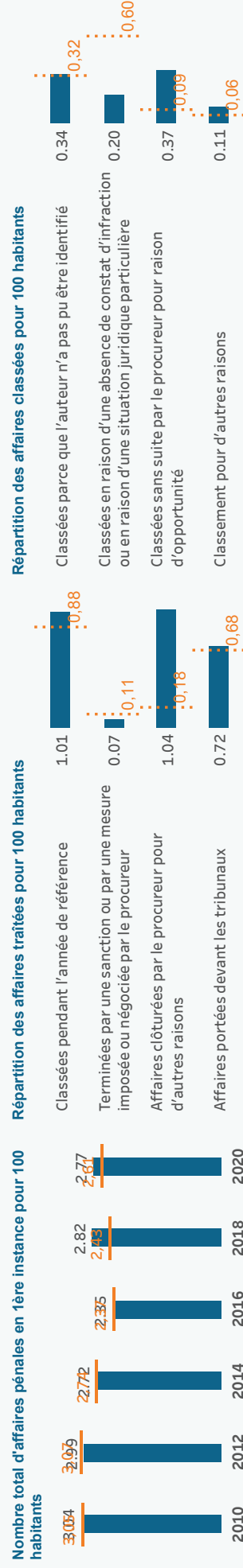
CR > 100% le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

isap.sejm.gov.pl

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

orzeczenia.ms.gov.pl

3 - Informations sur le système judiciaire

ms.gov.pl



Habitants
10 295 909

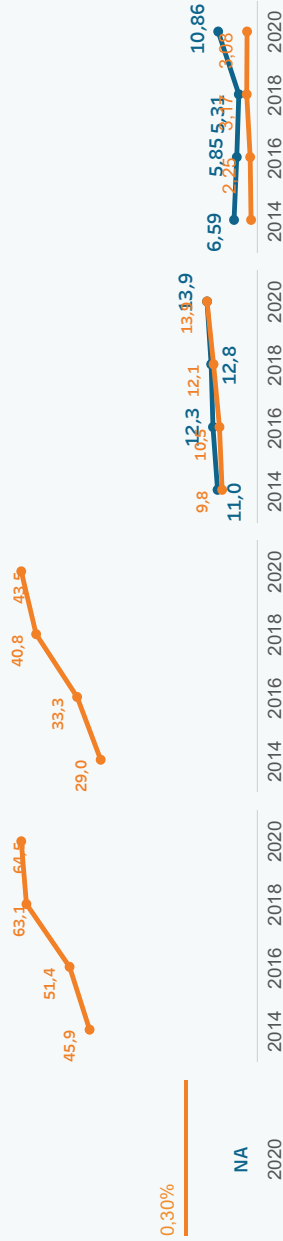


PIB
19 638 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
18 044 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
NA de PIB	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	13.9 par hab.	10.86 par hab.		
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86		Médiane CdE : -3,08		



Budget : En 2020, le Portugal a consacré 57,5 € au budget approuvé du système judiciaire, ce qui est conforme à la médiane CdE, comme pour les années précédentes. La donnée sur le budget exécuté n'est pas disponible, mais le niveau des dépenses pour le budget approuvé se répartit comme suit : 70% pour les tribunaux, 14% pour les services du ministère public et 16% pour l'aide judiciaire. Le pourcentage est beaucoup plus élevé pour l'aide judiciaire et plus faible pour les services du ministère public par rapport à la tendance européenne. L'importante augmentation du budget de l'aide judiciaire entre 2018 et 2020 (+65%) à 10,9€ est principalement due à l'inclusion de la dépense des avances sur les coûts de procédure à partir de 2019.

Professionnels de la justice et parité

Les juges (17,4 pour 100 000 habitants) et les procureurs (13,7 pour 100 000 habitants) au Portugal se situent au niveau de la médiane du CdE. Seul le nombre d'avocats (321,6 pour 100 000 habitants) représente plus du double de la médiane CdE. Parmi les juges et les procureurs, les femmes représentent respectivement 62% et 64,9%. Le nombre de femmes parmi les présidents de tribunaux et les chefs des ministères publics n'étant pas disponible, il n'est pas possible de savoir si une représentation similaire existe également au niveau des postes de responsabilité.

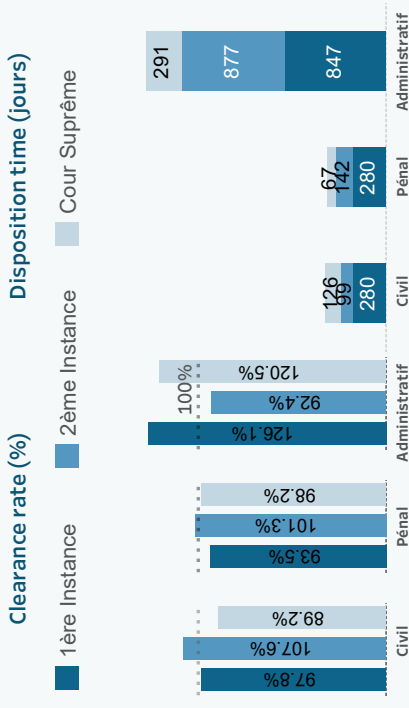
Droits des enfants et violence domestique

Au Portugal, au niveau de la police, il existe des services d'aide aux victimes de certains crimes et en particulier de crimes violents, à savoir les mauvais traitements, la violence domestique et les abus sexuels. Dans la plupart des départements d'instruction et d'action pénale, il existe des sections spécialisées dans l'instruction des crimes de violence domestique et sexuelle. Depuis septembre 2020, les juges siégeant dans les tribunaux pénaux et familiaux sont tenus de suivre une formation obligatoire sur les droits de l'homme, la violence domestique et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Les TIC dans le système judiciaire

Le Portugal a un indice TIC de 8,1 qui a diminué de -0,3 point par rapport au cycle précédent en raison d'une évaluation plus précise des caractéristiques du système de gestion informatisée des procédures judiciaires (CMS). Le budget des tribunaux consacré à l'informatisation représente 1% du total et se situe en dessous de la médiane CdE.

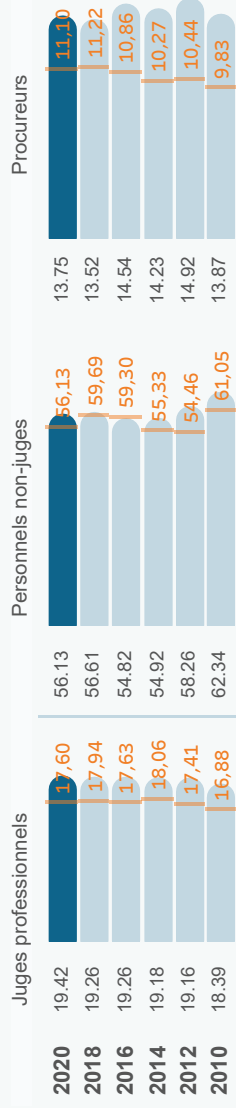
Efficacité



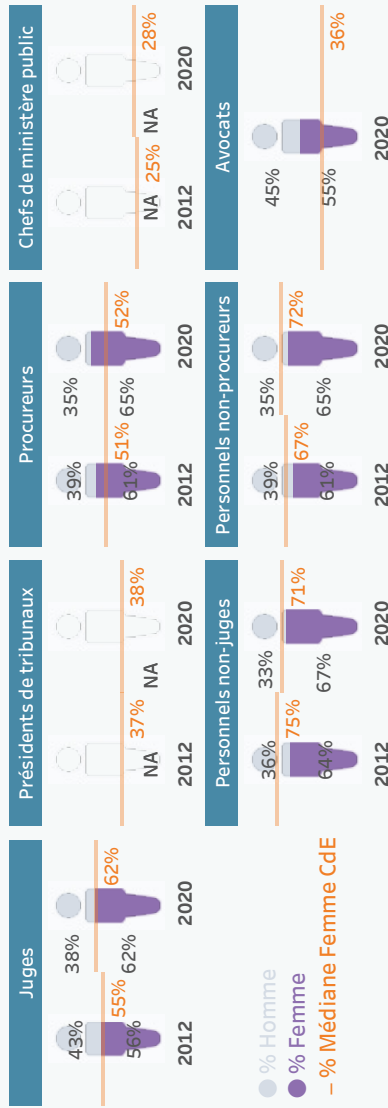
Efficacité : En 2020, les Cours suprêmes semblent être les plus efficaces dans tous les domaines du droit. Par matière, les affaires civiles et pénales apparaissent aussi efficaces les unes que les autres. En particulier, le DT des affaires pénales en 3ème instance est de 67 jours en 2020 (presque la moitié de la médiane CdE). Cependant, le DT pour les affaires civiles et pénales a augmenté pour toutes les instances, à l'exception des affaires civiles et commerciales en 2ème instance. Il est important de noter que les affaires d'exécution ne sont pas incluses dans les données sur les affaires civiles et commerciales contentieuses, ce qui a un impact négatif sur les indicateurs d'efficacité au Portugal.

La COVID-19 a affecté toutes les affaires nouvelles en 1ère instance, ainsi que les affaires nouvelles civiles et pénales en 2ème instance. En revanche, en 1ère instance, les tribunaux administratifs ont augmenté leur CR à 126,1%, réduisant ainsi leur arriéré. Toutefois, le nombre d'affaires pendantes à la fin de 2020 pour 100 habitants (0,59) est resté très élevé, représentant presque le double de la médiane CdE. Bien que les tribunaux de 1ère et de 2ème instance traitent ce type d'affaires soient également parvenus à améliorer leur CR et à réduire leur DT au cours de la même période, le DT est toujours nettement supérieur à la médiane CdE en 2020.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

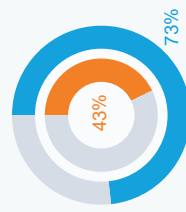


Parité

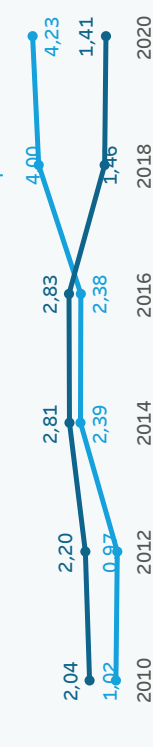


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

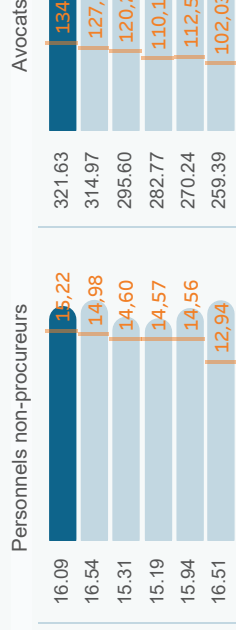
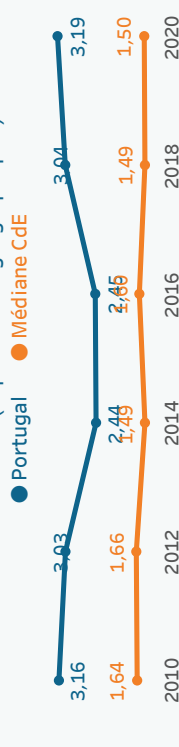
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



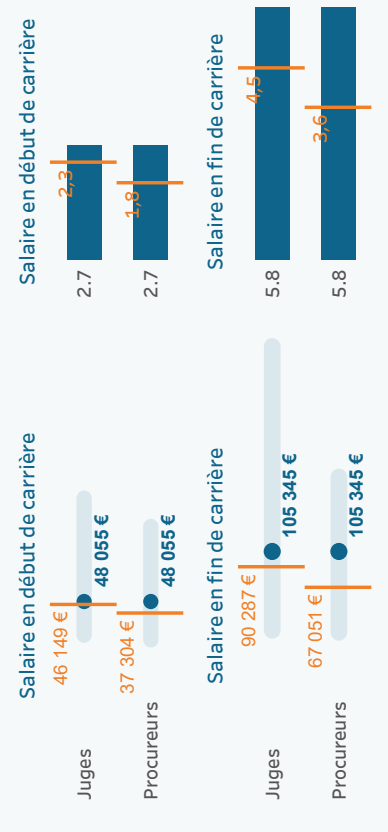
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



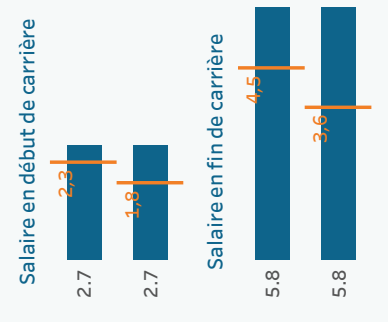
Tous les tribunaux (implantations géographiques)



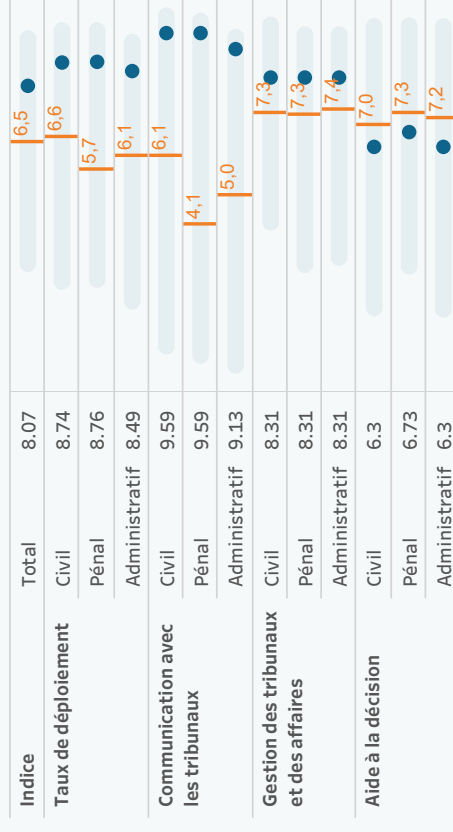
Salaires bruts absolus



Ratio avec le salaire moyen brut annuel



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

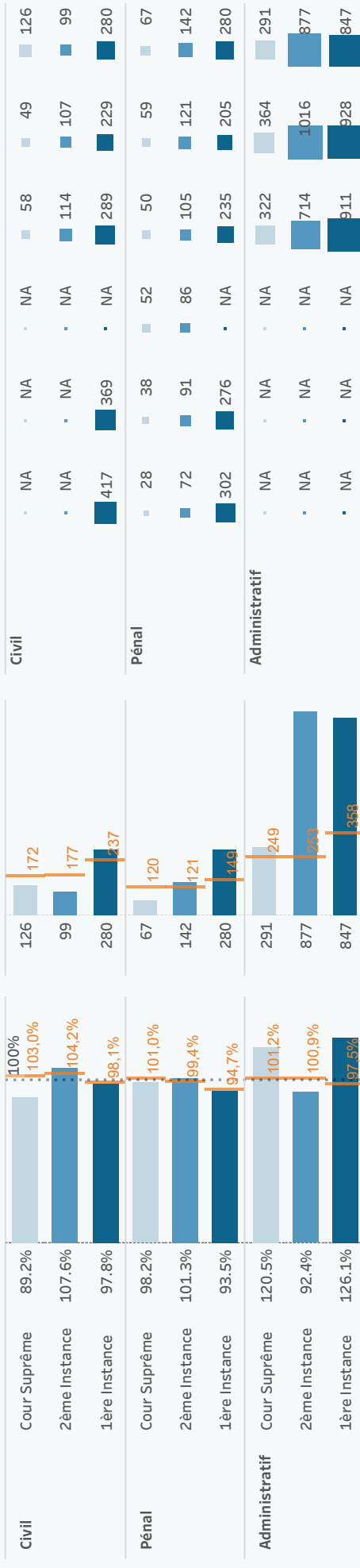
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

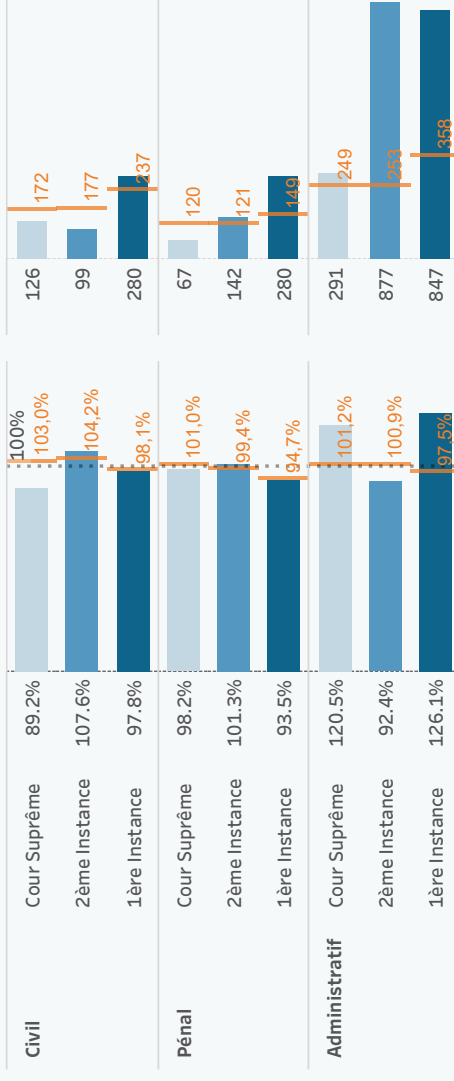
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

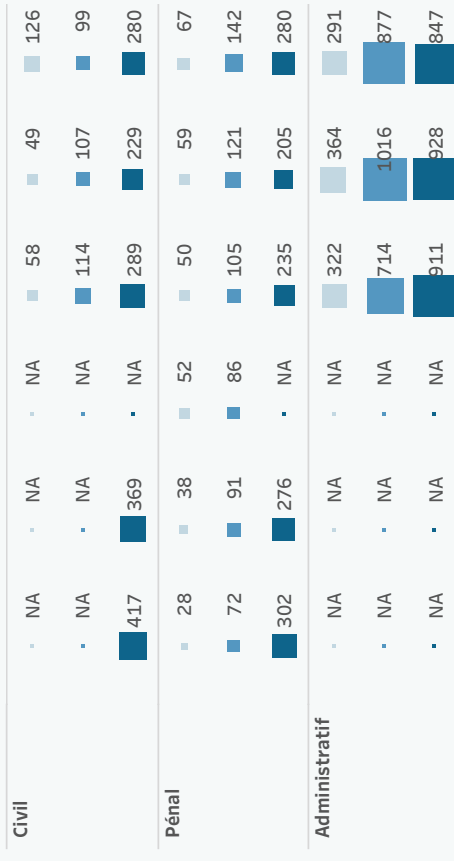
Clearance Rate



Disposition Time (en jours)

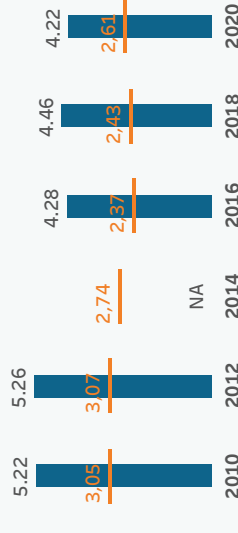


Evolution du Disposition Time



Ministère public

Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://dre.pt/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<http://www.dgsi.pt/>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://justica.gov.pt/>



Habitants
19 186 201

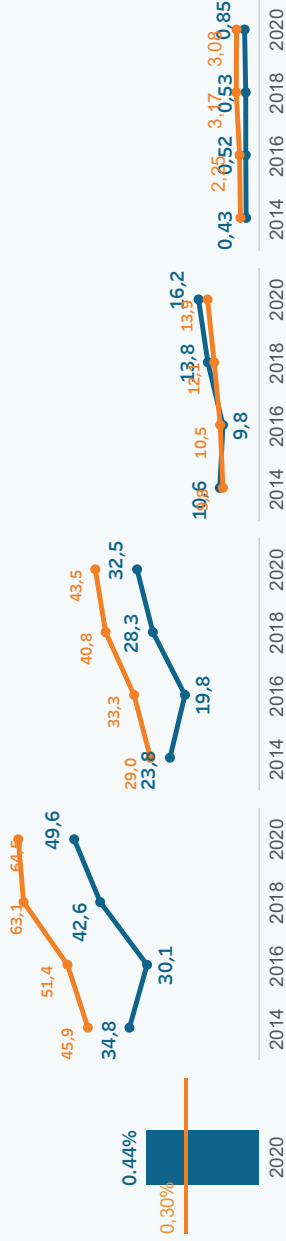


PIB
11 290 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
13 385 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.44% de PIB Médiane CdE : 64,50	32.5 par hab. Médiane CdE : 43,53	16.2 par hab. Médiane CdE : 13,86	0.85 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Roumanie a consacré 951 252 278€ au budget exécuté du système judiciaire : 49,6€ par habitant (inférieur à la médiane CdE) et 0,44% du PIB (supérieur à la médiane CdE). 66% de ce budget ont été alloués aux tribunaux, 33% au ministère public et 2% à l'aide judiciaire. Le budget de l'aide judiciaire, qui est de 0,85 € par habitant en 2020, est nettement inférieur à la médiane du CdE.

Organisation des tribunaux

Il existe différents niveaux de juridictions : les judecatorii, les tribunaux, les cours d'appel et la Haute Cour de Cassation et de Justice. Seuls les juges des judecatorii sont comptés comme juges de 1ère instance, tandis que ceux des tribunaux et des cours d'appel le sont comme juges de 2ème instance, même si les tribunaux et les cours d'appel peuvent intervenir aussi en 1ère instance. Il est intéressant que pour certains types d'affaires, la Haute Cour peut aussi agir en tant que juridiction de 1ère instance.

Information pour les usagers des tribunaux

La Roumanie fait partie des 12 Etats membres où les parties doivent être informées sur les délais prévisibles de leurs procédures. Pour cette raison, les rapports statistiques comprennent un suivi de la durée des procès à différents niveaux - temps total, procédures préliminaires, retards entre les sessions, temps de rédaction de la décision, nombre d'affaires pendantes, arriérés judiciaires.

Les services du ministère public

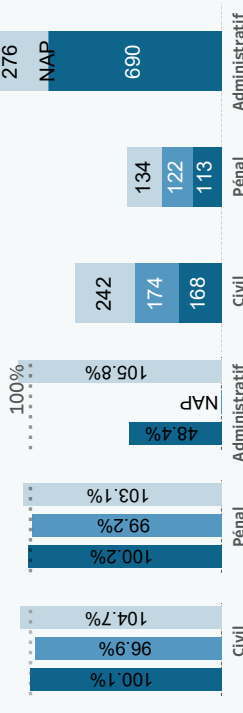
Depuis 2019, un réseau spécialisé de procureurs traite les affaires concernant les mineurs (auteurs et victimes), analyse la jurisprudence des parquets et rédige des propositions de prise en charge des affaires complexes. Ces procureurs sont responsables des formations décentralisées sur les dernières jurisprudences nationales, CEDH, ou internationales en matière de droits de l'homme.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

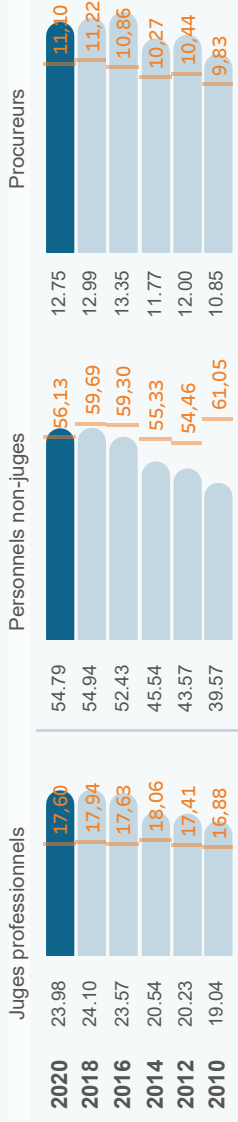
1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



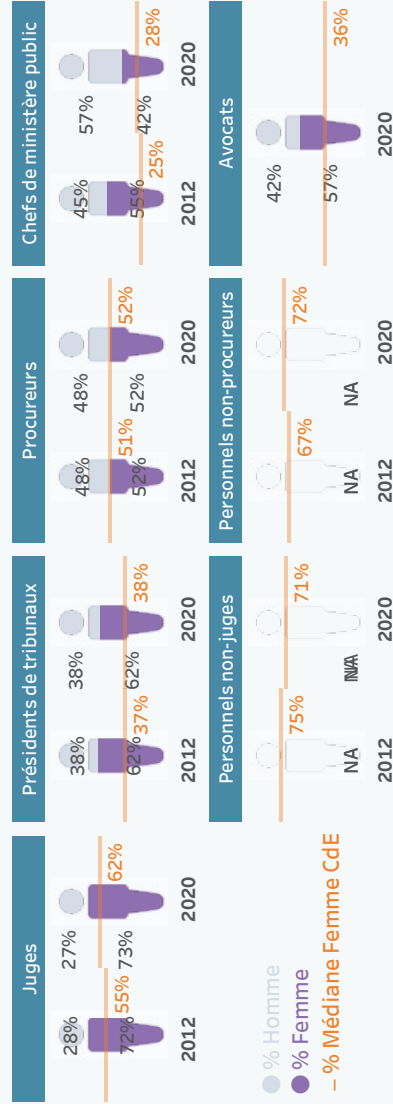
Efficacité : En 2020, les tribunaux traitent les affaires le plus rapidement en 2ème instance, tandis que le domaine du droit le plus efficace est celui de la justice pénale. Plus précisément, les tribunaux ont le DT le plus bas pour les affaires pénales de 1ère instance. A l'inverse, le DT le plus élevé est calculé pour les affaires administratives de 1ère instance et cet indicateur est supérieur aux médianes européennes respectives pour toutes les affaires de 3ème instance.

L'efficacité des tribunaux a diminué en 2020 en 1ère et 2ème instance, principalement en raison d'une diminution du nombre d'affaires terminées dans le contexte de la pandémie de COVID-19. L'activité de tous les tribunaux a été partiellement suspendue pendant près de 3 mois et les audiences ont été reportées. Néanmoins, en 3ème instance, l'efficacité s'est améliorée dans les affaires civiles et commerciales contentieuses, ainsi que pénales. Au contraire, l'efficacité a diminué concernant les affaires administratives de 3ème instance pour une autre raison, non liée à la pandémie, celle de l'effet de modifications procédurales en 1ère instance qui s'est répercuté en 3ème instance.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

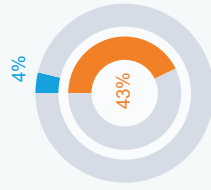


Parité

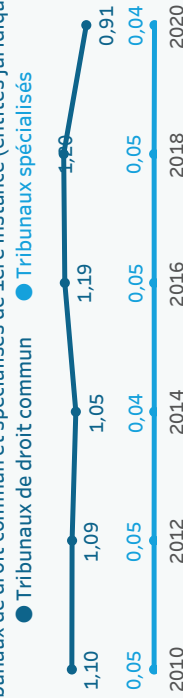


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

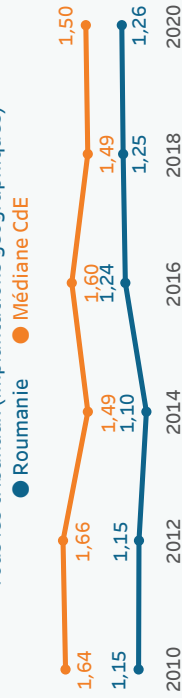
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



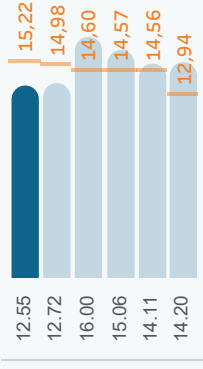
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



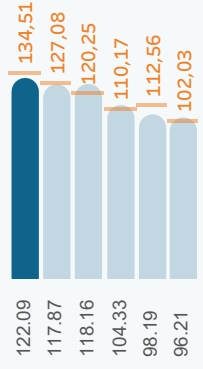
Tous les tribunaux (implantations géographiques)



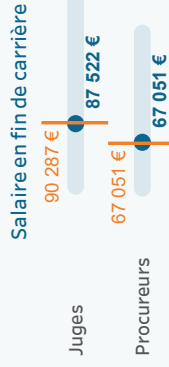
Personnels non-procureurs



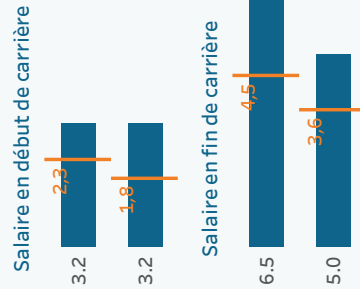
Avocats



Salaires bruts absolus



Ratio avec le salaire moyen brut annuel



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	7,06
Taux de déploiement	Civil	7,73
	Pénal	6,31
Communication avec les tribunaux	Administratif	7,34
	Civil	8,82
	Pénal	6,05
Gestion des tribunaux et des affaires	Administratif	8,08
	Civil	6,23
	Pénal	6,23
Aide à la décision	Administratif	6,23
	Civil	7,19
	Pénal	7,52
	Administratif	7,19

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

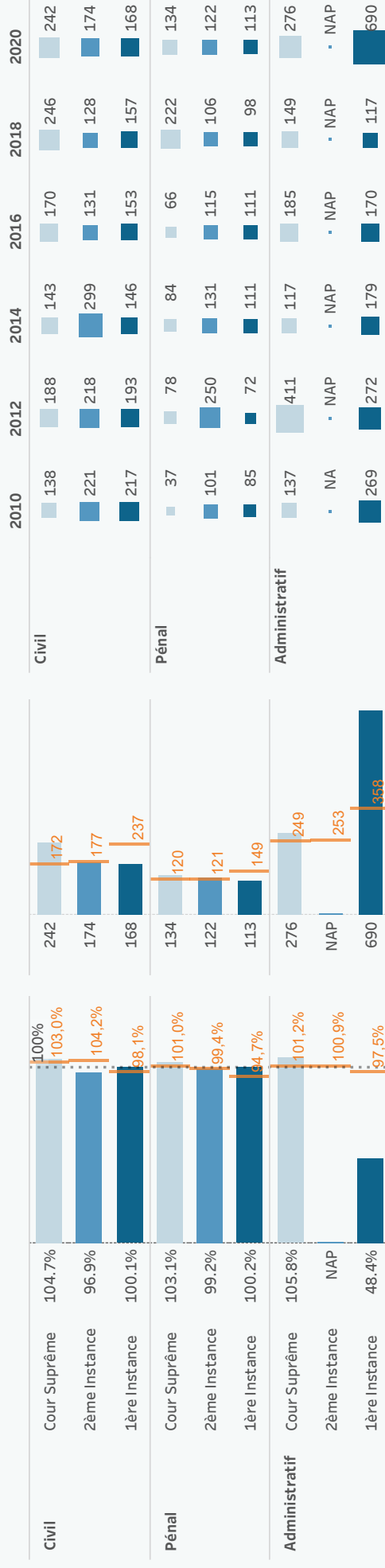
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

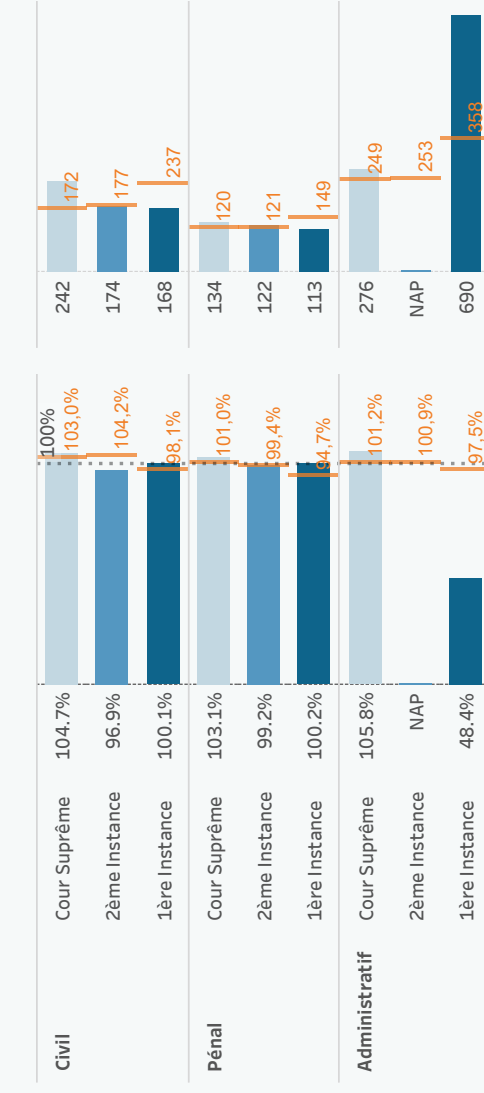
Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

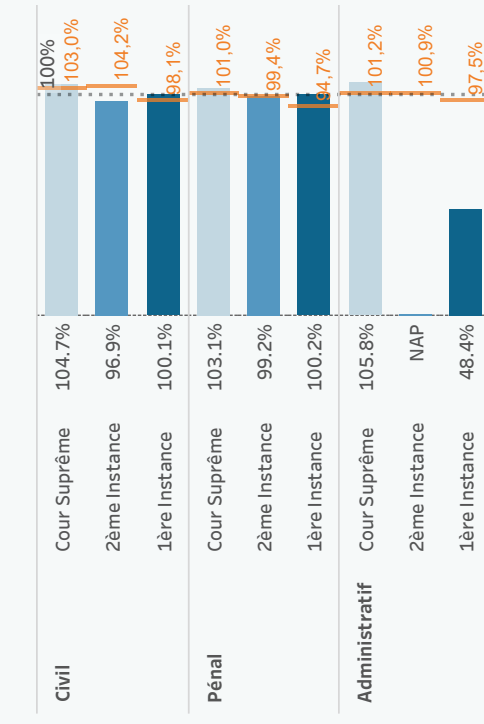
Evolution du Disposition Time



Disposition Time (en jours)

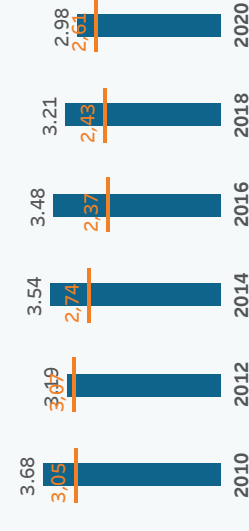


Clearance Rate

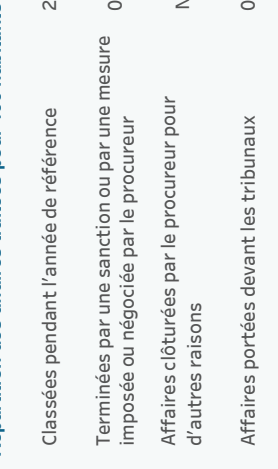


Ministère public

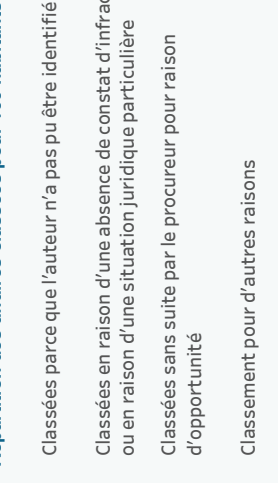
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

[www.just.ro](http://portal.just.ro), www.csm1909.ro, www.sci.ro, www.mppublic.ro

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<http://portal.just.ro/SitePages/acasa.aspx>, www.rolii.ro, www.sci.ro

3 - Informations sur le système judiciaire

www.csm1909.ro, www.just.ro, www.sci.ro



Habitants
6 951 235

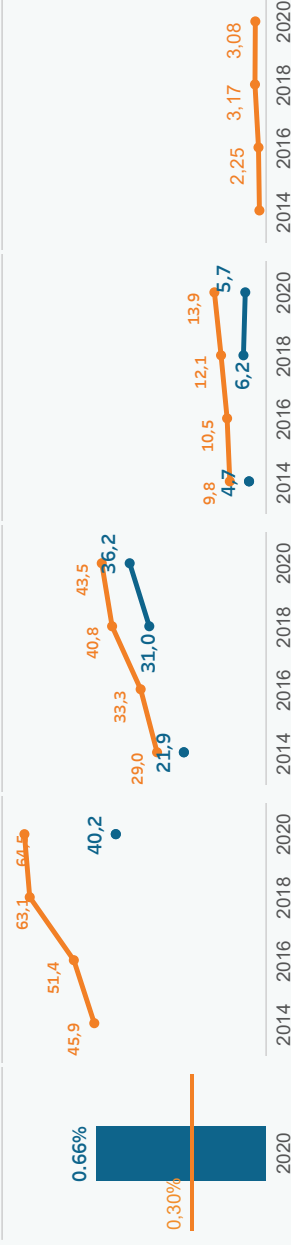


PIB
6 092 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
8 471 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.66% de PIB Médiane CdE : 64,50	36.2 par hab. Médiane CdE : 43,53	5.7 par hab. Médiane CdE : 13,86	NA par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Serbie a consacré 279 484 639 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 40,21 € par habitant, ce qui est inférieur à la médiane du CdE. Cela représente toutefois 0,66 % du PIB de l'État, ce qui est supérieur à la médiane du CdE. En Serbie, le budget de l'aide judiciaire est inclus dans le budget des tribunaux car le budget de la représentation obligatoire devant les tribunaux ne peut être isolé.

Aide judiciaire

En Serbie, la loi sur l'aide judiciaire gratuite est entrée en vigueur le 1er octobre 2019. En 2020, le nombre total d'affaires pour lesquelles une aide judiciaire a été accordée était de 27 965. Ainsi, le nombre d'affaires bénéficiant de l'aide judiciaire pour 100 000 habitants était de 398, ce qui était encore inférieur à la médiane du CdE.

Mediation conduite ou renvoyée par le tribunal

D'une manière générale, les ADR et la médiation en particulier ne sont pas très développés dans la région des Balkans occidentaux. Cependant, le nombre de médiateurs en Serbie est déjà significativement élevé (21,1 médiateurs pour 100 000 habitants, soit presque le double de la médiane du CdE). En revanche, le nombre d'affaires de médiation est encore faible.

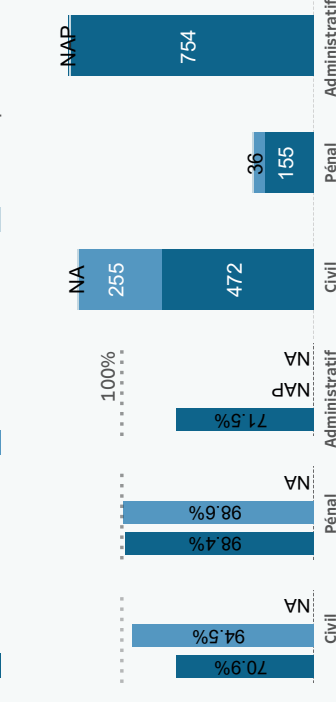
Professionnels de la justice

Les pays d'Europe de l'Est ont traditionnellement un nombre très important de professionnels de la justice par habitant. La Serbie confirme cette tendance, en ayant un nombre de juges (38 pour 100 000 habitants) et de personnels non-juge (128 pour 100 000 habitants) deux fois supérieur à la médiane CdE. Le nombre élevé de juges et de personnel non-juge est lié au nombre élevé d'affaires nouvelles, qui est l'un des plus importants parmi les Etats et entités membres du Conseil de l'Europe.

Efficacité

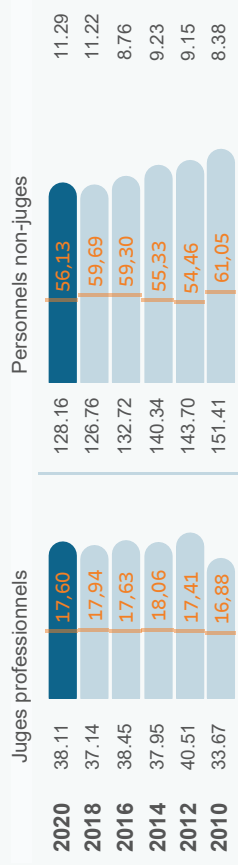
Clearance rate (%) Disposition time (jours)

■ 1ère Instance ■ 2ème Instance ■ Cour Suprême

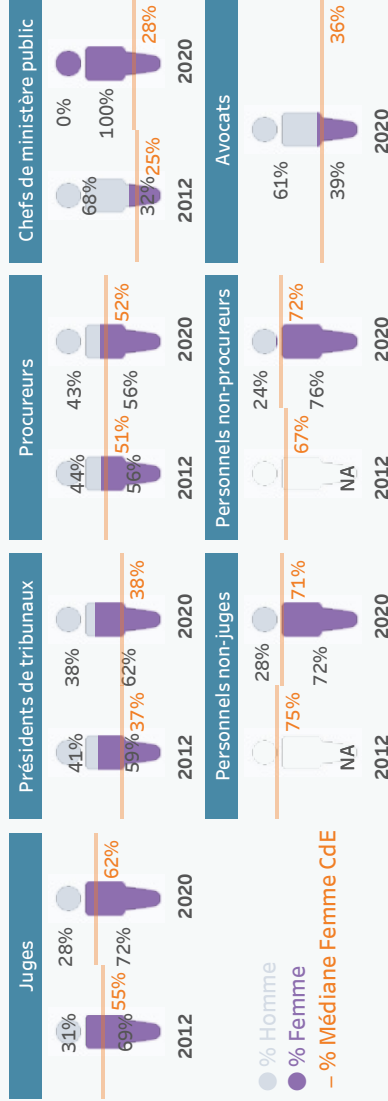


Efficacité : En 2020, les tribunaux ont été les plus efficaces pour les affaires pénales de 2ème instance, tandis que le Disposition Time était le plus élevé pour les affaires administratives de 1ère instance. L'efficacité des tribunaux a diminué en 2020 en 1ère et 2ème instance, par rapport au cycle précédent, alors que les données de la Cour suprême n'étaient pas disponibles. En ce qui concerne les affaires civiles et commerciales contentieuses, le nombre d'affaires nouvelles a été en constante augmentation entre 2018 et 2020. Ceci, combiné à la diminution du nombre d'affaires terminées en raison de la COVID-19, a provoqué une diminution du Clearance Rate en 1ère instance (de 110% en 2018 à 71% en 2020), et une augmentation de 46% du nombre d'affaires pendantes. Par conséquent, le Disposition Time a plus que doublé en deux ans (de 225 jours en 2018 à 472 en 2020).

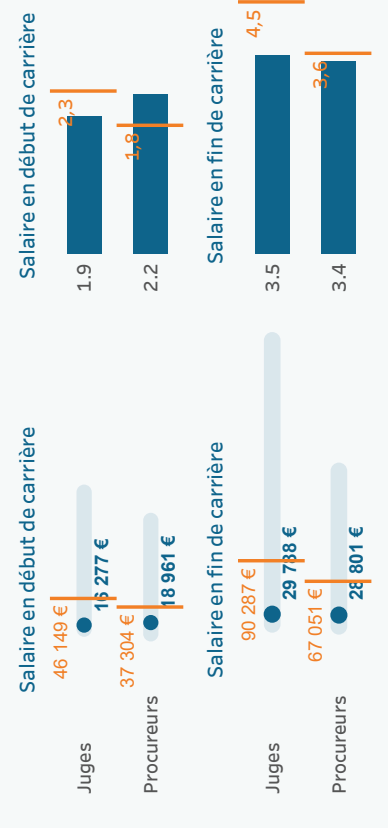
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



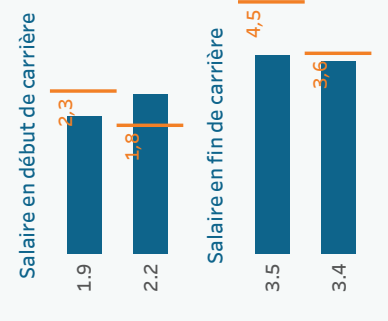
Parité



Salaires bruts absolus

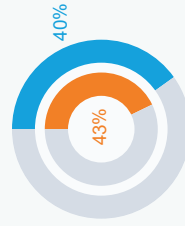


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

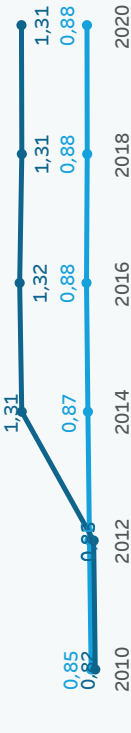


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

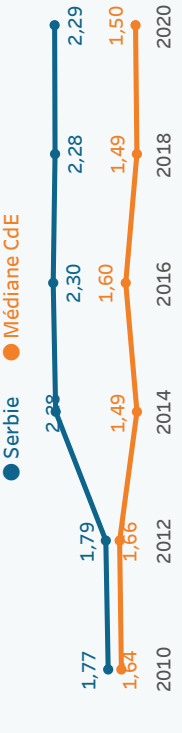
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Civil	Pénal	Administratif
Taux de déploiement	3.85	2.72	3.01	4.22
Communication avec les tribunaux	0.68	0.8	0.8	0.68
Gestion des tribunaux et des affaires	3.69	5.48	5.48	3.69
Aide à la décision	3.93	5.4	5.4	3.93

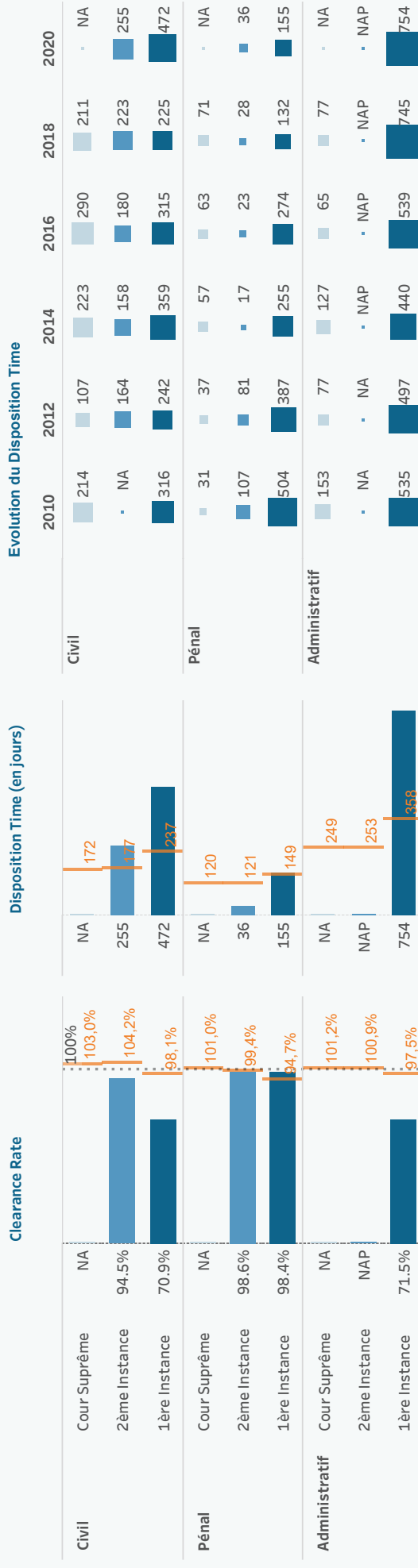
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

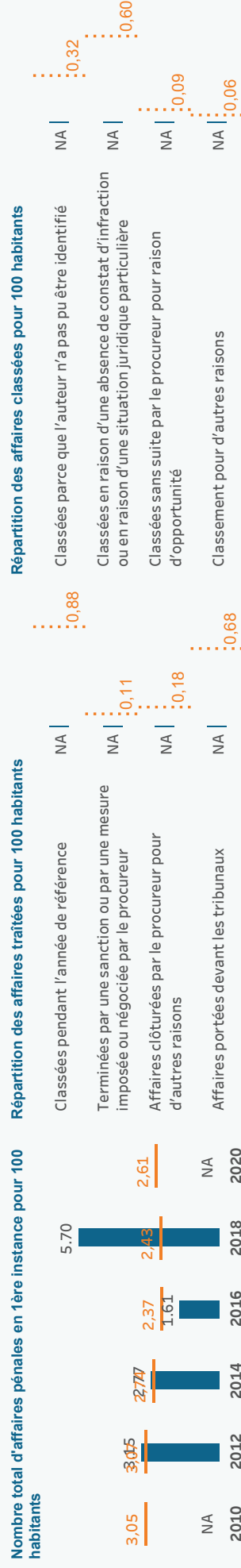
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires augmenté

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

NA

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

NA

3 - Informations sur le système judiciaire

NA



Habitants
5 459 781



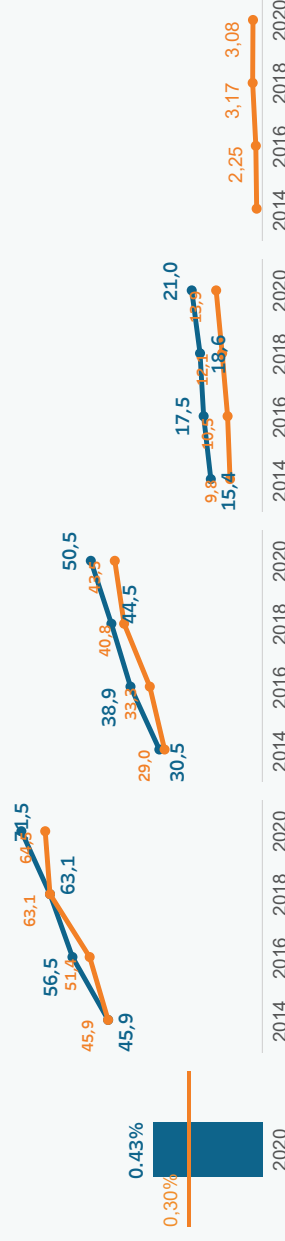
PIB
16 770 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaires moyen brut annuel
15 275 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.43% de PIB Médiane CdE : 0,30%	71.5 par hab. Médiane CdE : 64,50	21.0 par hab. Médiane CdE : 13,86	NA par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la République slovaque a consacré 390 646 499 € au système judiciaire, soit 72 € par habitant (plus que la médiane CdE). L'aide judiciaire est incluse dans le budget des tribunaux. Le budget alloué aux tribunaux et, par conséquent, le budget du système judiciaire, sont en constante augmentation depuis 2014 (+66 % concernant le budget des tribunaux, +56 % concernant le budget du système judiciaire).

Professionnels de la justice

La République slovaque compte 24 juges pour 100 000 habitants, ce qui est supérieur à la médiane du CdE. Le pourcentage de femmes juges est supérieur au pourcentage d'hommes juges à toutes les instances, y compris à la Cour suprême. La proportion de femmes parmi les juges et les procureurs ainsi que dans les fonctions de gestion est restée largement stable. Toutefois, la proportion de femmes parmi les chefs de ministères publics a diminué, tandis que la proportion de femmes dans le nombre total de procureurs a augmenté.

Les TIC dans le système judiciaire

La République slovaque dépense relativement plus pour l'informatisation (12,8% du budget des tribunaux). En 2020, les TIC ont connu une évolution positive en ce qui concerne les communications et les dépôts électroniques. Toutes les juridictions sont désormais en mesure de recevoir des requêtes électroniques pour toutes les catégories d'affaires, et les communications électroniques sont devenues obligatoires pour certaines catégories de professionnels (avocats, notaires, agents d'exécution) grâce à un système centralisé d'affichage et de remise de documents aux institutions publiques.

Organisation des tribunaux

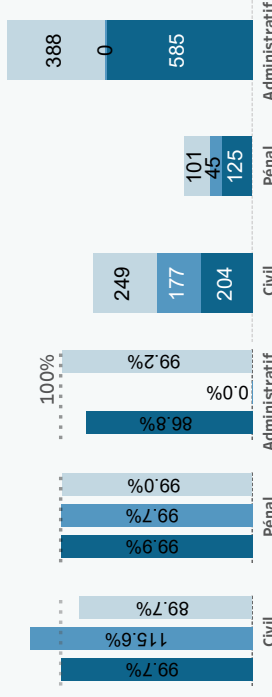
Le ministère de la Justice de la République slovaque a préparé une réforme du système judiciaire, qui concernera principalement la compétence territoriale des tribunaux, en réduisant leur nombre et en les fusionnant. Les objectifs de la réforme de la carte judiciaire sont d'obtenir des décisions de justice plus rapides, de meilleure qualité et plus prévisibles grâce à la spécialisation des juges.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême

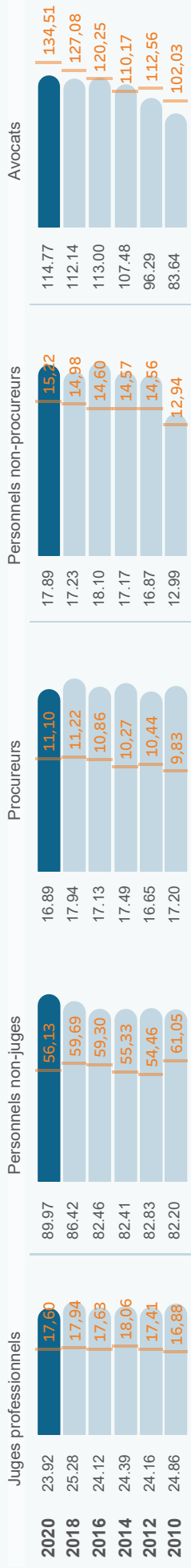


Efficacité : En général, en 2020, les tribunaux semblent être les plus efficaces en 2ème instance, tandis que la justice pénale apparaît comme le domaine du droit le plus efficace. Plus précisément, les tribunaux ont le DT le plus bas pour les affaires pénales de 2ème instance, tandis que le DT le plus élevé est calculé pour les affaires administratives de 1ère instance. L'efficacité des tribunaux a diminué sous l'influence de la COVID-19, sauf pour les affaires civiles et pénales de 2ème instance.

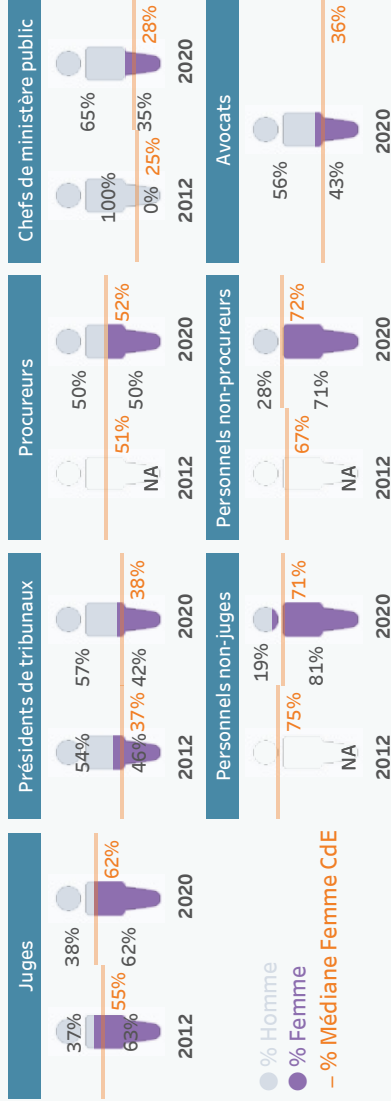
En République slovaque, durant la pandémie, les tribunaux n'ont pas été fermés mais ont fonctionné en régime restreint. Pour cette raison, le nombre d'affaires nouvelles et terminées a généralement diminué. Les juges ont pu résoudre la quasi-totalité des affaires nouvelles (un CR d'environ 100 %), à l'exception des affaires civiles et commerciales contentieuses en 3ème instance (CR de 89,7 %) et des affaires administratives en 1ère instance (CR 86,8 %). Le DT global a augmenté.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

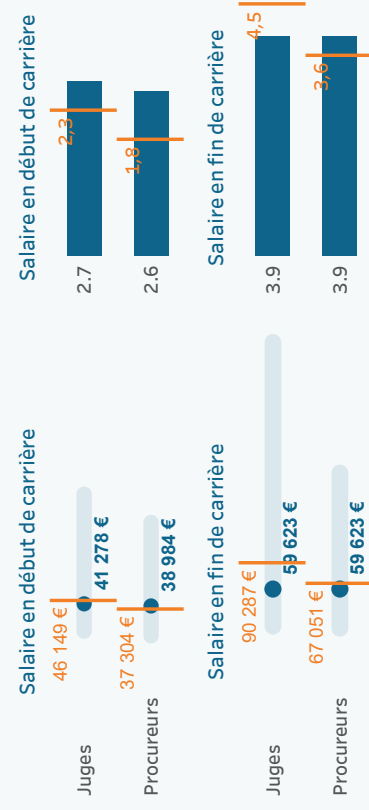
■ République slovaque ■ Médiane CdE



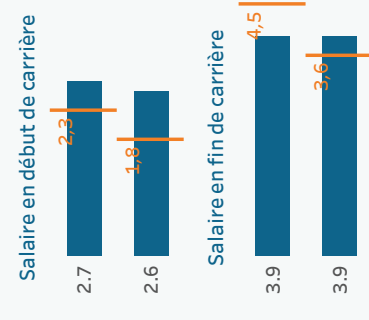
Parité



Salaires bruts absolus

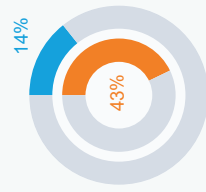
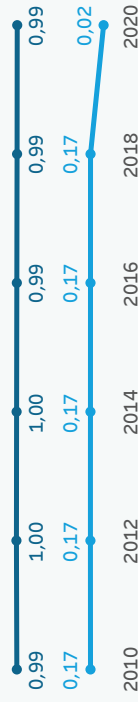


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

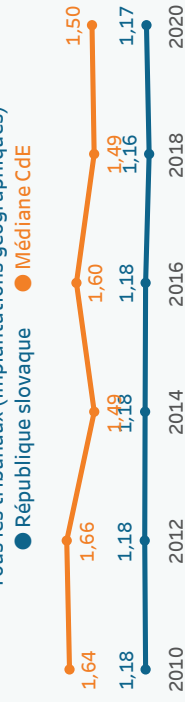


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

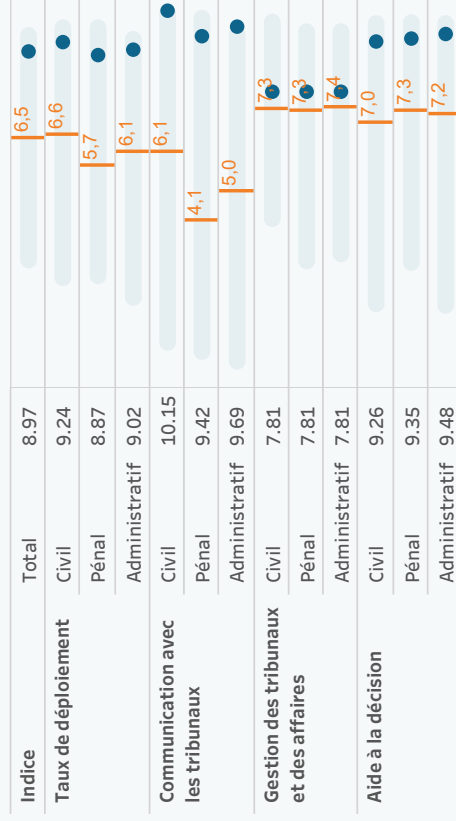
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

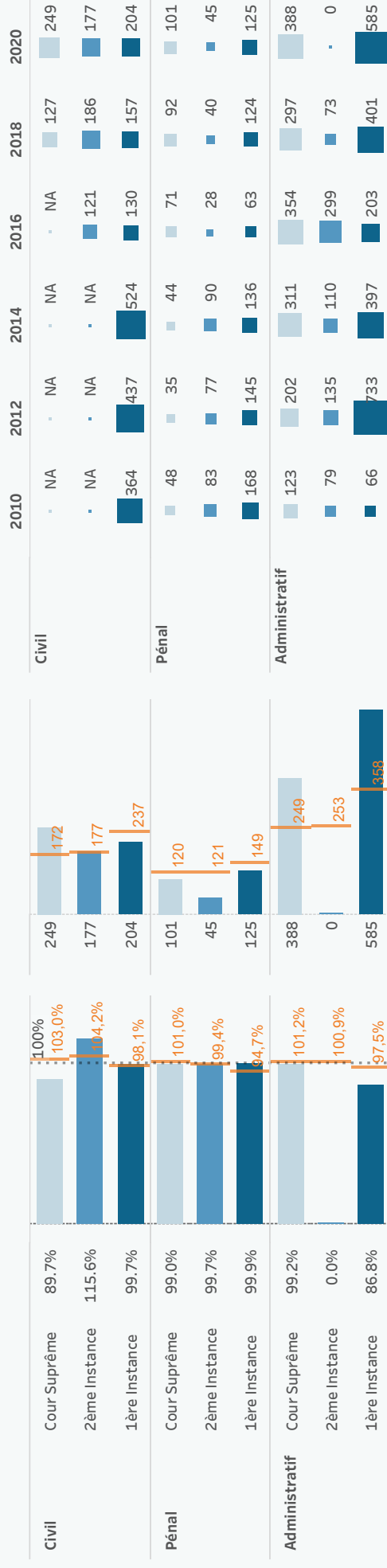
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

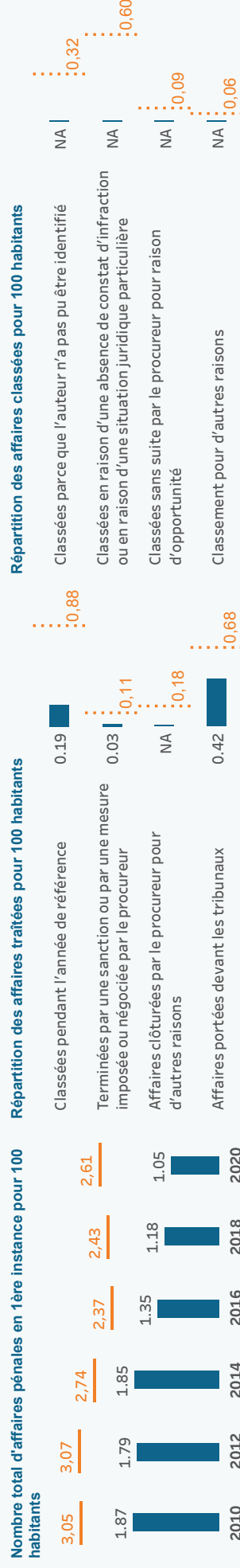
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Evolution du Disposition Time



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.slov-lex.sk/domov>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://www.uslavnsud.sk>; <https://www.nsud.sk>;

<https://otvorenesudy.sk>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://www.justice.gov.sk>



Habitants
2 108 977



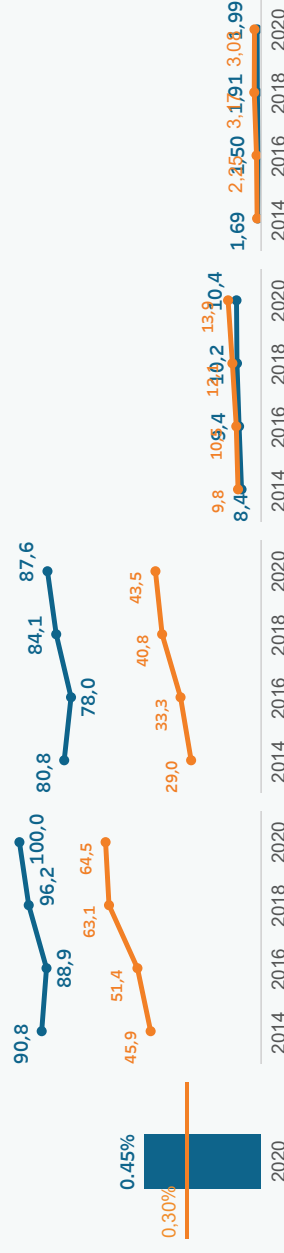
PIB
22 014 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaires moyen brut annuel
22 300 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.45% de PIB Médiane CdE : 0,30%	100,0 par hab. Médiane CdE : 64,50	10,4 par hab. Médiane CdE : 13,86	1,99 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Slovaquie a consacré 210 956 409€ au budget exécuté du système judiciaire, soit 100€ par habitant (bien au-dessus de la médiane du CdE) et 0,45% du PIB (au-dessus de la médiane du CdE). La tendance du système judiciaire montre une augmentation régulière similaire à la tendance européenne. La répartition du budget du système judiciaire en Slovaquie est la suivante : 88% pour les tribunaux, 10% pour les services du ministère public et 2% pour l'aide judiciaire, ce qui favorise davantage le budget des tribunaux par rapport à la tendance européenne.

Parité

La répartition hommes/femmes dans le système judiciaire slovaque est fortement en faveur des femmes. En 2020, il y a 79,9% de femmes parmi les juges et 68,4% parmi les procureurs. Il en va de même pour les présidents de tribunaux (67% de femmes) et les chefs de ministères publics (62%). La situation est stable pour les présidents de tribunaux depuis 2012 alors que pour les chefs de ministères publics la situation était inversée en 2012.

Les TIC dans le système judiciaire

L'indice TIC de 7,5 pour la Slovaquie se situe au milieu entre la valeur médiane et la valeur maximale du CdE. L'investissement absolu dans les TIC reste proportionnellement faible par rapport au budget total des tribunaux. Des modifications apportées à la loi sur la procédure pénale ont étendu la réglementation relative à la gestion électronique des affaires civiles au domaine du droit pénal.

Justice adaptée aux enfants

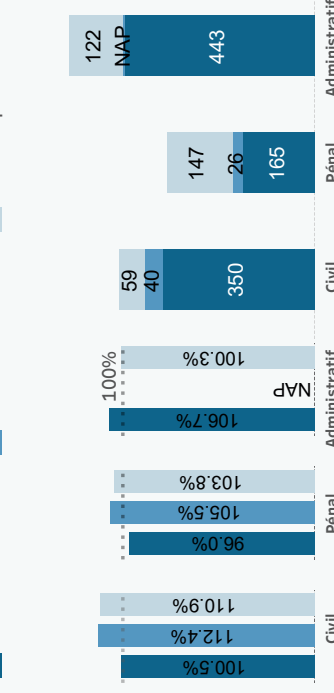
La Slovaquie a mis en œuvre le système « Barnahus » dans le but de coordonner des procédures simultanées d'enquêtes criminelles et de protection des enfants, de soutenir les enfants victimes ou témoins de violences et de garantir un environnement sûr et adapté aux enfants pendant la procédure. Une série d'activités ont été menées dans le but d'améliorer les lois et politiques pertinentes, de développer des stratégies, des outils et des procédures, de former les professionnels travaillant avec les enfants et de sensibiliser le public aux abus sexuels d'enfants.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

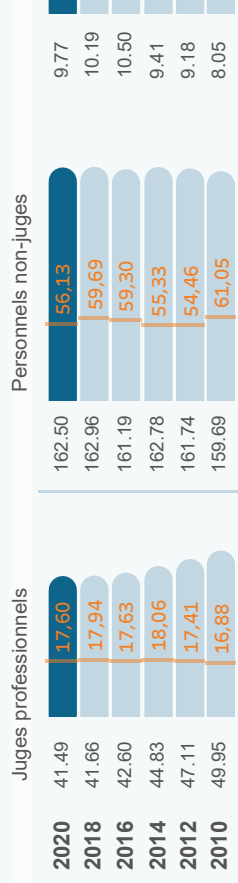
1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



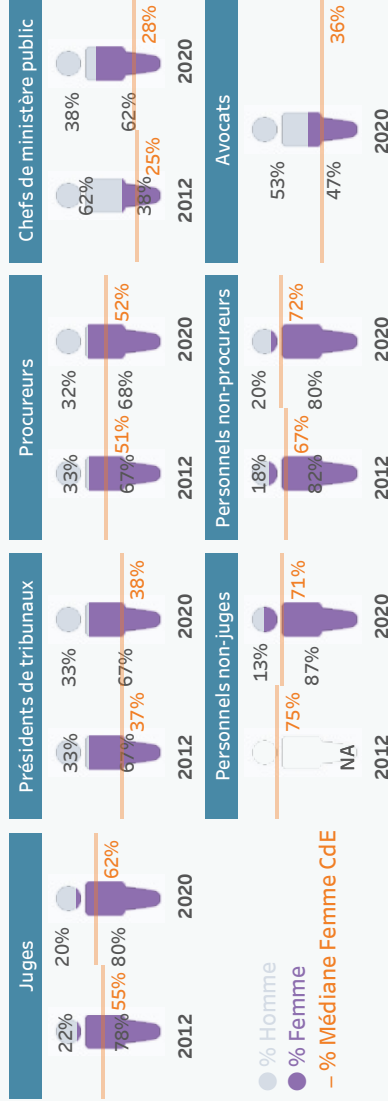
Efficacité : Conformément à la tendance européenne, en Slovaquie, les procédures pénales se caractérisent par la durée la plus courte, suivies des procédures civiles et administratives. De même, la première instance est la plus longue, tandis que la deuxième instance semble exceptionnellement rapide. En particulier, les affaires pénales de 2ème instance ont le DT le plus bas - seulement 26 jours.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui a limité le fonctionnement des juridictions, les tribunaux de 1ère instance ont reçu et résolu moins d'affaires, notamment en matière civile et pénale, et leur efficacité a été réduite. En revanche, les tribunaux de 2ème instance et la Cour suprême sont parvenus à réduire le nombre d'affaires pendantes, le nombre d'affaires terminées étant supérieur au nombre réduit d'affaires nouvelles. En outre, ces dernières années, le tribunal administratif a été surchargé par l'afflux de nouvelles affaires, en raison de l'exécution d'un arrêt de la CEDH ainsi que d'un nombre considérable d'affaires urgentes, ce qui a entraîné des retards pour les affaires « ordinaires ».

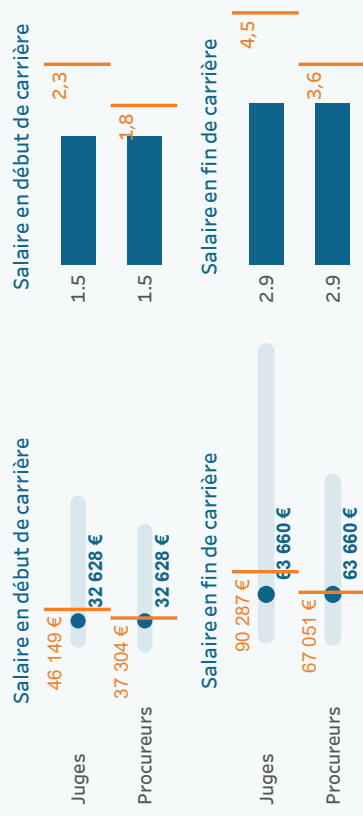
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



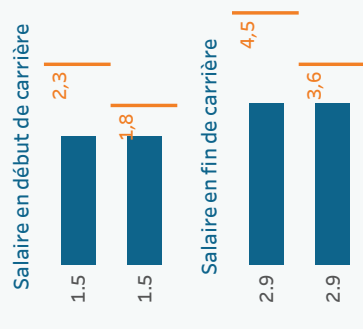
Parité



Salaires bruts absolus

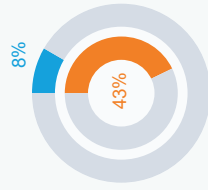


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

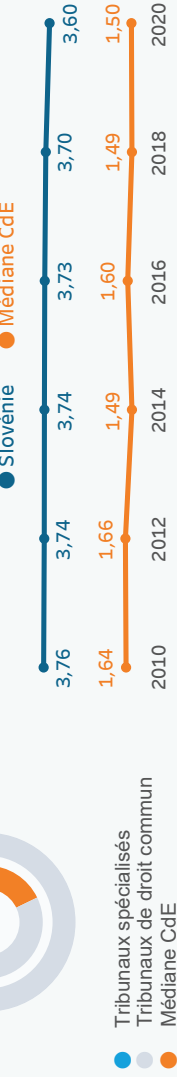
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



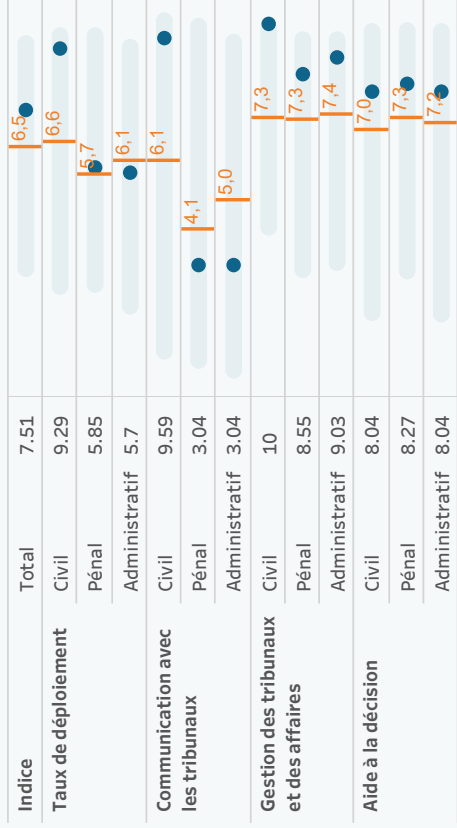
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

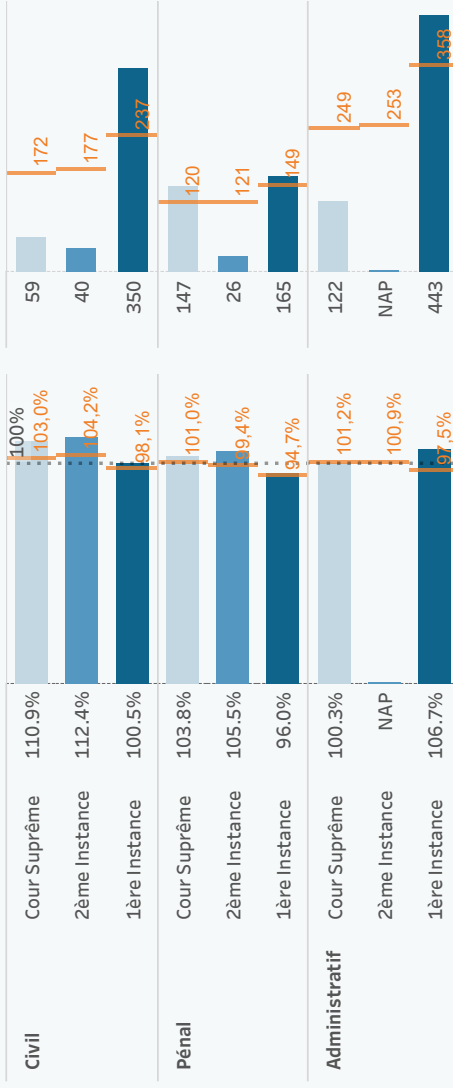
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

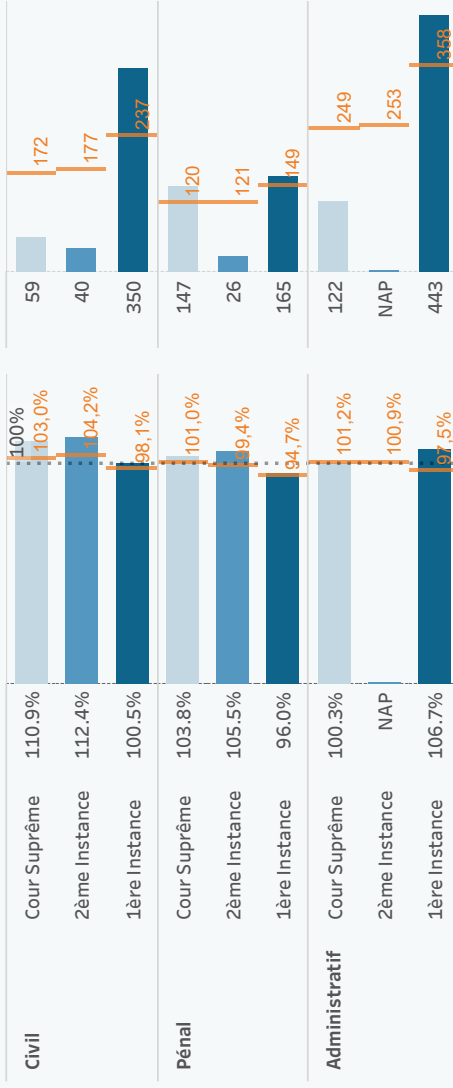
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

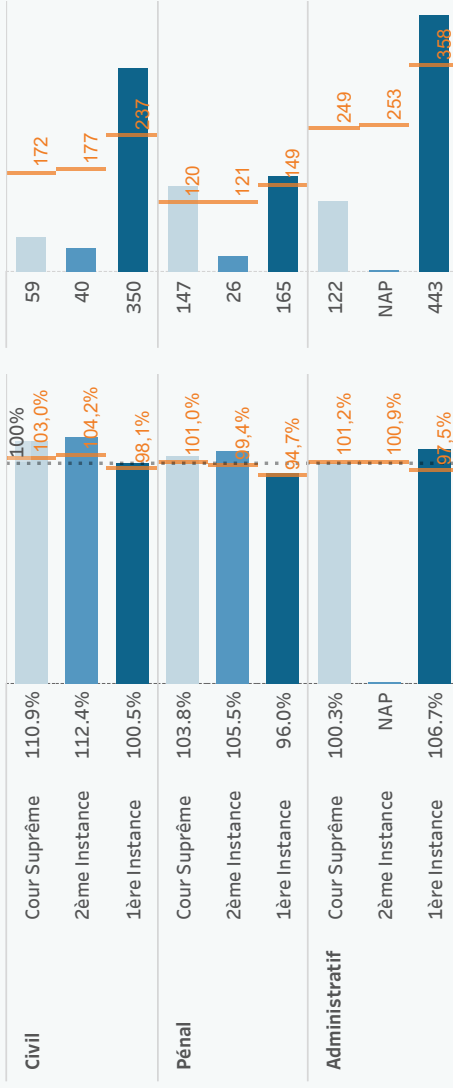
Clearance Rate



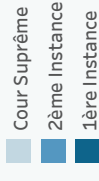
Disposition Time (en jours)



Evolution du Disposition Time

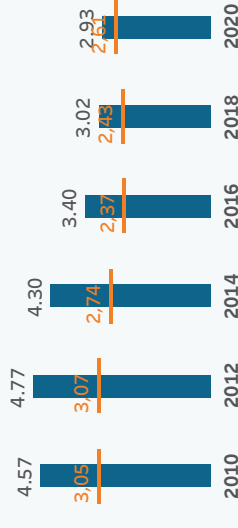


Instance

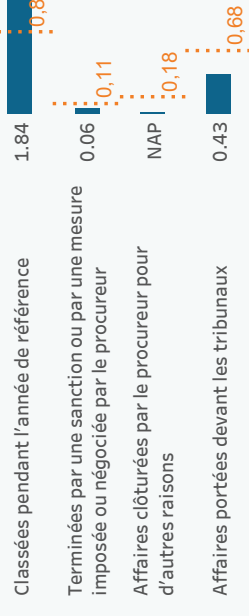


Ministère public

Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.uradni-list.si/>; <http://www.pisrs.si/>

<https://www.dz-rs.si/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<http://sodnapraksai.si/>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://masodiscu.si/>



Habitants
47 344 649

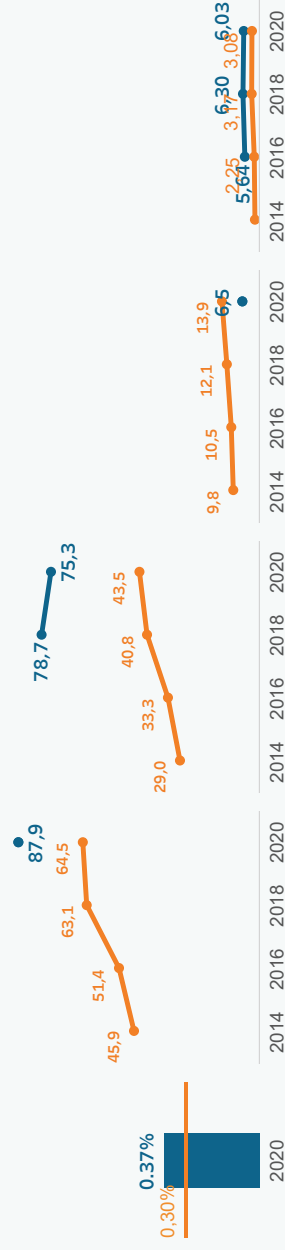


PIB
23 692 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaire moyen brut annuel
22 849 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.37% de PIB Médiane CdE : 64,50	75.3 par hab. Médiane CdE : 43,53	6.5 par hab. Médiane CdE : 13,86	6.03 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, l'Espagne a consacré 4 161 696 850€ au budget exécuté du système judiciaire : 87,9 par habitant et 0,37% du PIB (au-dessus des médianes respectives du CdE). 86% ont été dépensés pour les tribunaux, 7% pour le ministère public et 7% pour l'aide judiciaire. Etant donné que les services du Ministère public ne disposent pas d'un budget autonome, et que certains coûts sont communs avec les tribunaux (fonctionnaires, moyens matériels, bâtiments, TIC, etc.), la valeur indiquée pour le budget du Ministère public ne comprend que les salaires, ce qui explique son faible niveau par rapport à la médiane du CoE.

Accès à la justice

Des taxes de justice pour entamer une procédure judiciaire ne sont exigées que des entreprises et non des particuliers. Le nombre de tribunaux de 1ère instance est élevé en raison du concept spécifique de « un juge - un tribunal » qui existe en Espagne. L'Espagne dispose de plusieurs juridictions spécialisées, mais aussi d'un type spécifique, unique en Europe, spécialisé dans les affaires de violence contre les femmes.

Parité et formation

Les juges sont spécialement formés pour renforcer leur sensibilisation aux questions de discrimination, notamment aux problèmes de violence envers les femmes. Des commissions pour l'égalité existent dans le Conseil des juges et le Conseil des procureurs. Leur rôle est lié à des problématiques d'égalité plus générales dans le système judiciaire, parmi lesquelles il y a aussi la parité.

Procureurs

En Espagne, les juges d'instruction mènent les enquêtes dans toutes les procédures pénales. Les procureurs sont une partie dans toutes les affaires pénales. Toutefois, ils ne mènent des enquêtes que dans les domaines suivants : responsabilité pénale des mineurs et mesures préliminaires, c'est-à-dire les enquêtes préliminaires visant à engager une procédure judiciaire devant le juge d'instruction.

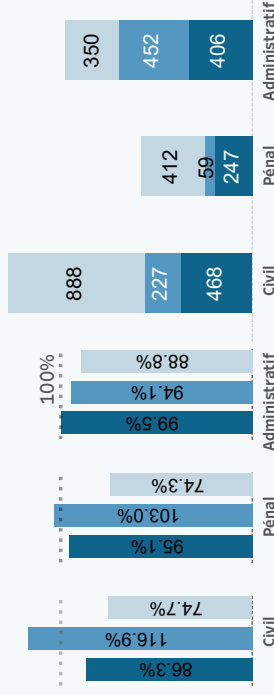
Les affaires nouvelles présentées pour l'Espagne sont celles soumises par les procureurs, par la police et d'autres organismes ainsi que par les victimes, selon la classification des procédures de la législation espagnole.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



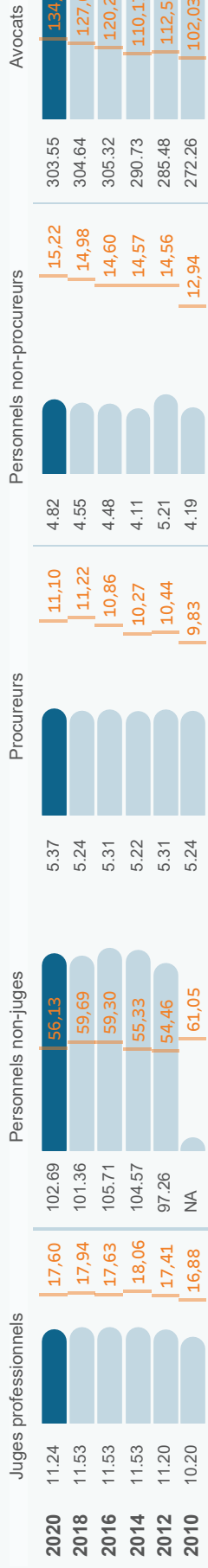
Efficacité : En Espagne, les tribunaux ont atteint les indicateurs d'efficacité les plus élevés en seconde instance et dans les procédures pénales. Plus précisément, les tribunaux semblent être les plus rapides pour les affaires pénales en seconde instance, où on trouve le seul DT inférieur à la médiane du CoE. Dans les autres affaires et instances, le DT est supérieur aux médianes respectives du CoE.

Toutes les instances et catégories d'affaires semblent être affectées par la pandémie de COVID-19. Sur ce point, les affaires civiles et commerciales de la Cour suprême ont été les plus fortement touchées.

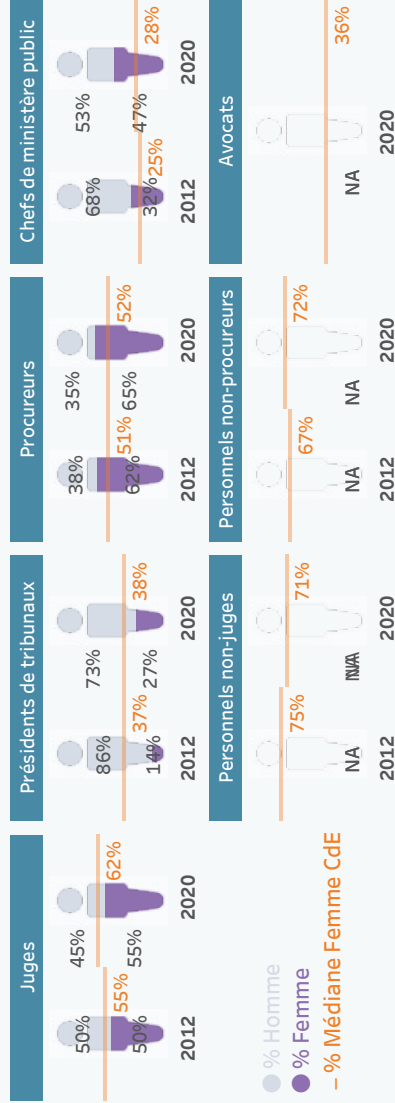
En général, le DT a augmenté pour toutes les catégories en première instance et pour toutes les affaires, à l'exception des affaires civiles et commerciales, en deuxième instance.

Outre l'impact de la COVID19, à la Cour suprême, le nombre d'affaires nouvelles a augmenté en raison de l'élargissement du champ d'application du pourvoi en cassation en matière pénale.

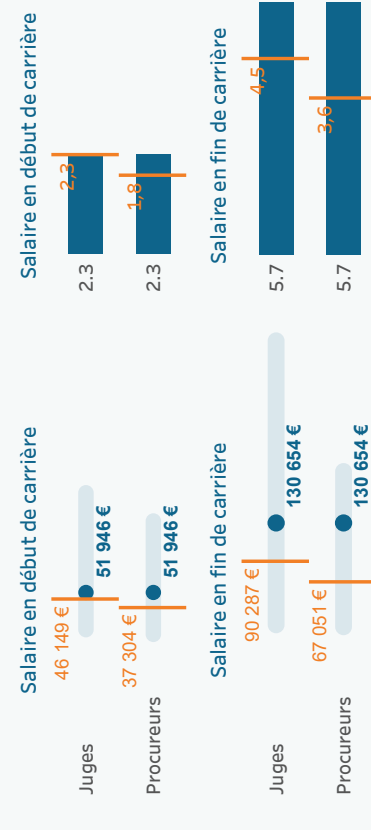
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



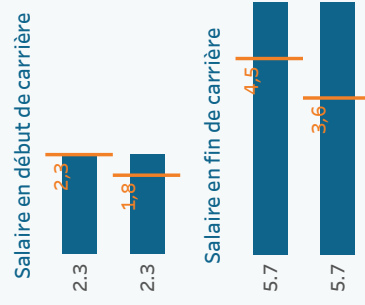
Parité



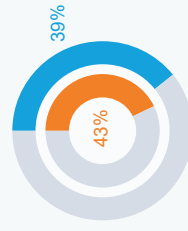
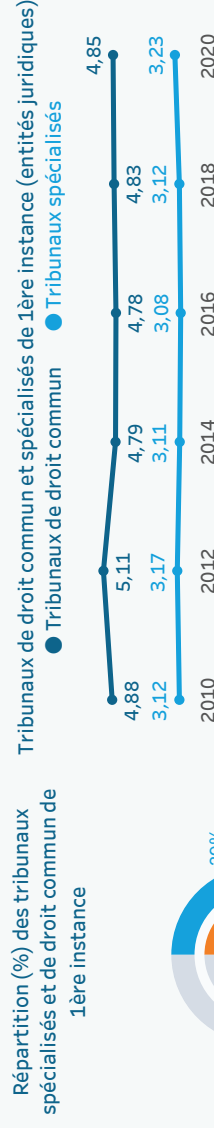
Salaires bruts absolus



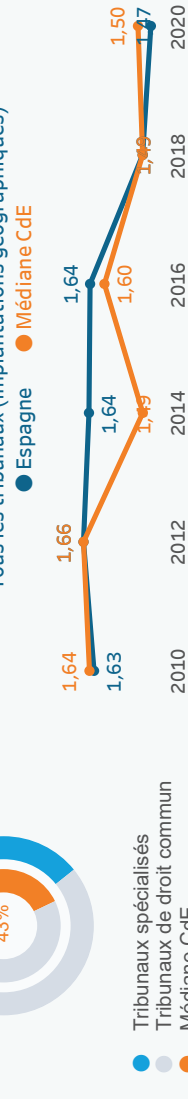
Ratio avec le salaire moyen brut annuel



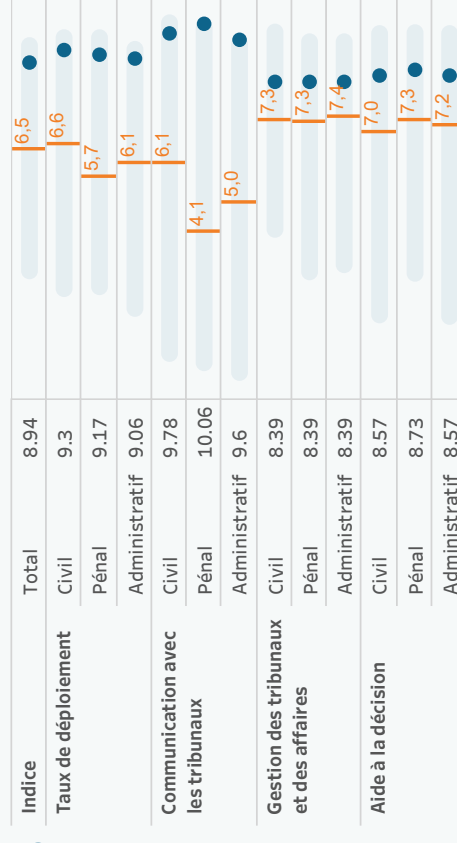
Tribunaux (pour 100 000 habitants)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

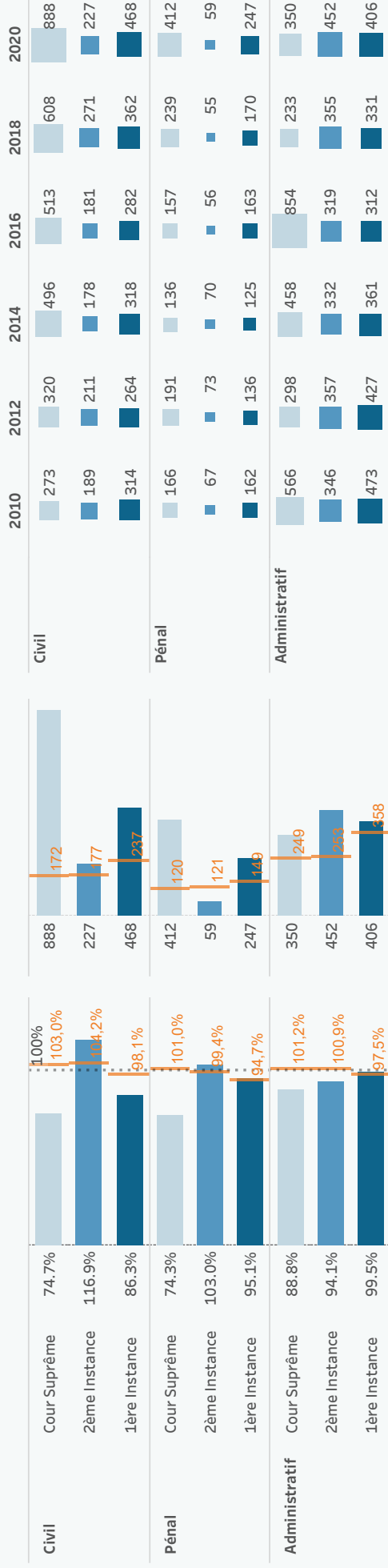
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

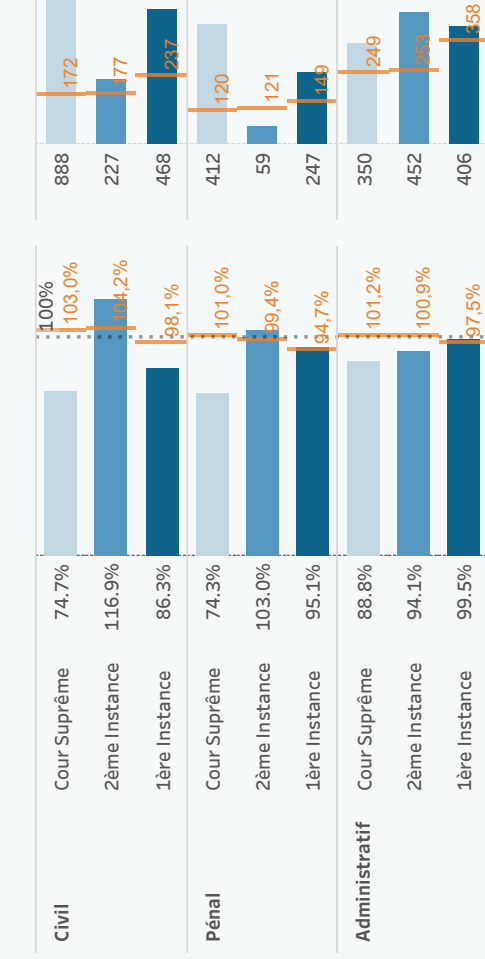
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Evolution du Disposition Time



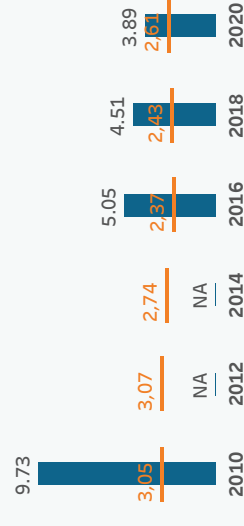
Disposition Time (en jours)



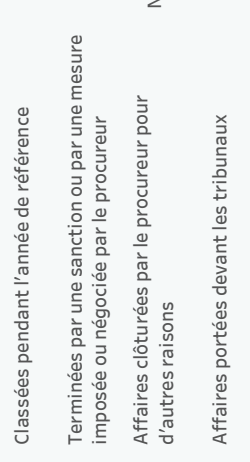
Clearance Rate

Ministère public

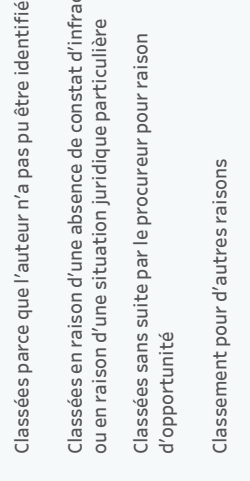
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.boe.es

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.poderjudicial.es

3 - Informations sur le système judiciaire

www.mjusticia.gob.es



Habitants
10 379 295

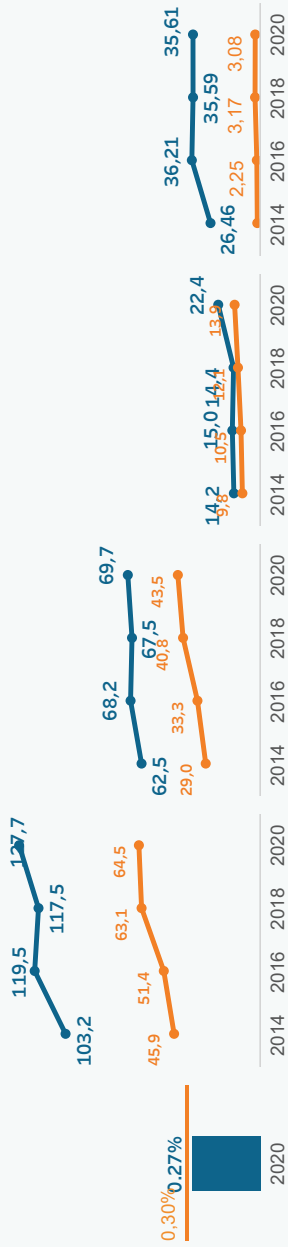


PIB
47 455 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
43 092 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0,27% de PIB Médiane CdE : 64,50	69,7 par hab. Médiane CdE : 43,53	22,4 par hab. Médiane CdE : 13,86	35,61 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Suède a consacré 1 325 508 911 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 127,71 € par habitant (bien au-dessus de la médiane CdE) et 0,27% du PIB (proche de la médiane CdE). La Suède a une forte tradition d'aide judiciaire généreuse avec une part budgétaire importante dans le budget total du système judiciaire (28%).

Organisation des tribunaux

La Suède est l'un des pays où le nombre de tribunaux spécialisés est le plus élevé, constituant 41% de l'ensemble des tribunaux (entités juridiques) et étant spécialisés dans certaines matières juridiques. Il existe par exemple 5 tribunaux spécialisés en matière d'environnement qui traitent des affaires relatives aux permis pour les opérations sur l'eau et les opérations dangereuses pour l'environnement, aux questions de protection de la santé, de conservation de la nature, aux zones polluées, aux dommages liés à l'environnement et aux questions de compensation, etc. Il existe également une cour d'appel en matière d'environnement.

Les TIC dans le système judiciaire

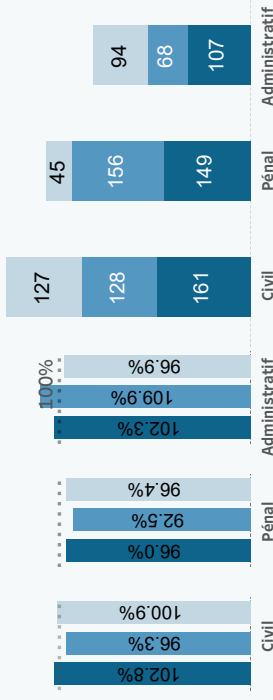
La Suède a un indice TIC de 7,5, légèrement supérieur à la médiane du CdE. Cela représente une augmentation de 0,6 point par rapport au cycle précédent et confirme son amélioration continue. L'investissement dans les TIC reste proportionnellement plus faible et représente 2,1 % du budget des tribunaux, ce qui correspond à la médiane du CdE.

Recrutement des juges professionnels

En Suède, la formation des juges professionnels se déroule au sein des tribunaux et implique trois étapes d'emploi sur une base probatoire avant la nomination permanente : greffier légiste, juge stagiaire et juge associé. Après avoir terminé leur formation, les juges associés travaillent normalement en dehors du système judiciaire pendant un certain nombre d'années, afin d'acquérir une expérience variée et d'améliorer leur capacité à concourir à un poste de juge permanent.

Efficacité

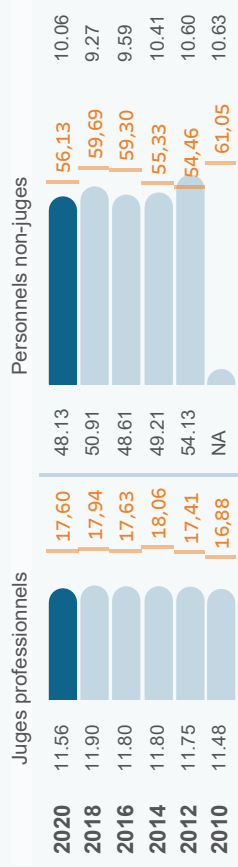
Clearance rate (%)
Disposition time (jours)
1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



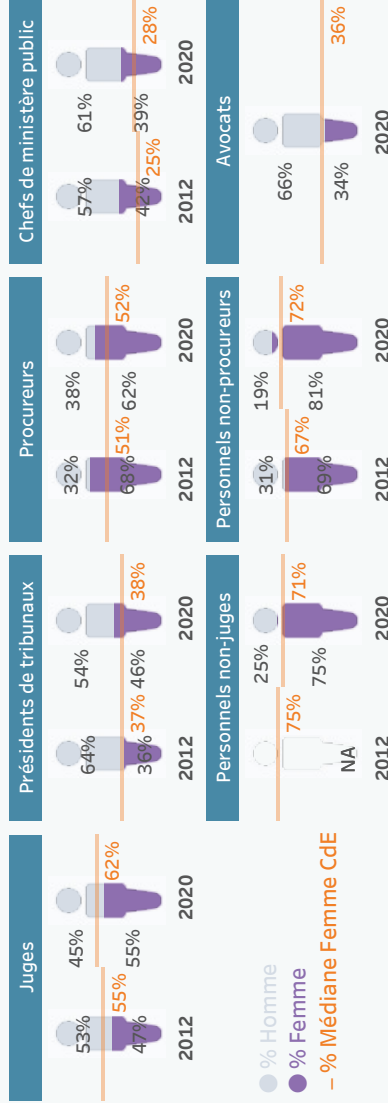
Efficacité : Au total, en 2020, la plus haute instance semble être la plus efficace, tandis que par domaine du droit, toutes instances confondues, la justice administrative apparaît comme étant la plus efficace. En particulier, les tribunaux sont les plus efficaces pour les affaires pénales de 3ème instance, tandis que le DT le plus élevé est calculé pour les affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance. L'indicateur DT est inférieur à la médiane CdE pour toutes les matières et toutes les instances, à l'exception des affaires pénales de 2ème instance.

Contrairement aux autres Etats, en Suède, la pandémie de COVID-19 n'a pas affecté l'efficacité des tribunaux de 1ère instance. Le DT en 1ère instance pour les trois catégories d'affaires a légèrement diminué, restant bien en dessous des médianes respectives du CdE. En revanche, le DT en 3ème instance a augmenté pour les trois matières. Quant aux cours d'appel, le DT a augmenté en matière civile et pénale, tandis qu'il s'est amélioré en matière administrative.

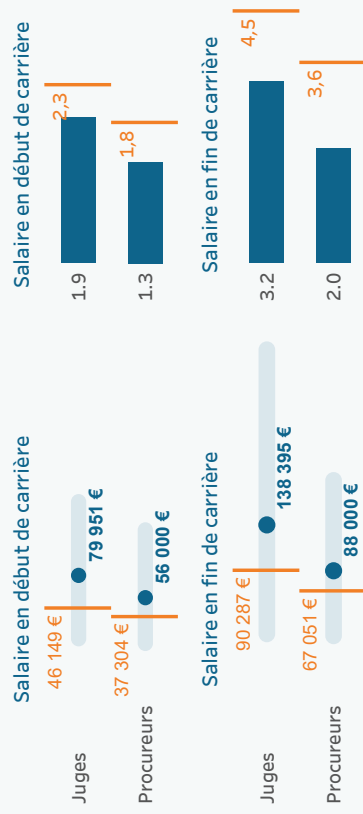
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



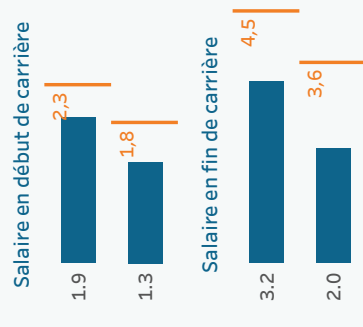
Parité



Salaires bruts absolus

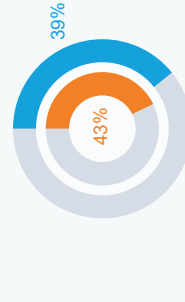


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

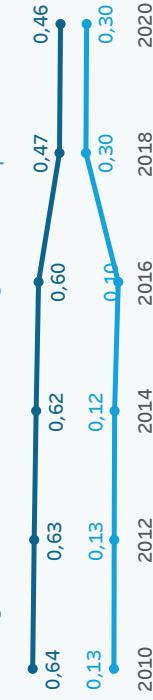


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

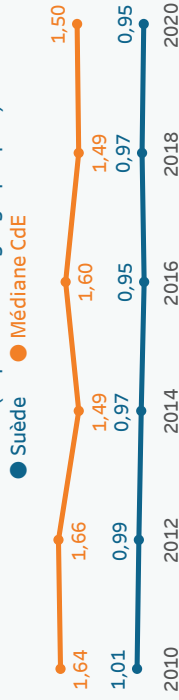
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Civil	Pénal	Administratif
Taux de déploiement	7,52	7,73	8,41	7,51
Communication avec les tribunaux	Civil	8,77	6,1	6,1
	Pénal	9,69	4,1	4,1
	Administratif	8,36	5,0	5,0
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	6,37	7,3	7,3
	Pénal	6,85	7,3	7,3
	Administratif	6,37	7,4	7,4
Aide à la décision	Civil	6,96	7,0	7,0
	Pénal	7,31	7,3	7,3
	Administratif	6,96	7,2	7,2

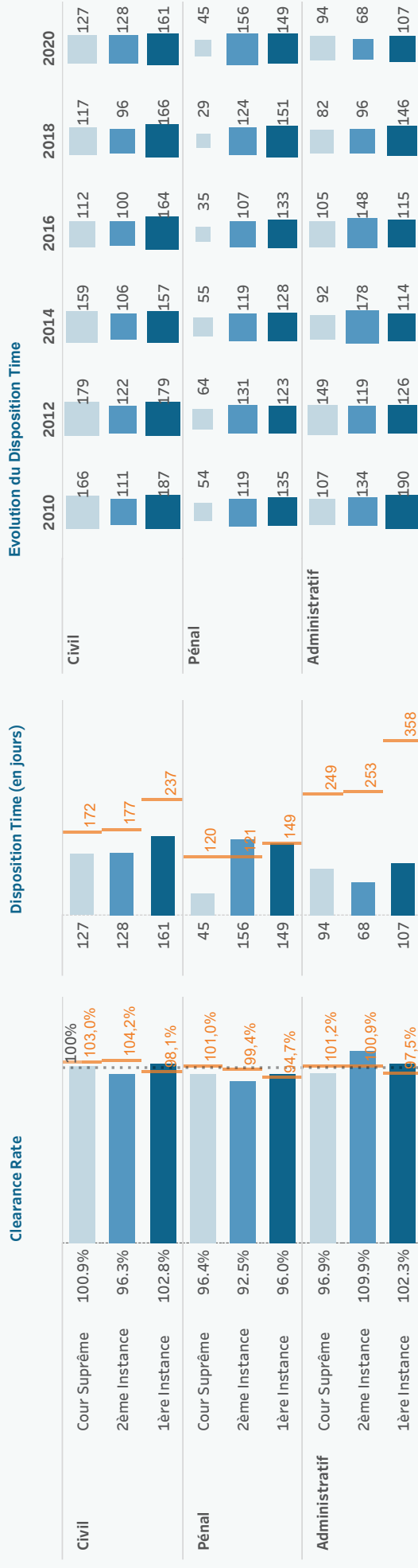
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

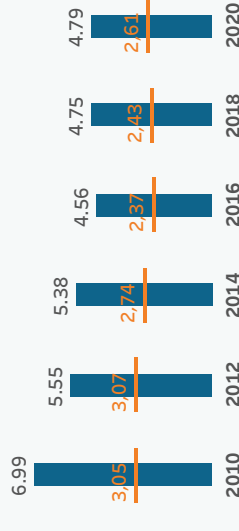
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



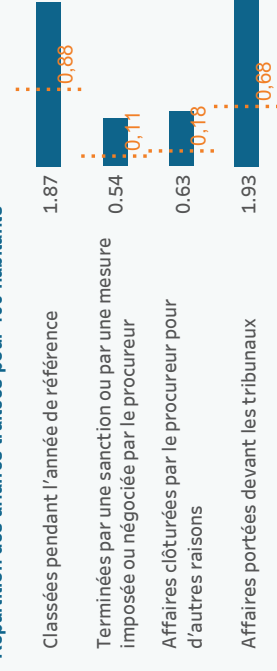
Ministère public

Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants

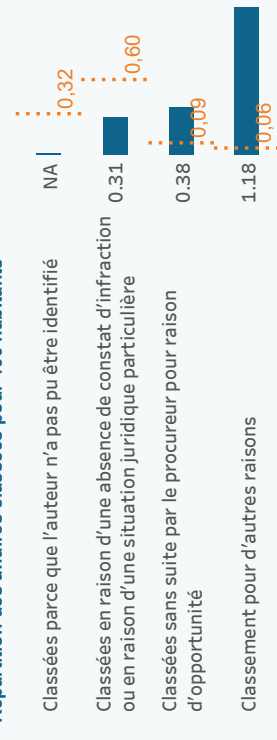


Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<http://www.riksdagen.se/sv/dokument-lagar/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://lagrummet.se/>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://domstol.se>



Habitants
8 682 910



PIB
75 607 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaires moyen brut annuel
74 178 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0,29% de PIB	132,1 par hab.	65,1 par hab.	20,09 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08

209,1 212,2 217,3

220,6

217,3

45,9

51,4

63,1

64,5

2020

2014

2016

2018

2020

129,3

132,3

141,0

132,1

2020

2014

2016

2018

2020

60,9

61,1

65,1

2020

2014

2016

2018

2020

19,07

2,26

3,17

3,08

20,09

2020

2014

2016

2018

2020

Efficacité

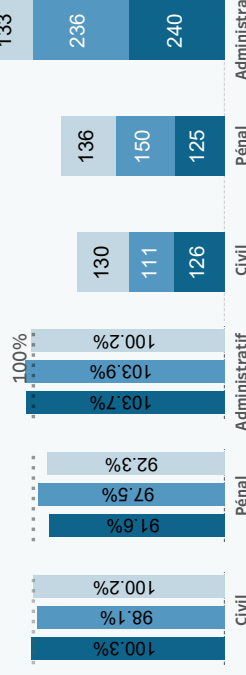
Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

1ère Instance

2ème Instance

Cour Suprême



Budget : En 2020, 1 886 877 968 € ont été consacrés au budget du système judiciaire ce qui représente 217,3 € par habitant (largement supérieur à la médiane CdE), et 0,29 % du PIB (proche de la médiane CdE). La répartition de ce budget est la suivante : 61% pour les tribunaux, 30% pour le ministère public et 9% pour l'aide judiciaire. La Suisse fait partie des Etats qui investissent le plus dans les tribunaux par rapport aux pays ayant un PIB par habitant similaire.

Recrutement des juges

La Suisse est le seul pays d'Europe à avoir un mode de recrutement des juges très spécifique. Les juges sont recrutés parmi des avocats expérimentés, des juristes et/ou des greffiers. Selon les cantons, ils sont élus par les citoyens, le Parlement ou nommés par la Cour suprême respective. Les juges de 2e instance et de la Cour suprême sont nommés par les parlements cantonaux et le parlement fédéral, sur recommandation des partis politiques. Il n'existe pas de programme de formation officiel donnant accès à la profession de juge.

Tribunaux spécialisés

La Suisse se caractérise par une grande spécialisation des tribunaux dans diverses matières (par exemple, la criminalité économique ; la justice des mineurs ; les impôts ; l'expropriation ; les brevets etc). En 2020, il y a 241 tribunaux spécialisés (contre 190 tribunaux de droit commun), principalement au niveau cantonal.

Les TIC dans le système judiciaire

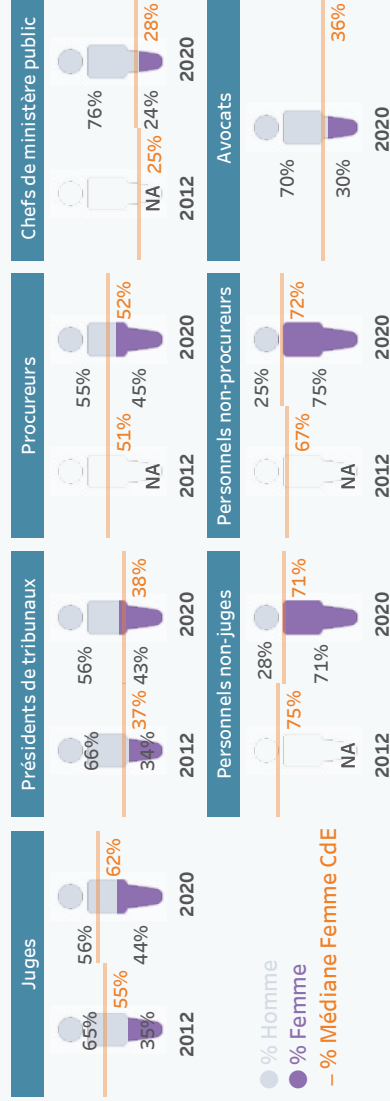
La Suisse a un indice TIC relativement faible de 5,7, qui est stable par rapport aux cycles précédents et inférieur à la médiane du CdE. Le niveau de développement est beaucoup plus élevé pour les affaires civiles et pénales que pour les affaires administratives. L'investissement de la Suisse dans les TIC reste proportionnellement inférieur par rapport au budget des tribunaux, ce dernier étant de loin le plus élevé en Europe

Efficacité : Au total, l'instance la plus rapide en 2020 semble être la dernière instance et le domaine du droit le plus efficace - le contentieux civil et commercial. En particulier, les tribunaux ont le DT le plus bas pour les affaires civiles et commerciales de 2ème instance, tandis que le DT le plus élevé est calculé pour les affaires administratives de 1ère instance, bien qu'inférieur à la médiane du CdE. Ce n'est que pour les affaires pénales de 2ème et 3ème instance que le DT est supérieur à la médiane respective du CdE. L'efficacité des tribunaux a diminué en 2020 par rapport au cycle précédent, mais en général, les baisses observées ne sont pas substantielles. La pandémie a affecté les tribunaux, provoquant une diminution des affaires nouvelles et terminées, principalement pour les affaires administratives en 1ère et 2ème instance. Cet effet n'a pas été aussi important pour les affaires civiles et encore moins pour les affaires pénales. Néanmoins, en matière pénale, les reports d'audience n'ont pas permis de clore autant d'affaires que celles reçues par les tribunaux en 2020, ce qui a entraîné une augmentation du stock d'affaires pendantes.

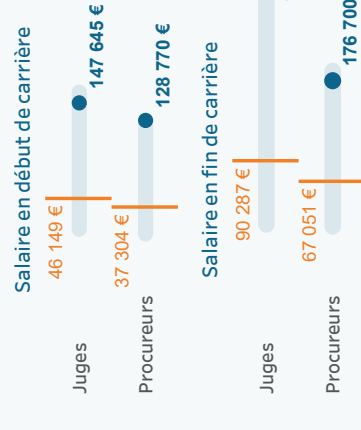
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



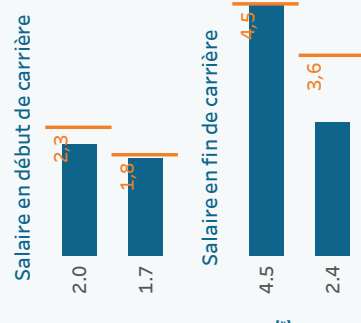
Parité



Salaires bruts absolus

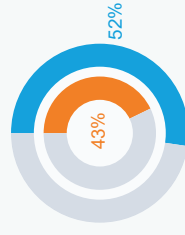


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

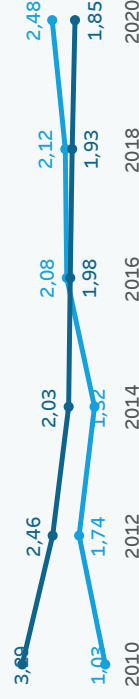


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

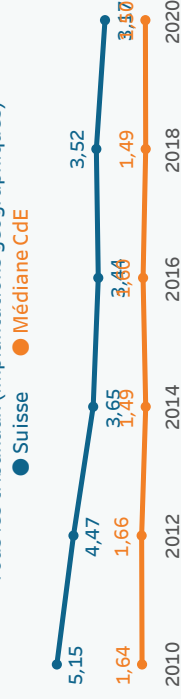
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	5.66
Taux de déploiement	Civil	6.08
	Pénal	6.11
Communication avec les tribunaux	Administratif	4.35
	Civil	6.1
	Pénal	6.14
Gestion des tribunaux et des affaires	Administratif	2.87
	Civil	6.16
	Pénal	6.16
Aide à la décision	Administratif	6.16
	Civil	5.74
	Pénal	5.85
	Administratif	5.74

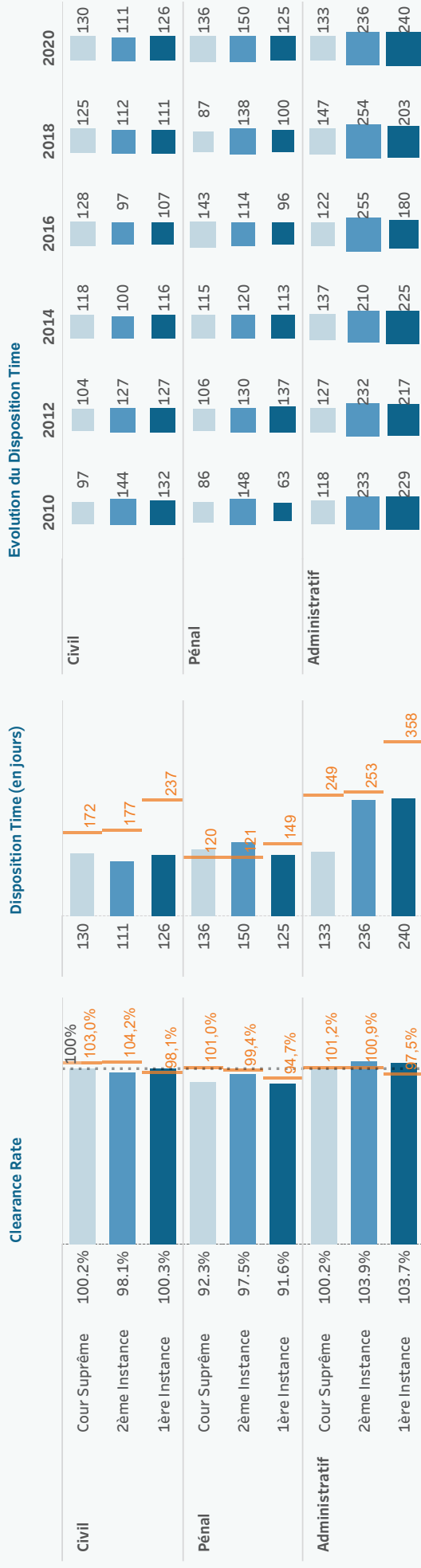
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

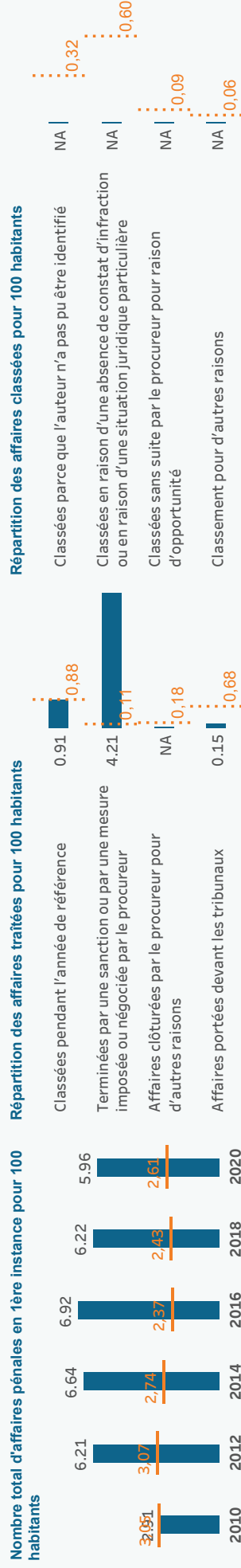
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/droit-federal.html> ; droit cantonal : <http://www.lexfind.ch/index.php?lang=FR>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://www.bger.ch/fr/index/jurisdiction-inherit-template..>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://www.bger.ch/fr/index/federal-inherit-template/fed..>



Habitants
83 614 362

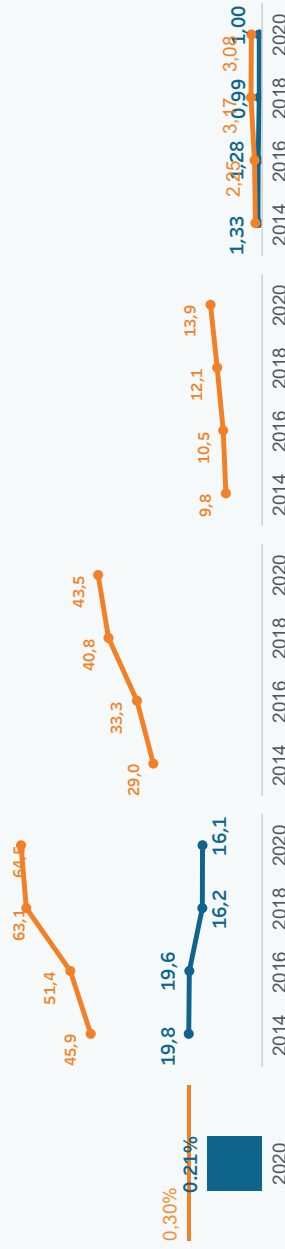


PIB
7 519 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
NA
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
0,21% de PIB	16,1 par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	1,00 par hab.		
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08			



Budget : La Turquie n'est pas en mesure de séparer le budget des tribunaux de celui du ministère public, de sorte que seul le budget du système judiciaire peut être analysé. Le budget du système judiciaire par habitant est de 16,1€ en 2020 et de 0,21% en pourcentage du PIB, tous deux bien en dessous de la médiane respective du CdE. Toutefois, lors de l'analyse de ces données, il convient de garder à l'esprit que la monnaie nationale (la lire) s'est dépréciée par rapport à l'Euro, passant de 2,84 en 2014 à 9,05 en 2020, et que certains éléments du budget ont en effet augmenté en monnaie nationale.

Mediation conduite ou renvoyée par le tribunal

En 2020, comme dans le cycle précédent, la Turquie a communiqué le plus grand nombre d'affaires pénales dans lesquelles les parties ont accepté d'entamer une médiation (258 770) et ont conclu des accords de règlement (219 639). Ces évolutions sont dues aux amendements législatifs qui ont étendu le champ d'application de la médiation à un plus grand nombre d'infractions pénales depuis le dernier cycle.

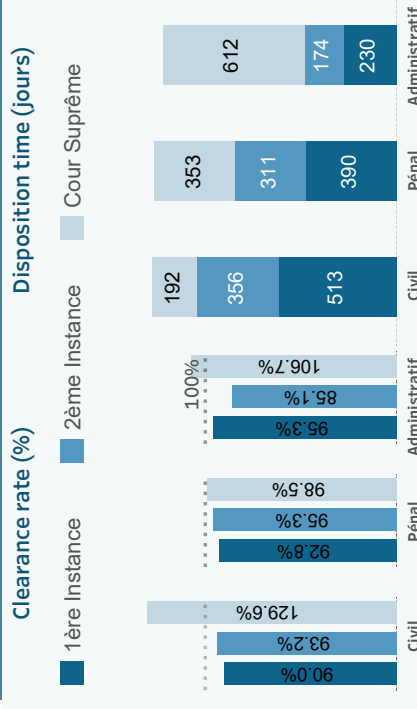
Professionnels de la justice

Le nombre de juges professionnels (17,2), de procureurs (8,2) et d'avocats (171,5) pour 100 000 habitants a augmenté bien plus que la moyenne par rapport aux tendances européennes entre 2010 et 2020. Les femmes occupent toujours moins de la moitié des postes de juges (47%) et seulement 15% des postes de procureurs. Cependant, les femmes sont majoritaires parmi les juges de la plus haute instance (61%).

Les TIC dans le système judiciaire

En ce qui concerne le développement des TIC, le système judiciaire de Turquie affiche un indice TIC très élevé (9,1), qui continue de se développer. De nombreuses applications ont été développées pour renforcer l'accès à la justice pour ses bénéficiaires, comme le système d'information mobile pour les avocats, le système d'information audiovisuel, la demande d'aide judiciaire en ligne, les ventes électroniques de biens meubles et immeubles faisant l'objet d'une procédure d'exécution.

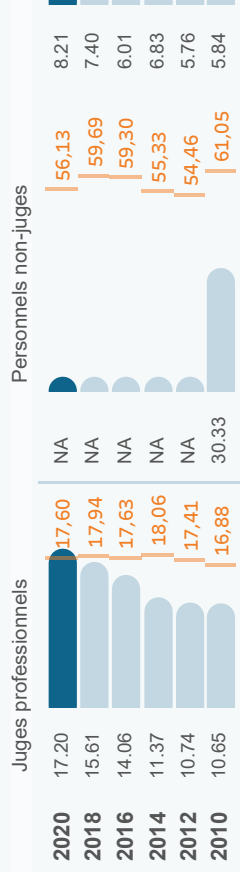
Efficacité



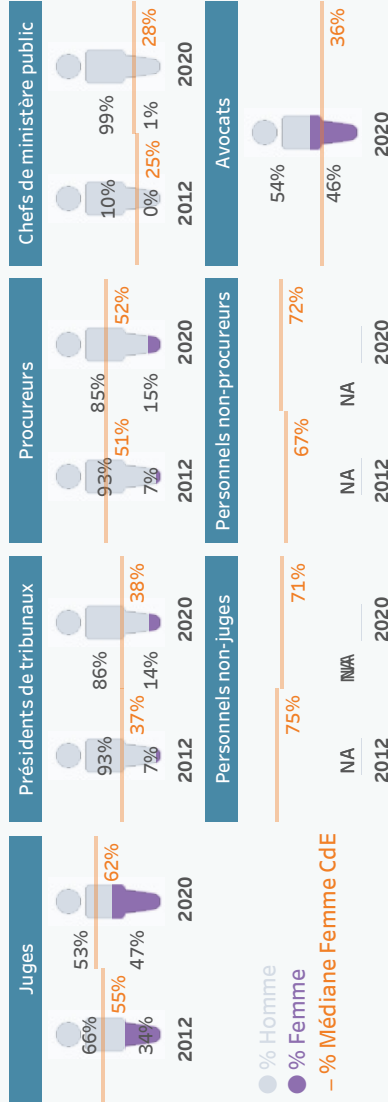
Efficacité : En 2020, les tribunaux semblent être les plus efficaces en 2ème instance, tout en atteignant des niveaux d'efficacité similaires dans les trois domaines du droit. Plus précisément, les tribunaux ont le DT le plus bas pour les affaires administratives de 2ème instance, tandis que le DT le plus élevé est calculé pour les affaires administratives de 3ème instance.

En général, l'efficacité des tribunaux a diminué en 2020 par rapport au cycle précédent, en partie à cause de l'impact de la pandémie de COVID-19. Toutefois, la Cour suprême a vu son efficacité s'améliorer au regard des affaires civiles et commerciales contentieuses, ainsi que pénales.

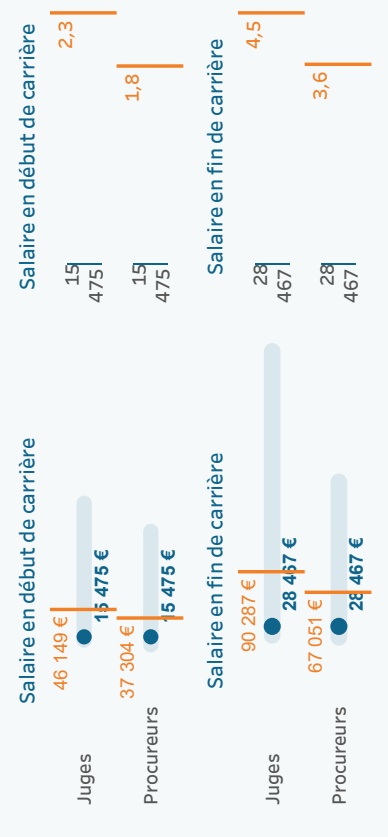
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



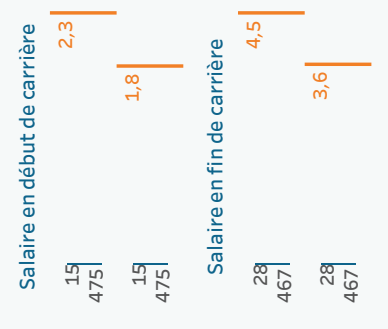
Parité



Salaires bruts absolus

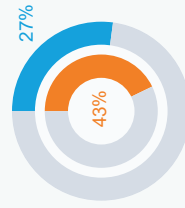


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

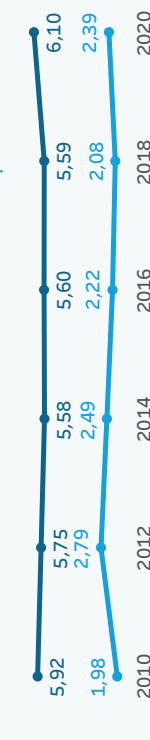


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

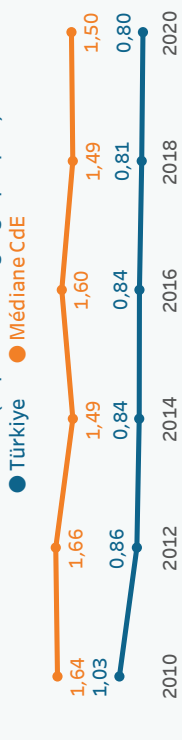
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



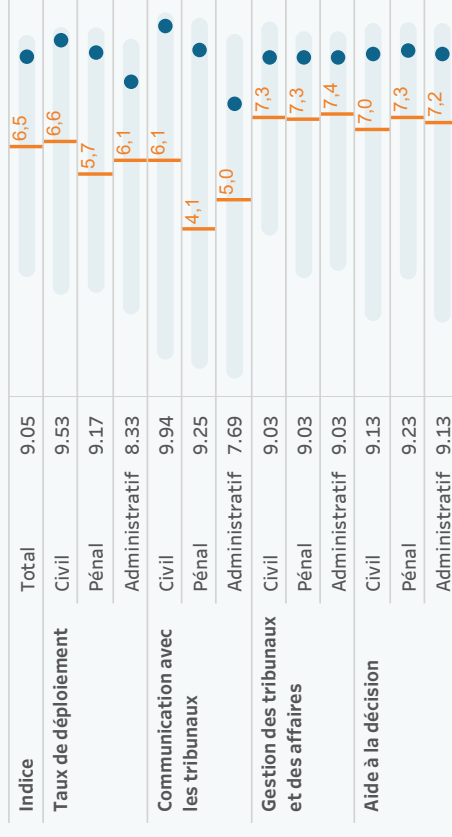
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

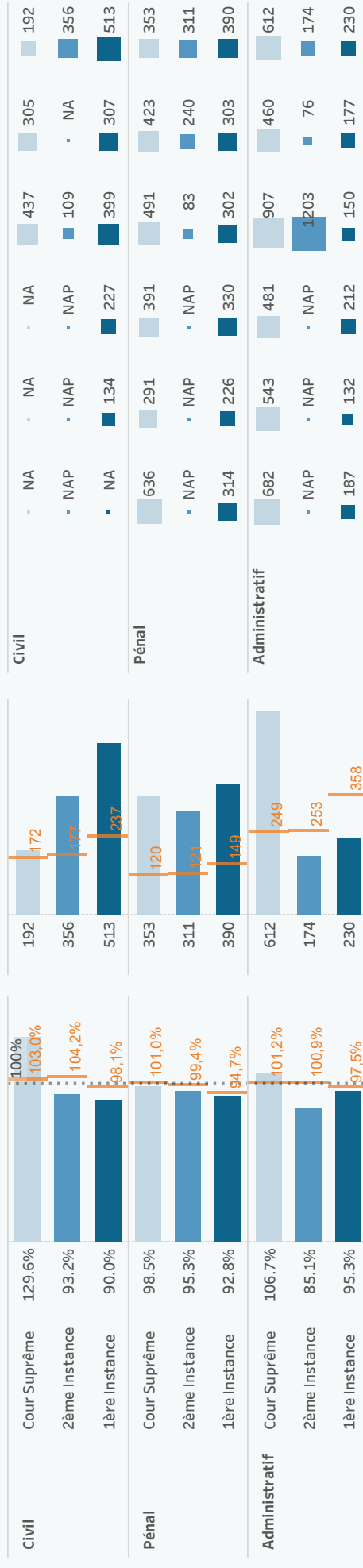
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

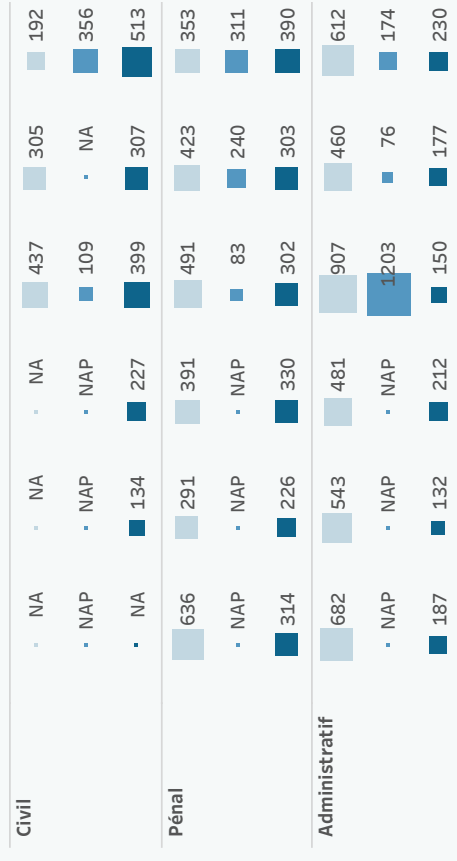
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

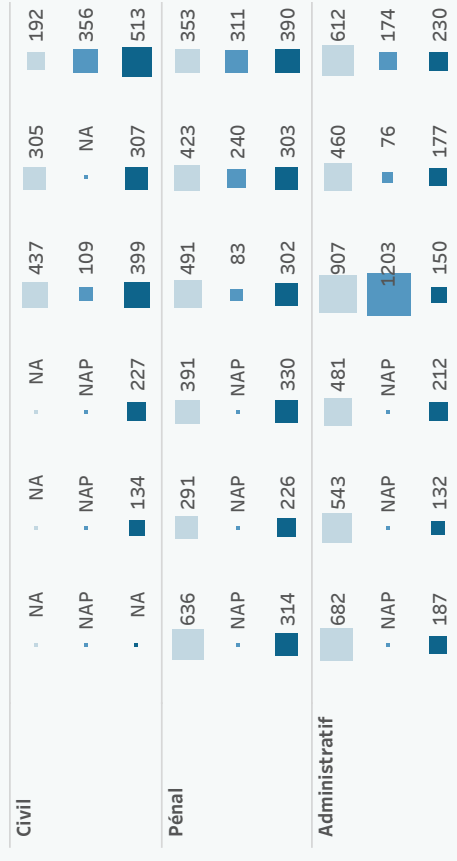
Clearance Rate



Disposition Time (en jours)

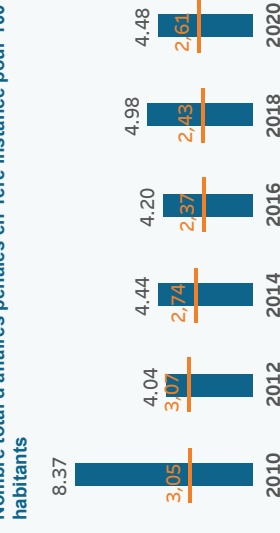


Evolution du Disposition Time

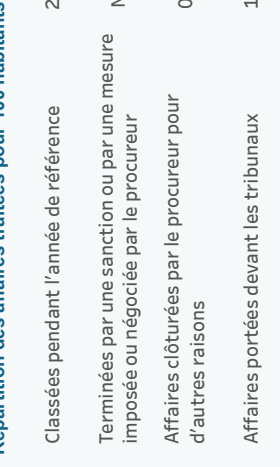


Ministère public

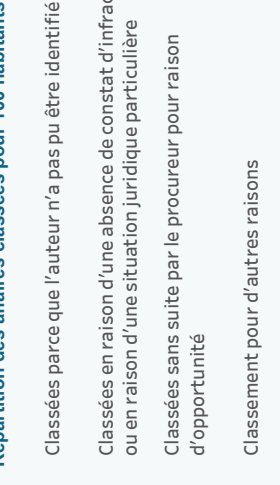
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.adalet.gov.tr, www.mevzuat.adalet.gov.tr

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<http://emsal.danistay.yayap.gov.tr/BilgiBankasiIstemciWeb/>
<https://karararama.yargitay.gov.tr/YargitayBilgiBankasiIstemciW...>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://magdurbilgi.adalet.gov.tr/>



Habitants
41 418 717



PIB
3 262 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
4 520 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
NA de PIB	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 12,5 par hab.	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08	Médiane CdE : 0,50 par hab.	Médiane CdE : 3,08



Budget : Les données sur le budget exécuté du ministère public n'étant pas disponibles pour 2020, il n'est pas possible d'analyser le budget du système judiciaire. Dans le même temps, les dépenses par habitant pour les tribunaux (12,53€) et l'aide judiciaire (0,5€) en Ukraine restent considérablement inférieures à la médiane du CdE. Les augmentations les plus notables concernent les salaires des juges en raison de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales à cet effet, rapprochant les salaires des juges en début de carrière de la médiane du CdE et plaçant les salaires des juges de la Cour Suprême bien au-dessus de la médiane, à la fois en valeur absolue et par rapport au salaire moyen du pays.

Aide judiciaire

En 2020, des changements importants ont été introduits dans les services d'aide judiciaire gratuite en Ukraine. La pandémie de la COVID-19 a servi de catalyseur pour améliorer l'accès à l'aide judiciaire et le système d'aide judiciaire gratuite ukrainien s'est rapidement adapté au nouveau modus operandi. Il est accessible via divers canaux de communication numériques.

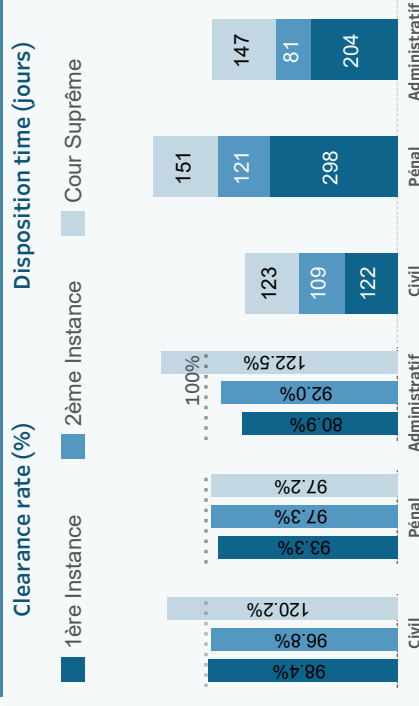
Professionnels de la justice et parité

On compte 13,09 juges professionnels (inférieur à la médiane CdE), 64,65 personnels non-juge (supérieur à la médiane CdE), 21,25 procureurs (deux fois plus que la médiane CdE) et 9,3 personnels non-procureur (inférieur à la médiane CdE) pour 100 000 habitants. En 2020, 53,8% des juges et 38% des présidents de tribunaux sont des femmes. En revanche, 40,4 % parmi les procureurs et seulement 4% parmi les chefs de ministères publics sont des femmes.

Réforme de la Cour suprême

Dans la poursuite des réformes judiciaires du pays, le nombre de juges de la nouvelle Cour suprême a augmenté de 55 % par rapport à 2018. La juridiction consolidée de la Cour suprême a également entraîné une augmentation des affaires pendantes au début de l'année, en raison du transfert des affaires de la précédente Cour suprême et des tribunaux spécialisés, qui ont cessé d'exister.

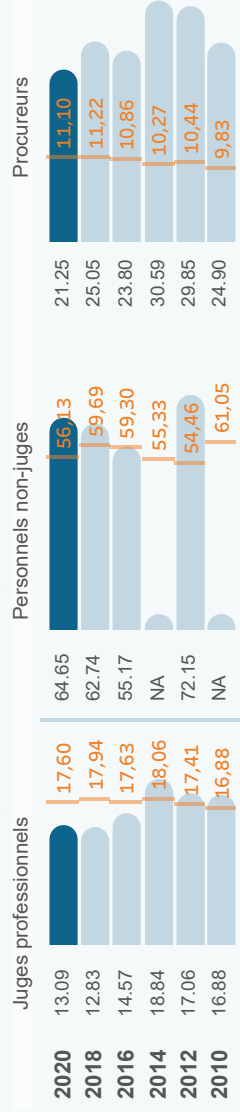
Efficacité



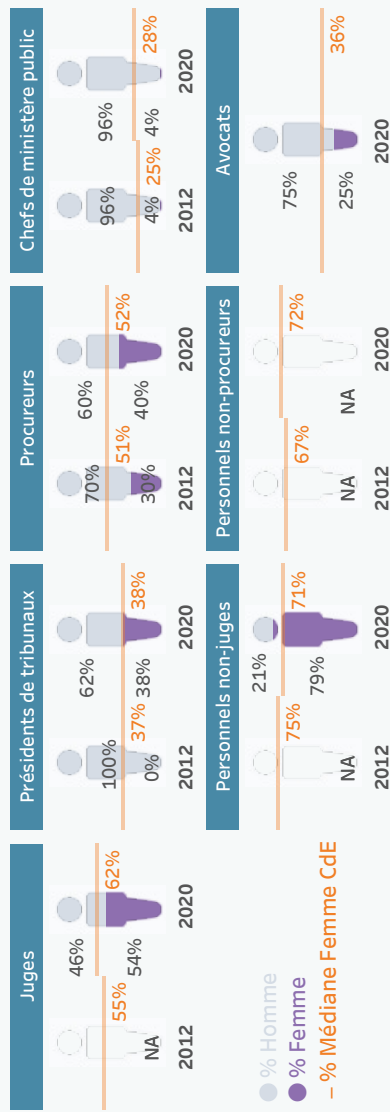
Efficacité : Toutes instances confondues, le traitement des affaires par les tribunaux a été le plus long en matière pénale, contrairement à la tendance européenne. Les tribunaux de 2ème instance semblent traiter les affaires le plus rapidement. En particulier, les affaires administratives de 2ème instance sont résolues plus rapidement que les autres types d'affaires avec un DT de 80 jours. Pour tous les tribunaux et toutes les matières le DT est inférieur à la médiane CdE, à l'exception des affaires pénales de 1ère et 3ème instance.

En dépit de la pandémie, le nombre d'affaires nouvelles a augmenté en 1ère instance pour les trois matières. La réforme de la Cour suprême semble avoir eu un effet positif sur le CR concernant les affaires civiles et commerciales contentieuses et les affaires administratives en 2020, et son efficacité dans ces catégories d'affaires semble être moins affectée par la pandémie.

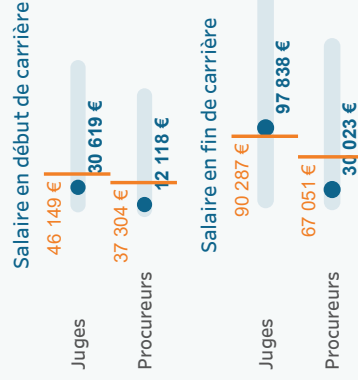
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



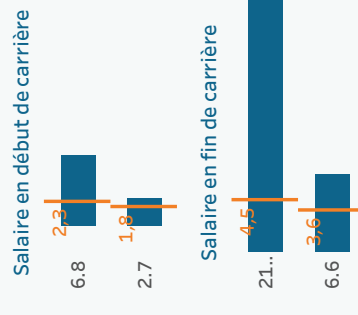
Parité



Salaires bruts absolus

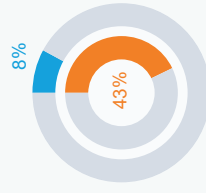


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

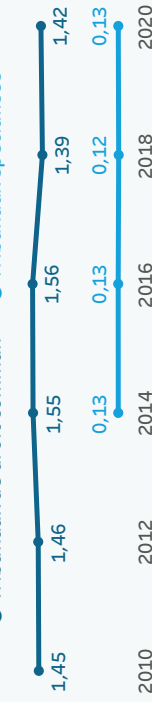


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

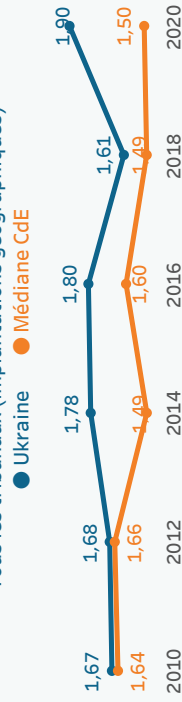
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	5.03
Taux de déploiement	Civil	5.19
	Pénal	3.12
Communication avec les tribunaux	Administratif	4.97
	Civil	4.97
	Pénal	1.6
Gestion des tribunaux et des affaires	Administratif	4.97
	Civil	4.81
	Pénal	4.16
Aide à la décision	Administratif	4.16
	Civil	7.17
	Pénal	6.35
	Administratif	7.17

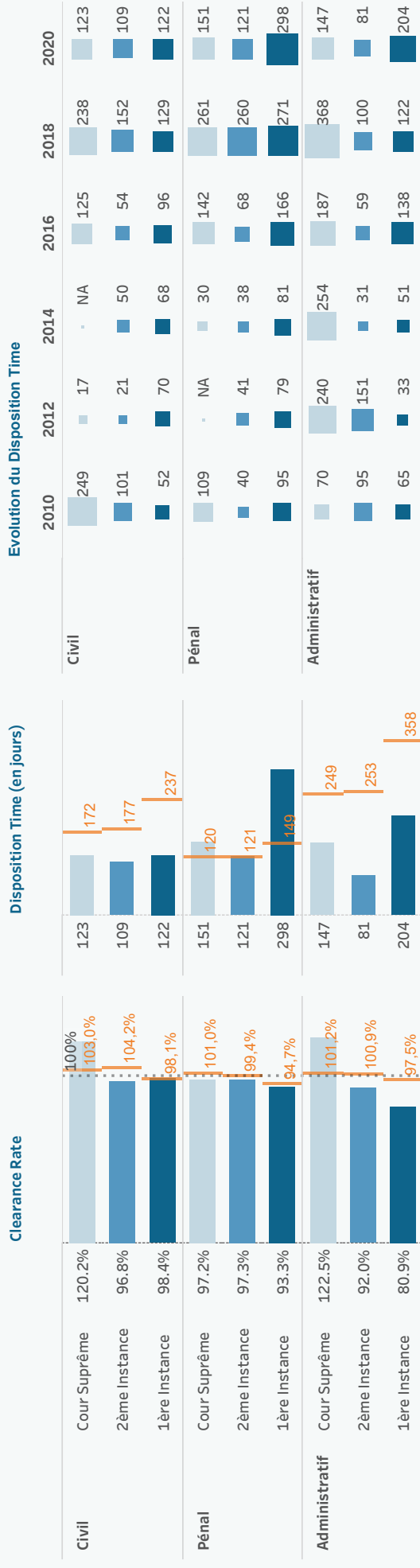
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

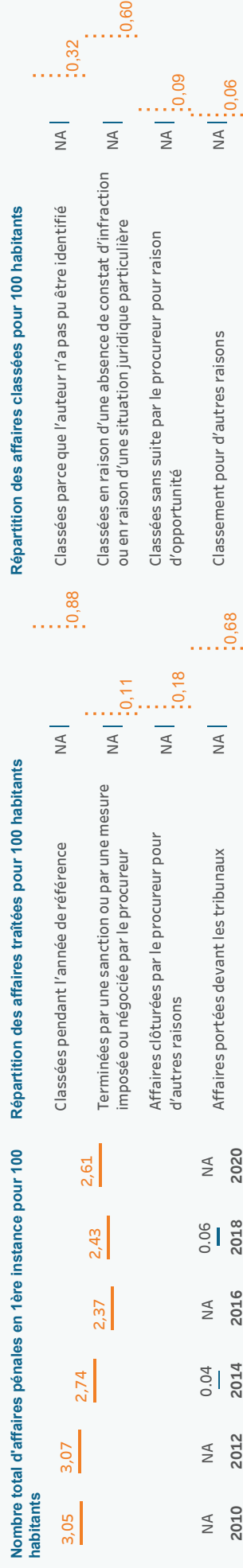
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://rada.gov.ua> <https://online.minjust.gov.ua>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://court.gov.ua>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://court.gov.ua/>



ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES (RU) 2020



Habitants
59 720 000

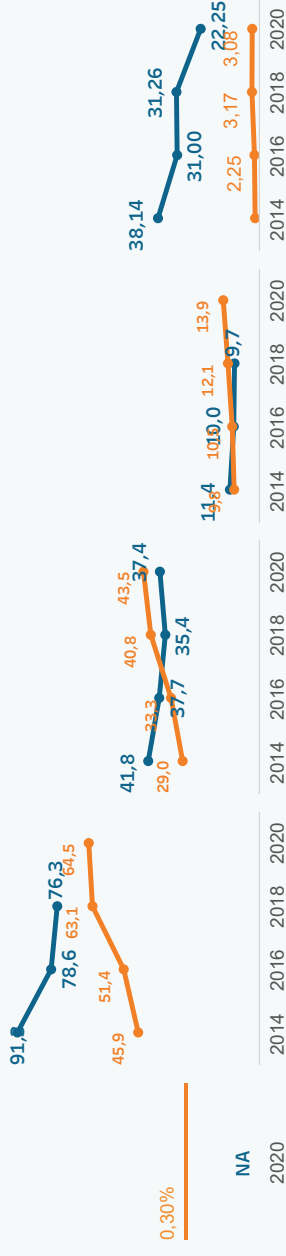


PIB
33 850 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaire moyen brut annuel
35 607 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
NA de PIB	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.	NA par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08	Médiane CdE : 22,25 par hab.	Médiane CdE : 3,08	Médiane CdE : 22,25 par hab.



Budget : L'Angleterre et Pays de Galles (RU) a diminué le budget des tribunaux depuis 2014, alors que les valeurs médianes du CdE ont augmenté au cours de la même période. Ces deux tendances opposées ont conduit à la situation actuelle où le système consacre 37,42€ par habitant aux tribunaux, ce qui est inférieur à la médiane du CdE. Les systèmes britanniques ont traditionnellement des budgets d'aide judiciaire par habitant parmi les plus importants, et celui de l'Angleterre et Pays de Galles (RU) est toujours environ sept fois supérieur au montant médian du CdE avec 22,25€ alloués, malgré une diminution progressive depuis 2014.

Professionnels de la justice

Les faibles nombres de juges, de procureurs, de personnels non-juge et non-procureur par rapport aux médianes européennes pour 100 000 habitants sont parmi les caractéristiques notables du système. Alors que le nombre de juges n'est pas disponible pour 2020, le nombre de procureurs (4,53) et celui de personnels non-procureur (5,83) pour 100 000 habitants sont presque 4 fois et 2,5 fois inférieurs aux médianes européennes respectives. La proportion de femmes (60 %) parmi les procureurs a encore augmenté par rapport à 2012 (55 %). Contrairement à la tendance européenne, le nombre d'avocats (256 pour 100 000 habitants) a considérablement diminué depuis 2010, mais il reste à un niveau presque deux fois supérieur à la médiane du CdE.

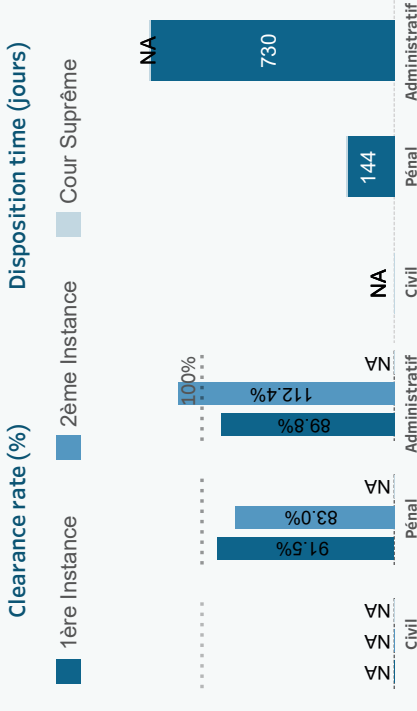
Tribunaux

En 2020, l'Angleterre et Pays de Galles (RU) compte 326 tribunaux de première instance en tant qu'entités juridiques et 329 tribunaux en tant qu'implantations géographiques, ce qui représente environ la moitié des chiffres communiqués pour 2010 (627 et 631 respectivement). Ces chiffres ont diminué progressivement au cours de la dernière décennie dans le cadre du programme de réforme global visant à fermer certains tribunaux et sites.

Les TIC dans le système judiciaire

En 2020, l'indice TIC de l'Angleterre et du Pays de Galles (RU) est de 3,8, ce qui est bien inférieur à la médiane du CdE et a même diminué de 0,3 point par rapport à 2018.

Efficacité

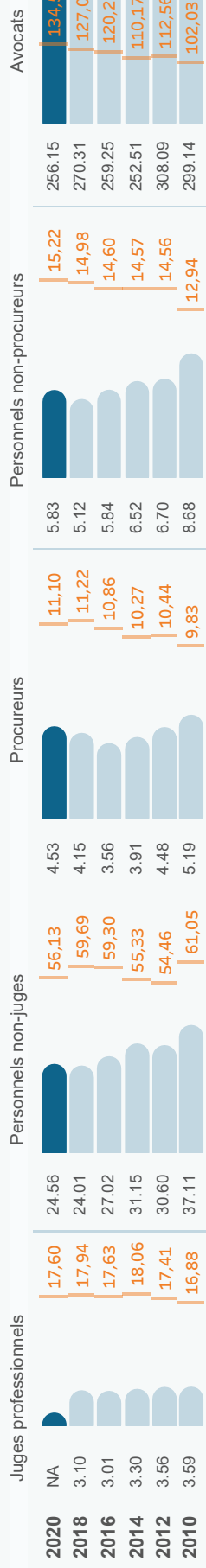


Efficacité : Les données relatives aux affaires civiles et commerciales contentieuses ne sont pas disponibles, tandis que les données relatives aux affaires administratives et pénales ne sont pas complètes, ce qui rend l'analyse de l'efficacité limitée à de nombreux égards.

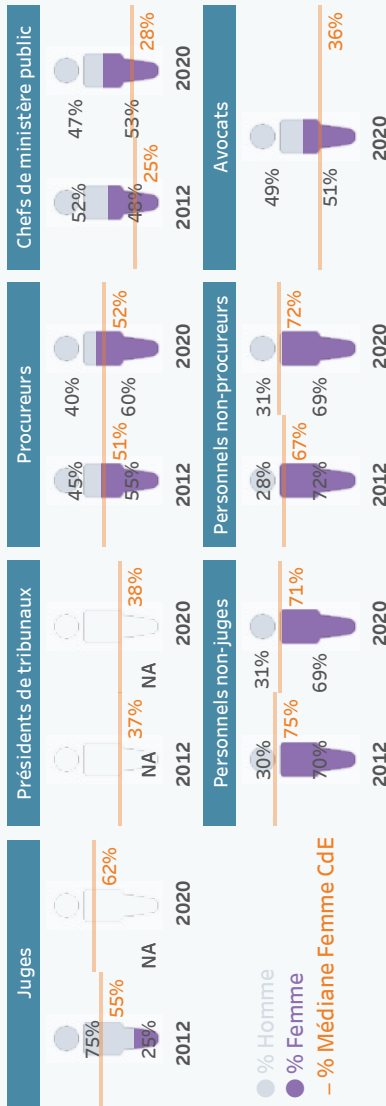
Selon les données disponibles, les tribunaux de 1ère instance semblent être plus efficaces en matière pénale qu'en matière administrative. En 2020, les tribunaux de 1ère instance ont vu leur efficacité se détériorer à cause de la crise de la COVID-19 qui a entraîné une augmentation des indicateurs DT.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

■ Angleterre et Pays de Galles (RU) ■ Médiane ...

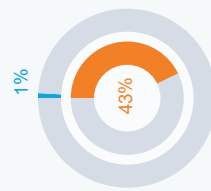


Parité

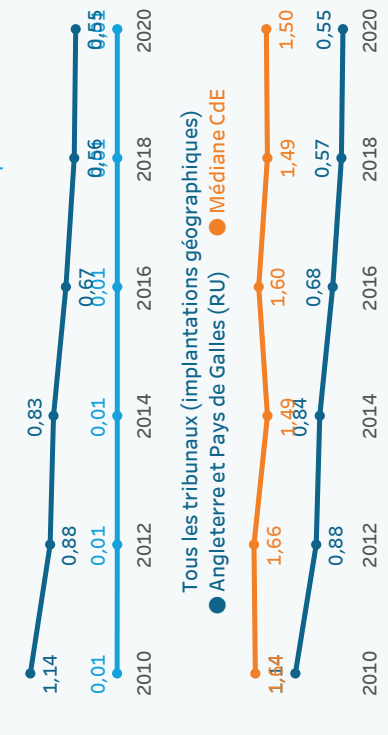


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

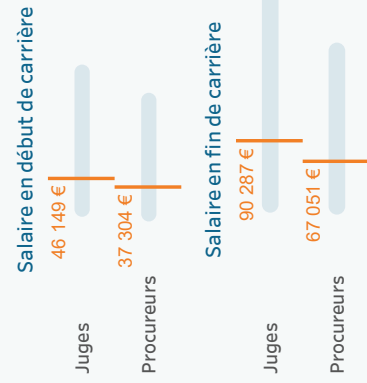
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



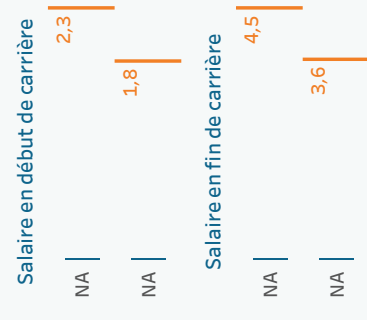
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



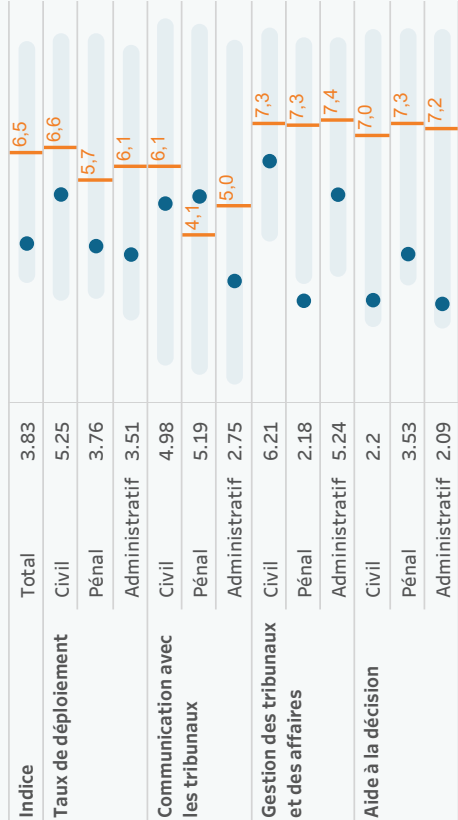
Salaires bruts absolus



Ratio avec le salaire moyen brut annuel



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance
 Cour Suprême
 2ème Instance
 1ère Instance

Clearance Rate

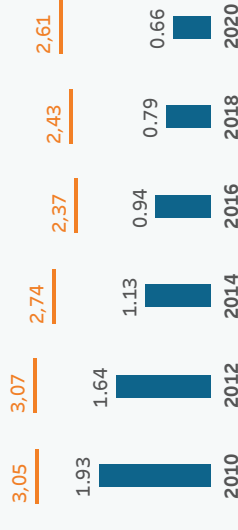
		Evolution du Disposition Time					
		2010	2012	2014	2016	2018	2020
Civil	Cour Suprême	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	2ème Instance	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	1ère Instance	NA	NA	NA	NA	NA	NA
		100%	103,0%	104,2%	98,1%	101,0%	99,4%
Pénal	Cour Suprême	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	2ème Instance	83,0%	120	121	144	149	172
	1ère Instance	91,5%	144	149	144	149	177
		101,0%	99,4%	94,7%	101,2%	112,4%	89,8%
Administratif	Cour Suprême	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	2ème Instance	112,4%	NA	NA	NA	NA	NA
	1ère Instance	89,8%	730	353	384	446	169
		101,2%	110,9%	97,5%	101,2%	112,4%	89,8%

Disposition Time (en jours)

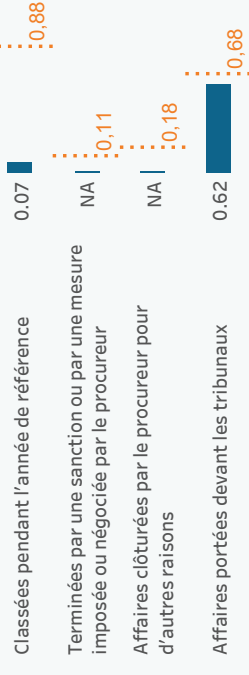
Evolution du Disposition Time

Ministère public

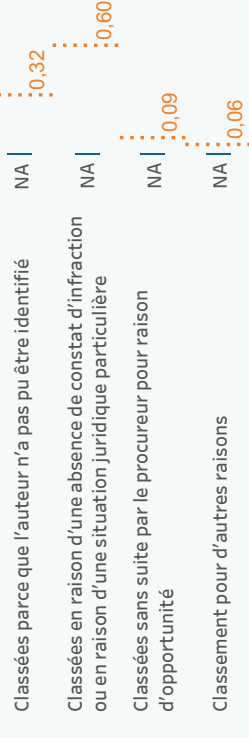
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

NA

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

NA

3 - Informations sur le système judiciaire

NA



IRLANDE DU NORD (RU)

2020



Habitants
1 895 500

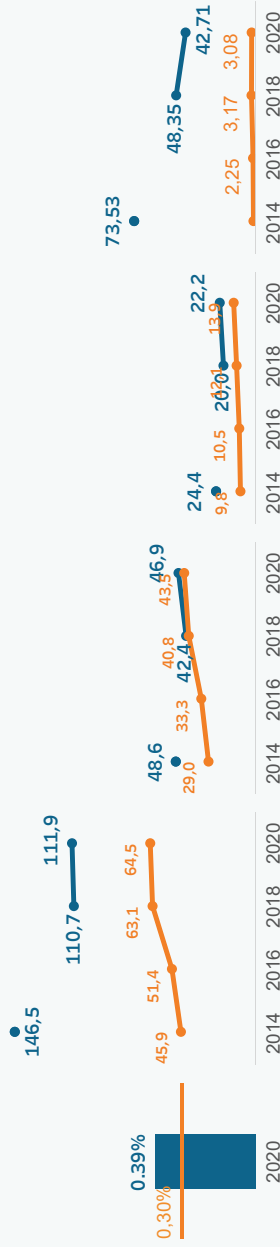


PIB
28 524 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
31 491 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.39% de PIB Médiane CdE : 0.30%	111.9 par hab. Médiane CdE : 64.50	22.2 par hab. Médiane CdE : 13.86	42.71 par hab. Médiane CdE : 3.08



Budget : L'Irlande du Nord (RU) a consacré 212 022 355 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 0,39% du PIB (supérieur à la médiane CdE) et 111,9 € par habitant, ce qui est bien supérieur à la médiane CdE. En 2020, 42% ont été dédiés aux tribunaux, 20% aux services du ministère public et 38% à l'aide judiciaire, ce qui en fait le système avec le pourcentage le plus élevé alloué à l'aide judiciaire.

Aide judiciaire

Comme dans la plupart des systèmes de Common Law, l'Irlande du Nord (RU) affiche continuellement l'un des nombres le plus élevé d'affaires bénéficiant d'une aide judiciaire pour 100 000 habitants, tant pour les affaires pénales que pour les autres. Le montant moyen de l'aide judiciaire accordée par affaire (1 273 €) est également près de trois fois supérieur à la valeur médiane du CdE.

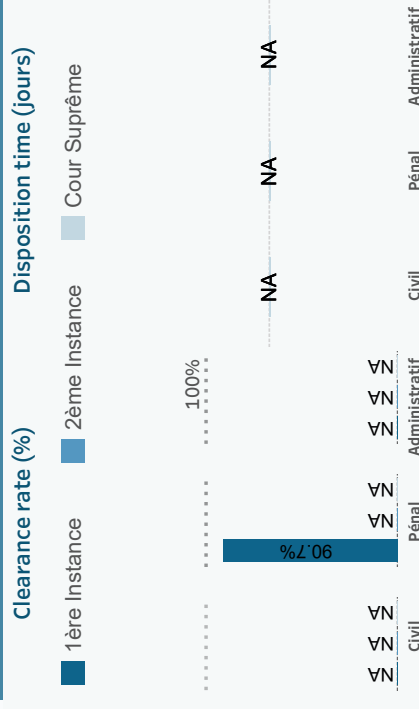
Professionnels de la justice

Le faible nombre de juges pour 100 000 habitants est une caractéristique notable du système. Avec 3,9 juges pour 100 000 habitants, ce nombre est 4,5 fois inférieur à la médiane du CdE. Toutefois, le ratio de personnels non-juge par juge (9,4) est le plus élevé d'Europe. En comparaison avec les autres pays, les juges ont des montants absolus de salaires bruts élevés, tant au début qu'en fin de carrière. Contrairement à la tendance européenne, le nombre de procureurs pour 100 000 habitants (8,55) a diminué depuis 2010 et se situe désormais légèrement en dessous de la valeur médiane du CdE. La proportion de femmes est comparativement faible parmi les juges (36%) et élevée parmi les procureurs (64%). De même, les femmes présidentes de tribunaux occupent 38% des postes.

Les TIC dans le système judiciaire

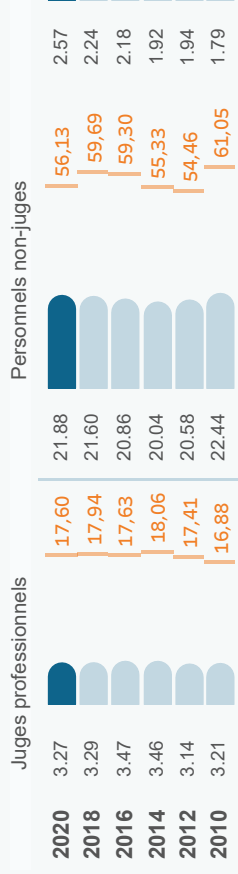
L'Irlande du Nord (RU) a un indice TIC de 2,9 qui, en comparaison avec les autres pays, reste faible, comme lors des cycles précédents. L'Irlande du Nord (RU) se situe en dessous des valeurs médianes du CdE pour toutes les composantes de l'indice TIC. Cependant, le pourcentage du budget des tribunaux consacré aux TIC est de 6,5%, ce qui est bien supérieur à la médiane du CdE.

Efficacité

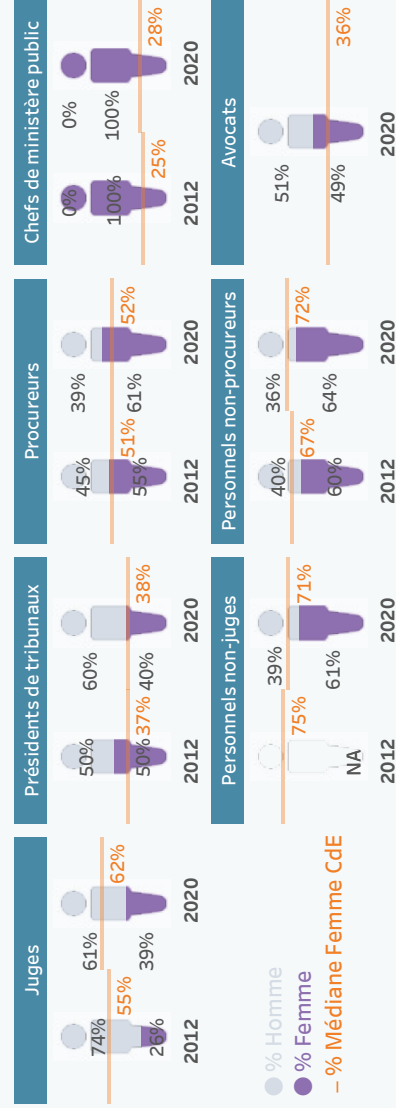


Efficacité : L'Irlande du Nord (RU) ne fournit pas de données sur les affaires pendantes, ce qui rend impossible l'analyse de la plupart des indicateurs d'efficacité. À partir des seules données communiquées sur les affaires nouvelles et terminées en 1ère instance, on peut conclure qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, le nombre d'affaires nouvelles – pénales et autres que pénales – a considérablement diminué par rapport aux données 2018 (de 26% et 27,5% respectivement). Cependant, la baisse dans le nombre d'affaires terminées a été encore plus importante (32% et 40%), ce qui pourrait conduire à l'accumulation d'affaires pendantes et à la formation d'arriérés.

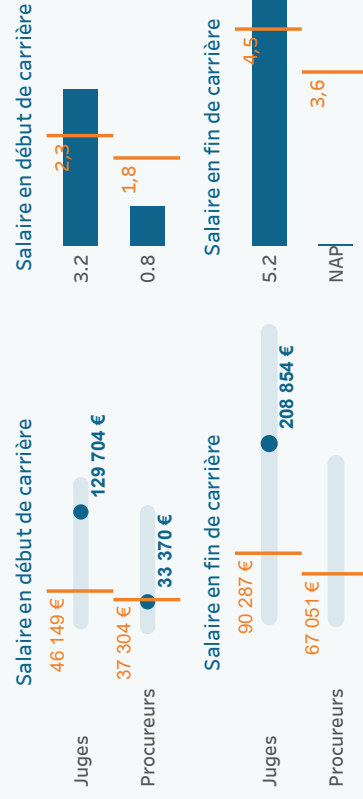
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



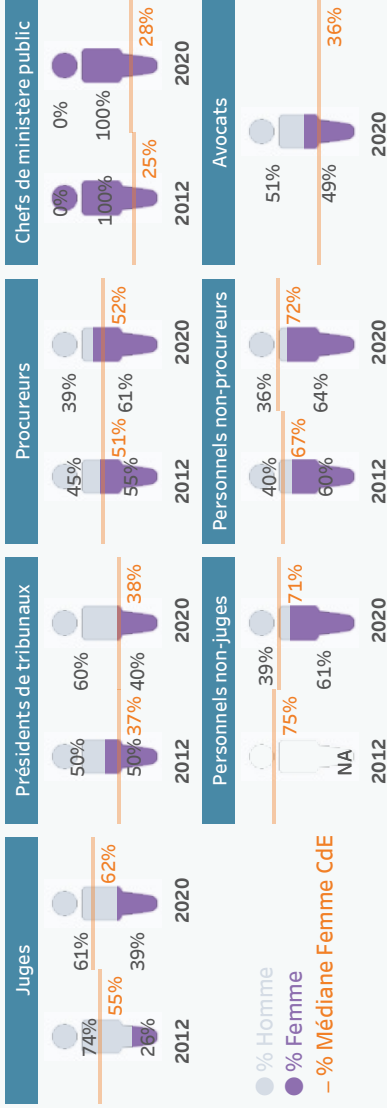
Parité



Ratio avec le salaire moyen brut annuel

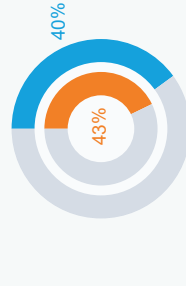


Salaires bruts absolus

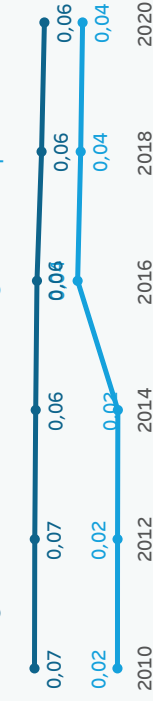


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

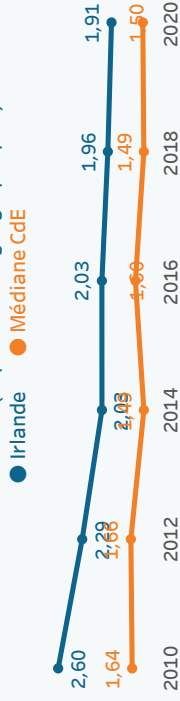
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Civil	Pénal	Administratif
Taux de déploiement	4,32	3,65	3,21	3,6
Communication avec les tribunaux	3,6	3,71	2,97	3,71
Gestion des tribunaux et des affaires	3,71	1,94	1,94	1,94
Aide à la décision	8,04	7,12	7,61	7,61

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

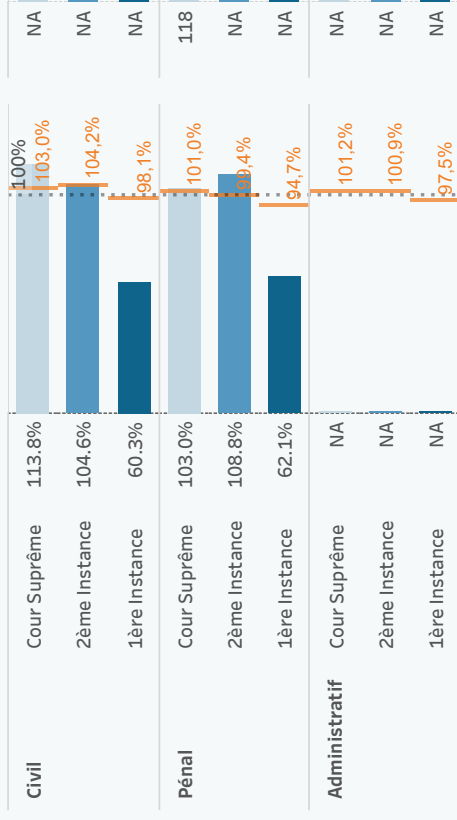
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

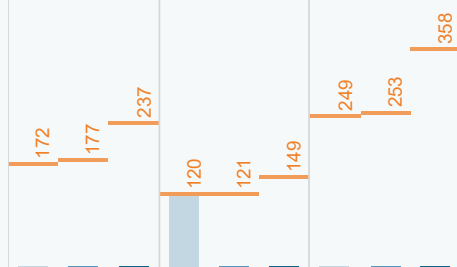
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

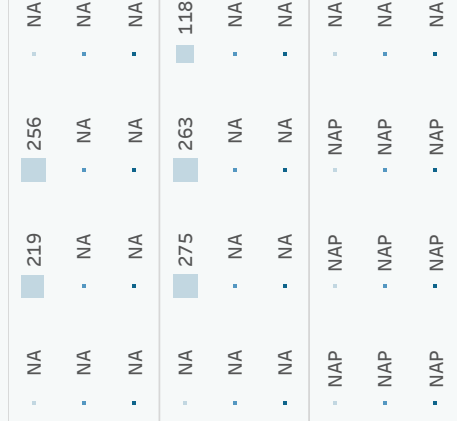
Clearance Rate



Disposition Time (en jours)

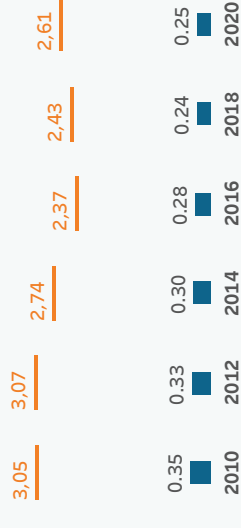


Evolution du Disposition Time

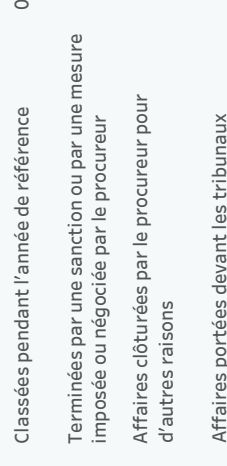


Ministère public

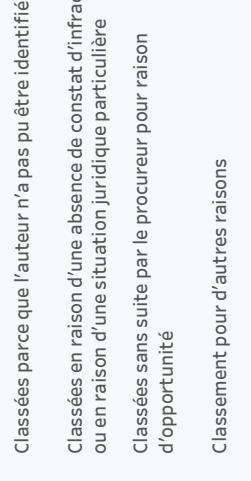
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques ; par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

Irishstatutebook.ie

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

Courts.ie, Bailli.org, irlii.org, ucc.ie/academic/law/irishlaw/, ucc.ie/academic/law/irlii/index.php, irish-law.com

3 - Informations sur le système judiciaire

Courts.ie, Citizensinformation.ie



ÉCOSSE (RU)

2020



Habitants
5 466 000

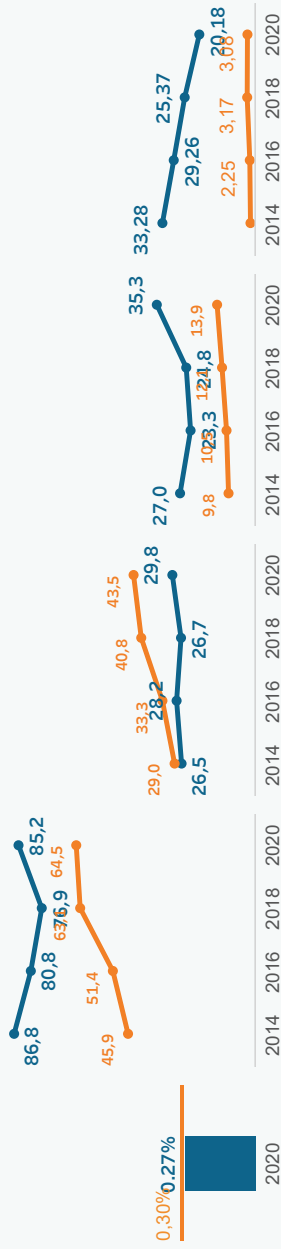


PIB
31 481 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
35 140 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0,27% de PIB Médiane CdE : 0,30%	29,8 par hab. Médiane CdE : 43,53	35,3 par hab. Médiane CdE : 13,86	20,18 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, l'Écosse (RU) a consacré 465 698 496 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 85,2 € par habitant, ce qui est bien supérieur à la médiane CdE et représente 0,27 % du PIB, ce qui est proche de la médiane CdE. En 2020, l'Écosse (RU) avait l'une des parts les plus élevées du budget, consacrée aux services du ministère public (41%). Le pourcentage du budget consacré à l'aide judiciaire est également très élevé (24%) malgré la diminution progressive du montant par habitant depuis 2014.

Aide judiciaire

Comme dans la plupart des systèmes de Common Law, l'Écosse (RU) affiche continuellement un nombre d'affaires bénéficiant d'une aide judiciaire parmi les plus élevés pour 100 000 habitants, tant en matière pénale qu'en matière autre que pénale. Le montant moyen d'aide judiciaire accordé par affaire (680€) est également supérieur de près de 50% à la valeur médiane européenne.

Professionnels de la Justice

Parmi les caractéristiques notables du système, le faible nombre de juges pour 100 000 habitants par rapport au niveau européen (3,70, soit environ cinq fois moins que la médiane du CdE), le nombre élevé de personnels non-juge par juge (7,9, soit plus du double de la médiane du CdE) et les montants absolus élevés des salaires bruts des juges en comparaison avec les autres pays, tant en début qu'en fin de carrière, peuvent être mentionnées. Le nombre de procureurs est en augmentation depuis 2016, et s'élève désormais à 10,06, proche de la valeur médiane du CdE. La proportion de femmes est comparativement faible chez les juges (26%) et élevée chez les procureurs (70%).

Les TIC dans le système judiciaire

L'Écosse (RU) a un indice TIC de seulement 1,6, qui a même diminué de 1,2 point par rapport à 2018. Il s'agit désormais de l'un des indices TIC les plus faibles enregistrés en Europe.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême

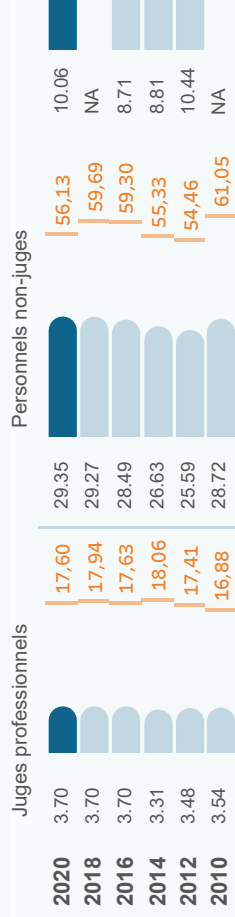


Civil Administratif Pénal Administratif Pénal Administratif

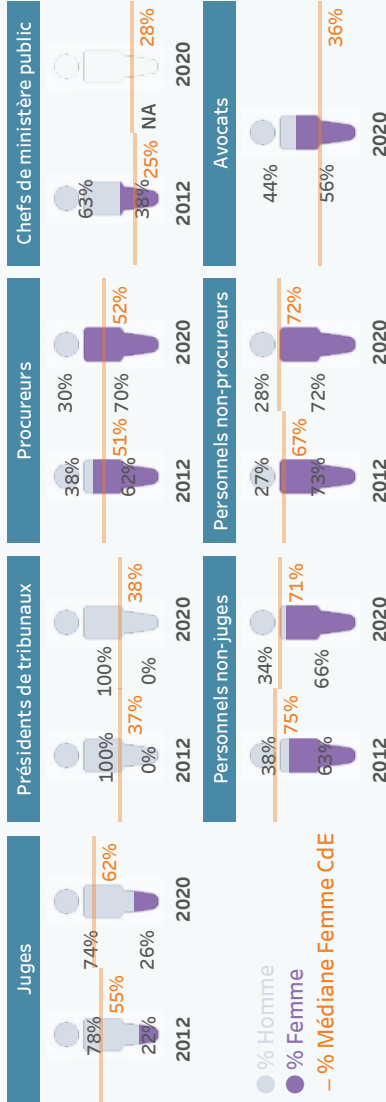
Efficacité : L'Écosse (RU) a fourni très peu de données sur le flux d'affaires. A partir des informations disponibles, on peut noter que le nombre d'affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance – nouvelles et terminées – montre la même tendance de diminution d'environ un quart par rapport à 2018 (les affaires nouvelles ont diminué de 26,7% et les affaires terminées de 23,2%). Cela suit la tendance générale identifiée durant la pandémie de la COVID-19 dans les autres États et entités. Les données sur les affaires pendantes pour cette catégorie ne sont pas disponibles, ce qui rend toute analyse supplémentaire des indicateurs d'efficacité pratiquement impossible.

En ce qui concerne les affaires pénales de 1ère instance, le nombre d'affaires nouvelles en 2020 est à un niveau similaire à celui de 2018. Le nombre d'affaires terminées a été communiqué pour la première fois pour 2020, et il est inférieur au nombre d'affaires nouvelles, ce qui a résulté en un CR pas très favorable de 85,2%.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

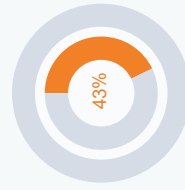


Parité

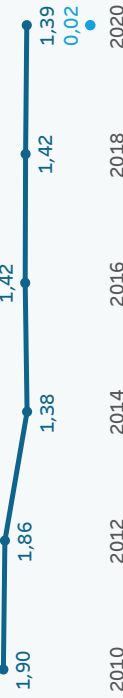


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

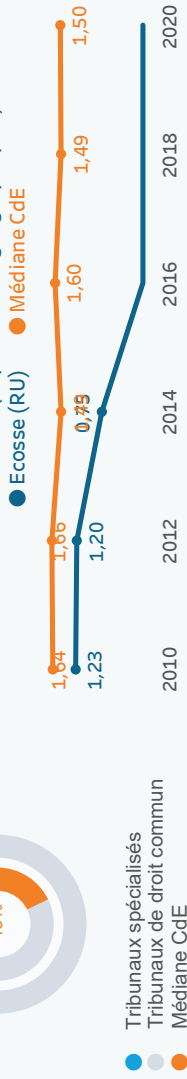
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)

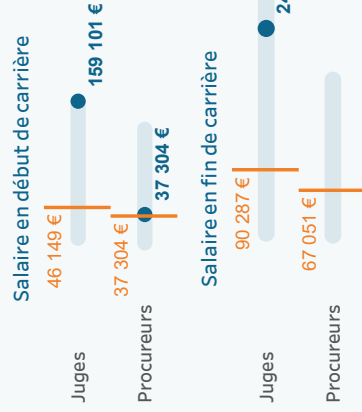


Tous les tribunaux (implantations géographiques)

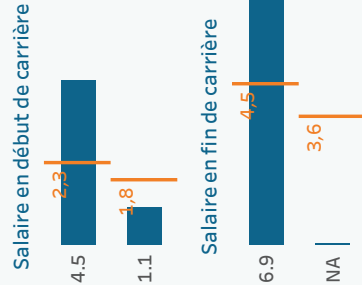


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● Médiane CqE

Salaires bruts absolus



Ratio avec le salaire moyen brut annuel



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Civil	Pénal	Administratif
Taux de déploiement	1,57	2,39	2,71	0
Communication avec les tribunaux	Civil	1,48	1,85	0
	Pénal	1,85	1,85	0
	Administratif	0	0	0
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	4,68	4,68	0
	Pénal	4,68	4,68	0
	Administratif	0	0	0
Aide à la décision	Civil	0,11	0,11	0
	Pénal	1,25	1,25	0
	Administratif	0	0	0

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

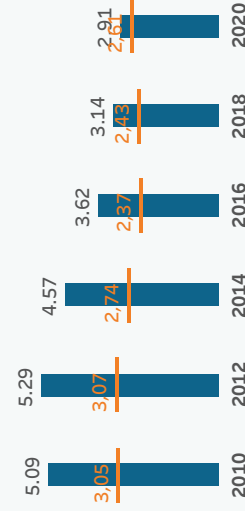
La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Clearance Rate

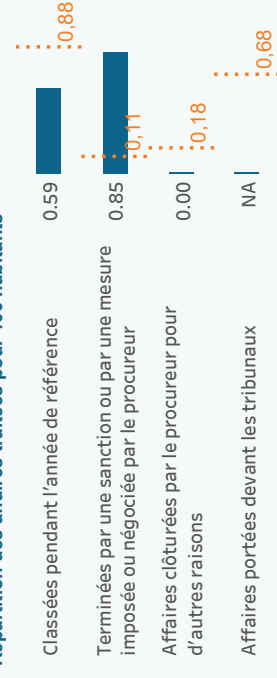
		Disposition Time (en jours)					Evolution du Disposition Time						
		2010	2012	2014	2016	2018	2020	2010	2012	2014	2016	2018	2020
Civil	Cour Suprême	100%	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	2ème Instance	103,0%	NA	172	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	1ère Instance	104,2%	NA	177	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Pénal	Cour Suprême	98,1%	85,2%	237	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	2ème Instance	101,0%	NA	120	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	1ère Instance	99,4%	NA	121	71	149	NA	NA	NA	NA	NA	NA	71
Administratif	Cour Suprême	94,7%	NA	249	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	2ème Instance	101,2%	NA	253	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	1ère Instance	100,9%	NA	358	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
		97,5%	NA		NA		NA						

Ministère public

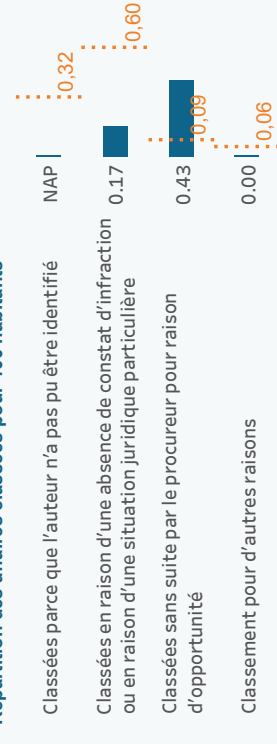
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

NA

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

NA

3 - Informations sur le système judiciaire

NA



Habitants
9 289 761

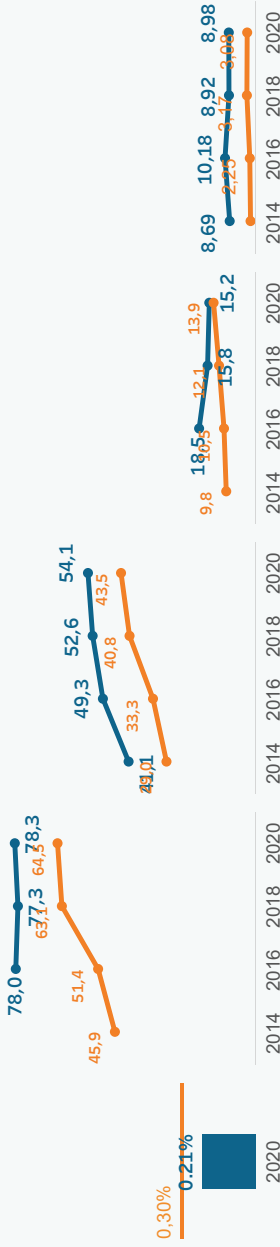


PIB
38 169 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
37 686 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.21% de PIB Médiane CdE : 64,50	54,1 par hab. Médiane CdE : 43,53	15,2 par hab. Médiane CdE : 13,86	8,98 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, Israël a consacré 727 720 569 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 78,3 € par habitant, ce qui est supérieur à la médiane du CdE. Le budget du système judiciaire est très stable au fil des années. Ces dépenses représentent 0,19% du PIB, ce qui est inférieur à la médiane des dépenses du CdE en tant que % du PIB. En 2020, 69,1% ont été dédiés aux tribunaux, 19,4% aux services du ministère public et 11,5% à l'aide judiciaire.

Organisation des tribunaux

En Israël, le système judiciaire est composé d'un système général de tribunaux et d'un système spécialisé de tribunaux. Le système général de tribunaux comprend à la fois les tribunaux de droit commun et les tribunaux du travail. Le système spécialisé est composé de 7 tribunaux militaires relevant du ministère de la Défense et 23 tribunaux religieux relevant du ministère de la Justice (12 tribunaux rabbiniques, 9 tribunaux de la Charia et 2 tribunaux religieux Druzes). Ces tribunaux ne sont pas inclus dans le budget et ne relèvent pas de l'administration judiciaire.

Professionnels de la justice et parité

En 2020, le nombre de juges s'élevait à 7,8 juges pour 100 000 habitants en Israël, ce qui est nettement inférieur à la médiane CdE. En revanche, le nombre de procureurs pour 100 000 habitants (13,6) est supérieur à la médiane CdE et leur nombre absolu a doublé depuis 2014. Plus de la moitié des juges (51,6 %) et des procureurs (67,6 %) sont des femmes. La moitié des chefs de ministères publics sont également des femmes (50 %), mais le pourcentage tombe à 33 % pour les présidents de tribunaux.

Les TIC dans le système judiciaire

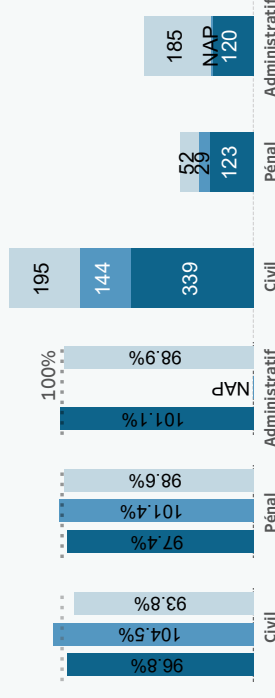
Israël a un indice TIC de 7,9 (largement supérieur à la médiane du CdE), ce qui représente une baisse de -0,4 point par rapport au cycle précédent. Cette baisse est observée dans le domaine de la communication électronique où la plupart des pays européens ont connu une augmentation au cours de ce cycle en raison des effets de la pandémie. Les investissements dans les TIC représentent 5,4 % du budget des tribunaux, ce qui est supérieur à la médiane du CdE.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême

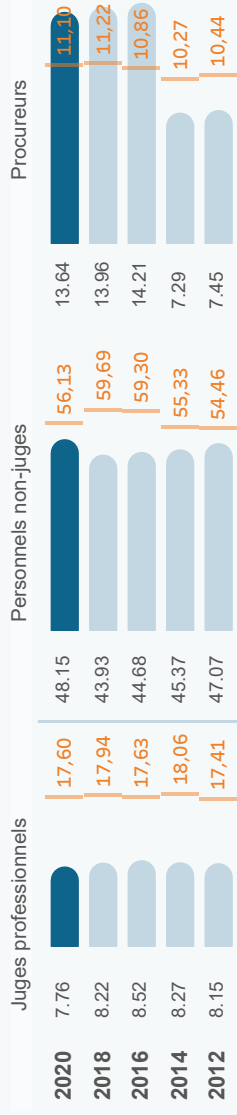


Efficacité : En 2020, les tribunaux semblent être les plus efficaces en matière pénale, en particulier en 2ème instance. En Israël, les DT sont inférieurs aux médianes du CdE, sauf pour les affaires civiles et commerciales de 1ère et 3ème instance. Le DT des affaires civiles et commerciales de 1ère instance apparaît comme le plus élevé (339 jours).

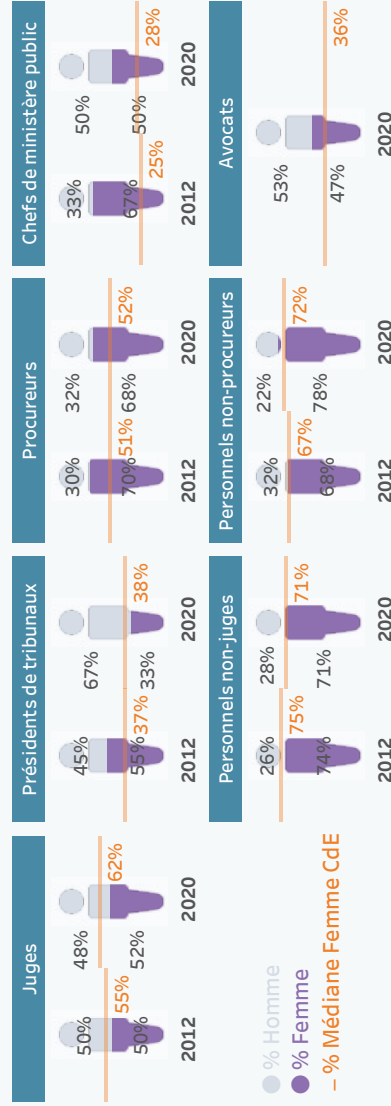
Les effets de la pandémie de la COVID-19 semblent modérés bien que, par rapport au cycle précédent, les tribunaux aient diminué leur efficacité et augmenté les DT, sauf pour les affaires pénales de 2ème et 3ème instance, ainsi que pour les affaires civiles et commerciales de 2ème instance.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

■ Israël ■ Médiane CdE

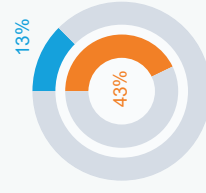


Parité

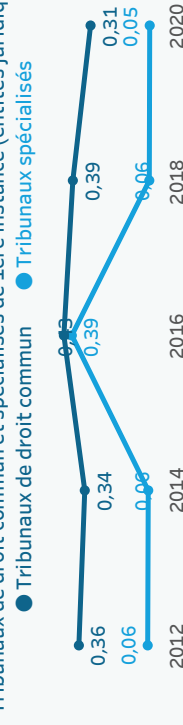


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

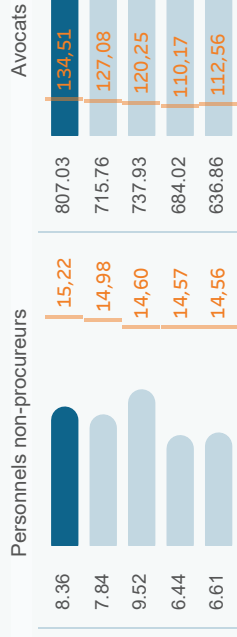
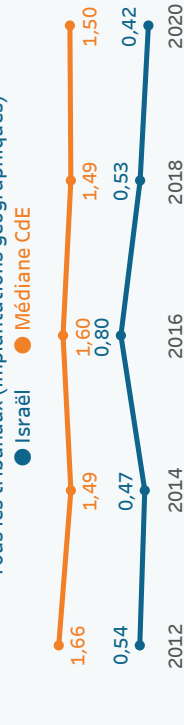
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



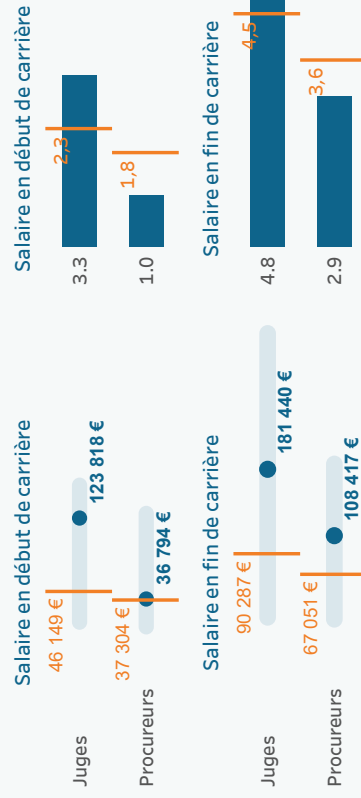
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



Ratio avec le salaire moyen brut annuel



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	7.86
Taux de déploiement	Civil	8.25
	Pénal	8.43
Communication avec les tribunaux	Administratif	8.25
	Civil	8.01
	Pénal	8.29
	Administratif	8.01
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	9.56
	Pénal	9.56
	Administratif	9.56
Aide à la décision	Civil	5.74
	Pénal	6.23
	Administratif	5.74

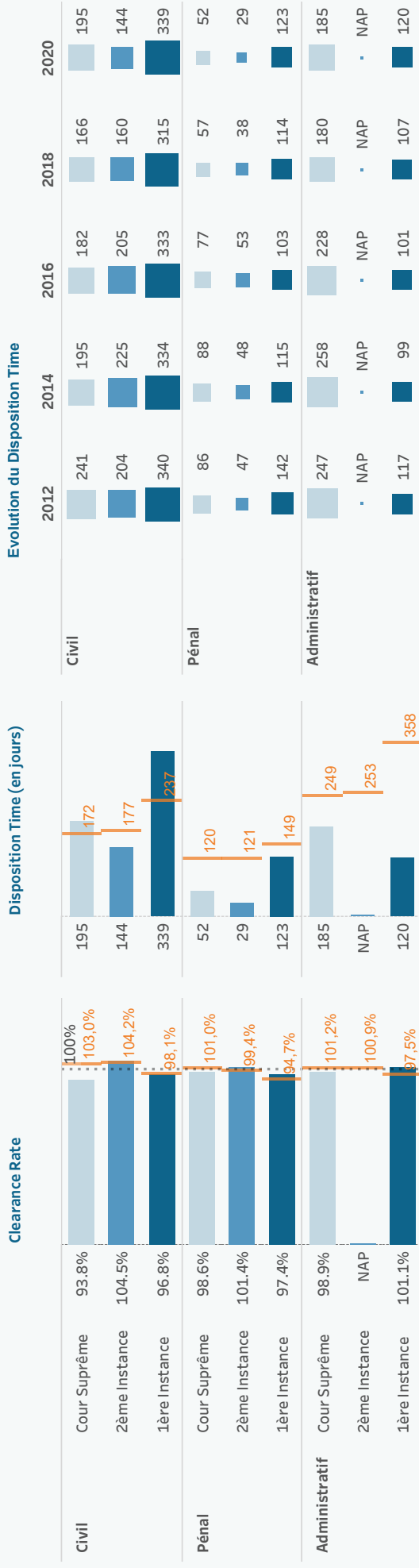
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

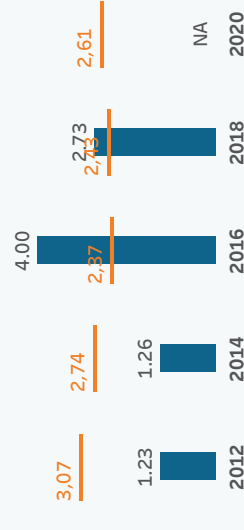
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



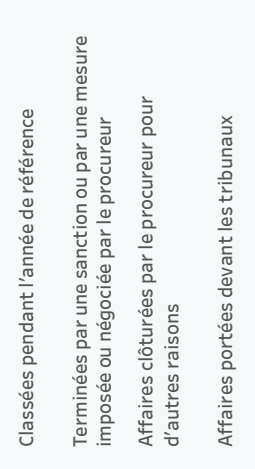
Ministère public

Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants

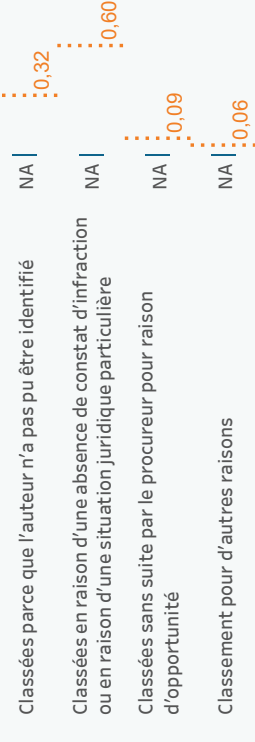


Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<http://main.knesset.gov.il/Activity/Legislation/Laws/Pages/LawA...>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://supreme.court.gov.il/sites/en/Pages/home.aspx>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://main.knesset.gov.il>



Habitants
18 879 552

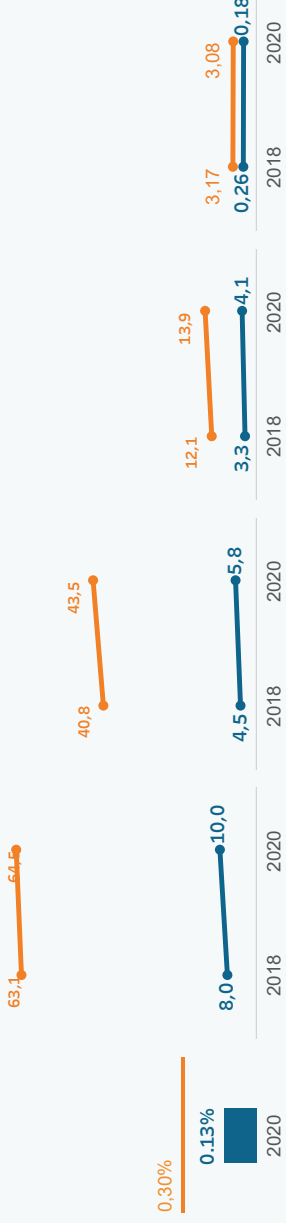


PIB
7 991 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
5 424 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.13% de PIB Médiane CdE : 64,50	5.8 par hab. Médiane CdE : 43,53	4.1 par hab. Médiane CdE : 13,86	0.18 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, le Kazakhstan a consacré 189 602 746 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 10,04 € par habitant et 0,13 % du PIB du pays. 58 % ont été dédiés aux tribunaux, 40 % aux services du ministère public et 2 % à l'aide judiciaire.

Promotion des juges et qualité de la justice

À partir de 2019, la promotion des juges se fait par voie de concours au Kazakhstan. À cette fin, une nouvelle commission sur la qualité de la justice composée de juges a été mise en place à la Cour suprême. Elle examine un certain nombre d'aspects de la performance professionnelle, notamment la qualité des décisions et le respect des normes éthiques, ainsi que les résultats des entretiens pour les postes.

Organisation

Le nombre de tribunaux pour 100 000 habitants au Kazakhstan reste supérieur à la médiane du CdE en 2020, car le nombre de tribunaux de droit commun a augmenté. Le nombre de tribunaux spécialisés a diminué en raison de la suppression de certains tribunaux militaires rapportée en 2020.

Professionnels de la justice et parité

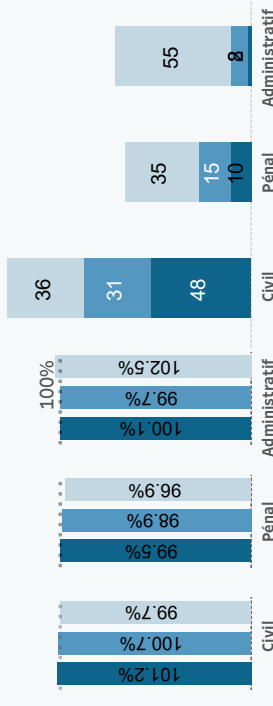
Le nombre de juges pour 100 000 habitants (12,68) est inférieur à la médiane du CdE. À l'inverse, le nombre de procureurs (30,28) est nettement supérieur à la médiane. Le nombre de personnels non-juge par juge est presque égal à la médiane du CdE. Alors que 47% des juges sont des femmes, en 2020, seulement 14% des présidents de tribunaux sont des femmes. Aucune donnée ventilée par genre sur les procureurs et le personnel non-procureur n'est disponible pour 2020.

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême

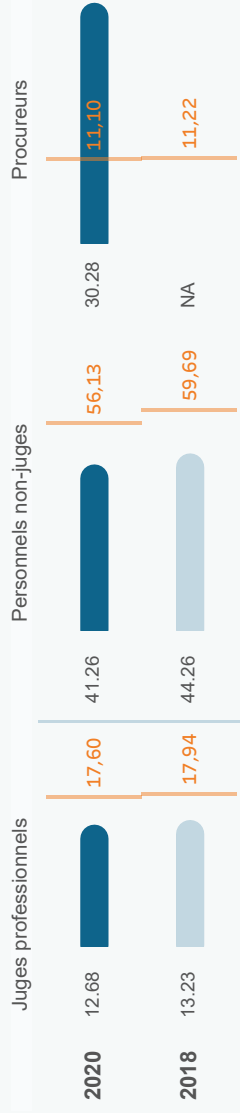


Efficacité : Les tribunaux de 1ère instance du Kazakhstan semblent être les plus efficaces en 2020. Le nombre d'affaires nouvelles autres que pénales pour 100 habitants a sensiblement diminué par rapport à 2018. Les mesures liées à la pandémie, ainsi que l'accès à la médiation qui prend de l'ampleur semblent expliquer cette diminution. Ces tribunaux ont conservé un CR de 100 % et traitent les affaires beaucoup plus rapidement que la médiane du CdE.

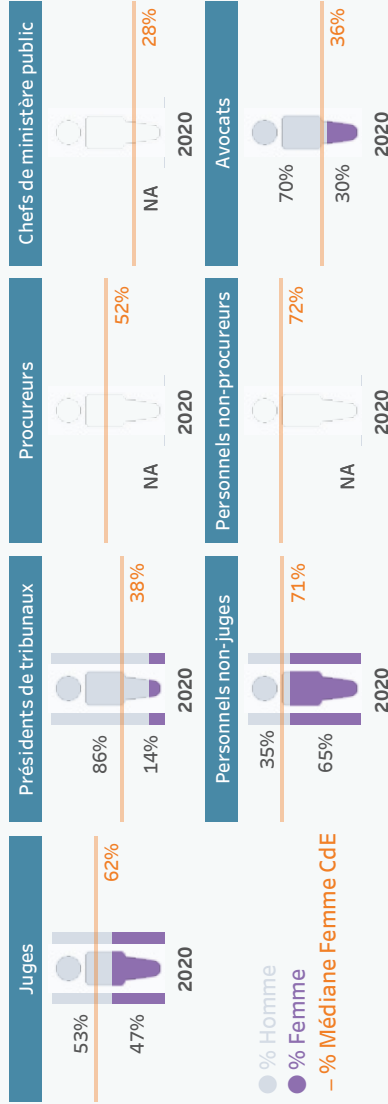
Les tribunaux de 2ème instance ont un CR supérieur à 100 % pour les affaires civiles et commerciales contentieuses, et la Cour suprême pour les affaires administratives. Le DT a augmenté par rapport à 2018, surtout au regard des affaires administratives et pénales à la Cour suprême, mais il reste nettement inférieur à la médiane du CdE. Cela peut s'expliquer par les délais contraignants fixés par la loi pour l'examen des affaires dans les tribunaux.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

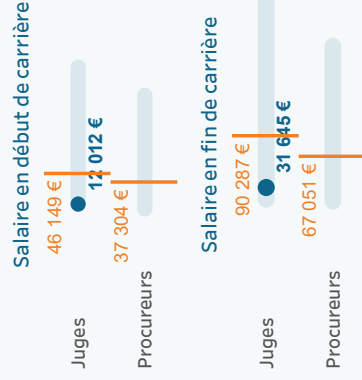
■ Kazakhstan
■ Médiane CdE



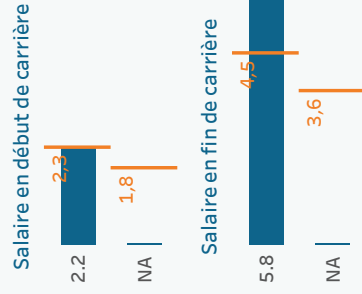
Parité



Salaires bruts absolus

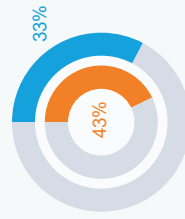


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

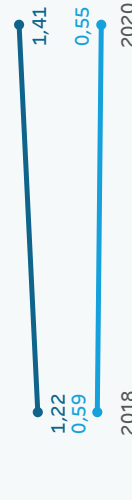


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

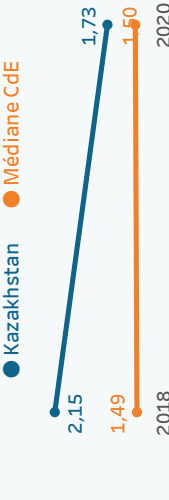
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	9.07
Taux de déploiement	Civil	9.29
	Pénal	9.54
	Administratif	8.55
Communication avec les tribunaux	Civil	10
	Pénal	9.54
	Administratif	8.15
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	9.03
	Pénal	9.03
	Administratif	9.03
Aide à la décision	Civil	8.91
	Pénal	9.04
	Administratif	8.91

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

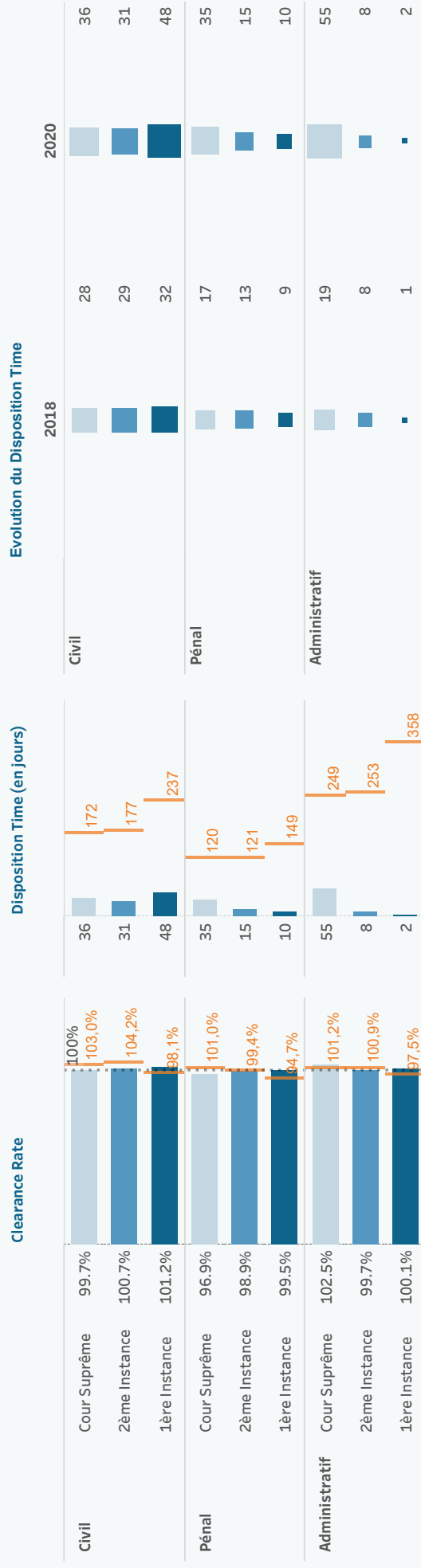
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance
■ Cour Suprême
■ 2ème Instance
■ 1ère Instance



Ministère public

Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants

2,43 (2018) / 2,61 (2020)

Répartition des affaires traitées pour 100 habitants

Classées pendant l'année de référence

0.00

Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur

0.11

Affaires clôturées par le procureur pour d'autres raisons

0.18

Affaires portées devant les tribunaux

0.14

Répartition des affaires classées pour 100 habitants

Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié

0.88

Classées en raison d'une absence de constat d'infraction ou en raison d'une situation juridique particulière

0.60

Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité

0.09

Classement pour d'autres raisons

0.06

Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://adilet.zan.kz>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://sud.gov.kz/office.sud.kz>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://sud.gov.kz/office.sud.kz>



Habitants
36 313 189

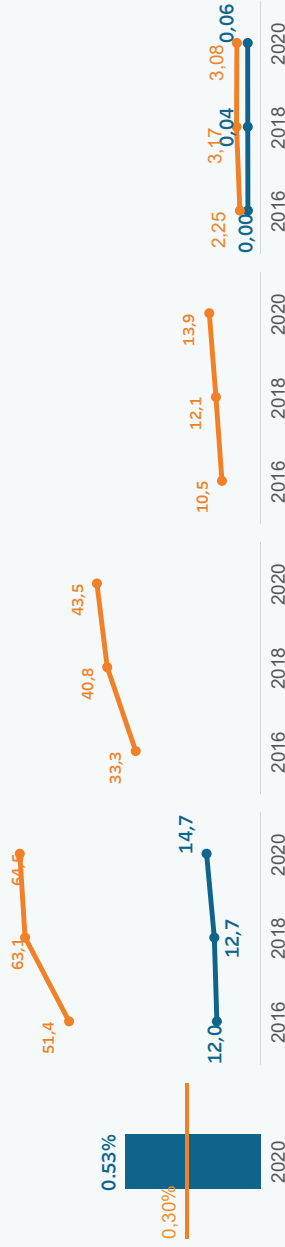


PIB
2 785 €
Médiane CdE 20 301 €

Salaires moyen brut annuel
NA
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.53% de PIB Médiane CdE : 64,50	NA par hab. Médiane CdE : 43,53	NAP par hab. Médiane CdE : 13,86	0.06 par hab. Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, le Maroc a consacré 534 359 626 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 14,7 € par habitant (nettement inférieur à la médiane du CdE) et 0,53% du PIB (supérieur à la médiane du CdE). Il est impossible d'isoler le budget des tribunaux de celui alloué aux services du ministère public. Le budget de l'aide judiciaire représente 0,06 € par habitant, ce qui est très faible et inférieur à la médiane du CdE.

Professionnels de la justice

Le nombre de juges professionnels (8) et de procureurs (3) pour 100 000 habitants a diminué entre 2016 et 2020, tandis que le nombre d'avocats a augmenté (37). Toutes ces valeurs sont inférieures aux médianes respectives du CdE. Les femmes restent minoritaires au sein des différentes catégories de professionnels de la justice (passant d'un minimum de 5% parmi les présidents de tribunaux à un maximum de 28% parmi les juges), à l'exception du personnel non-juge où 51% sont des femmes.

Accès à la justice

Le système judiciaire marocain se caractérise par l'existence des juridictions de proximité organisées en 2 sections : celles relevant des tribunaux de 1ère instance (communes urbaines) et celles relevant de la compétence du juge résident (communes rurales). Des procédures simplifiées sont suivies, notamment concernant les petits litiges (inférieurs à 5 000 dirhams) et les infractions pénales mineures. Elles siègent à juge unique assisté d'un greffier. La procédure est orale et gratuite.

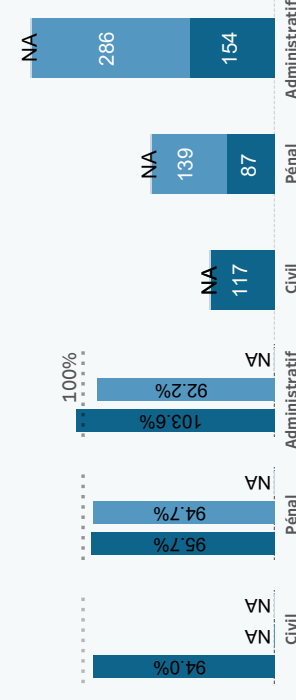
Usagers des tribunaux

Le site internet du ministère de la Justice est riche en informations pratiques assurant à toute personne intéressée un accès simple et direct à la justice. Le justiciable peut consulter son dossier en ligne, le suivre en temps réel et prendre connaissance de la décision précise du juge, et le cas échéant, de la date de la prochaine audience. La plateforme contient également une sélection de textes juridiques. Des "front offices" dans les halls d'entrée des tribunaux facilitent l'orientation des justiciables.

Efficacité

Clearance rate (%) Disposition time (jours)

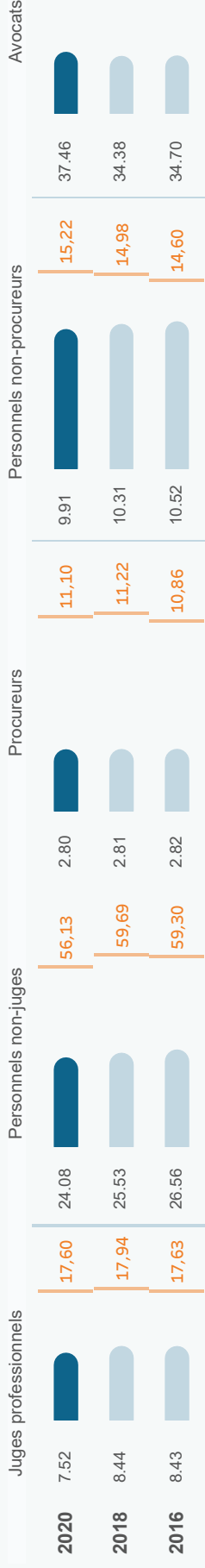
1ère Instance 2ème Instance Cour Suprême



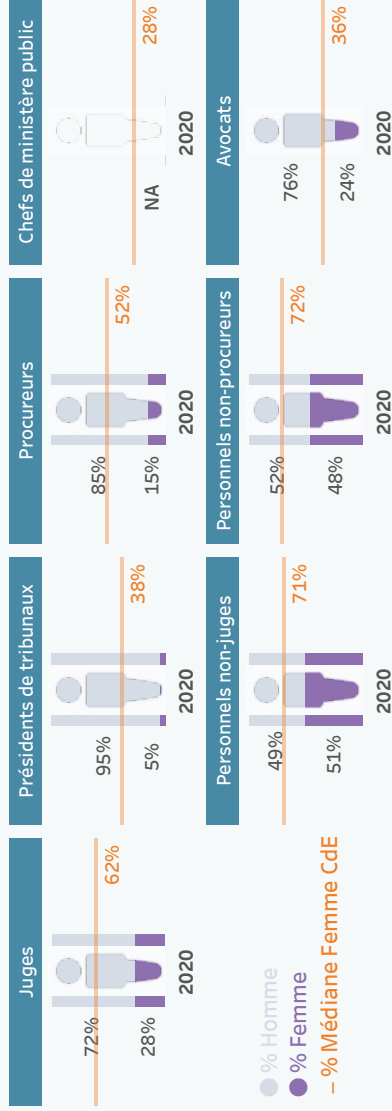
Efficacité : Au regard des données disponibles pour 2020, les tribunaux semblent être les plus efficaces pour les affaires pénales de 1ère instance. En 1ère instance, l'indicateur DT est inférieur aux médianes respectives du CdE pour les trois types d'affaires. En revanche, le DT est le plus élevé pour les affaires administratives en 2ème instance, dépassant la médiane du CdE. En 2020, les tribunaux ont perdu en efficacité par rapport au cycle précédent, comme le montre l'augmentation des DT pour toutes les catégories d'affaires disponibles. Au Maroc, la pandémie de Covid-19 a entraîné une diminution du nombre d'affaires civiles et administratives nouvelles et terminées en 1ère instance, mais n'a pas eu d'impact sur les affaires pénales nouvelles et terminées en 1ère instance, dont le nombre a augmenté.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

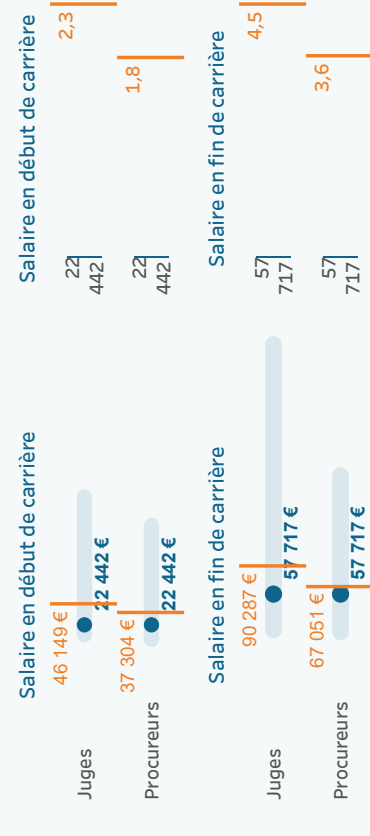
■ Maroc ■ Médiane CdE



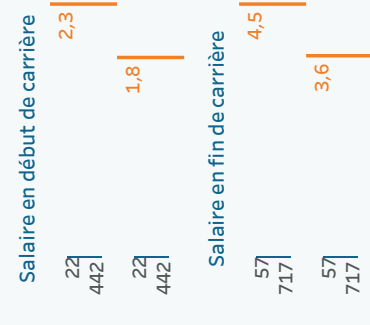
Parité



Salaires bruts absolus

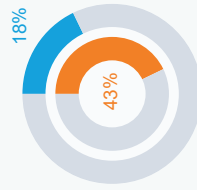


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

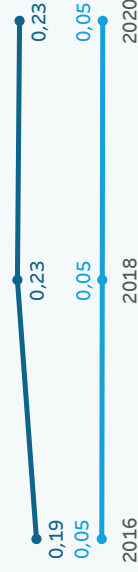
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● Médiane CdE

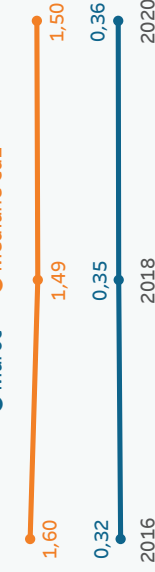
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)

● Tribunaux de droit commun ● Tribunaux spécialisés

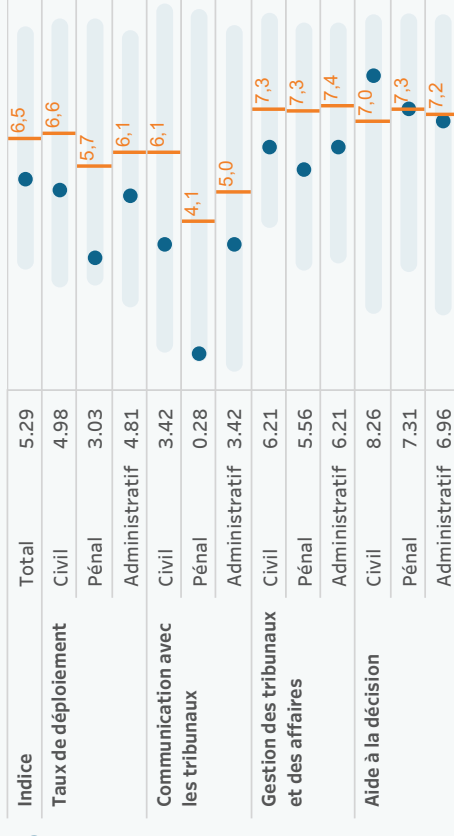


Tous les tribunaux (implantations géographiques)

● Maroc ● Médiane CdE



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



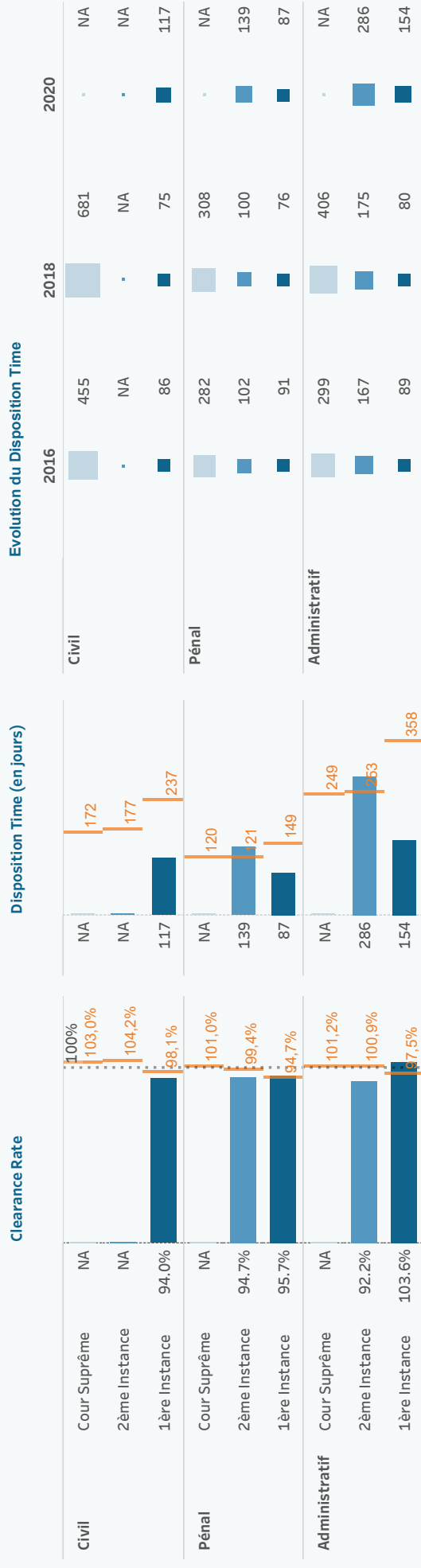
Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

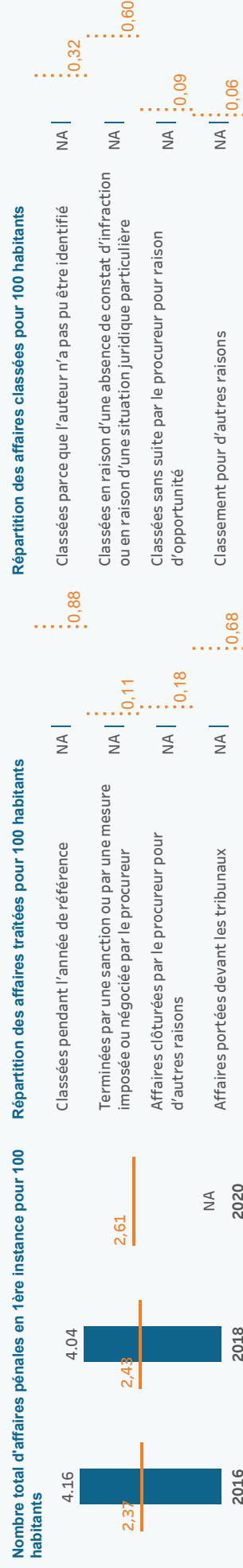
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



Ministère public



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.ism.ma:https://adala.justice.gov.ma

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.ism.ma:https://portailjugements.justice.gov.ma

3 - Informations sur le système judiciaire

www.ism.ma:http://www.justice.gov.ma
<https://www.mahakim.ma/>

La nouvelle édition du rapport de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), qui évalue le fonctionnement des systèmes judiciaires de 44 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que de trois Etats observateurs auprès de la CEPEJ, Israël, le Kazakhstan et le Maroc, reste fidèle au processus développé depuis 2002 tout en axant le contenu du rapport sur l'analyse des tendances européennes. En complément de ces analyses, la CEPEJ a également développé, pour chaque Etat participant, une fiche qui présente de façon synthétique les principales données et indicateurs développés par la CEPEJ ainsi qu'une analyse des principaux aspects de chaque système judiciaire. L'ensemble des données quantitatives et qualitatives collectées auprès des correspondants nationaux de la CEPEJ ainsi que les commentaires les accompagnant est par ailleurs disponible sur la base de données dynamique CEPEJ-STAT (<https://www.coe.int/fr/web/cepej/dynamic-database-of-european-judicial-systems>). S'appuyant sur une méthodologie qui fait désormais référence pour collecter et traiter un grand nombre de données sur la justice, cette étude - sans équivalent - est avant tout conçue comme un outil de politique publique destiné à améliorer l'efficacité et la qualité de la justice. Connaître pour pouvoir comprendre, analyser et réformer. Tel est l'objectif de la CEPEJ pour ce rapport destiné aux décideurs publics, aux praticiens du droit, aux chercheurs, de même qu'à celles et ceux qui s'intéressent simplement au fonctionnement de la justice en Europe et au-delà.



www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



9 789287 192776

<http://book.coe.int>
ISBN 978-92-871-9277-6
19,50 € / 39 US\$

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE